# ENCYCLOPÉDIE

## EN TROIS GRANDS DICTIONNAIRES GÉNÉRAUX

### DICTIONNAIRE GÉNÉRAL D'HISTOIRE

DE BIOGRAPHIE, DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE, DE MYTHOLOGIE, DES INSTITUTIONS ET DES ANTIQUITÉS

**Biographie** : Vie des hommes célèbres; — **Histoire** : Abrégé de l'histoire des peuples; dynasties, guerres, batailles, traités, révolutions religieuses ou politiques, etc.; — **Mythologie** : Religions, rites, fêtes, mystères, livres sacrés, etc.; — **Géographie** : Description du globe, des Etats, provinces, villes, etc., monuments; — **Antiquités et Institutions** : Usages, coutumes, constitutions, gouvernements, cérémonies, établissements religieux, militaires, littéraires, etc., etc., par MM. CH. DEZOBRY et TH. BACHELET; 2 vol. grand in-8° jésus de plus de 3000 pages à deux colonnes. Prix, brochés.............................................. 25 fr. »»

Avec une demi-reliure en chagrin.............................................. 33 fr. »»

### DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DES LETTRES

DES BEAUX-ARTS ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

**Lettres** : Grammaire; — Linguistique; — Rhétorique; — Poétique et Versification; — Critique; — Théorique et Histoire des différents genres de littératures anciennes et modernes; — Notices analytiques sur les grandes œuvres littéraires; — Paléographie et Diplomatique, etc. — **Beaux-Arts** : Architecture; Sculpture, Peinture, Musique, Gravure, avec leur histoire; — Numismatique; — Dessin, Lithographie, Photographie; — Description des monuments; — Arts et jeux; **Sciences morales et politiques** : Philosophie; — Religions, Cultes et Liturgie; — Droit civil, politique, pénal et international; Législation, etc... — Science politique; — Institutions administratives; — Blason; — Economie politique; — Statistique; — Pédagogie, etc., par MM. TH. BACHELET et CH. DEZOBRY; 2 vol. grand in-8° jésus de 2000 pages à deux colonnes, avec figures. Prix, brochés.............................................. 25 fr. »»

Avec une demi-reliure en chagrin.............................................. 31 fr. 50

### DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DES SCIENCES

THÉORIQUES ET APPLIQUÉES

**Mathématiques** : Arithmétique, Algèbre, Géométrie pure et appliquée, calcul infinitésimal, Calcul des probabilités, Géodésie, Astronomie, etc. — **Physique et Chimie** : Chaleur, Electricité, etc.; Instruments d'optique, Photographie, etc. Météorologie, etc. Chimie, Fabrication des produits chimiques, etc. — **Mécanique et Technologie** : Machines à vapeur : Moteurs hydrauliques et autres; Machines-Outils, etc.; Art militaire; Art naval; Imprimerie; Lithographie, etc.; — **Histoire naturelle** : Zoologie; Botanique; Minéralogie; Géologie; Paléontologie; Géographie animale et végétale; Hygiène; Médecine; Chirurgie; Art vétérinaire; Pharmacie; Matière médicale; Matière légale, etc. — **Agriculture**, etc., par MM. PRIVAT-DESCHANEL, ancien professeur de physique au lycée Louis-le-Grand, inspecteur d'Académie à Paris, et AD. FOCILLON, ancien professeur de Sciences physiques et naturelles au lycée Louis-le-Grand, Directeur de l'Ecole municipale Colbert; 2 vol. grand in-8° jésus de 2620 pages, à deux colonnes, illustrés d'environ 3000 gravures, sur les dessins de L. GUIGUET, L. ROUYER, CLAUDEL, E. WORMSER, etc. Prix, broché.............. 32 fr. »»

Avec une demi-reliure en chagrin.............................................. 40 fr. »»

# OUVRAGES DE BIBLIOTHÈQUE

**Dictionnaire littéraire et historique de la Grèce, de Rome et du moyen âge,** enrichi de tableaux synoptiques embrassant l'histoire de tous les siècles avant et après J.-C., par M. Mello. 1 vol. gr. in-8 jésus, br. 10 »

**Atlas littéraire de la France** depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la chute du second empire. Ouvrage composé sur les travaux des meilleurs critiques et aussi d'après la lecture attentive (pour ce qui regarde les idiomes latins et romans) d'une partie considérable des textes ; par A. Diancourt. 1 vol. grand in-4°, renfermant de nombreux tableaux et deux cartes ........................ 50 »

**La Mythologie dans l'art ancien et moderne**, par René Ménard, suivie d'un appendice sur les *Origines de la Mythologie*, par Eugène Véron. Ouvrage orné de 600 gravures dont 32 hors texte. Un beau volume grand in-8 jésus, br ........................ 25 »
— Édition sur papier de Hollande, tirée à 100 exemplaires numérotés ................ 50 »

**Rome au siècle d'Auguste**, ou voyage d'un Gaulois à Rome à l'époque du règne d'Auguste, et pendant une partie du règne de Tibère, accompagné d'une description de Rome sous Auguste et sous Tibère, par Ch. Dezobry. 4e édition. 4 vol. in-8, brochés........ 32 »

**Histoire des Croisades**, par Michaud, de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Nouvelle édition*, avec un Appendice, par Huillard-Bréholles, membre de l'Institut. 4 vol. in-8, cavalier, vélin, ornés de belles gravures sur bois et sur acier, et d'une carte des itinéraires des Croisades, broché........................ 24 »

**Principes d'Agriculture** appliqués aux diverses parties de la France, par M. Louis Gossin, cultivateur, professeur d'agriculture de l'Institut agricole de Beauvais. Ouvrage orné de 600 planches, dessinées par MM. Isidore Bonheur, Rouyer, Milhau, Mlle Rosa Bonheur, etc. 3e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. 1 volume grand in-8 colombier........................ 30 »
Demi reliure en chagrin.............. 4 »

**Livre de la ferme et des maisons de campagne**, *formant une véritable encyclopédie agricole de 2,160 pages illustrées*, par P. Joigneaux. 3e édition. 2 forts vol. in-8 jésus, broc. 32 »
Demi-reliure en chagrin................ 8 »

**Histoire de la littérature grecque**, par M. E. Burnouf, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, 2 vol. in-8 br......... 10 »
— *Le même ouvrage*, 2 vol. in-12, br........ 7 »

**Histoire de la littérature romaine**, par M. Paul Albert, maître de conférences à l'École normale supérieure, professeur au Collège de France. 2 vol. in-8, brochés............ 10 »
— *Le même ouvrage*. 2 vol. in-12, br........ 7 »
Ouvrage couronné par l'Académie française.

**Histoire de la littérature italienne**, depuis la formation de la langue jusqu'à nos jours, par M. Perrens, inspecteur d'Académie à Paris. 1 volume in-8, broché.............. 6 »
— *Le même ouvrage*. 1 vol. in-12 br...... 3 50

**Histoire de la littérature espagnole**, depuis ses origines les plus reculées jusqu'à nos jours, par M. Eugène Baret, ancien doyen de la Faculté des lettres de Clermont, ancien recteur de l'Académie de Chambéry, membre de l'Académie de Madrid, inspecteur général de l'instruction publique. 1 vol. in-8 br .. 7 »
— *Le même ouvrage*. 1 vol. in-12 broché.. 4 »

**Plutarque**. — *Vies des hommes illustres de la Grèce et de Rome*, traduction de Ricard, choix fait par M. Dauban.
— *Hommes illustres de la Grèce*. 2 vol.... 7 »
— *Hommes illustres de Rome*. 2 vol....... 7 »

**Hérodote**. — *Récits tirés de son histoire*, par M. Bouchot, professeur au lycée Louis-le-Grand, 1 volume in-8, illustré, broché........ 3 »

**La Morale**, ouvrage divisé en trois parties. Livre I : *le Bien ou le Bon*, livre II : *la Loi ou le Devoir* ; livre III : *la Moralité ou l'Agent moral*, par M. Paul Janet, membre de l'Institut. Nouv. édition. 1 fort volume in-8 broché..... 7 50
— *Le même ouvrage*. In-12, broché....... 4 50

**Histoire de la philosophie cartésienne**, par M. F. Bouillier. 3e édition. 2 volumes in-8, brochés........................ 14 »
— *Le même ouvrage*, 2 vol. in-12 br...... 9 »
Ouvrage couronné par l'Institut.

**Atlas universel de géographie** physique, politique, ancienne, du moyen age, moderne et contemporaine, de toutes les parties du monde, dressé par M. A. Brué. Nouvelle édition, revue par M. E. Levasseur. 67 feuilles grand jésus, donnant : 67 cartes principales et 85 suppléments qui, pour les détails qu'ils offrent, tiennent lieu d'autant de cartes. 1 volume in-folio, demi-reliure. ............... 75 »

**Atlas de géographie moderne** (extrait du précédent). 50 cartes. 1 volume in-folio, demi-reliure chagrin ........................ 60 »

**Atlas de géographie ancienne et moderne** (extrait de l'*Atlas universel*). 36 cartes. 1 vol. in-folio, demi-reliure................ 40 »

**Atlas de géographie moderne** (extrait de l'*Atlas universel*). 21 cartes. 1 volume in-folio, demi-reliure........................ 25 »

MAGNIFIQUE PUBLICATION

# LA MYTHOLOGIE

## DANS L'ART ANCIEN ET MODERNE

**Par RENÉ MÉNARD**

SUIVIE D'UN APPENDICE SUR LES ORIGINES DE LA MYTHOLOGIE

PAR EUGÈNE VÉRON

Ouvrage orné de **823** gravures dont **32** hors texte



MÉNÉLAS (D'APRÈS UNE STATUE ANTIQUE)

**Un magnifique volume grand in-8 jésus avec titre et couverture imprimés en rouge et noir**

| | | |
|---|---|---|
| **PRIX :** | Broché | 25 fr. |
| | Richement relié, tranches dorées, avec des fers spéciaux | 32 fr. |
| | Reliure d'amateur, demi-chagrin, avec coins, tranche ébarbée, tête dorée | 35 fr. |
| | Maroquin plein, tranche dorée | 45 fr. |

**ÉDITION SUR PAPIER DE HOLLANDE**

100 exempl. ont été tirés à part sur papier de Hollande. — Prix, br. : 50 fr.; reliure d'amateur : 70 fr.

# PANTHÉON LITTÉRAIRE

**CHEFS-D'ŒUVRE DE L'ESPRIT HUMAIN**

**Volumes grand in-8, à deux colonnes. Prix de chaque volume : 7 fr. 50**

## THÉOLOGIE

Monuments primitifs de l'Église chrétienne. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 vol.
* **S. Jérôme.** Œuvres diverses . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
Choix d'ouvrages mystiques . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
Lettres édifiantes. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 4 —
Livres sacrés d'Orient . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
* **Fleury.** Œuvres diverses. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —

## SCIENCES

* **Bacon.** Œuvres philosophiques. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
* **Descartes.** Œuvres philosophiques. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
* **Montaigne.** Œuvres complètes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
* Moralistes français : **Charron, Pascal, La Rochefoucault, La Bruyère, Vauvenargues.** . . . 1 —

## BELLES-LETTRES

Petits Poèmes grecs. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
* Les Mille et un Jours, contes persans . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
* Les Mille et une Nuits, contes arabes. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —

## HISTOIRE

* **Hérodote, Ctésias, Arrien.** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
**Polybe, Hérodien, Zozime.** Histoire de la République romaine. . . . . . . . . . . . 1 —
**Thucydide et Xénophon.** Œuvres complètes. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
* **Flavius Josèphe.** Œuvres complètes. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
* **Gibbon.** Histoire de la Décadence et de la Chute de l'Empire romain . . . . . . . . . 2 —

## HISTOIRE DE FRANCE

**Anonyme grec; Dorothée, Théodule ou Thomas Magister; Ramon Muntaner; Bernard d'Esclot; Anonyme sicilien.** Chroniques. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
* **Froissart.** Chronique de France et d'Angleterre. — **Anonyme.** — **Jean le Maigre, dit Boucicault.** Le livre des faits (1327 à 1408). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 3 —
**Anonyme.** Chronique de Du Guesclin. — **Cabaret d'Oronville ; Christine de Pisan; Juvénal des Ursins, Miguel de Werms; Baudoin d'Avesnes; Guillaume de Gaian; Mignon de Rochefort.** 1 —
**Enguerrand de Monstrelet.** Chroniques (1402-1444). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
* **Georges Chastellain.** Chroniques des ducs de Bourgogne (1444-1460). . . . . . . . . . 1 —
**Mathieu de Coussy ; Jean de Troyes ; Guillaume Gruel.** — **Anonyme** : Chronique de la Pucelle et de son procès. — **Guy de Laval ; Perceval de Boulgumarck ; Mathieu Thomassin ; Christine de Pisan ; Pierre de Fenin.** — **Anonyme** : Journal d'un bourgeois de Paris. — **Anonyme** : Poème anglais, sur la bataille d'Azincourt. . . . . . . . . . . . 1 —
**Philippe de Commines ; Guillaume de Villeneuve ; Olivier de la Marche ; Charolais ; Jean Boucher.** 1 —
**Jacques du Clercq ; Francisco de Trasne ; Saad-Eddin Effendi ; Le Febvre de Saint-Rémy ; Bonamy** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
Loyal serviteur. Histoire de Bayard. — **Guillaume de Marillac ; Antoine de Laval ; Jacques Bonaparte ; Robert de la Marck ; Louise de Savoie ; Martin du Bellay.** . . . . . . . . . 1 —
**Blaise de Montluc.** Mémoires de 1525 à 1570. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
* **Jean de Saulx-Tavannes ; Boyvin du Villars.** Mémoires . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
**Bertrand de Salignac de la Mothe-Fénelon ; G. de Coligny ; Cl. de la Chastre ; G. de Rochechouart ; M. de Castelnau ; J. de Mergey ; E. de la Noue,** dit **Bras-de-Fer ; A. Gamon, J. Philippi ; H. de la Tour d'Auvergne,** vicomte **de Turenne ; O. de Saulx-Tavannes, Marguerite de Valois ; J.-A. de Thou ; J. Choisnin ; M. Merle,** . . . . . . . . . . . . . . 1 —
* **De la Place ; Regnier de la Planche ; Th. Agrippa d'Aubigné ; F. de Rabutin.** . . . . . . . . 1 —
**Robert Macquereau ;** les deux **Hurault ; J. Pape ; J. Gillot, F. Chrestien, N. Rapin, Pithou, Passerat, G. Durand.** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —
**Palma Cayet ; M. de Marillac ; Villeroy, Ch. de Valois** (1576 à 1604) . . . . . . . . . . . 2 —
**Jeannin** (Président). Négociations (1598 à 1620). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1 —

*Chaque volume contient la matière de 10 à 12 volumes in-8. — Ceux qui sont précédés d'un astérisque sont sous presse.*

# HISTOIRE GÉNÉRALE

# DU COSTUME

F. Aureau. — Imprimerie de Lagny.

# HISTOIRE GÉNÉRALE
# DU COSTUME
## CIVIL, RELIGIEUX ET MILITAIRE
## DU IVe AU XIIe SIÈCLE

— OCCIDENT —

(315-1100)

PAR

**R. JACQUEMIN**

PEINTRE-GRAVEUR

*AUTEUR DE L'ICONOGRAPHIE DU COSTUME*

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE QUARANTE-HUIT PLANCHES COLORIÉES HORS TEXTE

Dessinées et gravées par l'Auteur

Nomar le donne antiche, e i cavalieri.
(DANTE, *l'Enfer.*)



PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

# INTRODUCTION

---

De même que l'on ne saurait avec raison se flatter de connaître parfaitement un pays par les seules descriptions qu'on pourrait en avoir lues, de même il est impossible de puiser, uniquement dans la relation des faits, la science exacte et complète de l'histoire.

Aussi, la connaissance du Costume est-elle, aujourd'hui, devenue le complément indispensable des études historiques. Le seul nom des peuples et des personnages qui jouent un rôle dans le grand drame de l'humanité ne suffit plus à notre curiosité, si l'on veut les voir revivre dans leur effigie qui, à elle seule, est déjà une révélation.

Le Costume, en effet, indique le courant des idées, si multiples selon les pays et les temps ; somptueux dans les périodes heureuses et chez les nations opulentes, il s'appauvrit et s'attriste sous l'influence des guerres et des révolutions. Il précise le degré de civi-

lisation, de culture, de richesse, de versatilité ; il a ses épanouissements de beauté comme les arts, et, comme eux, sa décadence et ses réveils.

Nous pensons donc faire une œuvre utile et agréable à la fois, en analysant les types qui figurent dans notre ouvrage de l'*Iconographie du costume*. Nous allons passer en revue les peuples et les individualités plus ou moins illustres de l'histoire, en les montrant dans le costume que les artistes de leur époque ont reproduit et que complètent et commentent les chroniqueurs ou les historiens. Nous affirmerons ainsi les vérités que nos planches ont déjà mises en évidence, et cela avec une autorité d'autant plus incontestable que, généralement, nous citerons les sources auxquelles nous avons puisé.

Le goût des études historiques est, actuellement, si répandu que nous avons l'espoir de voir le public de tous les pays accueillir notre livre avec bienveillance, en faveur du sujet qu'il traite. Les divers ouvrages qui paraissent, à notre époque, sur ce thème, nous prouvent qu'ils répondent à un besoin pressant. Sans prétendre à l'honneur de les avoir surpassés, nous sera-t-il permis d'espérer ne pas leur être demeuré inférieur ?

L'AUTEUR.

# TABLE DES PLANCHES

---

N. B. En dehors des planches de l'ICONOGRAPHIE, le lecteur y verra 20 nouveaux dessins de la main de l'auteur, faits spécialement pour cette édition.

# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

CHAPITRE PREMIER

# CONSTANTIN, ROME, BYZANCE



3\. ARCADIUS ASSOCIE A L'EMPIRE, ET SON PERE THEODOSE LE GRAND. ANNEE 393. FLAVIUS FELIX CONSUL ANNEE 426

Librairie Ch Delagrave 15 rue Soufflot, Paris

A l'époque où Constantin Ier, dit LE GRAND, monte sur le trône, un immense événement est sur le point de s'accomplir. Sous l'influence d'une nouvelle loi religieuse, l'élément romain, sans cesser pourtant d'exister, tend à se modifier considérablement; et, en substituant enfin, dans tout l'Empire, le Christianisme à l'antique loi païenne, le décret de Milan vient changer la face du monde (An. J.-C. 313-324).

La Croix surmonte les aigles, et le Vexille du nouvel empereur et de la néo-Rome flotte au vent, orné du monogramme triomphant , aux initiales du Christ. L'alpha et l'oméga, première et dernière lettres de l'alphabet grec, sont donnés au Révélateur de l'Évangile, principe et fin de toutes choses, comme des emblèmes de toute-puissance que tient à honneur de prendre le nouveau prince, et dont l'usage survit chez ses successeurs, jusque vers le xiie siècle, époque

à laquelle ils feront place aux emblèmes féodaux (Voir la Pl. 3). Constantin assemble, à Nicée, le Concile œcuménique, où, pour la première fois depuis l'avénement du Christ, l'on voit une assemblée d'évêques paraître et délibérer publiquement, en la présence d'un héritier du trône des Césars. Sur un ordre du souverain, Byzance se relève de ses ruines, et, sous le nom de Constantinople, devient la capitale de l'Empire et préside à la destruction des anciens temples païens (an 332).

Ce choix de Byzance comme capitale donnait à l'Orient une influence qui, en s'étendant graduellement sur l'ancien monde, allait frapper les arts d'une longue décadence. Le style, dit *du Bas-Empire*, n'exprime, en effet, déjà plus que par un dessin grossier l'image des personnages et des objets. Sous cette regrettable influence, les emblèmes et les vêtements de la Rome antique se modifient, en revêtant un caractère spécial.

Le laurier césarien se transforme en diadème (Pl. 4). Les enseignes, l'épée, le poignard, la lance, le bouclier, tout se métamorphose et devient presque asiatique. Le surcroît d'ornementation et la lourdeur de disposition se remarquent dans la tunique et principalement dans le bouclier de VALENTINIEN III, sur lequel l'artiste a sculpté les bustes de l'Impératrice-mère, fille du grand Théodose, **GALLA PLACIDIA**, et du jeune Empereur (Pl. 5).

Il est en usage de laisser croître la barbe et les cheveux, en attendant que, grâce à la suprématie des Francs en Europe, cet usage ne devienne, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le privilége exclusif de toute la noblesse.




GALLA PLACIDIA IMPERATRICE, REGENTE D'OCCIDENT. 430.

· D'AP. L'IVOIRE DE LA CATHEDLE DE MONZA

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris

Les bras se recouvrent (Pl. 5); la *braca* ou braye (braguette) serre la jambe; le soulier remplace la sandale (*Ibid.*). L'ample draperie antique qui enveloppait la matrone se transforme, comme le montre le portrait de Galla Placidia qui, à ce point de vue, représente la transition, pour ainsi dire, entre le passé et l'avenir. Dans ce portrait (*Ibid.*), en effet, l'*Augusta* chrétienne tient de la main gauche un mouchoir (*sudarium*); un riche collier de perles orne son cou (*linea margaritarum*, ULPIAN); et d'autres pierres précieuses brillent à ses oreilles. Une ceinture ornée de clous et de plaques d'or complète la parure de cette princesse. Sa tunique est recouverte d'une sorte d'écharpe qui porte, en grec, le nom d'*himation;* elle est disposée de manière à ne gêner aucun des mouvements du bras droit, pareillement à la chlamyde ou manteau qu'agrafait une boucle, dite *fibula* (la *fibbia* italienne — Pl. 3 et 4), de nos jours encore affectée à l'usage du *plaid* écossais.

Ainsi se modifiait insensiblement, dans ses attributs les plus essentiels, l'ancien costume romain. « Le caractère de ce costume fut l'ampleur; il n'adhérait point au corps, ne le serrait jamais, mais l'enveloppait de ses plis majestueux, tout en en laissant deviner la forme et cela avec un art qu'on n'a jamais dépassé (Conférences sur la *Mode,* par M. AUG. BACHELIN), » et dont la suprême expression fut et restera : la *toge*.

La toge, le légendaire vêtement romain, que portait encore le grand Constantin, était une ample et riche draperie qui enveloppait le corps, en recouvrant l'épaule gauche, mais en laissant toujours à découvert l'épaule et le bras droits. Parfois même, ainsi qu'on l'ob-

serve sur les monuments, les anciennes Matrones et les successeurs d'Auguste l'arrangeaient autour de leur tête en forme de voile.

Les Merveilleuses du Directoire prétendirent à renouveler ces splendeurs éteintes, mais avec un faux goût qui les ridiculisera à jamais.

Après Constantin, la toge commença à être délaissée, comme on le voit au v[e] siècle, où les grands de Rome, après avoir paru en public revêtus de ce vêtement, s'empressaient, en rentrant chez eux, de le quitter, pour prendre des habits fourrés, dont la mode, à la suite des Barbares du Nord, tendait de jour en jour à se répandre dans tout l'Empire.

Chez ces peuples, en effet, et, entre autres chez les Germains, les plus riches ornements consistaient dans la fourrure, ce qui explique naturellement l'épithète de *pelliti* qu'ont coutume d'attribuer aux chefs des tribus germaniques Sidoine Apollinaire et les écrivains de son temps.

Il ne paraît pas que cette mode eut grand'peine à s'acclimater dans la capitale de l'Empire d'Occident, si on s'en rapporte à l'édit d'Honorius (397), qui défendit de porter des habits semblables à ceux des Goths et, en particulier, des fourrures. (Notons, en passant, que cet édit prohibe également les longs cheveux.) En vain Claudien dirige-t-il les traits les plus acérés de ses satires contre la hardiesse qu'a le Goth Rufin d'introduire la mode des vêtements fourrés à la cour et jusque dans le prétoire; en vain Tertullien ne cesse-t-il de reprocher aux femmes l'habitude qu'elles prennent de porter des robes bordées de fourrures, cette coutume devient de plus en plus générale et nous la retrouverons partout en vigueur dans tout le cours du moyen âge.

Quoique la toge dût céder la place à l'étoffe de soie si subitement en faveur, à cette époque, dans tout l'Empire, elle ne disparut pourtant pas entièrement. Que fut, en effet, la toge sénatoriale des conseils de Gênes, de Venise et de Florence; qu'est-ce, encore aujourd'hui, que celle de la Chambre des Lords, de la magistrature et du barreau, sinon la tradition évidente du vêtement romain, perpétuée d'âge en âge?

Quel est, au VIII[e] siècle, le vêtement des Italo-Romains, sinon la toge; et n'est-elle pas, même au XIV[e], la pièce la plus essentielle du costume du Dante, de Boccace et de Pétrarque?

Après les Carlovingiens seulement, et vers le XII[e] siècle, elle se raccourcit pour commencer, en quelque sorte, la nouvelle série des vêtements que nous allons décrire, en parlant de la soie et du luxe que va répandre parmi les grands l'adoption de cette étoffe sous le Bas-Empire.

Lampride, racontant la vie des Empereurs du III[e] siècle, dit qu'Héliogabale fut le premier Romain qui se revêtit d'une étoffe *toute* de soie, très-rare alors. « *Primus* HOLOSERICA *veste usus fertur*, *cum jàm* SUBSERICÆ *in usu essent...* » (*In Heliog.*)

Mais, à en juger par les plaintes des évêques et des docteurs, les soieries entraient déjà pour une large part dans les folles dépenses du luxe des IV[e] et V[e] siècles. C'est ce que prouve surabondamment, en puisant aux sources les plus authentiques, le savant ouvrage de M. ERNEST PARISET, l'*Histoire de la soie*, un des livres les plus étonnants que l'érudition moderne ait produits et auquel nous sommes trop heureux de pouvoir emprunter la majeure partie de notre étude sur la soie.

En vain le pape Sylvestre Ier a-t-il cherché à préserver l'Église de la contagion et décrété, en établissant les rites du culte, que le sacrifice de la messe doit être célébré par le prêtre revêtu non de soieries et d'étoffes de couleur, mais de lin blanc, c'est-à-dire d'une matière textile issue de la terre, matière qui seule entrait dans les vêtements sacerdotaux des Juifs; en vain saint Jérôme, du fond de sa solitude, proteste-t-il fréquemment, dans ses lettres, contre l'usage des vêtements de soie, félicite-t-il Pammaque d'avoir échangé les habits de soie et les broderies d'or contre les vêtements de laine qui préservent du froid, et conseille-t-il à Léta de ne mettre entre les mains de sa fille ni pierreries, ni soie, ni broderies; vainement, enfin, saint Aster, évêque d'Amasie, saint Bazile, évêque de Césarée, saint Grégoire de Nazianze, etc., s'élèvent-ils, dans leurs homélies et leurs lettres, contre l'invasion d'un luxe si contraire à la sévérité de la doctrine chrétienne, et mettent-ils en opposition les haillons du pauvre avec les fastueuses robes de soie du riche : les soieries deviennent de plus en plus recherchées et se montrent bientôt dans les cérémonies de l'Église.

« Les riches, dit saint Jean Chrysostome, en sont venus à ce point de folie, qu'ils font entrer même de l'or et des pierreries dans leurs vêtements de soie. » Ils s'appliquent de toutes manières à se charger d'or, de broderies, afin de resplendir au milieu des nombreux esclaves et de la foule curieuse qui les accompagnent quand ils sortent : *Fulgentes sericis indumentis,* suivant l'expression d'Ammien Marcellin. Quelques-uns ont soin, en marchant, de faire miroiter les superbes dessins qui couvrent les tissus. Ammien Marcellin

reproche aux sénateurs romains l'habitude affectée de secouer fréquemment les longs plis de leurs robes, afin de faire briller aux yeux de tous les riches franges et les nombreuses *figures d'animaux* aux formes variées dont elles sont illustrées. L'origine indienne de ces dessins où apparaissent tantôt des animaux copiés d'après nature, tantôt des monstres créés par les fantaisies de l'imagination et assez semblables à ceux qu'on retrouve dans les bas-reliefs de Persépolis, est indiquée par Claudien. Le poëte, voulant peindre l'étonnement des Romains et des Grecs, à l'annonce de l'élévation au consulat de l'eunuque Eutrope, fait ainsi parler un personnage recommandable : « Si l'on ajoute foi à de pareils bruits, alors la tortue vole, le vautour a des cornes... Je verrai la mer couverte de moissons, le dauphin perché dans les forêts, les hommes devenus à moitié coquillages, enfin toutes les folies qu'on débite sur l'Inde et qu'elle peint *sur ses tissus.* »

Aux IVe et Ve siècles, lorsque la religion chrétienne put se montrer au grand jour, les artistes représentèrent les épisodes du Nouveau Testament. C'est ainsi que, dans son discours contre les Juifs et les Gentils, en célébrant le triomphe de la Croix, Chrysostome nous apprend qu'elle était brodée sur les habits et gravée sur les armes, sur les pierreries, soit qu'on fût en paix ou en guerre. C'est aussi à cette époque, qu'à l'instar des vieux Romains, la population chrétienne de la *Ville éternelle* portait au cou des talismans métalliques, souvent en forme de boule, mais plus spécialement de poissons, « emblèmes du Christianisme ou de Croix, qui contenaient des reliques. » (De Rossi, *Bulletin d'Archéologie chrétienne,* 1863.)

Les chrétiens crurent être agréables à Dieu en mettant sur leurs vêtements les scènes de la vie du Christ, de la Vierge et des Apôtres, ou encore des incriptions tirées de l'Écriture. On éprouvait le besoin de professer sa foi de toute manière, et les décrets du deuxième concile de Nicée consacraient l'usage de reproduire ainsi sur les vêtements les Images vénérées. « *Inde pendet Evangelium, inde Crux et prophetæ, sive sacra apostolica doctrina. Melius est enim hæc omnia in mente portare quàm in corpore.* » Saint Jérôme.

C'est, enfin, sous l'impulsion du même sentiment religieux que nous verrons, plus tard, les Arabes multiplier des versets du Coran sur les étoffes qu'ils fabriquent.

Les différents sujets des tissus façonnés se trouvent indiqués dans une homélie de saint Aster, au passage suivant : « Lorsque les riches paraissent en public vêtus de ces étoffes précieuses, ils ressemblent à des murailles peintes. On y voit des lions, des panthères, des ours, des taureaux, des chiens, des forêts, des rochers, des chasseurs, en un mot tout ce que l'industrie des peintres, émule de la nature, cherche à reproduire. Parmi ces favorisés de la fortune, les plus religieux suggèrent aux tisseurs l'idée de sujets tirés de l'Evangile : le Christ avec ses disciples, le miracle des noces de Cana, le paralytique emportant son lit, la guérison de l'aveugle, la Madeleine repentie, aux pieds de Jésus, la résurrection de Lazare. »

Ainsi, les artistes occidentaux, d'une part, imitent les dessins indiens ou chinois et copient les tissus qui leur viennent de l'extrême Orient; et, d'autre part, à dater du IVe siècle, font des compositions qui prennent un caractère d'individualité particulière. Il existe, parmi

les fragments d'étoffes de soie conservés au Louvre, deux spécimens de l'époque byzantine représentant : l'un, un conducteur de char, dans un quadrige, accompagné de deux personnages à pied qui tiennent un fouet et une couronne; l'autre, un Romain qui, revêtu de sa cuirasse, foule aux pieds un lion. Voilà incontestablement des sujets empruntés à la vie romaine, et nous sommes loin de ces dragons que le célèbre docteur d'Antioche va, tout à l'heure, nous montrer sur le manteau des Césars et que, douze siècles auparavant, le *Fils du Ciel* porte déjà sur son habit de cérémonie, suivant cet extrait du *Li-Ki :* « Quand il doit offrir un sacrifice, l'empereur porte au chapeau douze rangs de perles qui pendent devant et derrière, et il revêt l'habit sur lequel est brodée l'image du *dragon.* » (Traduction de J.-M. Callery.)

Il est curieux de retrouver encore la trace de ce même usage dans l'extrême Orient, et de voir les tissus de la Chine représenter des personnages plus ou moins notables. « Parmi les présents qu'un monarque chinois envoya à Kosrou-Nou-Chirwan (le grand Kosroës), environ vers l'an 550, figure, dit Mirkhond, une robe de soie sur laquelle est représenté un roi, dans le même costume que le souverain persan, vêtu de ses habits royaux, la couronne sur la tête et entouré de ses serviteurs qui tiennent chacun à la main une robe d'une étoffe brochée d'or et *à personnages.* Le fond de cette robe est de soie couleur d'azur; elle est renfermée dans une boîte d'or que porte sur son sein une jeune fille. » (*Histoire des Sassanides,* traduction de Sylvestre de Sacy.)

A cette énumération des dessins dont on ornait les tissus, on

peut ajouter un détail : c'est que souvent, sur l'étoffe, se trouvaient représentés même des portraits. Au témoignage d'Ausone, l'empereur Gratien, en l'élevant au consulat, lui annonce, par une lettre de félicitations, l'envoi d'une robe palmée dans l'étoffe de laquelle est tissée l'image du grand Constantin, son père. « *Palmatam tibi misi in quâ* DIVUS CONSTANTINUS, *parens noster*, INTEXTUS *est*. »

Le manteau que, dans notre *Iconographie du Costume*, porte l'empereur Valentinien III, est chamarré de broderies représentant évidemment des portraits (130). L'histoire raconte que celui de l'empereur Justin se trouvait sur les tuniques de soie données par ce prince à un souverain étranger. La reproduction de ces portraits, comme celle de tout autre objet, s'obtenait à l'aide du tissage, de la broderie ou de la peinture.

Vers la fin du IV^e siècle, l'usage des soieries pour les vêtements d'hommes et de femmes était devenu si commun, dans toutes les classes de la société romaine, que la domesticité du palais ne portait point d'autres étoffes et que les hommes habillés différemment étaient regardés comme des moines. « *Nos quia* SERICA VESTE *non utimur*, MONACHI *judicamur*, » dit saint Jérôme.

Et ce n'est pas seulement dans l'Empire d'Orient qu'abonde, à ce point, la soie; ce n'est pas seulement à Rome que la mode en est assez répandue pour qu'Alaric, entre autres conditions, impose à la ville conquise l'obligation de lui livrer quatre mille tuniques de cette matière; on la retrouve aussi dans les provinces où se sont naturalisées les habitudes romaines.

Outre le témoignage de saint Jérôme, qui, dans plusieurs de




Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris

ses lettres à des habitants de la Gaule, leur parle de leurs habits de soie, nous avons ceux d'Olympiodore, de saint Paulin, de saint Avitus, de Sidoine Apollinaire, etc.

Olympiodore, dans les détails qu'il nous fournit sur la célébration du mariage du roi wisigoth Ataulfe avec la sœur d'Honorius, Galla Placidia, à Narbonne, fait figurer, parmi les présents de noces, cinquante beaux jeunes gens tenant à la main des coupes pleines d'or et de pierreries et vêtus de soie.

Saint Paulin mentionne plusieurs fois cette étoffe dans sa relation de la pompeuse entrevue que l'empereur Maxime obtint de saint Martin (385).

Conformément au Code théodosien, les soieries se divisent en trois catégories, suivant le type de dessins que nous retrouvons dans les mosaïques et les peintures murales des premiers siècles de l'ère chrétienne :

1° Les soieries à images, *sigillata serica,* c'est-à-dire celles dont les sujets sont tirés des genres humain et animal;

2° Les soieries coloriées, ornées de fleurs, *serica variis coloribus;*

3° Les soieries à figures géométriques, *scutlata serica*, sur lesquelles sont dessinés des cercles, des carrés ou des losanges juxtaposés.

Cette classification fut établie par l'Empereur, lorsqu'il détermina les vêtements particuliers aux comédiens.

L'épaisseur et la raideur caractérisent, surtout, cette sorte d'étoffes. Ainsi que nous permettent de le constater les portraits des empereurs byzantins, le costume impérial n'est bientôt plus qu'une

mosaïque de pierreries. De l'or, des perles, des rubis, voilà ce que l'artiste fait entrer dans la composition de ses dessins, depuis plus d'un siècle déjà. Le luxe des vêtements semble s'accroître au fur et à mesure que l'Empire touche de plus près au terme de son existence. « Le faste vestimentaire de Dioclétien et des personnages de son temps témoigne de leur passion pour les richesses de la parure et, entre autres, pour les perles : cet Empereur en resplendissait de la tête aux pieds. On estimait à *deux millions* celles qui couvraient ses chaussures.

« On vit le grand Constantin se promener dans la capitale de l'Orient avec des chaussures et un manteau également constellés de pierres précieuses. N'est-ce pas bien ici le cas de dire que le luxe peut servir de masque à la misère publique, et qu'un État sur son déclin n'affiche souvent un extérieur brillant que pour mieux cacher les plaies qui le rongent à l'intérieur? » — (M. Debay.)

Constantin demandait au luxe des cours d'Asie et à leur immense personnel le respect adorateur qu'imposait naguère aux hordes persanes le *Roi des rois*. Par une anomalie qui peint bien le double caractère du réformateur religieux et de l'orgueilleux Auguste, il se fardait le visage et se parait de colliers et de bracelets, afin de trôner, comme une idole, au milieu d'un monde de courtisans. Une citation prouvera mieux ce faste incroyable que les paroles les plus exagérées. On lit, à propos de la réforme du palais par l'empereur Julien, trente ans après Constantin le Grand :

« Peu de temps après son entrée à Constantinople, l'Empereur, demandant un barbier, vit venir un officier magnifiquement vêtu.

« — C'est, dit-il, feignant la surprise, c'est un barbier que je de-« mande, et non un receveur des finances! » Ayant questionné le barbier sur les profits de son emploi, il apprit qu'outre un salaire considérable, ce *fonctionnaire* avait la subsistance de vingt valets et d'autant de chevaux. Or il existait au palais *mille* barbiers, etc., etc. » (GIBBON, d'après Ammien, Libanus, Zonare, Mamertin, etc.)

Quarante ans après cette réforme, saint Jean Chrysostome, dépeignant le costume presque persan des empereurs, leurs gardes aux cuirasses lamées d'or, atteste de nouveau la pompe d'une cour qui, selon les historiens, « coûtait beaucoup plus d'entretien que toutes les armées de l'Empire. »

« Les Empereurs, dit l'écrivain sacré, portaient le diadème ou la couronne semée des pierreries les plus précieuses; la tunique de pourpre les distinguait des autres hommes et sur leur robe brochée d'or était brodée l'image du dragon.

« L'or, au reste, ruisselait de toutes parts : sur les habits des gens de leur suite; sur les deux mulets blancs attelés à leur char; sur ce char lui-même qui, en se mettant en mouvement, resplendissait de tout l'éclat des pierreries et des lames du précieux métal dont il était orné; sur le costume des officiers et des soldats de son escorte; enfin jusque sur les petites bosses qui, sous la forme d'autant d'yeux humains, entouraient, sur les boucliers de ces gardes, la grosse bosse du milieu.

« L'or brillait encore sur les habits de soie des consuls, des archontes et des grands seigneurs; sur leurs ceintures et sur leurs chaussures. Chez l'archonte, il est vrai, la ceinture jouait un rôle

important parmi les insignes distinctifs de ce premier magistrat, de concert avec son épée, sa garde et le héraut dont il se faisait précéder.

« Pareille somptuosité se laissait remarquer dans le vêtement des eunuques du palais eux-mêmes, tout chargés de colliers et de bracelets d'or, quoique leur nombre s'élevât à deux mille, sous quelques souverains de cette époque.

« Lorsque les grands seigneurs allaient par la ville, ils marchaient précédés d'un crieur magnifiquement vêtu qui annonçait leur arrivée; d'une troupe de licteurs la verge à la main, pour écarter la foule, et d'une nuée de clients et de parasites. C'est alors qu'ils se ceignaient de l'écharpe d'or dite *balteus* (baudrier), emblème honorifique des plus recherchés en ce temps-là.

« Les jeunes gens de qualité ne se montraient aussi en public qu'avec la magnificence d'une suite des plus brillantes. Parmi les détails de leur superbe toilette, se faisaient admirer leurs souliers brodés d'or, de soie et de perles, et leurs bracelets d'or. » (*Époque du grand Théodose*.)

Ailleurs (*In Matthæum*), l'illustre écrivain nous fait voir le jeune efféminé absorbé dans la contemplation de la broderie de ses chaussures, et de la beauté des couleurs, de la perfection des feuilles de lierre que le dessin fait ressortir.

Cette magnificence de la chaussure tend, au reste, de jour en jour, à laisser dans l'oubli la sandale et le cothurne romain.

Pour se figurer jusqu'où pouvait atteindre le délire du luxe, à cet égard, il faut voir, au Trésor impérial de Vienne, une paire de

chaussures de la période byzantine, d'après laquelle on peut avoir quelque idée de celles que portait l'empereur Justinien. En voici la description :

La partie supérieure en est d'une étoffe de soie rouge clair, non façonnée, mais ornée d'une double rangée de perles, à l'extrémité de laquelle est cousue, de chaque côté du soulier, une pierre précieuse en chaton. Depuis le haut de ce soulier jusqu'au cou-de-pied et, verticalement, sur le talon et la cheville, descend une bordure d'or, garnie de pierreries et terminée par des perles. Cette bordure se divise en deux bandelettes le long des bords et en une large bande au milieu.

Sur cette dernière sont fixés des médaillons représentant, sur fond de soie verte ou rouge, une sirène ou un griffon. Les bandelettes sont brodées, de distance en distance, de fleurs de lis, entre chacune desquelles apparaît l'image de deux oiseaux se tournant le dos.

La semelle de ces souliers, en gros cuir, est fortement cousue, et de leur tige s'échappe un lacet destiné à maintenir les six pattes qui la terminent. La doublure en est de soie rouge.

Cette somptuosité de l'une des moindres parties du costume témoigne de l'empressement avec lequel, à l'imitation des empereurs de Byzance, la société romaine, en Orient et en Occident, avait adopté le luxe des cours asiatiques. De là ce faste, dont les détails éblouissent : l'or, l'argent, l'ivoire resplendissent de toutes parts sur l'habillement du peuple, sur les freins des chars, sur les harnais des attelages. L'on se croirait chez les Perses ou chez les Indiens.

L'art vraiment byzantin, c'est l'enchâssement des pierreries

dans les tissus. La broderie règne partout en souveraine et, par les matériaux qu'elle emploie, devient une branche de l'orfèvrerie. Aussi Chrysostome peut-il s'écrier que les ouvrages des tisserands et des orfèvres l'emportent, dans l'estime publique, sur tout le reste.

La couleur continue à occuper une place prépondérante dans la variété et la beauté des tissus et dans la distinction du vêtement. Clément d'Alexandrie, après avoir énuméré les nuances *vert olive*, *vert clair*, *rose*, *écarlate*, se plaint des innombrables couleurs qu'on invente, afin que le vêtement charme les yeux, sans qu'on songe à se couvrir le corps. Mais ces diverses couleurs étaient mal famées : on les laissait aux femmes de mœurs légères. Les seules nuances convenables, celles qui distinguaient la personne du souverain, celles que portaient la matrone romaine et la bonne société, étaient toujours tirées de la pourpre.

Sous ce nom de pourpre, il ne faut pas, il est vrai, entendre une couleur unique; c'est un genre de teinture qui fournit les nuances les plus opposées, depuis la plus sombre jusqu'à la plus pâle, y compris le violet, le rouge, le bleu, le jaune.

Excepté Julien, qui ne fit pas plus de cas de cette couleur que de toutes les autres vanités de son rang, tous les Empereurs de Byzance, depuis Constantin, l'appliquèrent spécialement à leur manteau et à leur chaussure. Le Code théodosien et, après lui, le Code civil de Justinien, firent défense de teindre la soie ou la laine en nuance pourpre, hyacinthe et violette. Aucune personne, quel que fût son rang, quelle que fût sa dignité, ne devait revêtir ces couleurs, sauf l'Empereur et les membres de sa famille.

Dès le IV$^{e}$ siècle et jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient, ce qui caractérise le costume des successeurs d'Arcadius, c'est une pièce quadrangulaire ou applique en drap d'or, presque toujours richement brodée, reproduisant les traits d'un personnage quelconque, l'image d'un damier, celle d'un oiseau, etc., et que nous remarquons sur les manteaux du grand Théodose et de Justinien I$^{er}$, entre autres, mais dont on constate l'absence, sans pouvoir l'expliquer, sur celui des Empereurs d'Occident.

Cette pièce, d'une autre nuance que le manteau, se nommait *clavus*. L'idée de ce manteau pourpre, décoré d'un *clavus* orné de broderies ou de portraits, semble avoir quelque analogie avec ce que Xénophon dit de la tunique pourpre et blanche de Cyrus. Mais il convient d'ajouter que, sous la République romaine, le *clavus* (clou, nœud) nous est représenté comme un nœud de rubans pourpres, servant de marque distinctive à l'habit des sénateurs et des chevaliers. ( OVIDE, VALÈRE-MAXIME, etc.)

Plus tard, de l'avis d'Horace, de Pline le Jeune et du Code Théodosien lui-même, ce nœud de rubans se transforme en une bande de pourpre, large pour les sénateurs (*latus clavus*, d'où *laticlave*), étroite pour les chevaliers (*angustus clavus*, d'où *angusticlave*).

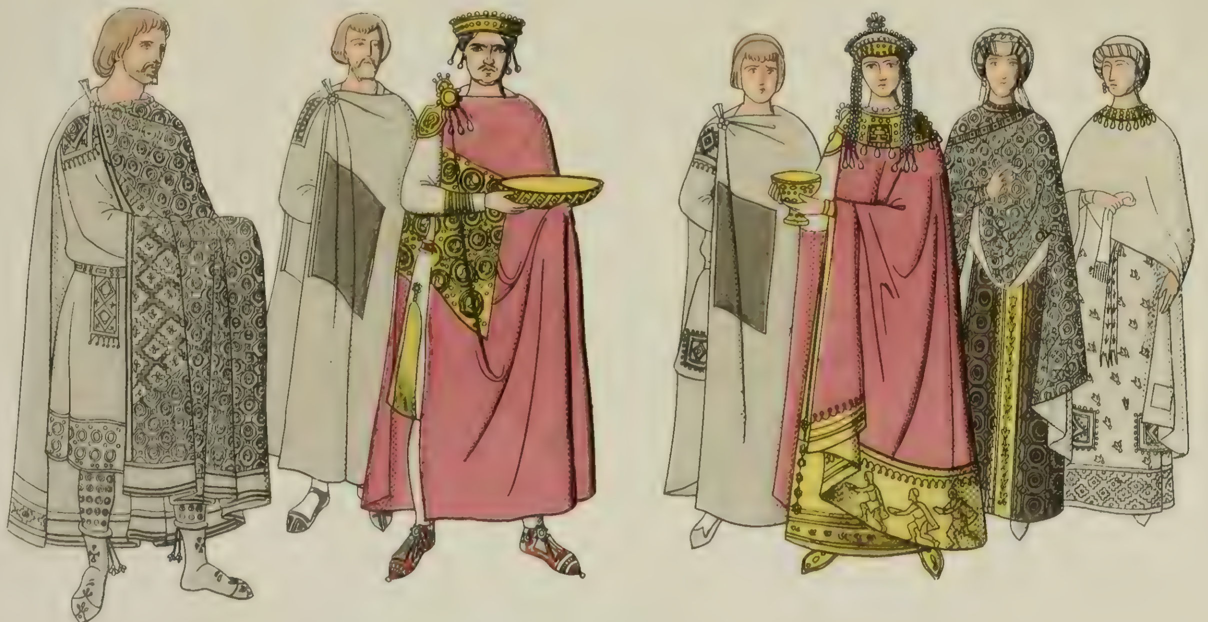
« *Impetrare* LATUM CLAVUM, » invoquer les droits du sénateur, dit PLINE LE JEUNE.

« *Mecænas vixit* ANGUSTO CLAVO *contentus*, » Mécène se contenta toute sa vie de la dignité de chevalier, raconte VELLEIUS PATERCULUS.

Les mots *laticlare* et *angusticlare* s'employaient donc en termes génériques, dans la langue latine, pour désigner les dignités sénatoriale et équestre, de même que, dans notre langage usuel, s'emploient au figuré les expressions : l'épée, la toge, le sceptre, pour désigner l'armée, la magistrature, le pouvoir souverain. *Prendre le laticlave, quitter l'angusticlave*, signifiaient ainsi : devenir sénateur, cesser d'être chevalier, comme aujourd'hui *revêtir l'uniforme, obtenir l'épaulette*, signifient : devenir soldat, être fait officier.

Il est souvent question, dans les annales de la République romaine, d'une dignité toute spéciale : celle de *Princeps senatùs* ou Président du Sénat. Revêtu de cette dignité, le petit-fils de César se garda bien de s'en démettre. Il demeura donc ce que la dictature l'avait fait et ce qu'il légua, comme une prérogative de la couronne, à ses successeurs : Président du Sénat, avec cette différence, toutefois, que le *laticlave* d'Octave devint l'*auroclavus* d'Auguste et des héritiers de son pouvoir, en se décorant d'un *clavus*, non plus de pourpre, mais d'or. *Chrysoclabus* désignait aussi un vêtement enrichi d'un *clavus* d'or, mais d'un or peut-être douteux, si l'on s'en rapporte au sens du mot français, son dérivatif : *chrysocale*.

Aux couronnes et aux boucles qui servaient d'agrafes aux manteaux s'ajoutèrent des pendeloques et des incrustations de perles et de pierreries qui, d'ailleurs, ne firent point défaut, comme nous l'avons dit, aux vêtements des princes de cette époque. C'est ainsi que nous apparaissent, tout constellés d'hyacinthes et d'améthystes, ceux d'Honorius, dans la description que nous en a laissée Claudien. Il faut supposer que ces parures ne tardèrent pas à devenir de mode



L'EMPEREUR JUSTINIEN L'IMP^ce THÉODORA

LEUR SUITE — AUTRE PERSONNAGE

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris

dans toute la société byzantine, puisqu'en 460, l'Empereur Léon Ier croit devoir, par une loi spéciale, lui défendre de porter des perles, des hyacinthes et des émeraudes sur les ceintures, sur la bordure des vêtements et jusque sur les selles et les harnais des chevaux. Seules les broches en or étaient autorisées sur les manteaux et les tuniques, à l'exclusion, toutefois, de tout ornement de pierres précieuses.

A ce moment, le manteau (*paludamentum*) se drape en plis majestueux sur la poitrine, et, sous lui, apparaissent la richissime *étole* (*stola* ou *trabea gemmata*) et le *laticlave*, vêtement distinctif du souverain et du consul. Jeté sur l'épaule gauche, le *pallium* passait sous l'aisselle droite, pour remonter sur l'épaule gauche : c'est encore ce qu'Odorici appelle *duplicare il pallio*. (*Antiquités bresciânes*.)

Notre assertion sur ce point se trouve pleinement confirmée par le portrait en pied du consul FÉLIX FLAVIUS (428), que publie l'*Iconographie du costume* (Pl. 3). « La tête nue, et portant toute sa barbe, ce personnage est revêtu d'une tunique sans ornements et recouverte d'une seconde tunique richement brodée, sur laquelle est passée la *trabea*, rétrécie au point de devenir une sorte d'écharpe. Il est chaussé du *calceus auratus* des patriciens. Sa main gauche tient le bâton consulaire, semblable à un sceptre et surmonté d'un globe qui supporte les bustes des Empereurs régnants, Valentinien III et Théodose II. Flavius Félix était comte (*comes*) et maître des deux milices, patrice et consul ordinaire. Il est représenté assistant aux jeux publics. » (M. Chabouillet.)

L'original de ce portrait est un inestimable ivoire qui fait partie de la collection du Cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale.

En suivant le cours de l'histoire de Byzance, nous arrivons au règne de JUSTINIEN I[er] (540). L'*Iconographie* le représente dans toute la splendeur du costume impérial et en compagnie de la fameuse THEODORA, sa femme, qui, de la plus misérable condition, sut, comme on sait, s'élever à l'apogée de la toute-puissance.

Le style particulier à cette époque se retrouve dans la richesse des broderies dont est chamarré le vêtement de ces souverains. L'agrafe du manteau de l'Empereur est d'une merveilleuse recherche; celles qui retiennent les manteaux des personnages de son entourage sont très-effilées et généralement conformes à la tradition du type contemporain de Valentinien III.

L'extrémité des manches de la tunique impériale est bordée d'une garniture brodée, que nous aurons l'occasion de revoir ailleurs. Non moins somptueusement habillée que son auguste époux, l'Impératrice a le front ceint d'un superbe diadème constellé de perles et supportant de magnifiques pendeloques en forme de poires; sur ses épaules se déploie le manteau d'apparat dont le *superhumeral* est incrusté de perles et de pierreries.

Comme au temps de Galla Placidia, les dames du palais sont coiffées d'une sorte de chaperon.

Ce sont les mosaïques du temps, entre autres celles que Justinien fit exécuter dans l'église de Saint-Vital de Ravenne, qui, en illustrant les principaux faits de cette ère de barbarie, nous ont con-




PRINCESSE
ITALO-ROMAINE.
626.
MOSAIQUE du TEMPS
A LA
BASILIQUE S.TE AGNES.
ROME.

8.

servé ces portraits et la plupart de ceux qui sont parvenus à notre connaissance, de même que, plus tard, c'est à la miniature que les cloîtres confieront le soin de guider nos recherches sur cette époque.

Cependant, la décadence de l'art s'accentue, comme il est facile de s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur les compositions que nous a léguées le VI^e siècle : une représentation imparfaite des sujets, partout de la grossièreté, de la raideur; un dessin primitif. C'est terrifiant.

Du VII^e au IX^e siècle, les monuments deviennent de plus en plus rares. Pourtant, il nous reste de cette période si obscure quelques types, particulièrement l'image d'une PRINCESSE CONTEMPORAINE DES ROIS LOMBARDS, dont nous allons décrire le costume, d'après le spécimen que nous en a laissé l'art constantinopolitain (Pl. 8).

Sur sa tête est posée une couronne d'or constellée de trois étoiles, et aux tresses de sa chevelure est appendu, à la hauteur de chaque oreille, un splendide bijou d'or ciselé et orné de trois perles sur un fond d'émail bleu. A peu près habillée comme les Impératrices d'Orient, elle porte une merveilleuse étole d'or gemmée et bordée d'un liseré blanc, sous laquelle apparait une tunique violette dont la sombre nuance fait ressortir l'éclat des pierreries qui la parsèment, et sur l'un des pans de laquelle est brodée l'image du Phénix. Ce symbole de la résurrection, chez les anciens, trouve naturellement sa place dans une composition qui a pour sujet l'apothéose de la Princesse. Enfin, sur son bras gauche se déploie un voile blanc remarquable par la brillante étoile d'or qui en décore l'un des coins.

A la suite de ce portrait, l'*Iconographie* publie (Pl. 9 et 10) ceux d'un PRINCE et d'une PRINCESSE ITALO-ROMAINS DU VIII^e SIÈCLE, remarquables à ce point de vue spécial que la toge romaine ou tunique, — comme on l'appelle alors, — n'a pas encore disparu. Cette reproduction, il est vrai, étant empruntée aux peintures murales d'une église de Rome, on peut affirmer que, dans cette ville, la tradition antique se maintint plus longtemps que dans les pays où s'établirent les Barbares.

Le Prince, luxueusement vêtu, porte, recouverte d'un manteau blanc, une tunique verte, dont la broderie d'or de style *longobardique* laisse deviner l'influence que commence à prendre sur le costume l'invasion des peuples septentrionaux. Plus somptueusement mise encore, la Princesse est revêtue d'un manteau en drap d'or et d'une robe de semblable étoffe, mais d'une coupe diagonale dont plusieurs sculptures de l'église de Cividalle de Frioul nous offrent encore le modèle. Le manteau, ouvert latéralement, est toujours celui dont se parent les Empereurs des IV^e et V^e siècles. Une bandelette de pourpre ceint sa chevelure et, sur un voile blanc que laisse flotter sa main droite, est posée une coiffure multicolore et gemmée que le Prince, lui, tient simplement à la main. Cette coiffure, résultat des modifications successives apportées au diadème des V^e et VI^e siècles, c'est la *barrette* qui, toujours enrichie de pierres précieuses, va devenir, pendant cinq cents ans, la coiffure distinctive des monarques européens.

La Princesse porte un collier d'or segmenté, à quatre rangs de perles sur un fond d'émail azuré.

Enfin, sur les tuniques de ces deux personnages, on remarque

des disques ou applications ovalaires, de style évidemment byzantin, que l'on nommait *callicules* et qui semblent de mode jusqu'au XII^e siècle, ainsi qu'en témoigne l'habit pontifical d'un Pape de ce temps.

Jusqu'à cette époque, donc, Constantinople arrive à conserver sur le costume européen une influence incontestable, grâce à la magnificence orientale de ses modes. Nous ne saurions mieux terminer ce chapitre qu'en plaçant sous les yeux du lecteur la description de la tenue d'un officier de la cour impériale, sous le règne de Nicéphore Botoniate (1080-86), description dont l'exactitude ne doit faire aucun doute, si l'on veut bien consulter l'*Iconographie*, qui reproduit le portrait de ce monarque (Pl. 16). Sur une tunique à fond blanc, se détache une broderie pourpre et or, dont le capricieux dessin enlace des lions de pourpre repiquée d'or. De l'encolure, jusqu'au milieu de la poitrine, descend le *clavus* d'azur, orné d'une soutache de même couleur. La longue chevelure de ce dignitaire se dissimule sous une calotte oblongue et blanche. Il est chaussé de noir. Cette rarissime peinture appartient à la fin du XI^e siècle et compte au nombre des plus précieuses richesses de notre Bibliothèque Nationale.

En résumé, une profusion vraiment insensée de broderies, de soie et d'or, voilà le costume des habitants de Byzance, voilà l'objet de leur fol orgueil et de leurs plus vives préoccupations, au moment même où, sur la rive opposée du Bosphore, gronde à leurs oreilles, comme un redoutable avertissement, le sourd murmure des premiers flots de l'invasion musulmane. « A les voir ainsi sur leurs chevaux, écrit, vers 1160, Benjamin de Tudela, on les prendrait pour des

fils de rois; mais ils n'ont aucune prestance, ni courage pour la guerre! »

Jugement sévère, mais d'une exactitude rigoureusement confirmée par l'événement!!!




PRINCESSE ITALO-ROMAINE. FIN DU VIIIe SIECLE
MOSAIQUE DE LA BASILIQUE Ste CECILE, AUX CATACOMBES DE ROME

# PLANCHES A CONSULTER

---

3. — Les Empereurs ARCADIUS et THÉODOSE LE GRAND. — Le consul FLAVIUS FÉLIX ... IVe siècle.
5. — L'Impératrice GALLA PLACIDIA ... Ve —
6. — L'Empereur VALENTINIEN III ... Ve —
7. — L'Empereur JUSTINIEN Ier, l'Impératrice THEODORA et leur suite ... VIe —
8. — Princesse italo-romaine ... VIIe —
9. — Prince italo-romain ... VIIIe —
10. — Princesse italo-romaine ... VIIIe —
16. — L'Empereur NICÉPHORE BOTONIATE ... XIe —
17. — Grand dignitaire de l'Empire d'Orient ... XIe —

---

(Note pour le relieur) Ier Chapitre.



Jacquemin

16

NICEPHORE BOTANIATE, EMPEREUR D'ORIENT. 1078-81

MINIATURE D'UN MANUSCRIT GREC A LA BIBLE NATIONALE

# CHAPITRE II

# LES DAMES ROMAINES




GRAND DIGNITAIRE DE L'EMPIRE D'ORIENT 1078-81

MINIATURE DES OEUVRES DE S^T JEAN CHRYSOSTOME, A LA BIBL^E NAT^LE

Dans les pays soumis à la domination romaine aux IVe et Ve siècles, le *gynécée* (gynœceum) ne différait en rien de ce qu'il avait toujours été chez les anciens : c'était encore l'appartement des femmes. Toutes, depuis l'élégante patricienne jusqu'à la simple matrone, y vivaient au milieu de leurs esclaves. Avec leur secours, réunissant chez elles les arts et les métiers qui ont quelques rapports avec l'habillement, elles faisaient ainsi, sous leurs yeux, filer la toile et fabriquer la broderie de leurs vêtements, confectionner leurs robes et leurs ajustements, de telle sorte que la plupart des tissus ordinaires sortaient de l'atelier domestique.

La Romaine choisissait, au sein de son nombreux personnel, pour en faire ses *modistes,* les femmes qui, dans la manière de couper une étoffe, de la poser et de la décorer, faisaient preuve du meilleur goût.

Leurs fonctions consistaient à venir chaque matin, au lever de la matrone, rendre compte de ce que leur imagination avait pu inventer de nouveau en toilettes et en parures. Souvent les modistes remplissaient le rôle d'*habilleuses*, passaient les vêtements à leur maîtresse, en disposaient et en variaient les couleurs, donnaient aux plis de la robe une élégance artistique; enfin elles devaient savoir habilement, sous une draperie bien jetée, voiler les imperfections du corps ou en faire ressortir les beautés.

Au petit lever, on laissait entrer les bijoutiers, les marchands de parures, les bouquetières, etc., et ce que, dans la hiérarchie du personnel de la toilette, l'on nommait les *appréciatrices*, chargées de donner leur avis sur le côté plastique de la question. Puis, les princesses et les grandes dames réunissaient autour d'elles un cercle de femmes surnommées *parasites* et dont l'unique attribution se réduisait à complimenter la maîtresse de céans sur sa beauté, sa grâce et sa magnificence.

Indépendamment des *appréciatrices* que nous venons de désigner, le service d'une toilette patricienne comprenait encore :

Les *sartices* ou coupeuses, les couturières, les brodeuses, les blanchisseuses, les repasseuses, les plisseuses, les presseuses, les *vestipices* ou habilleuses, etc.

Venaient ensuite :

Les *cinerarii* ou *ciniflores*, esclaves mâles qui faisaient chauffer les fers à papillotes;

Les *ornatrices*, qui plaçaient dans les cheveux de leur maîtresse de longues épingles d'or ou d'ivoire, leur attachaient les colliers


.V-V SIECLE.
BELLICIA
VIERGE CHRETIENNE.
(BIBLIOTHEQUE du VATICAN)

10.

massifs et les lourds pendants d'oreilles, leur présentaient les peignes, les bandelettes, les miroirs, etc.;

Les *flambaries* ou porteuses d'éventails, et les *cubiculaires* ou femmes de chambre;

Enfin les *loraries*, le fouet à la main, préposées à la haute police du gynécée.

La garde-robe d'une grande dame se composait d'une foule de pièces vestimentaires dont nous nous contenterons d'indiquer les principales :

*Castula.* — Espèce de corset qui soutenait la gorge.

*Strophia.*—Bandelettes destinées à comprimer le volume des seins.

*Intusiata.* — Robe de chambre servant de peignoir.

*Tunica* ou *patagium.* — Tunique proprement dite, bordée de franges.

*Patagiata.* — Tunique parsemée de fleurs d'or et d'argent.

*Tunicula.* — Demi-tunique ne descendant que jusqu'aux genoux et ornée de broderies.

*Mendicula.* — Robe de cérémonie, taillée sur le modèle des toges magistrales.

*Caltha.* — Mantelet ou pèlerine.

*Crocula.* — Robe courte couleur de safran.

*Œnomides.* — Robe serrant la taille, en laissant les épaules à découvert.

*Linteolum cœsicum.* — Robe à ouverture largement échancrée sur la poitrine et, par cela même, chère à tout ce qui faisait commerce de galanterie.

*Klanis.* — Robe de fin tissu et à longue traîne.

*Laconica.* — Robe d'étoffe transparente, empruntée aux modes laconiennes, à laquelle le libertinage éhonté des Faustines avait donné une vogue incroyable, et dont le léger tissu devint, sous le règne d'Héliogabale, si diaphane, qu'il finit même par laisser les formes à découvert, pour ainsi dire.

*Exotica.* — Robe étrangère ou asiatique.

*Regilla.* — Robe très-ample à longue traîne et garnie de fines fourrures.

*Basilica.* — Robe, dite royale, encore plus riche que la précédente.

*Toga.* — La toge, dont nous avons assez parlé ailleurs pour n'y point revenir ici.

*Epômis.* — Manteau court.

*Cumatile* et *plumatile.* — Sortes de manteaux dont l'étoffe peinte imitait le plumage du paon.

*Pallium.* — Manteau commun aux deux sexes.

*Peplum.* — Sorte de pallium laissant une épaule à découvert et, presque toujours, orné d'agrafes d'or et de pierreries.

*Stola.* — La *stole* se mettait par-dessus la tunique; comme nous l'avons dit, au chapitre précédent, elle était souvent de pourpre et décorée de franges et de broderies d'or. Elle avait été, par un décret du Sénat, spécialement réservée aux patriciennes et continuait à se porter dans les solennités.

Enfin, les grandes dames enveloppaient leur costume d'une *mante* de gaze, fixée sur l'épaule droite par une agrafe de prix et dont la

queue d'une longueur démesurée se détachait et flottait derrière elles, sous l'œil attentif de plusieurs esclaves, chargés d'en régler les ondulations.

Quant à la coiffure, elle se composait souvent d'un simple voile clair et léger, que l'on nommait *mithra*, mais plus généralement d'une écharpe (*rica*) qui passait sur la tête et retombait sur les épaules.

Ainsi qu'on vient de le voir, les robes et les tuniques étant, comme de coutume, les principales pièces du vêtement féminin, méritent une description particulière.

Les manches de la robe ne couvraient que le haut du bras et se divisaient en deux larges bandes retombant de chaque côté et qu'on relevait avec des agrafes d'or. A l'échancrure, au-dessus du sein, une frange de pourpre, à double teinture, tranchait, par sa couleur éclatante, avec la robe toujours blanche, dont une semblable frange garnissait plus souvent le bas. La longueur de la tunique annonçait l'âge et le caractère de la personne qui la portait : ainsi, la tunique des adolescentes et des jeunes filles ne descendait qu'à mi-jambes, tandis que celle des femmes mariées ou *matrones* descendait jusqu'aux pieds et se faisait remarquer autant par son ampleur que par ses ornements. A la frange de pourpre qui en bordait le bas, les patriciennes en ajoutaient une de broderies d'or entrelacées de perles et de pierres précieuses (Pl. 5). Les femmes coquettes ou légères portaient une tunique écourtée, de manière à laisser admirer la finesse de leur jambe, la délicatesse de leur joli pied et le luxe de leur chaussure.

La tunique se fixait à la taille par une riche ceinture. L'esclave chargée du soin de l'attacher devait être fort habile à disposer artistement à la base des seins une quantité de petits plis symétriques d'un gracieux effet. Selon les circonstances, on *passait* sur la robe une demi-tunique, *tunicula*, dont la couleur différait de celle de la robe, mais devait toujours être en harmonie avec elle.

Nous ferons observer qu'entre *passer* et *jeter* un vêtement, il existait une distinction qui, d'ailleurs, subsiste encore aujourd'hui : passer un vêtement signifiait y entrer; le jeter indiquait l'action de le placer, de le draper. On passait la robe et la tunique; comme nous allons le voir, on jetait la toge et la mante.

L'habillement se complétait avec la *palla* ou *mante*, que remplaçait la toge en certaines circonstances. Il était très-difficile de draper élégamment la palla et la toge, car on n'employait, pour les maintenir, ni épingles, ni agrafes, ni rubans, ni aucune espèce de liens. Il fallait que, sans le secours de ces moyens, la toge ou la mante, passant sous le sein droit, laissât libre et à découvert le bras ainsi que l'épaule droite, tandis que le bras gauche, recouvert tantôt en entier et tantôt jusqu'au poignet seulement, devait la relever avec grâce. Voici de quelle manière se drapait l'un et l'autre de ces vêtements.

On commençait par les *jeter* sur les deux épaules; puis, on en prenait une extrémité qu'on faisait passer sur l'épaule gauche et retomber sur la poitrine. L'autre extrémité ceignait alors les reins, passait sous le bras droit, revenait sur la poitrine, croisait l'extrémité gauche, remontait sur l'épaule du même côté et s'en allait flotter librement par derrière.

La toge et la mante enveloppaient donc tout le corps, à l'exception de l'épaule et du bras droits qui restaient en pleine liberté. C'était de l'art que de bien les draper et de leur donner des plis d'un agréable effet. Aussi, les dames s'y exerçaient-elles sans cesse.

Il y avait plusieurs manières de draper la mante, soit en la relevant un peu, pour laisser apercevoir la frange ou la bordure de la tunique, soit en la laissant retomber plus bas; mais la mante ne devait jamais balayer le sol, suivant un principe dont le portrait de Galla Placidia nous offre une évidente application.

Complément direct du costume, la chaussure des dames romaines se faisait admirer autant par la richesse des matières qui la composaient que par l'élégance et la variété de ses modèles. Voici le nom des principaux d'entre eux :

*Lancia.* — Espèce de pantoufle d'intérieur.

*Konipodes.* — Pantoufle à bout pointu et relevé.

*Calceus.* — Soulier ordinaire en peau de chèvre.

*Mulleus.* — Soulier d'étoffe brochée d'or, ou *mule.*

*Persiques.* — Soulier de peau blanche, orné de filets d'or et de rubans.

*Psaltides.* — Soulier fin pour la danse.

*Sandales.* — Il y en avait de très-simples et de très-riches, également portées par les hommes et par les femmes.

*Enemides.* — Petite bottine à tiges molles, ne dépassant pas la cheville.

*Crepides.* — Bottine commune aux deux sexes.

*Cothurne.* — Bottine riche qu'on prenait pour aller au théâtre ou assister à quelque solennité.

Enfin les courtisanes et les femmes galantes chaussaient le *capido*, remarquable par l'élégance de sa forme et la magnificence de ses ornements. Quant aux *campodes* ou simples sandales, elles étaient ce qu'elles sont demeurées dans la campagne de Rome : la chaussure des femmes du peuple.

Chaque chaussure avait ainsi, avec son nom, sa destination propre, comme on vient de le voir; les unes se portaient à la maison, les autres au dehors. La sandale, le soulier, la mule, la bottine simple et le cothurne étaient affectés au pied des patriciennes. Les souliers et les mules étaient chargés de broderies ou de joyaux, tels que boucles et boutons d'or, mouches, cigales, scarabées, serpents entrelacés, etc. Sur le cothurne brillaient les perles et les métaux les plus rares, au milieu desquels on remarquait parfois, artistement brodée, la tête d'un lion, d'un léopard ou d'un aigle. Parfois aussi, le devant de la tige était orné d'un superbe camée ou d'une perle de très-grand prix.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à aborder un dernier détail de la toilette des dames romaines. Il est vrai que ce détail va, dans notre description, prendre autant de place qu'il en occupe dans le costume féminin, c'est-à-dire mériter presque les honneurs d'un chapitre spécial. Nous voulons parler de la parure, autrement dit des bijoux.

Le talent des orfèvres grecs et romains a tellement multiplié le nombre et la forme des bijoux anciens que, pour en dresser la

liste, nous n'avons qu'à inventorier les trésors de nos musées ou ceux de la littérature latine.

Dans la toilette d'une dame romaine figuraient, comme des ornements indispensables et d'une valeur inestimable, « les colliers et pendants d'oreilles; les agrafes, les chaînes d'or, les bracelets, les bagues, les camées; les fleurs artificielles, les couronnes enrichies de perles et de pierreries; les papillons, les cigales, les mouches et autres joyaux artistement travaillés; les robes, les mantes brodées et frangées, les mitres, les écharpes brochées d'or et d'argent; les ceintures étincelantes de pierres précieuses, les bandelettes de pourpre, les rubans, les voiles, les chaussures de toutes formes et d'un luxe sans égal; enfin, mille et un riens qu'on ne saurait décrire et qui atteignaient des prix fabuleux. » (Justus Pollux.)

Les diadèmes et les agrafes, par exemple, étaient de toutes formes et de toutes dimensions : surmontés de bustes, de statues en pied, d'animaux, d'oiseaux, d'insectes, de fleurs, etc., et d'une valeur artistique faisant oublier celle de la matière première.

Les épingles à cheveux n'avaient, pour ainsi dire, pas de prix. On en cite qui coûtaient jusqu'à près de 500,000 sesterces (100,000 fr.)! Une de ces épingles, qui a appartenu à l'impératrice Sabine et est conservée au Musée de Portici, représente la déesse de l'Abondance tenant d'une main la corne d'Acheloüs et, de l'autre, caressant un dauphin.

Les colliers, partie obligée d'une toilette, entouraient le cou d'un ou de plusieurs tours qui venaient redescendre jusques sur la poitrine; un magnifique camée leur servait de fermoir. On peut ju-

ger à quelle finesse et à quelle pureté arrivaient le travail et l'exécution de l'artiste, d'après les camées antiques et les pierres gravés qu'on retrouve dans les collections de divers musées.

Les bracelets d'or incrusté de pierreries chargeaient les bras et les poignets des dames romaines; mais elles leur préféraient encore les bracelets de perles à trois et à cinq branches; car, de toutes les parures, les perles avaient le don d'exciter au plus haut degré leur amour-propre et de satisfaire leur jouissance.

« J'ai vu, dit Pline, et ce n'était pas dans une cérémonie publique, dans l'une de ces fêtes où l'on étale tout le faste de l'opulence, — j'ai vu, à un souper de fiançailles très-ordinaires, Lollia Paulina, qui, depuis, est devenue la femme de Caligula, toute couverte d'émeraudes et de perles, que leur mélange rendait encore plus brillantes. Sa tête, ses cheveux, sa gorge, ses oreilles, son cou, ses bras, ses doigts en étaient chargés. Il y en avait pour quarante millions de sesterces (9,000,000 de francs)!!! *Quæ summa quadraginties sestercium colligebat...* Elle était en état de produire les quittances. Et ces richesses, elle ne les devait pas à la prodigalité de l'empereur : c'était le bien de son aïeul, c'est-à-dire la dépouille des provinces. Voilà le fruit des concussions; voilà pourquoi Lollius, diffamé dans tout l'Orient pour les présents extorqués aux rois, avala du poison après avoir perdu les bonnes grâces de Caïus César, fils d'Auguste; c'était afin que sa petite-fille se fît voir aux flambeaux avec une parure de quarante millions de sesterces! »

Les perles et les pierres précieuses étaient donc si nécessaires à la parure féminine que la patricienne la plus modeste aurait cru

déroger à son rang, si elle eût paru en public sans ses bijoux. « Il serait, dit à ce sujet le caustique Juvénal, plus facile de faire sortir un consul sans ses faisceaux, qu'une dame sans ses joyaux. »

Quarante millions de sesterces de perles c'est déjà, sans doute, la preuve irréfutable d'un luxe assez raffiné; cependant, à cet égard, les bagues et les anneaux ne méritent pas une mention moins honorable. Plusieurs d'entre eux, en effet, ne sont-ils pas devenus historiques : l'anneau de Faustine, qui coûtait un million; celui de Domitien, évalué à un million et demi, etc.?

Il arriva ainsi qu'un jour les doigts des mains disparurent sous l'or et les pierreries, comme un guerrier disparaît sous l'armure. Les dames changèrent de bagues selon les jours et les saisons. Il y eut des bagues d'été d'un modèle plein de délicatesse et de légèreté; il y en eut d'hiver plus larges et plus massives. Les pierres gravées qu'on y enchâssait avaient une haute valeur, à cause de la beauté du travail microscopique dont elles étaient l'objet. Florence, possède un *onyx* antique de la largeur de l'ongle, sur lequel est gravée une fête de la Vénus Lybienne et représentant dix-sept personnages parfaitement distincts et d'une pureté d'exécution « qu'il serait sinon impossible, au moins difficile d'égaler. » (M. Debay.)

Il est évident qu'un pareil travail est d'autant plus merveilleux que l'artiste manquait alors des ressources innombrables qu'ont mises, depuis, à sa disposition, la science et le progrès de vingt siècles. Néanmoins, en voyant aujourd'hui, sous la forme d'un chaton ordinaire, une petite montre d'or à cylindre conserver sur une chevalière la régularité de son mouvement, félicitons nos artistes con-

temporains de n'être pas restés inférieurs à leurs devanciers.

Le christianisme lui-même ne sut pas toujours, à l'origine, se préserver de la contagion des usages païens, car nous voyons Clément d'Alexandrie s'emporter contre l'habitude que les fidèles avaient conservée de porter des anneaux à sujets lubriques. « Les Chrétiens, dit-il, doivent bien plutôt choisir des emblèmes se rapportant à leur sainte religion, tels que la palme, la paix, l'ancre, l'espérance, un navire en mer, un poisson, etc., etc. »

L'orgueil, on pourrait dire la folie, des patriciennes éclatait surtout dans le luxe des pendants d'oreilles. Les plus estimés de ces mirifiques bijoux étaient à trois et à quatre branches; on les nommait *crotales*, parce qu'à leur extrémité inférieure pendait un petit grelot dont le son argentin attirait l'attention publique et flattait l'orgueil de celles qui les portaient. Le prix de ces crotales était si élevé, que Sénèque, indigné, s'écriait : « Ce n'est plus avec une perle à chaque oreille que sont parées les femmes; il leur en faut trois dont le poids devrait leur être insupportable. Ces femmes, dans leur folie, pensent que leurs maris ne seraient pas assez tourmentés si elles n'avaient à chaque oreille que la valeur de trois héritages! »

L'on pense bien que, dans une étude aussi sérieuse que celle de la parure, la question des cheveux ne pouvait manquer d'occuper une large place. En effet, dans tous les temps et dans tous les pays, cette question a eu une importance capitale. Déjà Ovide avait dit qu' « il serait plus facile de compter les abeilles de l'Hybla et les glands d'un chêne touffu que les mille espèces de coiffures des femmes. » La morale chrétienne ne pouvait, sur ce point, se montrer moins rigou-

reuse que la morale païenne. Aussi, s'adressant aux coquettes de son temps, le grand Tertullien s'écrie-t-il avec indignation : « Pourquoi ne pouvez-vous souffrir que vos cheveux demeurent en repos? Pourquoi les avoir tantôt liés et resserrés, et tantôt détachés et flottants le long des joues et sur les épaules? Pourquoi les relever un jour et les rabattre le lendemain? Quelques-unes d'entre vous se plaisent à les porter frisés et ondulés; d'autres préfèrent les laisser déroulés négligemment et en désordre. A votre chevelure s'ajoutent encore je ne sais combien de tresses et de nattes empruntées à des chevelures étrangères, et que, parfois, vous vous contentez d'attacher derrière la tète et de laisser tomber sur votre cou, mais que, souvent, vous vous disposez sur le crâne sous la forme d'une toque ou d'une calotte au fond de laquelle s'emboite votre tète comme dans une gaine. Pourquoi encore vous accumuler, sur le cou et sur l'occiput, de ces couronnes de tresses qui, entassées les unes sur les autres, ressemblent à de petites tours?... Voulez-vous donc mettre sur les dents les meilleurs perruquiers? Chose triste à dire : il en est, parmi vous qui emploient le safran à se teindre les cheveux, comme si elles regrettaient d'être nées à Rome et non dans les forêts des Gaules ou de la Germanie! On se noircit les sourcils avec de la suie; on passe des heures entières à en dessiner correctement l'arcade; on se couvre les joues de vermillon... » (*De la Toilette des femmes.*)

« Outre les pendants d'oreilles, dit à son tour Chrysostome, il faut aux femmes d'autres bijoux pour s'en encadrer la figure. Le fard s'étend en couches épaisses sur leur visage et jusqu'au bord de leurs paupières. Leurs vêtements sont tissés d'or et de soie; leur

cou, leurs mains, tout se recouvre d'or; leur chaussure, d'un noir fort luisant, se termine en pointe. Montées sur un char attelé de mulets blancs aux freins dorés, elles se font accompagner d'une foule d'eunuques, de filles de chambre et de servantes. En un mot, leur faste n'a point de bornes. » (*Époque du grand Théodose et d'Arcadius.*)

Nous verrons plus tard qu'aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, rien de tout cela n'était changé. L'est-ce même de nos jours?




Imp. Saloman Paris 12.

Librairie CH. DELAGRAVE rue Soufflot Paris

# CHAPITRE III

# LA MILICE ROMAINE

Toutes les fois qu'il nous arrive d'évoquer, dans l'imposant appareil de leur toute-puissance, le souvenir des armées romaines, nous avons coutume d'identifier leur image avec le principal de leurs corps : LA LÉGION.

Quoique pouvant leur servir de prototype, la Légion, pourtant, n'était que le noyau des forces militaires de l'Empire, dont l'organisation se résumait en ce que l'on appelait la *milice*.

La milice romaine comprenait trois éléments distincts d'origine, mais absolument unifiés sous les lois d'une discipline commune : les citoyens romains, les alliés et les auxiliaires.

Les auxiliaires appartenaient tous aux contrées étrangères soumises à la domination ou au protectorat de la Ville Eternelle. Ils étaient à sa solde ou à celle des Rois confédérés qui les envoyaient, et ils ne prêtaient point serment de fidélité au peuple romain, comme faisaient les Alliés.

Ceux-ci étaient Italiens, servaient sans solde, mais touchaient du blé, — équivalent du pain de munition moderne; — ils étaient enrôlés par les soins de leurs magistrats.

Les citoyens romains étaient tous obligés à porter les armes vingt ans dans l'infanterie, ou dix ans dans la cavalerie, et ce, depuis l'âge de dix-sept ans quelquefois, de vingt ans généralement, jusqu'à quarante-six ans en temps ordinaire.

Après avoir ainsi satisfait aux obligations de la loi, ils rentraient dans leurs foyers; mais, dans un cas de nécessité publique, ils pouvaient être retenus ou rappelés (*evocati*) sous les armes jusqu'à l'âge de cinquante ans. Ils étaient également libres d'y demeurer de leur plein gré jusqu'à cet âge, mais sous des enseignes (*Vexilla*) particulières, et prenaient alors le nom de *Vexillaires* ou vétérans.

Pendant toute la durée de l'Empire, les soldats romains se distinguent en *Prétoriens* ou garde impériale; en *Légionnaires* proprement dits et en *Gregarios milites* ou simples soldats enrôlés dans des cohortes particulières, mais ne faisant point partie de la Légion.

Si l'on veut avoir une idée aussi exacte que possible de la milice de Rome, il faut se représenter, dans son ordre de bataille, une armée romaine en campagne.

Dispersé à quelque distance en avant et, quelquefois, autour d'elle, voici d'abord le corps franc des jeunes *Vélites*, pleins d'élan, d'audace et d'adresse, toujours prompts à signaler l'approche de l'ennemi et à engager avec lui les premières hostilités. Un moulage du Musée d'Artillerie nous en offre un type original que reproduit la Planche I<sup>re</sup> de l'*Iconographie*.




13.

SOLDAT DE LA IV<sup>e</sup> COHORTE DALMATE

BAS-RELIEF DU MUSÉE D'ARTILLERIE A PARIS *Dessin inédit*

Sans autre arme défensive qu'un bouclier de forme carrée et convexe qu'il tient à la main gauche par les énarmes, le vélite est pourvu, pour l'attaque, de deux longs javelots dont le fer est taillé en losange, de l'épée de moyenne grandeur, large, à double tranchant, et d'une sorte de dague d'origine grecque, le *parazonium*, qui se suspendait à gauche à la ceinture. Cette ceinture en étoffe porte une espèce de tablier de cuir plaqué de métal et préposé à la défense du bas-ventre. Elle est recouverte d'un ceinturon à plaques de bronze ciselé.

Souvent mêlés aux vélites, s'avancent ensuite, sous la direction de leurs préfets, les cohortes des auxiliaires, placées, suivant les circonstances, à l'avant-garde ou sur les flancs de la Légion, armées et équipées à la romaine, mais habillées suivant leurs coutumes nationales.

Alors, entre la cavalerie et l'infanterie des alliés composant chacune de ses ailes, couverte sur ses derrières par les trois cents chevaux de sa propre cavalerie, apparaît l'élite de la milice : la Légion.

Elle marche, formée d'ordinaire sur trois lignes partagées chacune en dix cohortes échelonnées les unes sur les autres. Chaque cohorte se divise en trois manipules; chaque manipule en deux *ordres* ou centuries. Les centuries sont commandées par les centurions; les manipules, par les plus anciens d'entre ces officiers; les cohortes, par les préfets de cohorte; la Légion, enfin, est sous les ordres d'un préfet de légion. Comme en le voit, avec la République a été aboli, sinon la charge, du moins le titre de tribun, auquel l'Empire substitue partout le titre de préfet.

Primitivement fixé à 3.000 hommes, puis élevé à 4.000 et même à 6.000, l'effectif de la Légion est, à l'époque dont nous parlons, retombé à 4.000 hommes (infanterie, cavalerie et artillerie).

En première ligne, suivant le principe adopté par les Romains d'engager l'action avec de jeunes troupes, figurent les moins âgés des légionnaires, les *Hastaires*, la *hasta* sur l'épaule.

Il y avait deux sortes de *hastæ* : l'une, qui se dardait, et dont la hampe courte présentait une lame longue et effilée ; l'autre, à hampe longue, était, à son extrémité, munie d'une sorte de croc qui s'utilisait dans les assauts et, particulièrement, dans l'exécution d'une manœuvre de siége qu'on nommait la *tortue*.

En seconde ligne, viennent, l'épée à la main, les *Principes*, tous d'âge viril et parfaitement aguerris.

En troisième ligne, enfin, arrivent les *Triaires*, vieille et redoutable troupe formant, en quelque sorte, la réserve de la Légion. C'est dans leurs mains que se fait remarquer le redoutable *pilum*, auquel cuirasse ou corselet ne savent résister. Il y en avait de deux sortes : l'un, de la forme et de la longueur d'une pique, était, à son extrémité, muni d'un long fer rond ou quadrangulaire et se pointait ; l'autre, plus petit et plus effilé, se lançait.

C'est du *pilum* que le centurion de la première cohorte des triaires tirait son nom de *Primipile*. A en juger par les droits et les prérogatives de ce grade, il devait être fort important. Le primipile, en effet, avait, en sa cohorte, l'aigle de la Légion et jouissait d'une prépondérance absolue sur tous les autres centurions. Aussi, lorsqu'on voit de quelle vénération étaient entourées les

enseignes, dans les armées romaines, ne semble-t-il pas étonnant que les officiers préposés à la garde et à la défense de ces enseignes fussent honorés à leur égal.

Les triaires disparaissent, et, à travers des flots de poussière, se montre, à quelque distance, la massive artillerie, ébranlant l'air et le sol du sourd roulement de ses nombreuses et formidables machines (balistes, béliers, catapultes, brûlots, etc.), réunis sous la dénomination générique de *tormenta*, et dépassant, en certains cas, le chiffre de deux mille.

Comme de nos jours, il y avait une artillerie de siége et une artillerie de campagne, toutes deux servies par des fantassins et des cavaliers détachés de la Légion.

Derrière l'artillerie, s'allonge l'interminable file des bagages, véhicules, bêtes de somme, blessés, malades et autres *impedimenta* qu'avec les goujats et les vivandiers (*calones*, *lixæ*), une armée romaine traînait toujours à sa suite.

Enfin, fermant la marche, se déploient à l'arrière-garde les dix *turmes* (de trente-deux hommes chacune) de la cavalerie légionnaire, soutenues par un effectif indéterminé de cavalerie alliée.

A la Légion, mais sans compter dans ses rangs, sont réunies les cohortes des *Vexillaires*, dont nous avons précédemment expliqué l'état, puis, des corps francs d'archers tirés des contrées grecques et asiatiques, et de frondeurs originaires des Baléares, de l'Espagne ou des Gaules.

En faisant assister le lecteur à ce rapide défilé d'une seule Légion, nous croyons le mettre à même de pouvoir s'imaginer ce que

devait être une armée romaine en campagne, alors que, comme dans les guerres contre les Germains ou les Parthes, elle comprenait parfois dix ou douze légions et le double de cohortes vexillaires, alliées et auxiliaires.

Les principaux traits de cette physionomie que nous prêtons à la milice romaine se trouvent, d'ailleurs, burinés dans plusieurs passages de Tacite, entre autres, dans les deux suivants :

« ...Il (Corbulon) divise son armée en quatre corps et fait former les uns en colonne serrée, conformément à cette manœuvre qu'on nomme la tortue, de manière à renverser la palissade et à entreprendre les travaux de sape. Il commande aux autres de marcher à l'assaut, fait lancer par les machines une foule de traits et de flammes d'artifice et assigne aux archers et aux frondeurs un poste d'où il leur soit facile de projeter leurs flèches, leurs balles de fer et leurs pierres à une grande distance...

« ...La troisième légion tenait l'aile droite; la sixième, l'aile gauche; et, entre elles, marchait l'élite des soldats de la dixième. Les bagages étaient rangés au milieu des cohortes; et, à l'arrière-garde, étaient placés mille chevaux auxquels avait été donné l'ordre d'engager de loin une escarmouche avec l'ennemi, s'ils en étaient incommodés, mais de ne point le suivre, s'ils le voyaient prendre la fuite. Les archers à pied marchaient sur les ailes avec tout le reste de la cavalerie; mais l'aile gauche avait été un peu plus déployée au pied des collines... » (*Annales*, livre XIII.)

Dans les premiers temps de l'Empire, le costume militaire romain conserve encore quelque chose de son antique simplicité.

Tous les légionnaires, fantassins aussi bien que cavaliers, sont coiffés d'un casque d'acier dont la double jugulaire plaquée de métal se noue sous le menton par une courroie, et portent une saie rayée, piquée et doublée de laine, sous l'ample manteau de guerre ou *paludamentum*, « fixé sur l'épaule droite par une agrafe. » (Sidoine Apollinaire.)

L'infanterie est revêtue d'un corselet, le *thorax*, fait de grosses cordes solidement assemblées, cousues les unes aux autres et superposées en plusieurs doubles, de manière à former comme une espèce de cuirasse propre à amortir la violence d'un choc ou d'un coup. C'est la même idée qui donnera naissance au *jaque* du moyen âge. Mais il est à présumer que, semblablement au matelas de la cuirasse moderne, le *thorax* avait surtout pour objet d'aider l'homme à supporter plus aisément le poids des armures de métal.

Le fantassin en portait une qu'on nommait *lorica*. Elle était composée de lames horizontalement superposées et plaquées sur cuir, s'ouvrait sur la poitrine et se fermait par derrière au moyen d'agrafes mobiles et d'épaulières. Ces épaulières étaient formées de quatre lames moins larges que celles de la cuirasse; les deux premières fixées au plastron comme des bretelles, les deux autres, reliées entre elles au moyen de bandes de cuir et de rivets. Avec un bouclier de métal en forme de parallélogramme (le *scutum*), tel était l'armement défensif du légionnaire à pied.

Nous avons vu qu'à la Légion s'adjoignaient des frondeurs et des archers tirés de pays étrangers. Mais, accoutumé à ne devoir compter, devant l'ennemi, que sur lui-même, le soldat romain est rompu à tous les exercices. Aussi, muni d'une fronde attachée au

bout d'un bâton et qui, pour ce motif, prend le nom de *fustibale*, « conserve-t-il toujours, dans la cavité de son bouclier, avec une provision de flèches, des cailloux ronds et des balles de fer ou de plomb appelées *martiobarbules*. » (VÉGÈCE.)

La chaussure de l'infanterie, en campagne, est une simple semelle de gros cuir, liée par des lanières sur le cou-de-pied et le haut du talon, et percée de clous de bronze auxquels, après un pillage, le soldat substitue des clous d'or, mais en en laissant toujours saillir la pointe, pour éviter de glisser. C'est la *caliga*, à laquelle le successeur de Tibère doit le surnom de *Caligula*.

Le cavalier, lui, est chaussé de l'*ocrea*, sorte de guêtre de cuir, plaquée de métal par devant et qui semble contenir en germe l'idée du futur *jambart*. L'armure de métal, en effet, en figurant déjà parmi les pièces essentielles du costume militaire, se dispose à entrer en possession du rôle capital qu'elle va jouer, pendant plus de mille ans, sur la scène du monde.

La cavalerie romaine est cuirassée, soit de la *squamata*, faite d'écailles de fer plaquées sur le *thorax* ou sur un vêtement de peau; soit de la *hamata*, qui paraît formée de chaînes de métal appliquées, comme les écailles de la *squamata*, sur un corselet, ou peut-être entrelacées, pareillement aux mailles de la cotte d'armes du moyen âge; soit de la *cataphracta*, qui, par ses écailles et ses mailles, tient de chacune de ces armures (Pl. 4).

Une lance courte (*cuspis*), un bouclier de métal, rond et léger (*clypeus*), avec l'épée romaine, complètent l'armement du légionnaire à cheval.

Au harnachement se mêlent des ornements d'or, d'argent ou de bronze, suivant le rang du cavalier. Ce sont les *phalères*, dont parle à plusieurs reprises Virgile, et que, quatre siècles après lui, Claudien mentionne encore dans ce vers :

Turbantur *phaleræ* spumosis morsibus aurum.

L'on appelait aussi *phalères* des récompenses qui rentrent dans la classe de celles que nous allons décrire, après avoir dit un mot de la discipline des armées romaines.

Cette discipline était et devait être fort rigoureuse, si l'on songe à la diversité des éléments qui lui étaient subordonnés. Nul de plus près que le Centurion n'était, par le rang et les fonctions de son grade, appelé à la faire souverainement respecter du soldat; aussi était-ce toujours sur cet officier que retombait de tout son poids la première fureur d'une mutinerie.

C'est qu'il appartenait au Centurion d'appliquer à la gravité des délits militaires l'échelle des pénalités légales, et qu'en le choisissant pour son ministre direct, la discipline lui remettait aux mains, comme insigne et comme emblème, un bâton de sarment, avec le droit d'en châtier lui-même toute infraction au règlement. Dans les cohortes alliées et chez les auxiliaires, les verges remplaçaient le bâton.

Mais, aussi équitable qu'inflexible dans l'exercice de sa souveraineté, la discipline romaine savait répartir les récompenses avec non moins de mesure que les châtiments et, suivant une parole fameuse, admettre à l'honneur celui qui avait été à la peine.

Au généralissime ou *Imperator* était réservée, après le succès d'une campagne, la gloire de suivre la *Voie Sacrée*, de franchir la *Porte Triomphale* et de rentrer dans Rome, couronné du noble laurier, revêtu de la chlamyde blanche et monté sur un char plaqué d'or, d'ivoire et d'autres matières précieuses, attelé de quatre chevaux blancs, décoré des trophées conquis sur l'ennemi, précédé du Sénat et entouré des rois et des peuples vaincus, sous l'escorte des légions victorieuses. Seuls, au milieu de tout ce faste et de l'enivrement d'une pareille solennité, un esclave au premier rang du cortége et une simple bague de fer devaient rappeler au triomphateur la fragilité des choses humaines, s'il eût pu oublier que le Capitole touchait à la roche Tarpéienne.

Au général qui avait remporté un succès moindre étaient décernés les honneurs de l'*ovation*, qui lui donnaient le droit de rentrer dans sa patrie, le front ceint d'une couronne de myrte, monté sur un superbe cheval blanc magnifiquement caparaçonné et dans l'appareil d'un petit triomphe.

Le général assez heureux pour s'affranchir d'un siége ou pour délivrer une armée assiégée recevait une couronne appelée *obsidionale*, lorsqu'elle n'était tressée que d'épis de blé, et *graminée*, lorsqu'elle était faite d'herbe cueillie sur le sol même de la place libérée.

Mais, général ou simple soldat, celui qui, le premier, dans un assaut, apparaissait sur les remparts, était honoré d'une couronne d'or crénelée et qualifiée de *murale*.

De même, celui, quel qu'il fût, qui, dans un combat ou ail-

leurs, sauvait la vie à un citoyen romain, obtenait une couronne dite *civique*, faite avec le feuillage du chêne et, malgré son peu de valeur intrinsèque, toujours fort estimée.

Enfin, la couronne *navale* récompensait l'audace du soldat qui, dans un engagement sur mer, s'élançait le premier à l'abordage d'un navire ennemi.

Des armes d'honneur, des médailles (*phaleræ*) et des colliers de bronze (*torques*), enrichis d'or ou d'argent, complétaient la liste de ces récompenses qui, parfois, suffisaient à immortaliser le nom d'un soldat.

La modestie de semblables distinctions ne pouvait, il est vrai, convenir à l'éclat de la couronne impériale; aussi, le jour où l'*Imperator* devient l'Empereur, à la verdure du laurier, du myrte, du chêne, etc., succèdent l'or et l'argent.

Mais ce ne fut pas immédiatement après la chute de la République que ces précieux métaux remplacèrent le bronze et le fer dans la décoration du costume de l'armée. Longtemps encore, la simplicité des mœurs d'Auguste, la médiocrité des goûts de Tibère, les nécessités des longues et pénibles guerres que l'Empire eut à soutenir contre les Germains, les Parthes et autres barbares, maintinrent dans la tenue du soldat cette sévérité dont Jules César lui-même avait légué la tradition à ses successeurs. Malheureusement, l'institution d'une garde prétorienne, les pernicieux exemples des Caligula, des Néron, des Domitien et autres monstres couronnés, la licence effrénée qu'introduisirent dans les camps les guerres intestines d'Othon et de Vitellius, le relâchement universel des mœurs,

enfin, tous ces manifestes symptômes d'une prochaine et inévitable décadence ne pouvaient manquer de modifier profondément le régime militaire non-seulement dans ses principes essentiels, mais encore dans ses formes extérieures.

Le signe le moins équivoque et le plus caractéristique de ce bouleversement social et politique se traduit dans l'armée par l'altération du culte presque fanatique que, jusqu'alors, le soldat romain n'avait cessé de vouer à ses enseignes. En devenant impériale, l'aigle cesse, en effet, d'être la radieuse image de la patrie, pour se faire l'emblème du pouvoir monarchique, et, plus tard, d'un droit éventuel à la succession des Césars.

Les enseignes des armées romaines étaient fort nombreuses et très-variées. Chaque manipule avait la sienne, qui, primitivement, n'était qu'une poignée (*manipulus*) d'herbe ou de foin plantée au bout d'une perche; mais, sous l'Empire, cette perche, traversée à son sommet d'un bâton, prit la forme d'une croix surmontée d'une main de bronze.

Il existait également pour chaque cohorte une enseigne particulière à l'image d'un minotaure, d'un lion, d'un sanglier, d'un dragon, d'un centaure et autres monstres ou bêtes sauvages dont la tête et le cou étaient enrichis d'argent et entourés d'une large bande d'étoffe, d'une couleur éclatante, qui, dans la cavalerie, prenait le nom de *flammula* (petite flamme), parce qu'elle avait les reflets du feu.

Les vexillaires servaient aussi, comme nous l'avons dit, sous des enseignes propres auxquelles ils empruntaient leur nom (*vexil-*

*larii*) et dont la forme n'est point encore aujourd'hui déterminée.

Il convient, au reste, de remarquer que le mot latin *vexillum* désigne, en général, toutes ces diverses espèces d'enseignes, sauf les deux principales d'entre elles, l'*aigle* et le *labarum*.

L'aigle romaine était le drapeau de la Légion. De même que, si multipliés que soient dans nos armées les fanions, guidons, pavillons, etc., il n'existe dans chaque régiment qu'un seul drapeau, de même il n'y avait dans chaque Légion qu'une aigle confiée, ainsi que nous avons eu l'occasion de le voir plus haut, à la garde du *Primipilaire* et de sa cohorte. Elle était d'argent bien bruni et quelquefois doré, se dressait à la pointe d'une demi-pique et se décorait de guirlandes de fleurs et de rubans brodés au chiffre impérial avec accompagnement de devises patriotiques ou religieuses.

Le *labarum* était une enseigne différant absolument de l'aigle par sa forme et probablement par son objet, et dont l'image se trouve gravée sur des médailles frappées par les premiers Empereurs, à l'occasion de victoires remportées sur les barbares du Nord; aussi « ne serait-il pas impossible, dit du Cange, que la chose et le nom eussent été empruntés par les Romains à ces peuples. » En tous cas, ce n'est que beaucoup plus tard (sous le règne du grand Constantin), que le *labarum* fait son apparition dans l'histoire et dans la latinité. C'était une longue lance traversée, à angle droit, à sa partie supérieure, par un bâton d'où pendait une riche pièce d'étoffe couleur de pourpre, quelquefois enrichie de pierreries, et sur laquelle était brodée l'image d'un aigle.

Les images de l'Empereur, de ses parents, de ses favoris

même, figuraient, parmi les enseignes militaires, sur des étendards particuliers dont les porteurs étaient appelés *imaginiferi*, de même qu'on nommait *signiferi* les porte-enseignes. En se faisant ainsi représenter au milieu des camps, n'était-ce pas rappeler sans cesse aux généraux que, si puissante qu'elle fût, leur autorité devait toujours être subordonnée à la souveraineté du trône?

A l'occasion d'une victoire, d'une cérémonie ou d'une solennité publique, les enseignes étaient déployées, parées de fleurs, couronnées de lauriers, enrubannées, voire même parfumées; au contraire, elles demeuraient poudreuses et privées de tout soin, durant un deuil national ou dans un cas de révolte.

Enfin, chaque Légion réunissait les siennes en un lieu nommé *Principium*, de manière qu'on pût, par le nombre de ces *principia*, déterminer, à l'instant, celui des Légions campées ensemble.

Rien ne se peut comparer au religieux attachement qui ralliait les Légions autour de leurs enseignes; rien ne saurait l'exprimer. Mais, sans méconnaître aucunement la grandeur et le mérite des nobles sentiments que ces emblèmes avaient le don de personnifier aux yeux des soldats, n'oublions pas que les rigueurs d'une discipline impitoyable les imposaient à tous et que la perte d'un aigle entraînait, avec la décimation de la Légion coupable, l'éternel déshonneur des malheureux fatalement condamnés à survivre à cette effroyable exécution. Aussi, pour se soustraire à une pareille extrémité, n'était-il point d'effort, si surhumain qu'il parût, que le soldat romain ne se sentît le courage de tenter.

L'entrée de Vitellius à Rome, telle que la décrit avec sa conci-

sion ordinaire l'immortel Tacite, nous offre, en même temps qu'une rapide esquisse de la physionomie d'une armée, au milieu d'un bouleversement général dans les mondes politique et militaire de cette époque, la trace évidente de la considération dont les enseignes jouissaient encore auprès des troupes, malgré l'oubli dans lequel étaient partout tombées les traditions de la discipline antique :

« ...Cependant, l'on ne laissait pas que de trembler dans Rome, en voyant les soldats qui y arrivaient les premiers errer çà et là à travers les rues et surtout courir droit au Forum pour y examiner curieusement l'endroit où avait été tué Galba. Ce qui les rendait plus horribles à contempler, c'étaient les peaux de bêtes sauvages qui les recouvraient et les armes de trait qu'ils portaient à la main... Les Tribuns et les Préfets de camp se portaient sur tous les points avec des escouades de gens armés, semant sur leurs pas la terreur. Vitellius lui-même, depuis le Ponte-Mole, marchait bien monté et revêtu de sa cotte d'armes, chassant devant lui le peuple et le Sénat; mais les conseils de ses amis le détournèrent de l'idée de pénétrer comme dans une ville conquise, de sorte qu'ayant pris le costume impérial, il fit une entrée plus modeste et moins bruyante.

« A la tête de ses troupes étaient portées les aigles des quatre Légions, environnées de celles d'autant d'autres corps et suivies de douze étendards de cavalerie, derrière lesquels s'avançaient sur plusieurs files l'infanterie, puis les troupes à cheval, et, à l'arrière-garde, trente-quatre cohortes se distinguant entre elles par leur nationalité et la variété de leur armement. Devant chaque aigle

marchaient les Préfets de camp, les Tribuns et les Primipilaires vêtus de la chlamyde blanche, tandis que le reste des Centurions se faisaient remarquer à la tête de leurs cohortes par l'éclat de leurs armes et les récompenses militaires dont ils étaient décorés. C'était un plaisir que de voir briller les colliers et les *phalères;* mais l'on ne pouvait s'empêcher de songer qu'une telle armée méritait d'avoir à sa tête un prince autre que Vitellius. » (HISTOIRES, *Livre II.*)

C'est à ce moment que nous voyons les Légions prendre des surnoms tirés pour la plupart du nom des Empereurs ou des qualités dont elles aimaient à s'enorgueillir, et se faire appeler *la ravissante, la victorieuse, la Galbienne, la Claudienne, la fidèle, l'Italienne,* etc.

La fermeté de Vespasien ramène enfin, dans les camps aussi bien que dans la société, la paix, l'ordre et l'obéissance aux lois. Sous le règne de ce prince économe, le costume militaire reprend un caractère de rigueur et d'uniformité que lui conservent heureusement Trajan, Adrien et Marc-Aurèle, mais que lui enlève de nouveau l'indigne successeur de ces glorieux monarques, Commode. Le catalogue de la vente aux enchères des biens de ce prince, rédigé par J. Capitolin sur les fidèles données du savant biographe Hérodien, fait effectivement mention de la *dalmatique* à longues manches, de la chlamyde de pourpre, du capuchon gaulois et d'habits militaires ornés de franges qui semblent indiquer qu'avec l'importation des modes étrangères dans l'armée, le costume des troupes romaines subit, à l'exemple de celui des Empereurs, une sensible

modification dans la nationalité de son caractère. Le luxe envahit jusqu'à l'armement; le bronze et le fer des glaives et des casques ne sauraient s'harmoniser convenablement avec le faste de la cour impériale et disparaissent sous l'or, l'argent et les pierres fines pour satisfaire la vanité d'un pâtre couronné, Maximin Ier (235-38. — J. Capitolin).

Quoiqu'aussi épris du luxe que beaucoup de ses prédécesseurs, le grand Constantin comprend pourtant l'impérieuse nécessité de subordonner la magnificence de ses goûts personnels aux exigences de la défense de l'Empire. S'il prodigue à l'entretien de sa garde particulière les incalculables richesses du Trésor public, du moins a-t-il la sagesse de ne point négliger les intérêts de l'État et de la discipline militaire. Des règlements sévères, à l'exécution desquels l'officier est tenu de veiller scrupuleusement, obligent, comme autrefois, le soldat à tenir en parfait état ses armes et ses effets. Le mot d'ordre : *Victoria*, *Palma*, *Virtus*, *Deus nobiscum*, *Triumphus Imperatoris*, est régulièrement changé tous les soirs, écrit par le général sur une tablette et transmis par un officier spécial, dit Tesseraire (*tessera*, tablette), à tous les postes.

Le *labarum* devient l'étendard officiel de l'Empire, en se décorant non plus de l'aigle, mais de la croix entourée du fameux monogramme chrétien X P I et de quatre médailles d'or à l'effigie de Constantin, de sa femme et de ses deux enfants.

A la tête du gouvernement militaire sont délégués deux généraux en chef de la milice (*magistri militum* ou *utriusque militiæ*), ayant chacun sous leurs ordres deux maîtres de l'infanterie et deux

maîtres de la cavalerie, avec des commandants de station choisis parmi les officiers de la Maison de l'Empereur (*comites domesticorum*), et appelés, suivant la prépondérance de leurs fonctions, *duces* et simplement *comites*, double titre que la féodalité du moyen âge va conserver sous les noms de *ducs* et de *comtes*.

La Garde impériale comprend un effectif de 3,500 hommes, dans lequel se recrute celui de deux compagnies d'élite de *protectores* ou gardes du corps, et est placée sous le commandement des sixième et septième *comites*.

Elle porte ce vêtement d'apparat que nous avons déjà eu l'occasion de remarquer dans la description du costume des centurions de l'armée de Vitellius, la chlamyde blanche, à la couleur de laquelle les troupes de la Garde doivent, suivant Ammien Marcellin, le surnom de *Candidati* (vêtus de blanc).

La mort de Constantin et, plus tard, celle de Constantin II et de Constant, fait échoir en totalité l'Empire à son troisième fils Constance II (350). Obligé de faire à la fois face aux ennemis du dehors et à ceux du dedans, ce prince s'attache à perfectionner le système et les institutions militaires que lui a si prudemment légués le génie de son père. L'Empereur Julien, son glorieux successeur, aux inestimables écrits duquel nous allons puiser les plus précieux détails sur cette nébuleuse époque, nous montre Constance « formant les jeunes recrues par l'habitude des manœuvres, créant une cavalerie semblable à celle de l'ennemi, accoutumant l'infanterie à supporter la fatigue... » (I<sup>er</sup> *Panégyrique de Constance*.)

Des exercices gymnastiques variés, la voltige, la course en

armes, l'équitation, sont imposés aux soldats, et ceux qui y sont reconnus les plus habiles forment, sous le nom d'*hoplites*, des corps spéciaux d'infanterie et de cavalerie légères.

Ayant vu de près l'admirable cavalerie des Perses et des Parthes, Constance ne néglige aucun moyen d'en avoir une supérieure à toutes les autres, en la rendant absolument impénétrable aux mortels effets de cette grêle de traits sous laquelle les barbares ont coutume d'ensevelir leurs adversaires. C'est alors qu'apparaissent pour la première fois, sur les champs de bataille, « d'innombrables cavaliers, immobiles sur leurs chevaux comme autant de statues, aux membres ajustés, suivant les proportions de la nature humaine. Partant de l'extrémité du bras jusqu'au coude et s'étendant de là sur les épaules, une cuirasse de mailles s'adapte à leur dos et à leur poitrine; la tête et le visage sont garantis par un masque de fer, qui leur donne l'air d'une statue brillante et polie : les cuisses, les jambes et le bout des pieds même ont aussi leur armure rattachée à la cuirasse au moyen d'une sorte de tissu fait de minces anneaux qui ne laissent à nu aucune partie du corps, de telle sorte, pourtant, que ce tissu, en garnissant les mains, n'ôte pas aux doigts leur flexibilité... » (*Ibid.*)

Voilà l'armure complète, telle que va l'adopter, en la perfectionnant, la chevalerie du moyen âge.

A qui en appartient l'idée première? Sans aucun doute à Constance, quoi qu'en aient dit Spanheim et, avec lui, plusieurs écrivains de talent. Nous avons, en effet, vu la cavalerie romaine revêtir une armure de fer; nous allons, dans l'un des chapitres

suivants, parler d'une armure du Ier siècle, encore plus compliquée, celle de la cavalerie sarmate ; mais « parmi les prédécesseurs de Constance, pour employer les propres expressions de Julien lui-même, quel empereur *pourrait-on citer* dont le génie *inventif* ou IMITATEUR ait créé une cavalerie organisée comme la sienne? » (*Ibid.*)

A cette question si nette, qu'on nous permette de joindre, avec non moins de précision, celle-ci : « Quel écrit antérieur au règne de Constance pourrait-on citer qui fasse mention de cavalerie, *ayant la tête et le visage garantis par un* MASQUE DE FER, *les cuisses, les jambes* ET LE BOUT DES PIEDS MÊME protégés par une armure et jusqu'aux ARTICULATIONS *à l'abri du danger?* »

Tant qu'il n'aura pas été répondu catégoriquement à chacune de ces questions, nous persisterons donc à attribuer à Constance l'invention de la *véritable armure de fer*.

Nous n'ignorons pourtant pas que la récente immigration de 300,000 esclaves sarmates sur le territoire de l'Empire (334), les expéditions de Constance à travers l'Europe septentrionale, plusieurs séjours qu'il fit chez diverses peuplades voisines des Alpes et, surtout, ses interminables guerres contre les Perses et les Parthes, ont pu le mettre à même d'examiner attentivement les armures dont se servaient chacune de ces nations et de leur emprunter l'idée de la plupart des pièces de la sienne.

Mais les parties essentielles d'une armure *complete*, celles qui assurent la défense du visage et des articulations, *le masque de fer et le tissu de mailles*, voilà ce qui distingue l'armure de Constance, voilà ce qui lui donne, avec un type aussi original que caractéris-

tique, une incontestable supériorité sur toutes les armures jusqu'alors en usage; voilà, enfin, ce dont, avant ce prince, on ne retrouve la trace dans l'armement d'aucun peuple.

C'est sur le champ de bataille de Mursa (351) que, décidant du succès de la journée, l'armure de fer nous apparaît au début de son rôle.

« L'Empereur, écrit Julien, range sa cavalerie dans une bonne position et en forme deux lignes. La première est composée de lanciers couverts de cuirasses et de casques en lames de fer, de bottines étroitement adaptées jusqu'aux talons, et d'autres enveloppes également de fer qui leur défendent les cuisses. *Chaque homme à cheval a l'air d'une statue* et peut se passer de bouclier. La seconde ligne suit, formée du reste de la cavalerie, portant des boucliers, quelques-uns armés de flèches. Les hoplites de l'infanterie sont placés au centre, les deux flancs appuyés par la cavalerie; derrière sont les frondeurs, les archers et tous les hommes de trait... » (*IIe Panégyrique de Constance.*)

De cet ordre de bataille à ceux dont Tacite nous a laissé la description, on voit qu'il y a loin. Voilà donc l'armure de fer en première ligne devant l'ennemi. Tout cède à la souveraine influence de ce nouvel arbitre des destinées de l'Empire; la légion disparaît, ne laissant après elle que les impérissables souvenirs de la conquête du monde; la cavalerie prend sa place dans l'histoire. C'est une révolution complète dans les lois fondamentales de la tactique et de la science militaires.

A la tête des armées, l'Empereur marche coiffé du casque et

revêtu de la cuirasse; il porte l'épée et le bouclier et est escorté d'une troupe de cavaliers d'élite armés pareillement à lui, si ce n'est du bouclier, mais, en outre, brandissant la lance qui leur fait donner le nom de *doryphores*.

A l'exemple de la cavalerie parthe, celle de Constance fait usage de l'éperon. Détail à noter : l'image du souverain continue, plus que jamais, à figurer au premier rang des enseignes dans toutes les armées que Constance ne commande pas en personne. Ainsi, le voyons-nous, lorsqu'il confie à Julien le commandement de l'armée des Gaules, « faire monter son futur successeur sur un char, avec mission de porter son effigie, et dire, puis écrire qu'il envoyait aux Gaulois non pas un Empereur, mais un homme chargé de porter chez eux son image. » (*Épître au sénat et au peuple d'Athènes.*)

Tout en travaillant à la réorganisation des forces militaires, Constance s'applique également à conserver aux institutions de l'Empire le prestige et le privilége de ses faveurs particulières. Grâce à ses soins, « la dignité consulaire semble encore l'égale du pouvoir absolu. Elle est proposée aux simples citoyens comme la récompense, le prix de leur vertu, de leur dévouement, de leur affection et de leurs services envers les chefs de l'État : elle sert à honorer quelqu'action brillante. Chez les princes, elle ajoute un nouvel éclat, un nouveau lustre aux biens qu'ils possèdent... C'est la seule qu'ils n'aient jamais dédaignée : ils se plaisent à la renouveler chaque année, et l'on ne trouve ni particulier, ni prince, qui ne se soit montré jaloux d'être nommé consul. » (Julien, *Éloge de l'impératrice Eusebie.*)




M. COÆLIUS LEMBONIUS, CENTURION LÉGIONNAIRE.

( BAS-RELIEF DU *MUSÉE* DE BONN. )

*Dessin inédit.*

Deux consuls, entre autres : Lucius Vérus, associé par Marc-Aurèle aux honneurs de la pourpre (163), et Eusèbe, à la fille de qui Constance lui-même tient à honneur de s'unir (vers 337), nous fournissent un double et éclatant exemple de la considération dont jouissait encore, même sous l'Empire, cette antique magistrature. S'il est vrai qu'il ne lui restait plus rien de ses attributions politiques, du moins n'avait-elle pas perdu une seule de ses prérogatives honorifiques. Comme aux premiers temps de la République, devant les consuls et leur ouvrant passage à travers la foule, marchent sur une seule ligne douze licteurs, toujours coiffés de la tête d'une bête fauve, toujours armés de la hache entourée des faisceaux de verges, toujours prêts, sur l'ordre des magistrats, à fouetter les criminels et à les décapiter. La tradition est, comme on le voit, demeurée absolument intacte; l'on croirait vivre encore sous le consulat de Valérius Publicola.

Nous trouvons, parmi les bas-reliefs du Musée de Bonn, un beau spécimen du costume militaire de cette époque, heureusement complété par un précieux morceau de sculpture du Musée de Vérone. C'est le portrait du centurion MARCUS COELIUS LEMBONIUS, que publie l'*Iconographie* (Pl. 2).

Cet officier est représenté la tête nue et ornée de la couronne civique. Le plastron de sa cuirasse de bronze ou d'un cuir épais supporte une légère armature à laquelle sont fixées cinq *phalères*. La défense de cette armure se continue aux épaules et aux hanches par des lambrequins de cuir. En outre des phalères, Lembonius est décoré de deux *torques*, et un bracelet entoure son bras droit. Il

tient à la main droite le bâton de sarment (*vitis*), insigne de son grade et, à l'occasion, comme nous l'avons dit, instrument de châtiment dont la tradition, d'ailleurs, s'est conservée jusqu'à nos jours dans plusieurs armées de l'Europe. Enfin des plaques de métal recouvrent la jambe de ce guerrier et forment le digne complément de son costume, l'une des plus curieuses épaves qu'on ait pu sauver du naufrage de toute cette époque.

A propos des récompenses militaires de ce centurion, il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1858, il a été découvert à Genne, près le monument gallo-romain de Saint-Eusèbe (Maine-et-Loire), des phalères de bronze que l'on peut admirer au Musée de Cluny. Le Musée du Louvre en possède aussi de très-belles en jaspe.

Banni de la cour et des goûts personnels de Julien, le luxe reprend sa revanche après la mort de ce grand prince (363). A la fin du IVe siècle, en effet, Claudien, traçant avec son emphase accoutumée le tabeau du faste militaire qu'il a sous les yeux, nous parle de baudriers constellés de perles (*cingula baccis aspera*), de cuirasses ornées d'émeraudes (*virides smaragdis loricæ*), de casques couverts de saphirs étincelants (*galeæ renidentes hyacinthis*), d'épées à gardes resplendissantes (*capulis radiantibus enses*), probablement armes de parure plutôt que de combat.

« Dans un diptyque de l'an 406, conservé à la cathédrale d'Aoste, l'Empereur Honorius est représenté la couronne en tête, revêtu de la cuirasse, le globe du monde surmonté de la Victoire dans la main gauche et de la droite soutenant le *labarum* de Constantin, au monogramme duquel sont ajoutés les propres termes de la




L'EMPEREUR HONORIUS (420)
MARBRE DE L'ÉPOQUE . MUSÉE DU LOUVRE
*Dessin inédit*

miraculeuse légende, dans l'ordre suivant : *In nomine* X P I *vincas semper.* » (CANTU, *Histoire universelle*, *documents.*)

C'est alors que la bannière de la Croix (*vexillum*) vient, dans les cérémonies religieuses, se dresser auprès du *labarum*, en attendant l'occasion de lui ravir la suprématie dans les solennités officielles. La hampe de cette nouvelle bannière, traversée, comme le *labarum*, à sa partie supérieure, d'un bâton, prend la forme de la Croix. Elle soutient une mince étoffe de soie sur laquelle est brodé le fameux monogramme et dont la partie inférieure est découpée en quatre médaillons rappelant les quatre médailles d'or qui décoraient l'étendard de Constantin. Dans ces temps où la foi imprimait à tout un caractère religieux, l'étendard chrétien était solennellement béni par le clergé avant de guider les fidèles au combat : c'est toujours suivant cette coutume que nous verrons plus tard l'*oriflamme* française et les drapeaux crucifères des républiques italiennes aller figurer à la tête des armées.

Onze ans avant la chute de l'Empire d'Occident (465), est publié, à Rome, un édit qui prohibe les perles, les émeraudes et les hyacinthes dans l'ornementation du harnachement. Mais, bannie de Rome, la folie du luxe trouve un asile assuré à Byzance. Dans le portrait équestre de Justinien que publie en supplément l'*Iconographie*, la monture impériale est représentée couverte de phalères d'or incrusté de perles. Le casque de ce monarque nous offre également un splendide modèle du style de ce temps (527-65) (Pl. I *du supplément*).

Celui d'Héraclius, tel que nous le montre une médaille frappée en 629, à Constantinople, à l'effigie de ce prince, se distingue sur-

tout de toutes les coiffures de guerre citées jusqu'ici par le diadème qui le couronne et la croix dont il est surmonté. Peut-être convient-il, à ce sujet, de remarquer qu'à cette époque, « les médailles des Empereurs byzantins sont, semblablement aux vêtements (*voir le Chapitre Ier*), surchargées de croix ; il y en a sur la tête du César, dans sa main, entre sa figure et l'exergue. Cette figure a une immobilité tout hiératique...

« ... Héraclius, âgé de trente-cinq ans (610), faisait un beau César, avec sa large poitrine, ses grands yeux bleus, ses cheveux blonds, sa peau blanche, sa longue barbe qui eût fait envie à un ermite. » (Zeller, *Entretiens sur l'Histoire.*)

Lancé à corps perdu à travers les périlleuses éventualités d'une croisade particulière contre les infidèles (Perses et Avares), Héraclius n'a et ne recherche pas, dans la première moitié de son règne (610-29), l'occasion de se repaître des vanités de la puissance souveraine ; aussi n'apparaît-il que rarement en public avec la couronne, le manteau de pourpre et dans tout l'éclat du costume impérial. Assailli simultanément au nord et au midi par les barbares, l'Empire chancelle ; Constantinople tremble jusque sur ses fondements. C'est alors qu'appropriant les nuances de son costume à celles de l'horizon politique, Héraclius, dit son panégyriste, Georges Pisides, « recouvre sa cuirasse d'un manteau noir surmonté d'un capuchon, et chausse les brodequins noirs du soldat, pour les rougir dans le sang des Perses. »

Plus tard (623) : « Tu vois, disait à un transfuge le Persan Shaharbarz, c'est devant ton César au noir manteau que nous fuyons. »




VI S
L'EMPR JUSTINIEN EN GUERRE.
(MEDAILLE)
JADIS A PARIS
GRANDE BIBLIOTHEQUE
PUBLIEE PAR PINDER A BERLIN)
16

C'est à cette même époque que l'armée impériale demande à l'*Image d'Édesse* la divine protection dont elle ne se croit plus suffisamment couverte par le *vexillum* et le *labarum*. Cette image sainte et vénérée de la ville d'Édesse était une propriété et comme le talisman de la famille d'Héraclius, originaire de ce pays. On sait que, suivant la tradition, « c'était une impression miraculeuse du visage du Christ sur un morceau de toile, que les habitants d'Edesse avaient, en manière de fresque, appliquée au-dessus d'une des portes de la cité. Une lampe brûlait toujours devant elle. Le portrait miraculeux passait pour avoir le don de se reproduire quand on y appliquait des étoffes, des toiles, du linge. Si l'image originale avait le don des miracles, les reproductions le possédaient aussi, quoiqu'à un degré moindre. C'était une reproduction de ce genre que possédait Héraclius. » (Zeller, *ibid.*)

C'est devant elle que s'écroule la toute-puissance de Khosroës II (628).

Mais, malgré les efforts isolés de quelques souverains intelligents, rien ne saurait sauver de la ruine la société du Bas-Empire, pas même l'armée, premier artisan jadis de sa gloire, aujourd'hui de sa perte, dont le costume arrive à cette période de transition où, cessant d'avoir un caractère propre, il n'est déjà plus Romain et pas encore moyen âge.

# PLANCHES A CONSULTER

---



## Supplément



---

(Note pour le relieur) III$^{e}$ Chapitre.

# CHAPITRE IV

# GAULOIS & FRANCS

Il avait fallu neuf années à Jules César pour achever la conquête des Gaules (59-50 avant J.-C.). Peut-être ne fallut-il pas la moitié de ce temps pour que la grande majorité des Gaulois adhérât à la reconnaissance du fait accompli.

Les campagnes, il est vrai, surtout aux extrémités du pays, conservèrent longtemps encore dans leur costume et leurs usages la preuve d'une incomplète soumission à la domination romaine. Mais, plus immédiatement en contact avec les vainqueurs, les villes cédèrent sans résistance à l'influence d'une civilisation qui s'accordait naturellement, d'ailleurs, avec les goûts, le caractère et le tempérament de la nation. C'est ce qu'a parfaitement compris l'auteur d'un récent ouvrage sur cette époque. « La Gaule, dit M. Fustel de Coulanges, se fit romaine sans arrière-pensée. Elle adopta sans effort les usages et les mœurs de Rome aussi bien que ses vêtements. » (*Institutions de l'ancienne France*).

Quelques années après la conquête, en effet, conformément à sa politique traditionnelle, le peuple victorieux accordait le droit de cité au peuple vaincu; Arles, Nîmes, Montpellier, etc., rivalisaient de luxe et d'opulence avec la métropole elle-même; Lyon était doté d'une école de rhétorique, aux cours de laquelle accourait non-seulement la jeunesse gauloise, mais encore celle de tout l'Empire, et les habitants d'Autun, les plus vieux alliés des Romains, « prenaient le nom de frères du peuple romain. » (TACITE, *Livre* XI.)

Bientôt même, s'enhardissant jusqu'à prétendre aux premières charges de l'État, les fils de Brennus sont admis par l'Empereur Claude à l'honneur de siéger dans ce Sénat si rudement traité jadis par leurs pères. (An. J.-C. 48.)

C'est avec une semblable facilité que, s'identifiant avec le costume romain, l'ancien vêtement national fit place à l'habillement des vainqueurs, particulièrement dans les villes, qu'on nous permette de le répéter; et la toge, la chlamyde, la tunique se substituèrent progressivement à la chasuble et au manteau dont les Gaulois avaient jusqu'alors fait usage. Grossièrement tissé de laines teintes de différentes couleurs et mélangées de manière à produire des raies en forme d'échiquier, tel était ce manteau, dont le type survit encore aujourd'hui, sous la forme du tartan bariolé, que portent les montagnards écossais issus, comme les Gaulois, de l'antique race celtique.

« Fier de son titre de citoyen romain, dit M. DE CLEUZIOU, le citadin gaulois rasa sa chevelure libre, et, dédaignant la saie rayée de ses ancêtres, leurs colliers de bronze, leurs bracelets ciselés,

l'épinglette émaillée de pierres fines, les pendeloques d'ambre et la braie flottante, il s'affubla d'une toge incommode, traînant majestueusement sur le *forum* de sa localité le manteau des sénateurs romains. » (*La Poterie gauloise.*)

Vers le IVe siècle, les modes transalpines sont adoptées dans toute la Gaule, sinon par tout le peuple, du moins par la classe opulente. « Un *curiale*, dit un écrivain fort expert en ces matières, sortait vêtu du *colobium*, tunique à manches larges et flottantes, par-dessus laquelle il mettait une *lacerne* ou une *pénule*. La *toge*, ce long carré de laine dont les draperies embarrassaient si majestueusement les citoyens romains, avait été détrônée par la *lacerne*, manteau de feutre, quelquefois de pourpre, agrafé sur l'épaule. La *pénule*, sac de laine à longs poils et même de cuir, avait un trou central où l'on passait la tête; on y taillait parfois deux ouvertures latérales pour les bras. » (M. ÉMILE DE LA BÉDOLLIÈRE, *Mœurs et Vie privée des Français.*)

Une miniature du XVe siècle, dont nous avons pris copie, nous prouve qu'à cette époque ce vêtement d'une coupe si primitive était toujours en usage chez nos paysans; peut-être même l'est-il encore actuellement au fond de quelques-unes de nos campagnes. En tous cas, c'est, de nos jours, le vêtement de la classe pauvre au Mexique.

Continuons notre citation.

« Pour coiffure, on portait le *pileum*, calotte de feutre ou de peau de mouton; le bonnet phrygien (*pileum phrygium*) aux fanons pendants, au cimier recourbé; le *birrus*, bonnet pointu que les montagnards corses ont conservé sous le nom de *birro;* le *petasus* ou

*galerus*, *pileum* à larges bords, qu'on attachait sous le menton et qu'on rejetait à volonté sur les épaules.

« Parmi les chaussures figuraient le *calceus*, soulier de cuir noir attaché avec des courroies; l'*aluta*, grossière bottine en peau de chèvre, qui montait jusqu'aux mollets; la *solea* (*suola* en italien), simple semelle retenue par des bandelettes qui serpentaient autour des jambes nues; la *caliga* (dont nous avons parlé au chapitre précédent); la *sandale*, qui différait des chaussures précitées, en ce qu'elle avait un quartier postérieur; le *soccus* (le *socque* actuel), chaussure ou de bois, ou de cuir, et, parfois, de bois et de cuir, sans attaches, « *non ligatus sed tantum intromissus*. » (Saint Isidore.)

« Les ajustements particuliers aux Gaulois étaient la saie ou *sagum*, les braies (*braccæ*), le *bardocucullе* et le rochet (*roccus*).

« Le *sagum* était commun aux Gaulois et aux Italiens; mais le *sagum* romain, manteau blanc carré, qui s'agrafait sur la poitrine et qu'on serrait sur la taille avec une ceinture, était un vêtement militaire de campagne. Le *sagum* gaulois, au contraire, était une sorte de pardessus à longues manches, fendu par devant et fait non-seulement de laine, mais encore de peaux de mouton, de loup ou de blaireau, cousues avec du crin, le poil en dehors; il était porté en tout temps et par toutes les classes de la société gauloise.

« Les Romains avaient surnommé *togata* cette partie de la Gaule qu'ils appelaient plus communément Cisalpine, et qui, depuis longtemps, avait adopté la mode de la toge.

« De même ils désignèrent sous le surnom de *braccata* la Gaule narbonnaise, parce qu'ils y remarquèrent pour la première fois un

vêtement inconnu de l'autre côté des Alpes, les *braies*, pantalon attaché sur les hanches avec une ceinture et serré sur la cheville avec des cordons.

« Cécina importa, le premier, à Rome (au Ier siècle), les braies et les saies à longues manches, qui n'y excitèrent que le dédain. L'on n'y témoigna pas moins d'antipathie pour le *bardocuculle*, casaque gauloise à capuchon pointu, contre laquelle Martial a dirigé deux épigrammes : « Le grossier bardocuculle de Langres, placé sur la robe de pourpre d'un Romain, la souille du contact de son épaisse étoffe. — La Gaule t'envoie pour vêtement un bardocuculle de Saintonge; naguère encore des singes en étaient affublés. »

Dans la collection des figurines gauloises du Musée de Moulins, on voit effectivement un singe vêtu de l'objet des railleries du poëte latin.

Juvénal reproche aux jeunes nobles d'avoir adopté le *bardocuculle* pour se cacher le visage dans leurs excursions nocturnes.

Aujourd'hui encore, ce vêtement est celui des populations maritimes de Kerlouan et de Plougastel-Daulas, dans le Finistère.

Enfin, le rochet était un petit manteau en peau de chèvre ou de mouton.

Avant la conquête, les Gaulois avaient la barbe et les cheveux longs. Quelques-uns, à l'imitation des Bretons et des Celtes, se tatouaient les bras en les perçant de trous au moyen d'aiguilles qu'ils imprégnaient d'une couleur bleue, de manière à graver sur la peau des figures d'hommes ou d'animaux. (César, *Commentarii.*)

De nos jours encore, la tradition de cette odieuse pratique,

quoique tendant à disparaître, subsiste néanmoins chez les ouvriers, les soldats et les marins. Chez les Arabes, le tatouage au visage s'emploie comme indice généalogique, et, en Italie même, cet usage se conserve *en l'honneur de la très-sainte Vierge*, particulièrement à Loreto.

Ammien Marcellin affirme que, dans les Gaules, les hommes et les femmes, même les plus pauvres, n'avaient jamais d'habits sales ou déchirés, affirmation qui ne paraîtra point douteuse, si l'on compare, à notre époque, la toilette de l'ouvrier français à celle de la plupart des ouvriers étrangers

Ils aimaient l'or que leur fournissaient abondamment le sol de leur pays et le lit de leurs rivières, et ils se plaisaient à s'en parer en en faisant « non-seulement des bracelets, mais encore de lourds colliers et même des cuirasses. » (Diodore de Sicile, *Histoire universelle*.)

La toilette des dames d'un rang élevé était assez compliquée. Elles mettaient jusqu'à trois tuniques superposées : l'*interula* ou *camisia*, la *subucula* et la *stola*, serrée sur les flancs par une ceinture. La *castula* ne leur était pas inconnue. Leur manteau, voilant en partie la tête, s'appelait, quand il descendait jusqu'aux jarrets, *palla*, et, plus court, *marors*, *ricinium*, *flammeum marortium*. A défaut de ce genre de coiffure, les dames portaient la *mitre* romaine. Comme les patriciennes de la capitale, elles entrelaçaient de bandelettes leur chevelure, l'enveloppaient d'un réseau et tantôt la rejetaient en arrière, tantôt la recourbaient en forme de cimier, tantôt enfin en élevaient le savant édifice au moyen de tours postiches unis

aux boucles par des coutures artistement dissimulées, ainsi que nous avons vu (chapitre II) Tertullien nous le dépeindre.

Les dames gauloises se teignaient aussi les sourcils avec de la suie. En un mot, leur coquetterie ne le cédait en rien à celle des filles de Romulus, ce que suffirait à prouver l'inébranlable fidélité avec laquelle nos Françaises en ont toujours si pieusement cultivé la tradition.

Chez les Francs, les jeunes filles laissaient leurs cheveux épars et sans ornements; aussi disait-on de celles qui tardaient à s'établir : « Elles restent en cheveux, *remanent in capillo.* » (Du Cange, *Glossaire.*) Les femmes mariées devaient s'abstenir de couper leur chevelure « que Dieu leur avait donnée pour leur rappeler leur sujétion » (*Concile de Langres*); mais elles pouvaient la natter et la décorer de bandelettes appelées *stapions*, du tudesque *stappel*, guirlande.

Elles y mêlaient aussi divers ornements, entre autres des couronnes de fleurs, ainsi qu'en témoigne ce galant compliment du bon Fortunat à sainte Radegonde : « Ces fleurs qui plaisent par leur parfum plaisent davantage encore lorsque la main les entrelace dans ta chevelure. »

Elles se couvraient la tête de coiffes (*cuphiæ*, *cofeæ; cuffia*, en italien) ou se l'enveloppaient d'un voile orné d'or et de pierres précieuses, auquel s'étaient transmis les noms romains de *mavors* et de *stola*. Elles en faisaient passer les extrémités du côté droit sur l'épaule gauche : « *Stola seu mavors matronale operimentum*, *quod cooperto capite, et scapula, a dextro latere in lævum humerum mittitur.* » (Saint Isidore, *Origines.*)

Elles aimaient les tuniques de plusieurs couleurs, les broderies, les robes à ramages et tissues de fil d'or et de pourpre. La pèlerine était connue sous le nom de *cyclas*. (*Ibid.*) C'était un morceau d'étoffe rayée, taillé en rond à sa partie inférieure, percé d'une ouverture pour la tête et de deux autres pour les bras; il couvrait les épaules et la poitrine, et s'attachait sur les reins avec des cordons.

Proportionnellement à la conquête s'étendit parmi les Francs le goût du luxe et de l'opulence; et c'est ainsi que les vagues essais d'une somptuosité rudimentaire altérèrent la primitive simplicité de leur costume. Ils se parèrent de bracelets et de baudriers d'or; ils eurent des saies étroites, à manches courtes, tissues de soie, teintes de pourpre et d'écarlate. (Sidoine Apollinaire.) De riches bordures garnirent leurs manteaux de peaux de loup ou de mouton, qu'ils appelaient *rhenones*, parce qu'on les fabriquait spécialement sur les bords du Rhin. Les métaux précieux ne leur manquaient pas; outre le pillage, le produit des mines, dont l'exploitation avait été commencée par les Romains, leur fournissait d'immenses richesses. Comme tous les barbares, leurs rois étaient passionnés pour le faste, les bijoux, la magnificence des vêtements et des armes, que leur procurait le commerce de la Gaule méridionale et de l'Orient, par l'intermédiaire des Juifs, dont l'influence commençait à se faire sentir sur tous les marchés européens, spécialement à Marseille et à Constantinople. Déjà, sous le règne de Childéric Ier, brillait à la cour de Tournay un luxe vraiment royal. La tunique de ce prince était brodée de perles; plus de trois cents abeilles d'or, suspendues à l'étoffe par des anneaux, jonchaient sa dalmatique de soie pourpre, qu'attachait



ROMAIN II
EMPEREUR D'ORIENT

D'AP. UN PSAUTIER DU X$^{me}$ SIÈCLE.
(BIBLIOTHÈQUE NATIONALE)

sur la poitrine du monarque une fibule d'or. La poignée de son glaive, enrichie de pierreries, était surmontée d'un pommeau d'or, représentant deux têtes de veau adossées; des lames d'or garnissaient le fourreau et le baudrier.

Childéric avait au doigt un anneau d'or dont le chaton, gravé en creux, le représentait un javelot à la main et qui lui servait de cachet. Pour écrire, — car il savait écrire, — il employait un *style* qu'il tirait d'un étui d'or et des tablettes d'ivoire, que revêtaient extérieurement des lames d'or ornées de pierreries assujetties avec des pointes de ce précieux métal. L'on sait que la plupart de ces objets ont, en 1653, été retrouvés à Tournay, dans le tombeau de ce prince; ils figuraient récemment dans les collections du Musée du Louvre.

Le 1er janvier 509, prenant les insignes de la dignité consulaire que venait de lui conférer l'Empereur Anastase, Clovis célébra à Tours son entrée en charge avec toute la solennité et suivant le cérémonial en usage dans l'Empire. Il portait une longue tunique, serrée par une ceinture à bouts pendants, et sur les épaules un manteau ou chlamyde des *clarissimes* (grands personnages). Revêtu de la pourpre, le diadème en tête, la chlamyde retenue sur l'épaule droite par une boucle d'or, il monta à cheval et se rendit à la basilique de Saint-Martin. (Grégoire de Tours.) Ses successeurs adoptèrent les insignes impériaux, la couronne d'or, le sceptre, la chlamyde, la tunique de pourpre. Ils eurent une cour au sein de laquelle ne tarda pas à pénétrer, à leur suite, cette influence byzantine à laquelle ne devait échapper aucune des cours de l'Europe, ainsi que nous l'avons indiqué au chapitre Ier.

La soie, suivant ce que nous avons dit plus haut, figurait déjà dans les étoffes en usage chez les Francs ; néanmoins, il n'y avait guère que les grands auxquels ce luxe fût accessible. Grégoire de Tours nous apprend, à ce sujet, que la reine Frédégonde fit, après la mort de son fils Théodoric, brûler tous les vêtements du défunt : fourrures, soieries et autres étoffes précieuses. Il y en avait, paraît-il, la charge de quatre chariots. On vit, selon le même écrivain, dans une solennité publique, la femme d'un prétendant au trône de Clotaire II, Rauchinge, monter à cheval, entourée d'une foule de serviteurs et superbement parée de vêtements enrichis de pierreries.

L'orfèvrerie et jusqu'à la verroterie commencèrent à fournir au beau sexe les moyens de satisfaire son goût naturel pour la parure. Les colliers, les bracelets, les agrafes de pierre, les ceintures d'or massif, etc., devinrent ainsi, chez les Francs, le complément nécessaire du costume féminin ou masculin.

Frédégonde donna en dot à sa fille Rigonte, outre une multitude d'esclaves, cinquante chariots chargés d'or, d'argent et d'ajustements somptueux.

Parmi les trésors que Childebert I[er], roi de Paris, rapporta du sac de Narbonne, il y avait vingt livres d'évangiles couverts de lames d'or et de pierreries.

En quittant Rouen pour se rendre en Austrasie, Brunehaut laissa à l'évêque Prétextat plusieurs coffres, dont un seul contenait en étoffes et en bijoux une valeur de trois mille sous d'or (environ 300.000 francs de notre monnaie). Sainte Radegonde, avant de quitter le monde, se parait de ceintures d'or, d'étoffes teintes en



REINE MEROVINGIENNE.

D'AP UNE ENLUMINURE,

attribuée au XI. S.

R Jacquemin

rouge avec du kermès, d'agrafes, de *stapions*, de coiffes, de chemises et de vêtements étincelants d'or et de pierreries. (Fortunat.)

Le trésorier et inséparable compagnon du roi Dagobert I^er^, saint Éloi, avait des ceintures ornées d'or et de pierres précieuses, des toiles illustrées d'ouvrages en métal, des vêtements précieux, quelques-uns même entièrement de soie; une bourse garnie de pierres incrustées; les bords de ses tuniques étaient couverts d'or. A ce sujet, il est à remarquer que, jusqu'au XII^e^ siècle, toutes les extrémités du vêtement des deux sexes sont ornées d'une bande ou d'une broderie d'or, souvent rehaussée de perles.

On a recours à une périphrase pour désigner ce genre d'ornementation que le bibliothécaire Anastase appelle un *pourtour (periclysia)*. Un peuple, dont le nom se trouve pour la première fois sous notre plume comme dans l'histoire, les Arabes, l'indique par un mot : *bordah*, qui se substitue au nom du vêtement. C'est ainsi qu'ils désignent la *schimlah* (espèce de manteau) lorsqu'elle a une bordure, et nous devons ajouter que cette manière d'orner le costume était la plus usitée parmi les musulmans, qui mettaient beaucoup de richesse dans ces bordures.

« Savez-vous ce que c'est que la *bordah?* demande un musulman à un de ses coréligionnaires. — Oui, répond Sahl, c'est la *schimlah* dans la lisière de laquelle on a tissé quelqu'ornement. » (Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements.*)

Ne serait-ce pas, demande, à cette occasion et non sans raison, M. Ernest Pariset, l'origine de notre mot *bordure*, *border?* Le mot *bord* chez les Arabes représentait un manteau à raies. (Dozy.) La

bordure, c'est donc la rayure placée vers la lisière de l'étoffe que les Italiens appellent *bordura* ou *bordo*.

Comme autrefois, la pièce d'applique, *clavus* ou *tabula*, et la bordure, *limbus*, ne consistaient pas seulement dans une bordure de soie, d'or ou de pierreries; on en faisait aussi avec l'étoffe pourpre. Anastase cite une foule de vêtements ou de voiles ayant une bordure de pourpre, *periclysin de blathia*, et Constantin Porphyrogénète en fait de semblables descriptions.

L'art de l'orfèvre était en honneur, non-seulement à la cour des rois mérovingiens, mais encore chez les Anglo-Saxons, et généralement auprès de toute la race Teutonique, ainsi que nous le prouve le poëme de Beowulf, par des vers que nous nous reprocherions de ne point offrir au public dans toute leur naïveté :

For one of wondrous gift
A goldsmith's art
Is provided,
Full of the decorates
And well adorns
A powerful king's noble,
And he to him gives
Broad land in recompense.

« Il possède à un merveilleux degré le talent de l'orfévre. Il fait l'ornement et la gloire d'un illustre et puissant monarque. Aussi, en obtient-il de vastes terres en récompense. »

En prenant définitivement possession de la Gaule, les Francs avaient contracté l'habitude et le goût d'un luxe si recherché que, déjà vers l'an 560, Agathias pouvait écrire : « Je ne trouve entre



EUDOXIE
IMPERATRICE D'ORIENT
EN VETEMENT COUVERT
DE PIERRERIES ET A BORDURE.
(1067.)
D'AP. UN IVOIRE.

eux et nous d'autre différence que celle qu'y met leur habillement. » (*Édition de Paris*, *in-folio*, 1660.)

En effet, dans leur empressement à suivre les progrès de la civilisation, ils avaient, comme tous les peuples barbares, adopté en un clin d'œil les usages des peuples plus éclairés qu'eux, mais en ne renonçant que difficilement à leurs propres coutumes. De même que, sans remonter à une époque antérieure à la nôtre, nous avons vu les noires populations de l'Amérique se hâter de revêtir l'habillement de l'homme libre, mais sans délaisser entièrement la livrée de l'esclavage, de même les Francs ne purent se résigner à abandonner tout de suite le costume de leurs pères, et se contentèrent de le recouvrir des nouveaux habits qu'ils choisirent.

« Sur une chausse étroite, dit l'auteur des *Bizarreries de la Mode*, on portait une tunique descendant jusqu'aux genoux et pourvue de manches. La toge était regardée comme l'habit de cérémonie à cause de son ancienneté; on la boutonnait sur la poitrine pour l'empêcher de glisser sur les épaules. Plus tard, la tunique devint ce qu'on nomma un *pourpoint*, et la toge prit la forme du manteau. Les nudités disparurent, grâce à l'influence que prirent sur le costume les prescriptions de l'Église. » (Docteur SCHULTZ, Berlin, 1868.)

« Les Francs, dit l'auteur des *Essais historiques*, SAINTE-FOIX, se coupaient les cheveux tout autour de la tête, ne les conservant dans toute leur longueur que sur le sommet où ils les renouaient et les rattachaient; il n'était permis qu'aux princes de la famille royale de porter les cheveux flottants sur les épaules et sans être raccourcis autour de la tête. Les cheveux du peuple subjugué, les Gaulois, ne

devaient pas dépasser le cou; ainsi, la chevelure étant une marque distinctive entre les Francs et le peuple vaincu, couper les cheveux à un prince ou à un Franc, c'était le dégrader, le retrancher non-seulement de sa famille, mais encore de la nation. »

Dès l'an 429, les chefs des tribus franques sont désignés sous le nom de *rois chevelus*. Le poëte Claudien, dans son *Panégyrique de Stilicon*, les appelle *rois aux longs cheveux blonds* :

*Crinigero flaventes vertice reges.*

« Clodion le Chevelu, dit la chronique d'Aimoin, succéda à son père Pharamond; car, à cette époque, les rois francs étaient qualifiés de chevelus : » ce que Philippe Mouskes, évêque de Tournay, commente ainsi dans sa chronique rimée :

Apielé fut de ses voisins
Partout roi Clodes as lons crins
Pour çou que trecier se faisait
Et longue barbe adiès avait.

Ayant enlevé aux Romains plusieurs provinces, Clodion ordonna aux habitants des villes conquises de laisser croître leurs cheveux, pour les différencier des autres Gaulois qui se trouvaient encore sous la domination romaine, et qui avaient emprunté à leurs vainqueurs l'habitude de porter les cheveux ras. Les cheveux des autres Francs étaient, comme l'indique Sidoine Apollinaire, très-longs par devant, très-courts par derrière, séparés sur le front, retroussés et noués en panache.

*Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix*
*Setarum per damna nitet.*

(*Panegyrique de Majorien.*)

Naturellement roux, ils empruntaient à une lessive de chaux des teintes plus vives. Après une défaite, les Francs négligeaient leur chevelure, jusqu'à ce qu'ils eussent occasion de réparer leur échec.

« Honneur à toi, dit Sidoine Apollinaire à Majorien, tu as vaincu les Francs, tu as dompté ces monstres dont la chevelure, ramenée du sommet de la tète sur le front, laisse la nuque à découvert. Leur prunelle vitreuse brille d'un feu verdâtre; ils n'ont pour barbe que deux moustaches effilées qu'ils peignent avec soin. D'étroits habits, qui ne leur descendent qu'aux jarrets, serrent leurs membres vigoureux.... »

En disant qu'ils portaient moustaches, Apollinaire ne parle que de la masse de la nation. « Les chefs, au rapport de Diodore de Sicile, laissaient leur barbe si longue, qu'ils en étaient couverts. »

Le but de ces arrangements capillaires n'était pas d'aimer et de se faire aimer, mais, suivant une juste remarque de Tacite, de se rendre plus grands et plus redoutables aux yeux de leurs ennemis.

C'est sous le règne de Clovis que la longueur de la chevelure devint réellement la marque du pouvoir royal. « *Clodoveus* Comatus, » dit expressément la loi salique dans son préambule. « Clodomir, raconte Agathias, conduisant une armée contre les Burgondes, fut frappé d'une flèche à la poitrine, et resta sur le champ de bataille. Les ennemis, apercevant les cheveux longs et touffus qui lui tombaient sur les épaules, comprirent aussitôt qu'ils avaient tué le chef des Francs. En effet, la chevelure des rois francs est sacrée; ils ne la coupent jamais, elle flotte gracieusement sur leurs épaules, sé-

parée sur le front par une raie médiale. Ils l'entretiennent avec soin, au moyen de diverses pommades; c'est pour eux comme un insigne et une honorable prérogative attribuée à la race royale. »

Il y a, dans l'histoire de la première race, de curieux exemples de l'importance que les rois attachaient à cette prérogative. Après la mort de Clodomir, en 526, ses frères Childebert Ier et Clotaire Ier veulent s'emparer des Etats du défunt. Tueront-ils ses enfants? se contenteront-ils de les mettre au rang des sujets en leur coupant les cheveux? « *Utrum incisa cæsarie ut reliqua plebs habeantur.* » (Grégoire de Tours.)

Telle est la question que le Romain Arcadius va soumettre de leur part à Clotilde, la veuve de Clovis. Il se présente à elle avec une épée nue et une paire de ciseaux, et lui dit : « Très-glorieuse reine, nos seigneurs, tes fils, te font demander conseil sur ce qu'on doit faire de tes petits-fils. Veux-tu qu'ils vivent sans chevelure ou qu'ils périssent? » La reine répond avec indignation : « J'aime mieux les voir morts que tondus! » Paroles qui ont semblé si naturelles dans la bouche d'une femme de ce temps, qu'elles n'ont point empêché Clotilde d'être canonisée.

Clovis, fils de Chilpéric Ier et d'Audovère, est assassiné par sa belle-mère Frédégonde. On l'enterre sous une gouttière de l'oratoire de Noisy; puis, la reine, se trouvant trop près du cadavre de sa victime, le fait enlever et jeter dans la Marne, après avoir eu la précaution de lui faire arracher la moitié des cheveux; néanmoins un pêcheur, qui le recueillit dans ses filets, le reconnut immédiatement pour le corps d'un prince.

Dans la première journée d'une sanglante bataille entre les Austrasiens commandés par le fils de Clotaire II, Dagobert, et Bertoald, duc des Saxons, les Francs plient sous l'opiniâtre effort de l'ennemi. Leur chef fait demander du secours à son père, qui arrive en toute hâte sur le terrain au moment où les deux armées se reposaient pour recommencer la lutte. « Les Francs, raconte M. Zeller, d'après la chronique *Gesta Dagoberti*, attendaient tristes au milieu des morts; les Saxons, sûrs du lendemain, prenaient, dans un bruyant festin, comme un à-compte sur les joies de la victoire. Tout à coup, des cris d'allégresse éclatent aussi dans le camp des Austrasiens. Bertoald s'étonne : « Le seigneur Clotaire est arrivé, » lui dit-on. Le Saxon hausse les épaules et s'écrie que le roi Clotaire a péri dans le premier combat. A ce moment, un guerrier apparaît sur l'autre rive; de ses deux mains il lève son casque et laisse tomber sur ses épaules la longue chevelure blanche qui révèle aux Saxons le roi mérovingien... » (*Entretiens sur l'Histoire.*)

« Les *leudes* prirent l'habitude de laisser croître et allonger par derrière leur chevelure, qu'ils taillèrent circulairement, *orbiculatim.* » (Agathias, *Histoire de Justinien.*) Le clergé délaissa la mode romaine et se rasa; les colons et les esclaves gardèrent les cheveux courts et le menton ras. Aussi le don d'une mèche de cheveux était-il une marque de déférence et de soumission. Un débiteur insolvable se livrait à ses créanciers en leur abandonnant ses cheveux. C'était ce qu'on appelait *se tradere per comam.* (*Formules anciennes de* Bignon.) Mais il était interdit de couper les cheveux et la barbe d'un homme libre sans son consentement. (*Édit de* 630.)

Saint Germier, évêque de Toulouse, passa vingt jours entiers avec Clovis, qui le combla de présents. Quand vint le moment de s'en séparer, le roi dit aux assistants : « Faites ce que vous me verrez faire. » Puis il s'arracha des cheveux, qu'il remit au prélat, et tous les seigneurs imitèrent son exemple. (*Bollandistes*, tome III du mois de mai.)

Celui auquel des parents confiaient le soin de couper pour la première fois les cheveux d'un enfant, devenait son parrain et son père adoptif. Charles Martel envoya son fils à Luitprand, roi des Lombards, pour que celui-ci lui coupât les cheveux selon l'usage; Luitprand adopta ainsi le jeune Pépin et le renvoya chargé de présents. (Paul Diacre, *Histoire des Lombards*.)

On adoptait les adultes en leur touchant la barbe. Clovis écrivit à Alaric II, roi des Goths, en l'engageant à venir la lui toucher. La première coupe de cheveux et la première barbe étaient, comme dans l'antiquité païenne, l'objet de cérémonies pour lesquels un pape illustre, saint Grégoire le Grand, ne dédaignait pas de formuler des oraisons. (*Oratio ad capillaturam; oratio ad barbas tondendas*, dans *Divi Gregorii, papæ, liber Sacramentorum*, 1642, in-4°.) « O Tout-Puissant! Dieu Éternel! regarde d'un œil favorable ton serviteur que voici, et auquel tu as daigné octroyer la grâce nouvelle d'avoir les cheveux coupés, en lui accordant la rémission de tous ses péchés et l'espérance de participer aux dons célestes. — O Dieu! dont toute créature adulte se réjouit de posséder l'esprit, exauce les prières que nous prononçons sur la tête de ton serviteur, qui brille de la fleur de la jeunesse et va, sous tes auspices, faire sa première barbe. »

L'usage voulait qu'on coupât la barbe et les cheveux aux vaincus. Clovis, après avoir défait Cararic, roi des Merciens, ordonna que ce roi et toute sa famille fussent complétement rasés. Gondebaud, qui se prétendait fils de Clotaire I$^{er}$, avait conservé ses cheveux dans toute leur longueur. (*Chronique* d'Aimoin.) Son père putatif les lui fit couper, après l'avoir désavoué ; mais les illusions de l'ambitieux aventurier renaquirent avec sa chevelure. Arrêté par les ordres de Sigebert, roi d'Austrasie, il fut tondu une seconde fois, puis relégué à Cologne. Il s'en échappa, se rendit à Constantinople, et revint en France dans l'espoir de s'emparer de l'héritage de Clotaire. Il avait laissé repousser ses cheveux, et quand les soldats de Gontran, roi des Burgondes, eurent vaincu et massacré ce malheureux prétendant, leur premier soin fut de dépouiller sa tête d'un ornement usurpé.

« On lui lia les pieds avec une corde, raconte Grégoire de Tours, pour le traîner dans tout le camp ; on lui arracha les cheveux et la barbe, et on le laissa sans sépulture à la place où il avait été tué. »

L'on sait que lorsque Pépin le Bref voulut se débarrasser de Childéric III, il lui fit d'abord couper la barbe et les cheveux avant de le reléguer définitivement au fond d'un cloître.

Au ix$^{e}$ siècle, le clergé romain se tonsurait et se rasait, afin de se soumettre, comme serviteur de Dieu, à l'ignominie d'une coutume qui, chez les Francs et les Lombards, ne s'appliquait qu'aux esclaves. Aussi, pour plaire à la cour pontificale, Charlemagne ordonna-t-il aux princes lombards de se découvrir le menton, à la mode romaine,

et, dit Muratori, « s'ils ne se coupèrent pas entièrement la barbe, du moins furent-ils forcés de la raccourcir. »

A ce sujet, nous ferons remarquer que, suivant une opinion qui ne manque pas de fondement, le nom barbare des Lombards, Langbarten, dériverait de la coutume qu'ils avaient de porter la *barbe longue*, pareillement à la plupart des peuples septentrionaux que l'invasion dispersa sur toute la surface de l'Europe. En effet, les Anglo-Saxons, entre autres, avaient à un tel point le respect de cet antique usage, que bon nombre des nouveaux sujets de Guillaume le Conquérant préférèrent l'exil à la honte d'obéir au prince qui leur ordonnait de se raser, suivant la coutume normande. Antérieurement à la conquête, les prêtres seuls ne portaient pas de barbe; aussi, en revenant du camp de Guillaume, les espions d'Harold annonçaient-ils partout que l'armée normande était entièrement composée de moines. (*Mémorial de Chronologie*. Paris, 1829.)

---


PRINCE DE L'EPOQUE
FRANCO-LONGOBARDIQUE.
SCULPTURE AU PORTAIL
DE ST MARC DE VENISE.

CHAPITRE V

# LES BARBARES

## SOUS LES ARMES

L'HISTOIRE possède peu de documents sur l'armement des Gaulois, antérieurement aux écrits de Jules César, qui, à cet égard, sont eux-mêmes étonnamment discrets.

Aussi, n'avait-on, jusqu'ici, tenté l'étude de ce sujet que de deux manières :

1° Au moyen des vestiges que cette époque a légués à la science de la nôtre, ou au hasard, la tâche de retrouver dans les entrailles du sol de l'ancienne Gaule et au plus profond du lit de ses rivières;

2° En établissant une analogie plus ou moins réelle entre l'armement de nos ancêtres et celui qu'on sait avoir été en usage chez les barbares avec lesquels ils entretenaient des relations de voisinage, d'alliance, etc.

De ces deux méthodes, l'une, — la seconde, — offre de sérieux inconvénients à l'historien, en ne s'appuyant que sur des données souvent hypothétiques, toujours impuissantes à servir de base à une

scrupuleuse vérité. Reste la première, évidemment la meilleure de toutes; mais les découvertes sont rares, les fouilles longues, et le résultat des unes et des autres ne suffit guère à enrichir le Musée gallo-romain de Saint-Germain en Laye.

Il appartenait à un Gaulois pur sang, M. H. du Cleuziou, de *comprendre*, ce qui est le but même de notre *Iconographie*, — que les monuments *iconiques* peuvent procurer à l'histoire une source aussi sûre que féconde et d'inaugurer cette troisième et sage méthode par de remarquables découvertes, obtenues avec l'aide, non plus seulement des textes connus, mais des richesses de tous les musées de la France et de l'étranger.

Voici comment l'auteur de la *Poterie gauloise* dépeint l'arrivée de Vercingétorix au camp de César, après le désastre d'Alézia :

« Un jour, sur son cheval fauve, paré comme pour la bataille, apparut au camp des Romains le jeune chef, traversant les retranchements où se pressaient les vélites à la coiffure de cuir.

« Les louves, les aigles, les victoires brillaient au soleil, portées par les vexillaires. Les officiers, la poitrine fastueusement décorée des phalères à tête de lion, se serraient autour du superbe siége du proconsul.

« Le Gaulois, le buste emprisonné dans sa cuirasse aux ornements en relief, coiffé d'un casque empanaché des larges ailes de l'oiseau des sombres forêts, rejetant négligemment son manteau court aux plis flottants, retenu par deux épinglettes de bronze; son grand collier d'or au cou, arriva resplendissant de calme. Sur son dos se balançait un bouclier rond auquel était fixée la branche


CHEF GAULOIS
PLANTANT L'ENSEIGNE ROMAINE
RESTITUTION
D'AP LES MEDAILLES.

d'aulne, signe distinctif de sa tribu, suivant l'usage adopté par ses compatriotes. Un poignard à lame large, acérée, tranchante, pendait dans sa gaîne de métal à la ceinture du vaillant guerrier, et, à son flanc droit, flamboyait sa longue épée, dont le baudrier, chargé de pendeloques d'ambre, s'étalait diagonalement sur son armure. A son bras était rivé un bracelet... »

La collection Meyrick possède, entre autres antiquités armoricaines, un bouclier de bronze à l'image du *scutum* romain. L'*ysgwyd*, — tel était son nom, — présente, au centre de sa surface, une bosse ornée de cornaline et sur laquelle est gravée la tête d'un sanglier. Dans la même collection figurent un casque de bronze de l'époque romano-bretonne et un bouclier rond de semblable métal, bossué comme l'*ysgwyd* et décoré de boutons et de cercles concentriques.

Le *British Museum* conserve aussi plusieurs boucliers ronds de la même époque. Le style de cette arme défensive n'avait pas encore varié en 1745, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre en visitant, à la Tour de Londres, la collection des trophées de la bataille de Culloden.

Tout porte à croire qu'il y avait une certaine corrélation entre le costume militaire des Gaulois, leurs mœurs, leurs usages sous les armes et ceux des peuplades ultra-rhénanes. Plusieurs passages de Tacite affirment, en effet, qu'à une époque antérieure à la guerre des Gaules, des migrations avaient lieu entre les Gaulois et les Germains. « Car, dit-il, le passage d'une seule rivière n'offre pas assez de difficulté pour avoir empêché ces nations de déserter leurs terri-

toires et d'en occuper qui, ne faisant partie d'aucun État, étaient communs à tout le monde. »

Nous n'avons pas, sur les origines et la vie de ces peuples, de témoignage plus imposant que celui du grand historien romain, d'ouvrage plus complet que le traité *De moribus Germanorum*. Rien n'en est à retrancher dans un intervalle de trois cents ans; tout fournit matière à répétition aux écrits postérieurs. Tel nous y est dépeint le monde barbare au Ier siècle, tel, au IVe, il fait brusquement irruption dans l'histoire; tel nous le décrivent les chroniques de Grégoire de Tours, de Sidoine Apollinaire, d'Agathias, etc. Les cheveux blonds, les yeux bleus et le regard farouche, le corps robuste et la taille haute étaient les signes caractéristiques de la race germanique, particulièrement chez les Suèves, qui en formaient comme le noyau, et chez les Kattes, qui n'en étaient qu'un dérivatif, comme les Teuctères, les Frisons, les Chérusques, etc. Cette race, au reste, comprenait, sous diverses dénominations, une multitude de peuplades fixées dans la partie centrale de l'Europe jusqu'au IVe siècle, époque à laquelle l'impétueux torrent de l'invasion les entraine dans son cours et les rejette, sous les noms de Lombards, d'Angles, de Goths, etc., sur toute la surface de cette partie du monde.

Tous les Germains avaient naturellement le goût des armes; mais les Kattes étaient les seuls qui, à cette humeur belliqueuse, joignaient quelques talents militaires. Tandis que les autres ne savaient que se battre, les Kattes savaient faire la guerre, suivant la belle expression de Tacite. Cette nation occupait cette partie du territoire allemand qui s'étend de la Hesse aux frontières de la Suisse.




Imp. Falconer ... 22.

De tous les peuples de la Germanie, les Kattes étaient aussi les seuls qui laissassent croître leur barbe et leurs cheveux jusqu'au jour où ils avaient occasion de tuer un ennemi. Même en temps de paix, ils n'adoucissaient en rien l'expression farouche de leur physionomie.

Les Suèves occupaient la plus grande partie de l'Allemagne moderne, en particulier la Souabe, berceau du vrai peuple *allemand* (*schwab*). Ils avaient coutume de tortiller ou de tresser leurs cheveux, de les rejeter en arrière et de les attacher ou de les hérisser sur le sommet de la tête. Aussi, cette habitude propre aux Suèves donnerait-elle à supposer qu'ils forment la souche des Francs, chez lesquels, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, elle était en grand honneur; et, ce qui corroborerait singulièrement cette hypothèse, c'est que, d'une part, chez les Suèves comme chez les Francs, la longueur des cheveux distinguait l'homme libre de l'esclave, et que, d'autre part, les chefs et les principaux personnages des Suèves, comme plus tard les rois mérovingiens et leurs *leudes*, avaient une tenue plus soignée que celle du reste de la nation.

La paix n'était pour tous les Germains qu'une occasion de réparer leurs forces et de se disposer à de nouvelles guerres. Aussi, tant qu'elle durait, ne se livraient-ils qu'à la plus complète oisiveté ou aux distractions de la chasse. Les travaux de l'agriculture ne leur inspiraient que du dédain; ceux de l'industrie leur étaient presque inconnus; le besoin seul de se procurer des armes les obligeait à entreprendre quelque négoce. Ignorant l'art d'exploiter les mines, ils ne possédaient que peu de fer, et, par cette raison, que peu d'armes offensives.

L'usage de l'épée était assez rare parmi eux ; en revanche, celui de la lance leur était très-familier. Généralement ils lui donnaient une longueur démesurée devant laquelle défaillit parfois la bravoure du soldat romain. Mais leur arme de prédilection était la *framée*, sorte de pique au fer court, affilé et extrêmement acéré, si propre à tout usage qu'ils pouvaient, à l'occasion, s'en servir indifféremment comme d'une lance ou d'un javelot. A l'exception de quelques chefs qui se coiffaient du casque et portaient la cuirasse, tous combattaient la tête nue et n'employaient, pour leur défense, qu'un grand bouclier, dépourvu de toute armature de métal, tout simplement fait d'osier, de peaux d'animaux ou de planchettes de bois peint de couleurs variées et très-éclatantes. Le plaçant devant leur bouche, ils s'en servaient, en marchant à l'ennemi, pour grossir leur voix et lui donner plus d'étendue, tandis qu'elle accompagnait celle de leurs *bardes* prophétisant la victoire en des chants qui enflammaient leur courage. Celui à qui il arrivait de perdre son bouclier était considéré comme le plus lâche des hommes, déclaré infâme, et, comme tel, exclu de toutes les cérémonies religieuses et de toutes les solennités publiques : aussi préférait-il toujours la mort à l'ignominie d'une semblable existence. Persuadés que leurs dieux venaient en personne encourager leurs efforts sur le champ de bataille, ils avaient toujours grand soin de tirer de leurs bois sacrés les images de leurs divinités et de les transporter au milieu d'eux, au début de la guerre.

Leur principale force militaire consistait en infanterie toujours composée de l'élite de leur jeunesse et placée sur le front des quelques corps de cavalerie dont ils disposaient.

En outre des armes que nous avons indiquées ci-dessus, les cavaliers étaient pourvus du javelot, et les fantassins, d'une certaine quantité de traits qu'ils dardaient par groupes ou un par un et toujours à une grande distance. Les hommes armés des longues piques dont nous avons parlé formaient les premiers rangs de l'infanterie; derrière eux se plaçaient ceux qui portaient des traits et des javelots. Leur premier choc était toujours très-vigoureux, mais ne tardait pas à s'affaiblir devant une sérieuse résistance. De même ils étaient incapables de soutenir longtemps le poids d'une attaque.

Peu soucieux de leur accoutrement, ils demeuraient dans la plus complète nudité, ne souffrant qu'avec peine et comme un réel embarras de revêtir, pour unique vêtement, une saie qu'ils attachaient au moyen d'une agrafe et parfois d'une épine. Déjà se faisait remarquer, dans l'habillement des plus riches d'entre eux, au contraire de celui des Parthes et des Sarmates, ce défaut d'ampleur qui, pendant longtemps, devait distinguer le costume des conquérants de la Gaule de celui du peuple conquis. En effet, il leur collait tellement au corps, qu'il dessinait chacun de leurs membres. Les peaux de bêtes étaient, dans la masse de la nation, d'un usage si général, que l'épithète de *pelliti* leur était appliquée par les Romains, comme nous l'avons vu précédemment.

Les femmes portaient, pareillement aux hommes, un vêtement de toile, marqueté de pourpre, qui laissait à découvert les épaules, la gorge et les bras.

Nous venons, pour la première fois, dans le cours de cette description, de parler du beau sexe qui, pourtant, jouissait de plus d'in-

fluence qu'on ne serait tenté de le croire sur l'esprit et le cœur de ces barbares. Ce furent en effet les femmes qui, dans maintes rencontres, leur assurèrent la victoire en se jetant tout éplorées, le sein nu, suppliantes, au-devant de leurs armées en déroute et en les ramenant au combat par la constance de leurs prières, ou après leur avoir fait entrevoir la perspective d'une captivité qu'ils redoutaient beaucoup plus pour leur famille que pour eux-mêmes.

Mais aucune passion ne pouvait, chez eux, égaler celle des armes avec laquelle d'ailleurs ils étaient familiarisés dès l'enfance. C'est ainsi qu'à l'âge où la jeunesse romaine ne prenait, en témoignage de sa virilité, qu'une simple robe (*la prétexte*), le Germain, lui, recevait, en assemblée publique, un javelot et un bouclier des mains du chef de sa tribu, de son père ou de son plus proche parent, coutume, au reste, que l'on retrouve chez tous les peuples barbares et à toutes les époques, même de nos jours encore chez les tribus indiennes de l'Amérique. Aucune affaire publique ou privée ne se traitait sans que le Germain fût sous les armes. C'est ainsi qu'il venait prendre place aux assemblées nationales; ainsi qu'il s'asseyait à la table d'un festin; ainsi qu'il assistait à l'unique spectacle qu'il se donnait et qui ne consistait qu'à voir des jeunes gens s'exercer à sauter par-dessus des épées et des javelots. Ce n'étaient que des chevaux de prix, de belles armes, des harnachements de luxe, de précieux colliers qu'il recherchait comme gage d'alliance ou d'amitié des nations voisines. Dans les présents de noce qu'échangeaient entre eux les fiancés, figuraient toujours, avec des bœufs, un cheval tout harnaché, un bouclier, une épée et un javelot.

Une escorte de jeunes gens d'élite accompagnait partout les chefs de tribus, leur servant, en temps de paix, de garde d'honneur, et de troupe de réserve en temps de guerre; mais c'était une honte éternelle pour le chef d'avoir été, dans un combat, surpassé en bravoure par quelqu'un; pour sa garde, de revenir d'une affaire dans laquelle il avait trouvé la mort. Dans le bûcher qui consumait les restes du défunt étaient jetés pêle-mêle ses armes, quelquefois même son cheval de bataille, et presque toujours ses vêtements, usage auquel, dans le chapitre précédent, nous avons vu Frédégonde se conformer, à l'occasion de la mort de son fils Théodoric.

Aux peuples, se rattachant plus étroitement à la race germanique par la situation géographique de leur pays, leurs mœurs, leurs coutumes et leur manière de se vêtir, s'en joignaient une foule d'autres, fixés ou errant périodiquement dans la région européenne comprise entre l'Adriatique, la Baltique et les confins de la mer polaire.

De ce nombre étaient :

Les *Fennii* (Finnois), les Vénèdes, les Peuciniens, passant leur vie à l'état des plus malpropres sauvages, sans aucune notion du cheval, et n'ayant pour toutes armes qu'un grossier bouclier et des traits dont la pointe était faite d'une arête de poisson ou d'un os;

Les *Sarmates*, parcourant sans cesse, à cheval ou dans leurs lourds chariots, les plaines de l'ancien royaume de Pologne et de la Russie; exécrables fantassins, mais admirables cavaliers, excellant à lancer partout leurs rapides coursiers, à venir caracoler devant l'ennemi et à s'éparpiller autour de lui, ou à le charger avec une

irrésistible furie; inimitables dans l'art de manier à deux mains leurs longues épées ou leurs lances gigantesques, art qui a survécu, jusqu'au commencement de ce siècle, chez leurs descendants, les brillants lanciers polonais. L'arc et le javelot leur étaient peu familiers; le bouclier ne leur était pas non plus d'un usage général; mais ce qui caractérisait surtout l'armement des principaux d'entre eux et de leurs chefs, c'était une lourde armure, faite de lames de fer ou d'un cuir extrêmement épais et presque impénétrable. Elle était si pesante, qu'il devenait impossible à un cavalier renversé de cheval de se relever sans le secours de quelqu'un. Ainsi que nous l'avons dit au chapitre III, peut-être est-ce à cette armure que l'empereur Constance, qui guerroya longtemps contre les Sarmates, emprunta l'idée de celle dont il arma sa cavalerie;

Les *Bataves*, opiniâtres défenseurs de leur indépendance, adroits frondeurs, ayant même, avec le concours de transfuges ou de prisonniers, acquis quelque notion de poliorcétique;

La tribu des *Ariens*, de la nation des *Lygiens*, durs, cruels, astucieux; se tatouant le corps et les membres de couleurs sombres, et, couverts de leurs noirs boucliers, habiles à se glisser, la nuit, jusques dans le camp ennemi, et à le surprendre en le terrifiant de leur infernal aspect;

Les *Ruggiens* (voisins de l'île de Rugen), les *Lemoriens*, souche des *Lemorices* gaulois; les *Gothons*, dérivatif des *Goths*, généralement armés d'un bouclier rond et d'une épée courte;

Les *Suions* ou Suédois, et tous les *Scandinaves* qui, par une habitude étrange chez un peuple barbare au point de paraître in-

croyable, confiaient, en temps de paix, les armes de la nation à la garde d'un esclave, parce que, n'ayant, pour ainsi dire, point l'occasion de les prendre, il leur semblait non-seulement inutile, mais nuisible au maintien du repos public de demeurer toujours armés;

Les *Æstiens* ou *Esthoniens*, vivant à peu près comme les *Suèves*, avec cette différence, toutefois, qu'ils n'avaient pour arme que le bâton, et pour divinité, que l'image du sanglier.

Tel était, au IVe siècle, ce monde barbare, dans le vigoureux sang duquel la civilisation expirante allait, au contraire de toutes les prévisions, trouver, avec une nouvelle existence, la force de reconquérir l'univers.

Ce dut être, pour une société dont la corruption n'était qu'un excès de civilisation même, un stupéfiant et épouvantable spectacle que celui de cette avalanche de barbarie qui tout à coup s'abattit sur elle sans qu'elle en ait pu ou su deviner l'approche.

Rien, d'ailleurs, ne prouve plus clairement sa stupeur que l'anéantissement complet dans lequel elle demeura ensevelie, en Italie, en Espagne, dans les Gaules, dans la Grande-Bretagne, partout, enfin, où il prit fantaisie aux nouveaux venus de s'établir. Il semble qu'à leur formidable aspect, comme un léger nuage au souffle de l'ouragan, s'évanouit tout vestige du passé.

M. du Cleuziou a écrit, sur l'irruption des hordes germaniques dans les Gaules, une page d'autant plus remarquable qu'elle résume, mieux que les plus longues descriptions, le tableau de l'arrivée des Francs dans nos pays :

« Parée, dit-il, de la dépouille des ours et des veaux marins,

des aurochs et des sangliers, plus semblable à un troupeau de bêtes féroces qu'à une nation d'hommes, la bande de Mérovig s'abattit, rapace, avide, en désordre, sur nos fertiles campagnes; et la grande chevauchée des Sicambres, des Saliens et des Ripuaires commença.

« Des ceintures de cuir enserraient leur taille gigantesque; sur leur vaste poitrine descendait transversalement un large baudrier orné de plaques de fer argenté, dont les dessins fantastiques empruntaient toujours le trait final à la tête du serpent, au bec de l'aigle ou au profil du dragon.

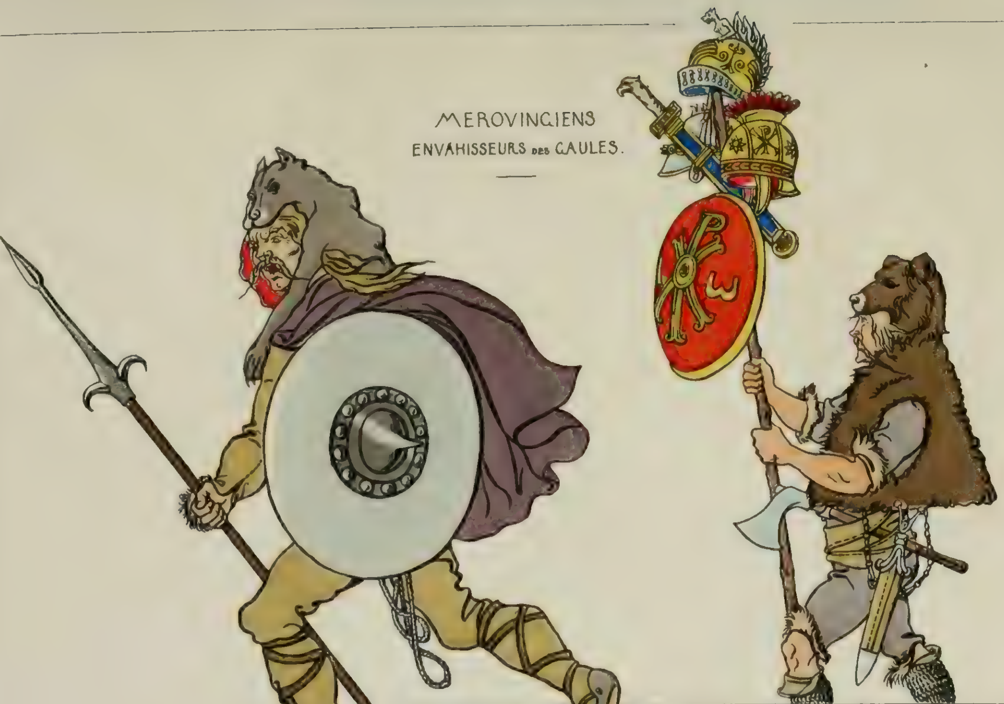
« Sur la tête, ils portaient des peaux d'animaux; aux pieds, des bottines de cuir fauve, le poil en dehors, rattachées au corps par de longues courroies croisées sur la jambe.

« Un justaucorps de couleur sombre, d'une nuance intermédiaire entre le bleu, le vert et le brun, dentelé de rouge, leur couvrait le buste, en leur laissant les bras à découvert.

« Un bouclier rond et de métal poli, armé d'une pointe au centre de sa surface, pendait à l'arçon de leur selle; un large glaive battait le flanc de leur monture, et sur leur cuisse gauche se balançait un poignard appelé *skramasax*, à lame empoisonnée, tandis qu'était attachée, au côté droit de leur ceinture, la lourde hache qu'ils savaient si adroitement lancer de loin à la face de l'ennemi, et que se faisait voir à leur main le terrible harpon au fer se recourbant sur ses côtés comme la fleur de lis et dont les crocs savaient atteindre l'ennemi sur tous les points du champ de bataille.

« Leur chevelure vierge, teinte d'une liqueur d'un rouge vif et ramenée en avant, jusques sur la poitrine, encadrait leur face

## MEROVINGIENS
### ENVAHISSEURS DES GAULES.



*Armé de l'Angon.* — *Portant la francisque, et un trophée d'armes des vaincus*

blême, illuminée par l'éclat de leur œil glauque et empruntant une expression, particulièrement sauvage, à des moustaches pendantes qui donnaient à leurs lèvres l'apparence d'un mufle de dogue en fureur.

« La bataille! criaient-ils de toutes parts à leur roi; tu seras notre véritable chef; on t'élèvera, dans le *mall*, sur le bouclier; toi seul nous conduiras à la guerre! »

« Et les *hangs*, les *framées*, les francisques, les *skramasaxs*, battaient en cadence le fer des boucliers. Et les cavaliers hurlaient, et les chevaux piaffaient, et sur les lourds chariots traînés par des bœufs se dressaient, debout sur les grands coffres cerclés de fer à triple serrure, où était entassé le butin, les femmes aux longues tresses blondes, agitant les bras et criant : « La bataille! la bataille!!! » (*La Poterie gauloise.*)

Ainsi apparurent pour la première fois les tribus franques aux yeux des populations gauloises épouvantées. Mais, avec la promptitude qu'ils mirent à adopter en toutes choses les usages du peuple vaincu, les barbares conquérants ne tardèrent pas à modifier sensiblement la brutalité de leur aspect, ce que d'ailleurs nous avons indiqué au chapitre précédent et que confirme le moine de Saint-Gall : « Les ajustements des Francs de la première race, dit-il, étaient des souliers dorés à l'extérieur, attachés avec des courroies de trois coudées; des bandelettes *crurales* de laine rouge, et par-dessus, des jambières et des cuissards de toile de la même couleur (*tibialia ac coxalia*), différenciés par la façon. Sur la jambe étaient croisées en tous sens de très-longues courroies. Une chemise de toile

superfine couvrait le corps. Un baudrier soutenait l'épée, dont la lame était hérissée de petites croix saillantes et dorées, *pour la plus grande extermination des païens*. Le fourreau en était de bois de hêtre, recouvert de cuir, puis d'un morceau d'étoffe très-blanche, consolidée avec de la cire.

« Le surtout était un manteau blanc ou bleu, double et carré, qui tombait sur les pieds par devant et par derrière, et dont les côtés atteignaient à peine les genoux. Les Francs tenaient à la main une canne de pommier, remarquable par la symétrie de ses nœuds et par les ciselures de sa pomme d'or ou d'argent. »

Les compagnons de Clovis avaient donc pour armes offensives : l'épée, la *francisque*, le *skramasax*, la *framée* et l'*angon*.

Nous venons à deux reprises de parler de l'épée : on la nommait *spathe* (dont les Italiens ont fait *spada* et les Français *espadon*).

La *francisque* était une hache à un ou à deux tranchants, au fer épais, au manche très-court, qui était devenue l'arme favorite des envahisseurs de la Gaule. C'est avec elle qu'ils commençaient le combat en la lançant soit au visage de l'ennemi, soit contre son bouclier. Elle leur servait ainsi à mesurer la puissance de leur force. Pour montrer la sienne à la fille du roi de Bavière, Théodelinde, dont il ambitionnait la main, le roi lombard Autharis plante sa hache dans un chêne.

Le *skramasax* n'était autre chose qu'un fort coutelas,

« *Cultri validi quem* vulgo SCRAMASAXOS *vocant*, » dit Grégoire de Tours.

La *framée* était demeurée telle que la décrivait Tacite, trois

cents ans avant l'arrivée des Francs dans la Gaule, et partageait avec la francisque leur prédilection.

Mais l'arme la plus terrible dans leur main, c'était l'*angon* (de *ang*, hameçon), espèce de pique dont le bois était cerclé de lames de fer et la pointe garnie de barbes recourbées. Le Franc dardait, avec une précision extraordinaire, cette arme qui, retenue dans les chairs par ses crochets, rendait mortelles les moindres blessures. S'enfonçait-elle dans le bouclier, elle y restait suspendue; pendant que l'ennemi essayait de l'en arracher ou d'en couper la hampe ferrée, le Franc s'élançait, abaissait le bouclier en appuyant le pied sur l'*angon*, et frappait son adversaire à découvert avec la *spathe*.

« L'arc, dit M. Demmin, n'avait guère été en usage chez les peuples de race germanique, excepté à la chasse; Francs, Saxons, Allemands, Burgondes, Angles, Kattes, Chérusques, Marcomans, Sarmates et autres le détestaient à la guerre comme puéril et perfide, et préféraient, même comme arme de jet et de trait, la hache, l'*angon*, » (*Catalogue d'armes*) et la *framée*, ajouterons-nous.

Cependant, quand le Franc Leudaste se présente au palais de Grégoire de Tours, « il porte un carquois garni de flèches. » (Augustin Thierry, *Récits mérovingiens*.)

Comme leurs ancêtres, les Germains, ils n'avaient, en général, aucune coiffure, si ce n'est le casque que prenaient parfois certains chefs, et leur seule arme de défense était un bouclier rond, qui ne devait pas être de métal, puisque nous voyons que la francisque et même l'*angon* pouvaient le traverser.

« Mais, dit Grégoire de Tours, dans la suite, renonçant à une

nudité périlleuse, les chefs prirent le casque de cuir ou de fer (*galea* ou *cassis*) et la cuirasse de mailles des Romains. » Nous voyons, en effet, que, dans une rencontre avec les Saxons, Dagobert reçoit sur la tête un coup furieux qui lui fend son casque, entame la peau de son crâne et fait tomber à terre une boucle de ses longs cheveux. (*Gesta Dagoberti.*)

Le fils du chef défunt devait, avant de gouverner, être élevé sur un bouclier, au milieu des hommes libres, qui témoignaient leur assentiment par des clameurs réitérées et par le choc retentissant de leurs armes. Cette forme d'intronisation n'était point particulière aux Francs. « *Impositusque scuto Brindo, more gentis, et sustinentium humeris vibratus, dux deligitur,* » dit Tacite. (*Histoires, livre* IV.)

Les Goths la mettaient en pratique suivant Cassiodore (*Lettres diverses, livre* X); elle était connue du temps d'Alexandre, en Asie, et les Romains ne dédaignaient pas de l'employer.

Gordien et Julien l'Apostat reçurent, du haut d'un bouclier, les hommages de leurs troupes qui, en ce qui concerne le dernier, étaient, il est vrai, composées, pour la plupart, de Gaulois. Quoi qu'il en soit, la coutume d'élever les nouveaux Empereurs sur un bouclier se perpétua à Constantinople. (Jean Cantacuzène, *Histoire de l'Empire d'Orient.*)

C'est au moment où il était ainsi proclamé roi de Neustrie, à la place de Chilpéric, que le roi d'Austrasie, Sigebert, fut assassiné par deux émissaires de Frédegonde (575).

La cavalerie franque était peu nombreuse; elle s'affermissait en

selle, au moyen d'étriers qu'elle nommait *stapes* (origine probable du mot *étape*, tiré du mot franc *staff;* en italien, *staffa*).

Le Musée d'artillerie de Paris possède l'agrafe complète d'un ceinturon de l'époque mérovingienne : l'agrafe est en bronze, le ceinturon est décoré de neuf gros boutons saillants et de dessins gravés à la pointe; l'une et l'autre sont d'un goût barbare, mais ne manquent point de caractère.

Le *Testament d'Hermentrude*, en l'an 700, nous indique que, du v^e^ au viii^e^ siècle, on payait une marchandise le neuvième du prix qu'elle atteindrait aujourd'hui.

Ainsi, un casque à cimier, un bon cheval, valaient six sous (540 fr.);

Une épée avec fourreau, huit sous (720 fr.);

Une épée sans fourreau, deux sous (180 fr.);

Un bouclier avec la lance, (150 fr.);

Une cuirasse, douze sous (1,080 fr.).

La trempe de l'acier, faisant tous les jours de nouveaux progrès, dut, au reste, augmenter sensiblement le prix des armes. Une épée fut, en effet, présentée, par des envoyés normands, à Charlemagne, « qui, dit le Moine de Saint-Gall, plia ce glaive de la pointe à la poignée, comme il aurait fait de l'osier, et lui laissa ensuite reprendre son premier état. »

Nous trouvons, dans l'ouvrage précité de M. Zeller, l'occasion de clore dignement ce chapitre, en plaçant sous les yeux de nos lecteurs le pittoresque panorama d'une armée de barbares, telle que celle de Charles Martel à la bataille de Tours.

« .... Toutes les nations de la Germanie étaient accourues au ban du grand Karl. Les historiens arabes assurent que son armée se composait d'hommes de diverses langues. L'historien Rodrigue de Tolède y a convoqué jusqu'aux Gépides. Les Francs, aux larges braies germaniques serrées par des bandes de pourpre entrecroisées, brandissaient la francisque de leurs pères et surtout l'*angon* crochu qui harponnait, perçait et ramenait l'ennemi aux pieds de son vainqueur. Les plus pauvres et les plus barbares, ceux de la Hesse et de la Franconie, chargeaient leurs larges épaules de peaux d'ours et d'aurochs; les plus riches, ceux qui vivaient à la table du grand chef ou au milieu des industrieux colons de la Gaule, portaient de pesantes cottes de maille, des corselets de plaques d'acier, des casques romains, des tartans gaulois aux mille couleurs, que fabriquait Vannes.

« Les volontaires saxons s'appuyaient sur l'arme nationale, cette énorme épée à deux mains, ce *sax* redouté, qui avait conquis la Grande-Bretagne à leurs frères d'outre-Manche, mais qui, sur le Wéser, ne devait point prévaloir contre la francisque. L'Alaman et le Bavarois, comme le lansquenet souabe du moyen âge, comme le confédéré Suisse de Morgarten, tenaient fortement par le milieu leur longue et lourde lance, formée d'un pied de la forêt hercynienne. Derrière, des guerriers plus sauvages encore, habitant les dernières marches de la Germanie, les trainards de la barbarie odinique; soigneux héritiers de tout ce que la férocité germanique avait déjà laissé d'elle-même, ils étaient arrivés nouant, comme les anciens Suèves, leur fauve chevelure au sommet du crâne, se tatouant le

visage comme l'Hérule aux joues verdâtres de Sidoine, empoisonnant leurs flèches, comme les Francs de Grégoire de Tours, ou teignant en noir leurs armes et leurs corps pour inspirer à leurs ennemis, comme les Lygiens de Tacite, l'épouvante de leur funèbre apparition.

« Ceux-là n'avaient que leur bravoure, leur bouclier d'osier, leur grossière pique de sapin ou leur lourde massue de chêne : leurs plus précieux ornements étaient la chevelure de leurs ennemis pendant à leur ceinture. Mais ils étaient les plus terribles : leur pauvreté trouvait encore à piller, là où les tribus plus favorisées ne voyaient plus rien qui tentât leur convoitise...

« C'était en octobre 732 : sept jours durant, les deux armées s'examinèrent... Le septième... on s'ébranla... L'armée des Germains était une solide infanterie qui opposait à l'ennemi un front hérissé de fer, d'où s'échappait grandissant, avec le sourd mugissement répercuté par les creux boucliers, le *barditus* des héros. Les nations du Nord restaient comme des murailles immobiles, comme un rempart de glace : *glacialiter manent adstricti*. L'impétueuse cavalerie du Midi se brisait contre ces hommes enchaînés les uns aux autres, mais dont le bras, armé de la redoutable francisque, se levait pour retomber en coups terribles sur les assaillants... « En un clin d'œil, dit Rodrigues de Tolède, les Ostrasiens aux vastes membres, à la main de fer, à la rude poitrine, *pectore arduo*, anéantirent les Arabes... » (*Entretiens sur l'Histoire.*)

# CHAPITRE VI

# CHARLEMAGNE

## ET LES CARLOVINGIENS

Nous avons vu (chapitre IV) avec quel empressement les Francs, à leur arrivée dans les Gaules, s'étaient appliqués à rivaliser de luxe non-seulement avec la population gallo-romaine, mais encore avec Rome et Byzance.

Aussi, plus sage que Dagobert et les successeurs de ce nouveau Salomon, Charlemagne comprit-il la nécessité sinon d'anéantir, au moins de modérer chez ses sujets le développement d'une tendance à l'exclusivisme de laquelle les plus puissants États ont inévitablement dû leur perte ou tout au moins leur décadence.

Il est déjà remarquable qu'un monarque de cette barbare époque ait eu l'intelligence de cette vérité; mais Charlemagne était naturellement doué d'une faculté supérieure à l'intelligence même : le génie. Le propre du sien, c'est d'avoir personnellement donné l'exemple de toutes les réformes dont il prit l'initiative.

18

Au moral, tout d'ailleurs en ce prince : pensées, langage et actes, était frappé au coin de la grandeur, de la noblesse et de la force qui le distinguaient physiquement. Il était, en effet, de haute taille, robuste et un peu gros, quoique bien proportionné. Il avait le sommet de la tête rond, les yeux grands et vifs, le nez un peu long, les cheveux bruns, la physionomie ouverte et avenante. Qu'il fût assis ou debout, toute sa personne respirait la dignité et commandait le respect.

Ainsi nous est, dans tous les écrits de ce temps, représenté Charlemagne. A une époque où la puissance musculaire était beaucoup plus généralisée qu'aujourd'hui, qu'était-ce donc que ce colosse devant la supériorité duquel les plus forts se sentaient si faibles; les plus superbes, si humbles; les plus grands, si petits! Matériellement appuyée de la sorte, que dut être la supériorité morale de cet homme sur son siècle!!!

Son costume ordinaire était celui de ses pères, celui à la simplicité duquel il essaya de rappeler la nation. Il portait sur la peau une chemise et un caleçon de toile, puis une tunique qu'il entourait d'une ceinture de soie, et des chausses (*tibialia*). Des bandelettes lui entouraient les jambes; il était chaussé de sandales, et, l'hiver, un justaucorps de peau de loutre lui garantissait les épaules et la poitrine contre le froid. Sa saie était de drap bleu : « *sago veneto amictus*, » dit Éginhard.

Ce *sagum venetum* a donné lieu à une méprise à peu près identique chez plusieurs écrivains de nos jours, comme MM. Guizot et Henri Martin, qui ont traduit ces expressions d'Éginhard, le

premier, par : *saie des Vénètes*, et le second, par : *tunique pareille à celle des Slaves Vénètes.* « *Venetum*, dit avec une réelle autorité M. Émile de la Bédollière, désigne *une étoffe* bleue, et non un peuple, comme le prouvent les meilleurs dictionnaires latins, et ce passage, cité par du Cange : *Planetam* (chasuble) *optimam* veneti coloris. » (*Mœurs et vie privée des Français.*)

Charlemagne ne quittait jamais son glaive, dont la poignée et le baudrier étaient d'or ou d'argent. Il avait une profonde antipathie pour les vêtements étrangers, même les plus riches. Deux fois seulement, à la demande du pape Adrien et de son successeur Léon, il prit la tunique longue, la chlamyde et les souliers romains.

Ses *Capitulaires* témoignent partout de son acharnement à poursuivre le luxe, particulièrement par la défense de payer une saie double plus de vingt sous; une saie simple, plus de dix sous; un rochet de première qualité, fourré de martre ou de loutre, plus de trente sous; un rochet de peau de fouine, plus de dix sous. Il est ordonné de ne mettre en vente que des manteaux très-larges et très-longs, tels que les capes de poil de chèvre, qui avaient succédé au *bardocuculle* gaulois et au *caracalla* italien. « A quoi servent les autres? disait l'Empereur; au lit, nous ne pouvons nous en couvrir; à cheval, ils ne m'abritent ni des vents, ni de la pluie; et je ne puis satisfaire mes besoins naturels sans avoir les jambes gelées. » Il dédaignait les saies gauloises comme peu utiles en campagne, et les appelait avec mépris *pittaciola*, les comparant par là à des bandes de *papyrus* ou de parchemin.

« En l'année 794, après la conquête de la Lombardie, il voulut

démontrer pratiquement à ses courtisans combien sa simplicité l'emportait sur leur pompeux étalage. Un jour de fête, après la messe, il leur dit : « Ne nous laissons pas énerver par le repos; allons à la chasse et partons tous comme nous sommes. » Il jette sur son dos sa peau de mouton qui n'avait pas plus de valeur que le rochet de saint Martin. Les grands revenaient de Pavie, où Venise avait récemment introduit les richesses de l'Orient, et ils en avaient rapporté des vêtements de soie, des colliers de pierreries, etc. En cet équipage, le roi les conduit à travers les bois et les ronces, les ramène trempés de pluie, souillés de boue et du sang des bêtes fauves, et les retient auprès de lui jusqu'à la fin du jour, sans leur permettre de changer d'habits. Le lendemain, il leur ordonne de se présenter avec ceux de la veille, leur montre sa peau de mouton propre et intacte, et la compare avec leurs somptueuses guenilles qui, en se recroquevillant au feu, s'étaient cassées comme des broutilles de bois mort. « O les plus fous des hommes, leur dit-il, quel est maintenant le plus précieux et le plus utile de nos habits? Sont-ce les miens, que je n'ai achetés qu'un sou, ou les vôtres, qui vous ont coûté plusieurs talents! » Et les courtisans confus se précipitèrent la face contre terre, ne pouvant soutenir le poids de son formidable courroux. » (*Chronique du* MOINE DE SAINT-GALL.)

Avec sa perspicacité habituelle, pourtant, Charlemagne jugeait nécessaire au prestige de la couronne de déployer, dans certains cas, un appareil plus imposant pour le vulgaire que la véritable grandeur et plus propre à rehausser aux yeux de l'étranger l'éclat de la monarchie franque. Alors étaient étalées toutes les richesses



EMPEREUR CARLOVINGIEN.

D'AP. MABILLON.

24

de l'Etat et des particuliers. Alors apparaissait, dans toute la gloire et toute la majesté du pouvoir, l'Empereur, ayant pour trône une chaise curule enlevée à quelque palais de Rome ou de Ravenne, le front ceint d'un diadème étincelant d'or et de pierreries, vêtu d'un justaucorps brodé d'or et d'une saie retenue par une agrafe d'or, portant des chaussures resplendissant de pierres précieuses, et, au côté, sa bonne épée suspendue à un baudrier d'argent et dont la garde était enrichie de rubis, de saphirs, d'émeraudes, etc. (Éginhard.) Alors, éblouis du faste et de la magnificence de gens dont ils n'avaient entendu vanter que la puissance militaire, les envoyés du Khalife Haroun-al-Raschid s'écriaient : « Nous n'avions connu jusqu'à présent que des hommes d'argile, c'est aujourd'hui seulement que nous voyons des hommes d'or! » (*Chronique de Saint-Gall.*)

Il nous semble, il est vrai, passablement douteux qu'une pareille exclamation ait été réellement proférée, ou, tout au moins, qu'elle l'ait été sincèrement par les ambassadeurs d'une cour dont les merveilles éclipsaient assez le luxe légendaire de celles de Constantinople et de la Perse, pour avoir, au dire de Notker le Bègue lui-même, dépassé tout ce qu'avaient pu imaginer les ambassadeurs que Charlemagne venait d'envoyer à Haroun-al-Raschid. Quoi qu'il en soit, qu'il faille attribuer ces paroles à l'exagération du chroniqueur ou d'une adulation tout orientale, il est certain que la renommée du souverain de l'Occident avait, depuis longtemps, fait le tour du monde de cette époque, ainsi que le prouve la considération avec laquelle les Francs furent reçus à Bagdad.

Les présents que l'Empereur envoyait au Khalife consistaient

en chevaux ou en mulets d'Espagne, en draps de Frise blancs et bleus, et il y avait été joint des chiens remarquables par leur agilité et leur courage, tels qu'Haroun avait prié qu'on lui en envoyât pour la chasse des lions et des tigres. Il demanda quelles bêtes fauves ces chiens étaient habitués à combattre. « Tous les animaux contre lesquels on les lâchera, » répondirent les envoyés. Le lendemain, on était en chasse dans un de ces parcs que les Orientaux appellent des *paradis*. Un lion était dehors. « Amis Francs, montez vos chevaux et suivez-moi, » dit le Khalife. On partit; en voyant le lion, les Francs lancèrent leurs chiens, qui eurent bientôt saisi le roi des animaux à la crinière et le retinrent là jusqu'à ce que leurs maîtres l'eussent égorgé de leurs épées endurcies à la guerre de Saxe. « Je reconnais, dit alors Haroun, la vérité de tout ce que j'entends raconter de mon frère Charles. Il s'est accoutumé à vaincre tout ce qui existe sous le ciel. » (M. Zeller, *Entretiens sur l'Histoire.*)

C'est dans de semblables solennités que les grands profitaient du désir du maître pour rivaliser entre eux de luxe et de richesse, au point de surpasser les Romains du Bas-Empire. Les peaux de loir, d'hermine, ou de rat d'Arménie, garnissaient leurs élégantes pelisses. (*Vie de saint Geraud.*) Ils découpaient en losanges et cousaient ensemble des fourrures d'hermine et de belette pour en former ce qu'on appelait du *vair*. (*I^re Dissertation* de du Cange, sur l'*Histoire de saint Louis.*) Ils tiraient de la Frise des saies courtes et rayées, taillées à la mode gauloise (*Vestimenta de Fresarum provincia. Lettre 42 de* saint Boniface); et de l'Italie, des soieries,

des tuniques chamarrées de plumes de jeunes paons, de peaux d'oiseaux de Phénicie. Leurs vêtements étaient teints de la pourpre de Tyr et bordés de franges de diverses couleurs; leurs bras pliaient sous le poids des bracelets d'or. (*Chronique de Saint-Gall.*)

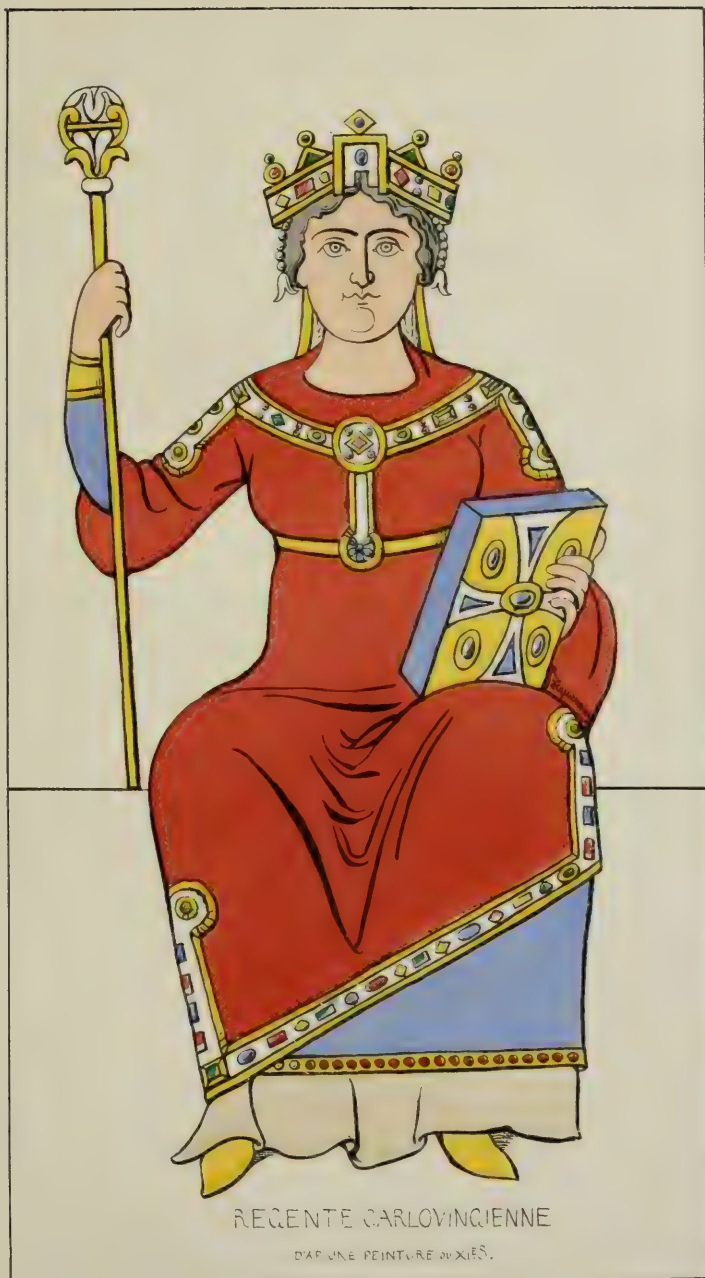
Le costume des femmes était plus éclatant encore, si l'on en croit un poëte anonyme, qui a décrit pompeusement la famille de Charlemagne partant pour la chasse pendant l'automne de l'année 790. « La reine Luitgarde est la première; des bandelettes de pourpre s'enlacent dans ses cheveux et serrent ses tempes éblouissantes de blancheur. Des fils d'or attachent sa chlamyde; un béryl est enchâssé dans le métal de son diadème. Son habit est de fin lin teint avec de la pourpre, et son cou étincelle de pierreries. Rhodrude la suit, enveloppée d'un manteau que retient une agrafe d'or enrichie de pierres précieuses; des bandes d'étoffes violettes se mêlent à sa blonde chevelure; sa tête est ceinte d'une couronne d'or diaprée de pierreries. Telle est aussi la coiffure de Berthe; mais ses cheveux disparaissent sous un réseau d'or, et de riches fourrures d'hermine couvrent ses épaules. Des chrysolithes parsèment les feuilles d'or de ses vêtements. Gisèle porte un voile rayé de pourpre et un manteau teint avec les étamines des mauves... Rhodaïde vient ensuite montée sur un superbe coursier... Une pointe d'or, dont la tête est émaillée de pierreries, ferme sa chlamyde de soie. Le manteau de Théodrade est de couleur d'hyacinthe, rehaussée par un mélange de peaux de taupes; les perles étrangères scintillent à son beau col; elle est chaussée du cothurne de So-

phoele. » (*Versus de Carolo Magno et Leone papa;* dans PERTZ, *Scriptores*, tome Ier.)

« Peut-être, dit à bon droit, selon nous, M. E. DE LA BÉDOLLIÈRE, l'auteur de ce récit a-t-il vu la réalité à travers ce prisme chatoyant que les poëtes se mettent si volontiers devant les yeux. Peut-être la plupart des pierreries des filles de Charlemagne n'étaient-elles que du verre colorié, *gemmæ vitreæ*, comme celles qui ont été inventoriées dans l'église de Stephanwerts. (*Commentarii de reb. Franc. Orient.*, par J. G. ECKARD, tome II.) Néanmoins, sa description, en la supposant exagérée, quant à la valeur des ajustements, *est, sous le rapport de leur agencement,* DE LA PLUS SCRUPULEUSE EXACTITUDE. » (*Mœurs et Vie privée des Français.*)

Le doute, à cet égard, diminue, d'ailleurs, quand on voit de quelle manière furent accueillis à la cour d'Aix-la-Chapelle les ambassadeurs d'Haroun-al-Raschid. Il est vrai qu'entre autres objets de prix, ils apportaient à l'Empereur, de la part de leur maître, deux manteaux de soie d'une valeur dont on fit le plus grand cas, quoique les guerriers francs n'appréciassent en général que l'industrie à laquelle ils devaient leurs belles armures et leurs épées pesantes.

Les envoyés des souverains de Byzance et des émirs arabes furent non moins brillamment reçus, ceux, entre autres, de Nicéphore Logothète (802), sur la réception desquels l'histoire est plus explicite. Les ambassadeurs trouvèrent Charlemagne en Alsace, dans son palais de Seltz. Ce prince crut devoir leur donner une idée de la magnificence de l'Empire, d'autant plus qu'il avait eu à



REGENTE CARLOVINGIENNE

D'AP. UNE PEINTURE DU XIe S.

25

se plaindre de l'arrogance de ces Orientaux qui regardaient tous les Occidentaux comme des barbares. Il voulut qu'on les introduisît à son audience d'une manière qui leur causât autant de surprise que d'embarras. On les fit passer par quatre grandes salles magnifiquement ornées, où l'on avait distribué les officiers de la Maison de l'Empereur, tous richement vêtus, tous dans une contenance respectueuse et debout devant celui des seigneurs qui les commandait.

A peine arrivés dans la première salle où le connétable était assis sur un trône, les ambassadeurs allaient se prosterner. On les en empêcha, en leur représentant que ce n'était qu'un officier de la couronne. Même erreur dans la seconde pièce, où ils trouvèrent le Comte du Palais avec une cour encore plus brillante. Dans la troisième, où était le maître de la table du roi, et la quatrième, où présidait le grand-chambellan, l'incertitude des malheureux étrangers redoublant leur fit commettre de nouvelles méprises au fur et à mesure qu'augmentait de salle en salle le degré de la magnificence. Enfin, deux seigneurs vinrent les prendre et les introduisirent dans la salle du trône. L'Empereur, tout resplendissant d'or et de pierreries, s'y tenait debout, au milieu des rois ses enfants, des princesses ses filles et de la foule des ducs et des prélats avec lesquels il s'entretenait familièrement. Il avait la main appuyée sur l'épaule de l'évêque Hetton, pour qui il affecta d'autant plus de considération, que ce prélat avait essuyé plus de mépris dans son ambassade à la cour de Constantinople.

Les ambassadeurs, saisis de crainte, se jetèrent aux pieds du

souverain, qui, remarquant leur embarras, les releva avec bonté et les rassura en leur disant qu'Hetton leur pardonnait, et qu'à la prière de l'évêque, lui-même voulait bien oublier ce qui s'était passé.

En 799, Charlemagne envoyait des armes et des étoffes en présent à un prince de l'heptarchie anglo-saxonne, avec un acte de donation dont la formule nous a été conservée par un des capitulaires :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs et des Lombards, Patrice romain,

« A notre très-cher frère et vénérable Sire, Offa, roi de Mercie,

« Salut.

« Ayant connaissance de votre prédilection pour nos dalmatiques et nos *pailles* (*palliis*), nous vous en avons expédié pour chaque siége épiscopal de votre royaume, ainsi que de celui d'Ethelfred, comme aumône du Seigneur Apostolique Adrien, etc. ;

« Nous vous avons aussi adressé, pour vos Villes métropolitaines et pour vous être agréable, un baudrier et une épée hongroise (*et unum gladium Huniscum*), et deux *pailles* de soie. » (Baluze.)

Lorsqu'en 814, la mort vint enfin enlever le grand Empereur à l'admiration de ses contemporains, il leur sembla sacrilége de le priver, même dans la nuit du tombeau, d'un seul des attributs de sa formidable puissance. C'est ainsi qu'après avoir lavé et embaumé son corps, on lui mit sur la peau un cilice, comme il en portait

d'habitude, et par-dessus, son costume impérial. Il fut assis sur une chaise d'or, dans la cavité cintrée de son sépulcre, l'épée au côté, un évangile d'or entre les mains, la tête droite, attachée avec une chaîne d'or à son diadème, où l'on avait enchâssé un morceau de bois de la Vraie Croix. On plaça sur ses vêtements la bourse du pèlerin (*pera peregrinalis aurea*), aumonière d'or qu'il avait portée à sa ceinture pendant son voyage à Rome, et dont la mode commençait à devenir générale parmi la noblesse; puis, furent suspendus devant lui son sceptre d'or et le bouclier de pareil métal qu'avait consacré le pape Léon III.

Les monuments qui pourraient nous servir à traduire plus aisément les chroniques de cette époque et à en contrôler la valeur historique, nous font presqu'absolument défaut : aussi un écrivain consciencieux ne doit-il accepter ces documents que sous la réserve d'en faire une analyse raisonnée, avant de se hasarder à émettre la plus légère affirmation sur les données du chroniqueur. Ainsi, en voyant ce qu'on nomme *la Restauration de* l'Empire d'Occident n'être qu'un replâtrage accompli par la monarchie de Charlemagne sur l'Empire d'Augustule, on peut regarder commé certain que le costume, ce reflet extérieur de l'esprit d'une époque, personnifia en lui, dans tout le cours du ixe siècle, ce mélange de l'élément barbare avec l'élément policé, du goût franc avec la tradition romaine, que l'on remarque dans les institutions, les mœurs et les usages de ce temps.

C'est d'ailleurs en généralisant cette idée que M. Zeller a pu légitimement écrire : « Dans cet édifice (l'Empire de Charlemagne),

il y a sans doute un fonds de germanisme, *mais la forme est romaine.* Le *nom* d'empire, donné à cette création politique réalisée par des mains germaines, est *romain; romains* sont les *titres* qu'on donne à ce Karl, fils de Pépin; il est *Imperator* et *Augustus.* Si plusieurs officiers auprès de sa personne, comme le *sénéchal*, le *bouteiller*, le *comte de l'étable*, le *trésorier*, rappellent l'ancienne domesticité, tout en remplissant le plus souvent des fonctions politiques, les *comtes du palais* chargés de la justice; le *chancelier* qui tient les sceaux, les archives; la *chapelle* avec son archiprêtre ou archichapelain,... toute cette cour montre des préoccupations administratives, ecclésiastiques, qui sont fort au-dessus de celles d'autrefois, *et qui viennent des souvenirs de l'Empire romain...* (HINCMAR, *De Ordine palatii; Capit. de disciplina palatii. — Vita Walæ.*)

Cette influence romano-germaine ne se fait-elle pas sentir jusques dans le monstrueux accouplement de ces noms de *comes* (comte) et de *markgraf* (commandants de *marches* ou frontières, margraves, dont on a fait marquis), lesquels, avec celui de *vicecomte* (vicomte), vont servir à distinguer les différents degrés de l'échelle féodale?

Tout cela est clair, évident, et nous n'y insistons aussi particulièrement que pour indiquer comment, de Rome où nous l'avons vue régner en souveraine, l'influence byzantine parvint à s'étendre jusque sur tout l'Occident, pour y dominer non moins souverainement pendant plusieurs siècles.

De grandes réformes administratives, judiciaires et militaires, dont le contre-coup ne pouvait manquer de se faire sentir dans le

costume, s'accomplissent sous le règne de Charlemagne. *Cedant arma togæ.* Il est interdit de paraître au tribunal avec la lance et le bouclier; on aura l'épée tout au plus. « Contraint de faire face à la fois à la foule de ses ennemis, Charlemagne prend une mesure radicale : il impose le service militaire à toutes les races nouvellement soumises. Mais cette obligation repose sur la liberté et la propriété.

« Les hommes libres, et, en Saxe, les demi-libres et ceux qui possèdent, sont seuls obligés à porter les armes et seuls figurent dans les rangs; les autres suivent comme valets ou sont tenus d'accourir en cas d'invasion dans le pays, mais ils ne peuvent porter la lance. Tous les hommes libres sont ainsi tenus de s'armer : les plus riches, avec le cheval, la lance, l'épée, le bouclier, l'arc et les flèches, s'il se peut avec le heaume et le haubert. Ceux qui sont moins favorisés de la fortune, avec la lance, le bouclier, un arc et douze flèches...

« Les Francs et les Frisons surtout formaient la cavalerie; les Saxons combattaient généralement à pied... Pour remédier à l'insuffisance de leur équipement, les plus pauvres parmi les hommes libres se réunissent à deux ou trois pour fournir un homme armé et équipé. Mais tout possesseur de quatre *manses* doit se présenter devant le comte de son *gaus* (canton) avec la lance, le bouclier, l'arc, les deux cordes et douze flèches. Le cavalier, possesseur de douze manses de terre, doit avoir le heaume et le haubert. » (M. Zeller, *Entretiens sur l'Histoire.*)

Enfin, le généralissime de cette armée, c'est Charlemagne.

ayant ses fils sous ses ordres, et, dans le cours d'un règne de quarante-six ans, commandant en personne trente-huit expéditions.

Avant de succéder à son illustre père, Louis le Débonnaire avait laissé pressentir qu'il saurait, comme lui, ne tolérer dans ses États que le luxe nécessaire au prestige du pouvoir. Déjà, en 784, en effet, lorsqu'il avait paru devant Charlemagne à Paderborn, il n'avait point craint, en sa qualité de roi d'Aquitaine, de revêtir le modeste costume des Gascons, ses sujets : manteau rond, chemise à manchettes bouffantes, chausses larges et bottines éperonnées. Le javelot même lui avait semblé de rigueur. (*Chronique* de l'Astronome.) Toujours simplement mis, il réforma les habitudes des seigneurs, au point qu'ils n'osaient, suivant le moine de Saint-Gall, porter à l'armée que leurs armes et des vêtements de toile, comme ceux des palefreniers.

Dans les circonstances qui exigeaient de la représentation, Louis I^er^, ne méconnaissant pas, pourtant, la valeur des traditions paternelles, avait une chemise et des chausses brodées d'or, ou garnies de franges d'or, des bottes ou un manteau dorés. Une couronne d'or resplendissait sur sa tête, et il tenait un bâton d'or à la main. (*De gestis Ludovici Pii*, par Thégan.) Les présents qu'il faisait alors aux souverains étrangers ou à leurs officiers, les gratifications qu'il accordait à ses propres serviteurs, consistaient presque toujours en habits. Il distribua, à la suite du pape Étienne V, « des manteaux d'étoffe de couleur, des vêtements adaptés au corps et taillés d'après la mode si parfaite des Francs, *Francorum more peracta bono*. » (Ermoldi Nigelli, *in honorem Ludovici liber*.)

En l'année 826, le roi de Danemark, Hérold, sa femme et ses principaux fidèles, vinrent en Allemagne pour y embrasser le christianisme. Louis le Débonnaire les attendait dans sa magnifique résidence d'Ingelheim.

Sitôt que les gardes, apostés sur le Rhin, eurent signalé la flotte danoise, l'Empereur envoya des chevaux caparaçonnés de pourpre pour la monture d'Hérold et de ses compagnons. Louis reçut avec cordialité le roi danois et voulut être son parrain. Il l'aida à sortir de la cuve baptismale et lui passa la blanche tunique des néophytes. La reine convertie fut tirée du bain et habillée par l'Impératrice Judith. Le fils d'Hérold eut pour parrain Lothaire, l'héritier du trône impérial. Les chefs danois, après la triple immersion d'usage, furent reçus par les grands dignitaires. Rentrés au palais, Hérold et sa femme troquèrent leurs tuniques contre de splendides parures offertes par la munificence de leurs hôtes. Le roi revêtit une chlamyde tissée de pourpre écarlate et de pierres précieuses, autour de laquelle circulait une broderie d'or. Il ceignit l'épée fameuse que César lui-même portait à son côté et qu'entouraient des cercles d'or symétriquement disposés. A chacun de ses bras furent attachées des chaînes d'or; des courroies enrichies de pierres précieuses entouraient ses cuisses. Une superbe couronne, ornement dû à son rang, lui couvrait la tête; des brodequins d'or renfermaient ses pieds; sur ses larges épaules brillaient des vêtements d'or, et des gantelets blancs ornaient ses mains. L'épouse d'Hérold reçut de Judith des dons non moins dignes de son rang : elle mit une tunique enraidie par l'or et les pierreries, produit de l'art de

Minerve. Une bandelette d'or, entourée de pierres précieuses, couronnait son front; un grand collier lui descendait jusqu'à la naissance de la gorge; un cercle d'or flexible serpentait autour de son cou; des bracelets ceignaient ses bras; des cercles d'or et de pierreries entouraient ses cuisses, et une cape d'or lui couvrait les épaules. » (Ermoldi Nigelli *liber*, déjà cité.)

C'est au IX^e siècle et sous le règne des Empereurs Carlovingiens que nous remarquons pour la première fois la *fleur-de-lys* sur les couronnes et les sceptres qui, avec le globe d'or, deviennent les trois attributs essentiellement distinctifs de l'Empire franc (Pl. 11).

Le sceptre n'est encore que cette canne à pomme d'or dont la généralité des Francs avait l'habitude de se servir, suivant cette assertion de Notker le Bègue que nous avons rapportée précédemment (chapitre V). Cependant, dès l'année 787, il est question d'un sceptre tout particulier : celui que le duc de Bavière, Tassilo, offrit à Charlemagne comme une marque de vasselage. C'était « un bâton « dont l'extrémité avait une forme humaine. » (M. Zeller, *Entretiens sur l'Histoire*).

Quoi qu'il en soit, faut-il attribuer à la canne de Charles le Chauve ce caractère du sceptre qu'au témoignage d'Odorici, Paul Diacre n'hésite pas à reconnaître au bâton longobardique? Question délicate à trancher, d'autant plus que l'épée du monarque, recouverte d'une étoffe blanche, est, en tous points, semblable à celle que, dans la description du moine de Saint-Gall, les Francs portaient à cette époque, avec la fameuse canne à pomme d'or et en bois de pommier.

La substitution de la Croix chrétienne à la Victoire romaine sur

le globe nous semble indiquer quelque chose de plus qu'un simple caprice d'ornementation, en établissant, par une évidente démonstration, la soumission de l'Empire à la consécration de l'Église, le triomphe du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel.

Les annales de France, tirées du monastère de Fulde, nous apprennent que Charles le Chauve, après s'être fait couronner empereur, quitta les couronnes et les habits des rois francs, ses prédécesseurs, et prit les diadèmes et les vêtements des empereurs grecs. Il se couvrait d'habits qui lui tombaient sur les talons et sur lesquels était passé un grand baudrier; et se coiffait d'une espèce de bonnet de soie sur lequel il mettait sa couronne.

Il n'est point inutile de faire observer que la tradition du diadème ou, pour mieux dire, du cercle d'or qui servait de couronne aux empereurs romains de la Décadence, se retrouve dans la fameuse *couronne de fer,* faite d'un des clous du bois du Calvaire, et devenue l'insigne distinctif de la monarchie lombarde.

C'est cet insigne qui, sur les monnaies longobardiques, ceint le front des successeurs d'Agilulfe (600), s'il faut en croire M. Cordero (*De la monnaie des Lombards*).

L'usage du diadème fut également propre aux rois Wisigoths d'Espagne, ainsi que le prouvent deux spécimens de ce genre conservés au Musée de Cluny.

Vers le IXe siècle, le diadème commence à devenir une véritable couronne, dans l'acception moderne de ce mot, en se surmontant d'emblèmes divers, et, par la suite, de branches se recourbant, de manière à se réunir à un point concentrique, sur lequel s'élevait un

globe orné de la croix et environné de pierreries, telle que nous la voyons dans le portrait d'un EMPEREUR D'ALLEMAGNE *du* XI^e *siècle* (Pl. 14).

Il ne faut point douter que les autres Empereurs d'Occident, qui ont succédé aux Carlovingiens, n'aient continué de porter le même diadème que Charles le Chauve, et cela d'autant plus qu'Adam de Brême écrit qu'ils ont toujours affecté d'imiter les Grecs dans leurs habits et dans leurs ornements impériaux. Suger dit que celui de l'Empereur Lothaire était composé d'une mitre et environné par le haut d'un cercle d'or en guise de casque, de sorte que ce cercle allait du front à l'occiput.

C'est d'après ce document et un écrit apologétique dont l'original fait partie des richesses de notre Bibliothèque nationale, que nous pouvons avoir quelque idée du costume et de la physionomie de ces princes, tels que les reproduit la planche 11 de l'*Iconographie*. Le portrait de Charles le Chauve, surtout, est d'autant plus remarquable qu'il est copié d'après les fameuses miniatures de la Bible et du Psautier de ce monarque, à l'examen duquel elles furent soumises par le comte Vivien, abbé commandataire de Saint-Martin de Tours (850), dont le couvent avait eu l'honneur de les produire. Ces deux admirables manuscrits figuraient récemment dans la collection du Musée des souverains, au Louvre. Aux détails que nous avons fournis sur ce portrait de Charles le Chauve, ajoutons qu'il est représenté avec des chaussures ornées de pierres précieuses, « assis et couronné en grand appareil, semblable à Josias et à l'égal de Théodose, » dit la légende latine du Psautier. Près de lui sont debout








CHARLES LE CHAUVE EMPEREUR D'OCCIDENT, ROI DES FRANCS, DE LORRAINE, ETC. 860-75.
MINIATURES DE LA BIBLE DE CE PRINCE, AU MUSEE DU LOUVRE

deux personnages, que le bandeau dont est ceinte leur tête désigne comme des grands du royaume, et deux gardes, dont l'un porte l'épée du souverain, et l'autre sa lance et son bouclier.

Dans les miniatures que nous venons de citer, figure aussi un jeune prince franc, vêtu d'une tunique d'un jaune clair, semée de pois d'or disposés, trois par trois, en triangles réguliers. La bordure de la tunique est d'un violet clair. Les braies sont rouges, et les bottines, dont la partie supérieure se replie en bourrelet sur les genoux, semblent d'une épaisse étoffe bleue.

Quelle différence entre cette chaussure et le soulier lombard, décolleté et serré sur le cou-de-pied par des lanières de cuir, tel que le décrit un siècle auparavant le diacre d'Aquilée!

Dans un poëme sur le siége de Paris (887) par les Normands, le moine de Saint-Germain des Prés, Abbon, adresse aux Francs sur le luxe de leur habillement les remontrances suivantes : « Une agrafe d'or fixe la partie supérieure de votre costume; pour vous préserver du froid, vous vous couvrez de la pourpre de Tyr; vous vous ne voulez, pour manteau, qu'une chlamyde chargée d'or. Non contents de semer les pierreries sur vos ceintures, il faut que vous en décoriez aussi votre chaussure et jusqu'à votre canne. » (Abbonis, *De Lutetia a Normanis obsessa.*) Toujours ce mélange de barbare et de byzantin qui caractérise la période carlovingienne!

Quoique Charlemagne ait pris plusieurs mesures rigoureuses contre la longueur de la barbe, il ne nous semble point que, dans l'espèce, il ait, comme d'habitude, prêché d'exemple, car il nous est généralement représenté avec une barbe patriarcale. Ses succes-

seurs, il est vrai, ne se conformèrent pas généralement à cette coutume, entre autres Charles le Chauve, qui portait la moustache, selon la vieille habitude des Francs. Mais la mode ici se montra plus que jamais capricieuse et paraît avoir laissé chacun libre de porter la barbe à son gré.

En 923, en effet, nous voyons Robert, duc de France, avant de combattre son compétiteur, Charles le Simple, mettre hors de son armure sa barbe longue et blanche, afin d'être reconnu dans la mêlée; ce qui, par analogie, indiquerait que les longues barbes n'étaient pas très-communes.

L'Empereur d'Allemagne, Othon Ier, dit le Grand (912-73), avait coutume de jurer par sa barbe qui, dit la chronique, lui descendait jusqu'à la ceinture, *suivant la mode du temps*. De ces divers exemples, il paraît résulter que, familières aux populations rhénanes, les longues barbes ne jouissaient pas, en France, d'une faveur aussi complète que la moustache. La longueur des cheveux fut l'objet d'une semblable tolérance de la part des souverains, d'Hugues Capet entre autres; mais non pas de celle du clergé, qui, dans un concile provoqué par Guillaume, archevêque de Rouen, statua que ceux qui conserveraient une longue chevelure seraient exclus de l'Église pendant leur vie et qu'on ne prierait point pour le salut de leur âme (1096).

Touchant et évangélique exemple de charité !

# PLANCHES A CONSULTER



(Note pour le relieur) VIe Chapitre.

## CHAPITRE VII

# L'ÉGLISE

### I. BAS CLERGÉ. — II. HAUT CLERGÉ

I

## BAS CLERGÉ

Du jour où la Royauté couvrit de son égide le pouvoir spirituel de l'Église, la société religieuse, toute mêlée qu'elle fût à la société laïque, s'en distingua totalement par sa constitution, ses lois, ses biens, sa hiérarchie et son costume. Elle se divisa en *clergé séculier*, c'est-à-dire vivant dans le *siècle*, selon une expression ecclésiastique, parmi les laïques, et en *clergé régulier* ou séparé de la vie commune, et astreint, dans les monastères, à une règle particulière. Occupons-nous d'abord du premier.

Le clergé séculier comprit les *ordres majeurs*, composés des diacres, des sous-diacres et des prêtres, et les *ordres mineurs*, formés des *acolytes* (*suivants*), *portiers, exorcistes* et *lecteurs*.

Au nombre des prêtres furent mis, en premier lieu, les *chorévêques* ou *curés*, puis les *archiprêtres*, enfin les *évêques* parmi lesquels il s'en trouvait qui, sous le nom de *métropolitains*, jouissaient de certains droits de prééminence.

Ainsi demeura fixée la hiérarchie ecclésiastique jusqu'à l'époque où le pouvoir temporel des papes vint en agrandir l'échelle.

C'est alors qu'à son sommet apparait, non plus l'*évêque de Rome*, mais, de par un décret de Grégoire VII (1073), le Pape, entouré des cardinaux, ses ministres, déléguant aux évêques l'exercice de son autorité souveraine sur la catholicité tout entière, et composant avec les uns et les autres le *haut clergé*. A leur tour, assistant l'épiscopat dans la conduite des affaires religieuses, les simples prêtres sont chargés par lui de régir les ordres majeurs et mineurs avec lesquels ils forment ce qu'on appelle le *bas clergé*.

C'est à dessein que, renversant l'échelle de cette hiérarchie, nous commençons par ses degrés inférieurs l'étude du costume ecclésiastique.

En effet, l'habillement des hauts dignitaires de l'Église constituant une exception à la règle vestimentaire de tout le clergé, il nous semble nécessaire de formuler la règle avant l'exception et de dépeindre l'uniforme de la grande armée cléricale avant de passer à la description des insignes et du costume distinctif de ses chefs. Toutefois, nous ferons remarquer que, n'ayant point à nous occuper ici des vêtements étrangers à l'exercice du sacerdoce, nous nous bornerons à l'étude des habits sacrés et *ornements* spécialement affectés aux cérémonies du culte catholique, tout en notant seulement la différence très-marquée qui, encore aujourd'hui, existe entre les uns et les autres.

Les habits liturgiques qui tiennent le premier rang dans le costume sacerdotal sont ceux dont le célébrant doit être revêtu à

l'autel, quelle que soit la position hiérarchique du prêtre, qu'il soit pape, cardinal, archevêque, évêque, ou simplement investi de la prêtrise. Ces habits, qu'on nomme aussi *ornements*, se réduisent à la *chasuble*, à l'*étole* et au *manipule*.

La chasuble (du latin *casula*, petite case) couvrait totalement, dans le principe, le ministre qui la portait. C'était une longue robe sans manches et sans autre ouverture que celle d'où le prêtre avait la tête seule dégagée. Lorsqu'il devait faire usage des mains dans la célébration de l'office, il en repliait la partie antérieure jusqu'à la jointure des bras. Au moyen âge, la chasuble méritait encore son nom. Insensiblement elle fut échancrée par les côtés, raccourcie sur le devant et sur le derrière, et arriva jusqu'à ne plus consister qu'en deux plaques raidies par une doublure empesée, telle qu'on la voit depuis quelques siècles. Ainsi est échancrée la chasuble romaine, même celle du chef de l'Église.

« En France, dit l'abbé Pascal, à la haute compétence duquel nous empruntons la plupart de ces détails, la chasuble est ornée, dans sa partie postérieure, d'une grande croix dessinée par les galons; elle est quelquefois formée par une étoffe plus riche que celle des côtés.

« En Italie, cette croix est, au contraire, sur la partie antérieure de la chasuble. Pendant longtemps les chasubles à double face furent exclusivement réservées aux évêques, ainsi que celles brodées richement. Le prêtre pouvait seulement user de la chasuble simple ornée de galons. Quelques prêtres des grandes villes ont aujourd'hui adopté, à l'exclusion de toute autre, la chasuble épis-

copale. Actuellement, nulle différence ne semble exister, sous ce rapport, entre l'évêque et le simple prêtre.

« La chasuble est ordinairement en soie. Sa couleur doit être conforme à l'office du jour, c'est-à-dire rouge, ou blanche, ou verte, ou violette, ou noire. Le drap d'or remplace toutes ces couleurs. On juge de la couleur d'un *ornement* par celle du fond. La croix de la chasuble est exceptée de la règle. Ainsi la chasuble noire peut recevoir une croix blanche. » (*Institutions chrétiennes.*) Mais cette croix revêt cette couleur dans les jours particulièrement consacrés au Christ, à la Vierge et aux fêtes des religieuses et des confesseurs admis à la béatification. Elle devient rouge à la Pentecôte et dans les journées vouées à la mémoire des Apôtres et des martyrs; verte, de la Pentecôte à l'Avent; bleue, au temps de l'Avent et les jours de jeûne; noire, aux messes funéraires.

L'Église donc adopta, dans son langage symbolique, le blanc, pour exprimer l'innocence, la vérité, la foi; le rouge, pour exprimer l'amour, le martyre; le vert, pour exprimer l'espérance, etc. Mais, entre toutes, la couleur distinctive des lévites d'Israël, le blanc, demeura l'emblème du sacerdoce, et, de nos jours, est l'apanage exclusif du pontificat suprême.

Nous avons vu (chapitre I^er^) qu'au v^e^ siècle, les soieries, étant devenues, dans le clergé, d'un usage presque aussi général que dans la société laïque, avaient été l'objet des anathèmes de l'Église; mais, cédant lui-même à l'influence de la mode et des goûts fastueux de cette époque, le christianisme ne tarda pas à les adopter, pour ajouter à l'éclat de ses fêtes.


L'EMPEREUR
D'ALLEMAGNE.
1re MOITIE du XIe SIECLE.
MANUSCRIT FRANCAIS,
CONSERVE
A LA BIBLIOTHE NATLE
P. Jacquemin

25

« C'est ainsi que sont fréquemment mentionnées les soieries dans le testament de l'abbé Aridius, dont Grégoire de Tours a conservé le texte. Même pour les vêtements liturgiques, elles étaient tolérées, et il n'y avait plus de différence entre l'habillement des ecclésiastiques et celui des laïques. » (Bock, *Histoire des vêtements liturgiques.*)

L'*étole*, que le célébrant porte sur la chasuble, fut une robe, comme l'indique son nom en grec et en latin. Elle passa, dès les premiers siècles du christianisme, de l'usage profane à l'ordre religieux. Elle avait été réservée aux personnes distinguées de l'état séculier. Mais dans le concile de Laodicée, il fut réglé que les diacres, les prêtres et les évêques en seraient seuls revêtus (375). Cette robe était distinguée de la tunique et de tout autre habillement, en ce qu'elle était ouverte sur le devant et bordée antérieurement avec plus ou moins de richesse. En certaines circonstances, on ne faisait point usage de la robe, mais seulement de la bordure qui en était détachée. La robe disparut insensiblement et le bord *orarium* resta seul. De là provient cet *ornement* qu'on a continué de nommer étole et qui ne consiste plus qu'en une double bande. A la messe, le diacre porte l'étole transversalement de l'épaule gauche sous le bras droit; le simple prêtre la croise sur la poitrine, l'évêque en laisse tomber parallèlement les deux bandes. Hors de la messe, le prêtre la porte comme l'évêque. Le milieu de l'étole, c'est-à-dire la partie qui s'arrondit autour du cou, doit être orné d'une croix brodée ou en galon. Les deux extrémités, qui s'élargissent en une espèce de triangle, doivent être parallèlement ornées d'une croix.

Dans la haute antiquité, nous voyons des étoles chargées de dessins d'or et d'argent. Il y en avait de très-riches qui, s'il faut en croire Surius, auteur de la *Vie de saint Meinwerck*, étaient, à leur partie inférieure, bordées de grelots d'or et d'argent, en guise de frange, à l'imitation de la robe du grand prêtre de la loi judaïque, dont les rebords inférieurs étaient ainsi garnis.

Le *manipule* fut, dans son origine, un linge que le prêtre s'attachait au bras gauche, afin de s'en servir comme d'un mouchoir. Plus tard, ce linge fut orné de dentelles et tenu dans un état de propreté telle, qu'il ne fut plus possible de s'en servir dans le but indiqué. Vers le x^e^ siècle, selon le cardinal Bona, le manipule fut fait de la même étoffe que la chasuble. On l'orna de galons et de franges. C'étaient deux bandes étroites et un peu longues, dont les extrémités n'étaient pas plus larges que la partie la plus rapprochée du bras. On sait que, depuis très-longtemps, le manipule ne diffère de l'étole qu'en ce qu'il est beaucoup plus court.

Le manipule est l'insigne de l'ordre sacré du sous-diaconat. Tout clerc inférieur à cet ordre ne peut le porter. Il est donc réservé exclusivement au sous-diacre, au diacre, au prêtre, à l'évêque, au pape. A la fin du XVIII^e^ siècle, on le désignait, en France, sous la bizarre appellation de *pendeloque*, si contraire aux traditions liturgiques que le pape Pie VII, venu à Paris à l'occasion du sacre de Napoléon I^er^, dut se faire expliquer l'usage de la *pendeloque*, lui qui portait au bras le manipule.

La *dalmatique* est l'ornement propre du diaconat. Ce fut d'abord une ample et longue robe dont les manches fort larges ne descen-

daient qu'au coude ; l'étoffe en était parsemée de petites roses de pourpre semblables à des têtes de clous, *cum clavis ex purpurâ*. Cet habit, qui tirait son origine de la Dalmatie, fut, en principe, spécialement affecté aux empereurs, ainsi que nous l'avons vu dans les chapitres précédents, puis, plus tard, au pape et aux évêques. Mais, au IVe siècle, Sylvestre Ier le substitua au *colobium* à manches courtes, qui, jusqu'alors, avait été le vêtement distinctif des diacres de l'Église romaine. Insensiblement l'usage de la dalmatique s'étendit au diaconat tout entier, en subissant seulement quelque modification dans sa forme. Elle devint plus courte, ses manches s'ouvrirent, son ancienne ampleur se rétrécit, et la dalmatique actuelle n'a presque rien de commun avec l'ancienne, si ce n'est le nom. Les cordons ornés de glands d'or, que l'on adapte encore aux dalmatiques, accusent cette ampleur primitive, car c'était par ce moyen que les côtés en étaient relevés au-dessous des bras, afin de ne pas gêner le diacre dans ses fonctions.

L'habit liturgique du sous-diacre est la tunique; elle eut les longues manches que lui suppose son nom. À une époque difficile à fixer, ces manches furent fendues. Dans les premiers temps, la tunique fut un habit très-léger; c'est ce qui la fait nommer *subtile* par Honorius d'Autun. Il n'existe plus aucune différence entre la tunique et la dalmatique, puisqu'elles portent toutes deux les glands et les cordons.

L'évêque officiant pontificalement se revêt de la tunique et de la dalmatique, puis de la chasuble. Les deux premières sont d'une étoffe rouge ou blanche, sans doublure.

Selon l'usage aujourd'hui reçu, la dalmatique et la tunique peuvent être portées même par de simples laïques tenant, à l'autel, la place du diacre et du sous-diacre. Ces ornements ne peuvent donc être considérés comme habits sacrés, dans un sens aussi strict que la chasuble, l'étole et le manipule.

C'est également à partir du IVe siècle que les diacres et sous-diacres se coiffèrent d'un *amphibale* ou *amphimalle*, camail de laine velu des deux côtés et surmonté d'un capuchon dont l'extrémité se recourbait en corne.

La *chape* mérite de fixer notre attention sur les habits liturgiques. Ce fut, dans son origine, un manteau muni d'un capuce dont on se couvrait la tête. On en usait surtout pour les processions lointaines, afin de se garantir de la pluie; de là le nom de *plurial* qui lui est encore donné. Ce qu'on appelle le chaperon n'est qu'un vestige du capuce primitif. Depuis plusieurs siècles, ce vêtement ecclésiastique est devenu un ornement dont se revêtent autant les laïcs gagés pour faire l'office de choristes que les ministres eux-mêmes. Il est donc au même niveau que la dalmatique et la tunique. Les prescriptions du cérémonial l'affectent de préférence à l'évêque et, par extension, au prêtre. A considérer ce qui se pratique à Rome pour les cardinaux dans les grandes cérémonies, la chape serait exclusivement l'insigne de la haute prélature. En effet, les seuls cardinaux-évêques portent la chape, les cardinaux de l'ordre des prêtres ont la chasuble, et les cardinaux qui appartiennent à l'ordre des diacres sont revêtus de la dalmatique. Il est vrai que cela n'a lieu que dans les circonstances où le pape lui-même porte la chape.

Quand l'évêque officie, hors de la messe, il est revêtu de la chape brodée. Le prêtre officiant, à un salut, à une procession et même à vêpres, porte la chape ornée de simples galons. Cette différence s'est maintenue jusqu'à ce moment. Le prêtre assistant est aussi revêtu de la chape, et enfin, comme il a été dit, les chantres ou choristes en font habituellement usage, principalement à Paris, où le porte-croix lui-même en est revêtu.

Certaines chapes ont, par leur richesse, mérité l'honneur de laisser leur souvenir à la postérité. Telle est celle que Guillaume, roi d'Angleterre, envoya à l'abbé de Cluny. Le fond en était de drap d'or brodé de diamants et de perles; le bord inférieur en était garni de clochettes d'or.

Il ne faut pas confondre la chape dont nous parlons avec ce que l'on désigne sous ce nom à Rome. La chape du clergé français est, en italien, *il piviale* (le pluvial). La *cappa* est un long et magnifique manteau rouge, fourré d'hermine, dont se revêtent les cardinaux. Dans divers cérémoniaux latins, on nomme *cappa* le camail ou *mozette* dont nous parlerons plus loin.

Il nous reste maintenant à dire un mot de ce qu'en style liturgique on nomme le *linge*.

Ce nom, devenu générique, dérive de la toile de lin qui, dans le service du culte, doit composer tout ce qui entre dans la catégorie du linge.

Celui des personnes consiste dans l'*amict*, l'*aube*, le *cordon*, le *surplis*, le *rochet*.

L'*amict* (*amictus*), par son nom, rappelle l'usage auquel il ser-

vait autrefois. On s'en couvrait la tête pendant une partie de l'Office. Aujourd'hui, il est mis sur les épaules. Ce linge est de forme carrée et se rattache autour des reins par des rubans de fil.

Sous les vêtements ou ornements sacerdotaux que nous avons énumérés plus haut, apparaît l'*aube* (*alba*), ou robe blanche, trop connue pour qu'il nous soit nécessaire d'entrer dans le détail de sa description. Un abus s'est introduit dans sa confection. Selon les règles, le parement de dentelle brodée qui en garnit l'extrémité inférieure ne devrait pas monter plus haut que les genoux. Or, il arrive fréquemment qu'il dépasse la ceinture et devient ainsi l'objet principal de ce vêtement, au lieu d'en être l'accessoire.

Pour empêcher que la longueur et l'ampleur de l'aube ne gênent les mouvements du célébrant, on la serre avec un cordon autour des reins. A ce cordon, l'on substitue quelquefois une ceinture de soie, dont les extrémités sont enrichies de broderies d'or et d'argent, et qui, jadis, était un des privilèges honorifiques de l'épiscopat.

En chaire et au confessional, le prêtre revêt le *rochet*, qui, comme le surplis, n'est en réalité qu'une aube de peu de longueur. Autrefois le surplis avait de larges manches que d'abord l'on rejeta en arrière et auxquelles on finit, particulièrement en France, par substituer les ailes plissées et empesées qui l'accompagnent aujourd'hui. Quant au rochet, il ne diffère du surplis primitif qu'en ce que les manches en sont étroites, et même il lui arrive parfois de n'en avoir pas du tout.

L'amict, l'aube, le cordon, le surplis conviennent à toute la

hiérarchie ecclésiastique, sans qu'il soit défendu aux laïcs de s'en servir dans le service de l'autel.

Le rochet semblerait être réservé aux prélats et aux chanoines qui s'en revêtent sous la mozette. Dans la pratique, cela souffre des exceptions, selon les lieux. Néanmoins, les rochets des prélats sont ordinairement décorés d'un parement de dentelle brodée, tandis que ceux des chanoines sont exclusivement unis jusqu'aux bords. En France, les rochets descendent jusqu'aux genoux; en Italie, ils ne dépassent pas le buste.

Pendant longtemps, la longueur de la barbe et des cheveux fournit au clergé le sujet des controverses les plus ardentes. Clément d'Alexandrie, Chrysostome, Jérôme et autres Pères de l'Église parlèrent en faveur de la barbe. Mais la violence des dissentiments qui, depuis le IVe siècle, mirent aux prises le clergé romain avec le clergé grec, déterminèrent le premier à se distinguer du second en se rasant la barbe et les cheveux, ou, tout au moins, en les conservant courts. C'est ainsi qu'en Occident, et particulièrement chez les Francs, la tonsure devint la marque distinctive de l'homme de Dieu, et que nous voyons le petit-fils de Clovis, Clodoald, échapper à la mort en sacrifiant sa chevelure mérovingienne, afin de s'ensevelir au fond du cloître de Saint-Cloud (533); le maire du palais, Badégisile, se faire raser pour entrer dans les Ordres et devenir plus tard évêque du Mans (585); le concile de Mâcon interdire l'évêque de Cahors, Ursicinus, en lui défendant de se couper la barbe et les cheveux avant trois années, etc. (582). Malgré tout, la barbe pourtant demeura en faveur auprès des papes eux-mêmes

jusqu'au moment où, en faisant ainsi de la chevelure la marque distinctive du schisme de Photius (858), l'Église d'Occident se décida, sous les pontificats de Léon IX (1050) et de Grégoire VII (1081), à proscrire impitoyablement l'une et l'autre. Nous les verrons pourtant reparaître au XVI^e siècle.

Nous avons dit qu'à côté du clergé *séculier*, dont nous venons de parler, vivait, au fond des cloîtres, le clergé dit *régulier*.

La vie monastique avait pris naissance en Orient, où elle était purement contemplative. Transportée en Occident, elle fut de bonne heure tournée à l'activité pratique. Les premiers monastères qu'ait eus la Gaule, ceux de Marmoutier, de Saint-Victor et de Lérins, avaient été fondés par saint Martin, Cassien et Honorat, vers la fin du IV^e siècle. Ils avaient servi de modèles, au V^e, à un grand nombre d'abbayes, établies surtout dans la Gaule méridionale. Mais aucun lien ne les rattachait les unes aux autres, lorsqu'au VI^e siècle, descendit des hauteurs du Mont-Cassin la lumière de la règle dite de saint Benoît, à laquelle durent leur illustration une foule de monastères, particulièrement ceux de Glanfeuil, de Saint-Claude, d'Agaune, et nombre d'ordres religieux, entre autres, ceux de *Cluny*, fondé par Guillaume, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine (910); des *Camaldules*, fondé par saint Romuald (1086); de *Citeaux* ou des *Bernardins*, qui doit son plus vif éclat à la réforme que lui imposa le grand saint Bernard, dans la première moitié du XII^e siècle, etc.

C'est aux Bénédictins que convient proprement le nom de *moines*, qui peut nous servir à désigner la première des trois

classes, en lesquelles nous allons résumer la généralité des Ordres religieux. La seconde comprend les *Dominicains et les Chanoines réguliers de Saint-Augustin*. La troisième est composée des *frères* ou *religieux mendiants*.

Par la règle de saint Benoît, le costume monacal fut réduit à trois pièces principales ou robes qui prirent les noms de *gonne* (ou *jupe*, suivant le sens que l'italien moderne attache au mot *gonna*), *coule* et *froc*, et furent accompagnées de manteaux, de capuchons, de scapulaires, de cordons, de ceintures, etc., etc. Le noir fut la couleur des Bénédictins proprement dits; le blanc, celle des Chartreux; le blanc et le noir furent celles des Bernardins.

Les Chanoines réguliers de Saint-Augustin furent aussi vêtus de blanc. Les Dominicains prirent la tunique blanche avec capuchon et le manteau noir.

La classe des frères ou religieux mendiants comprit les *Franciscains*, les *Carmes*, les *Servites* (dont fit partie le célèbre Fra Paolo Sarpi), et généralement tous les ordres créés du XIIIe au XVIe siècle.

L'Ordre de Saint-François se subdivisa en quatre branches, à deux desquelles les *Capucins* et les *Cordeliers* attachèrent une certaine notoriété. Le *capuce* fut un morceau d'étoffe grossière taillée en pointe, qui couvrit la tête des Capucins, à la différence des Bénédictins et des Bernardins qui se coiffèrent d'un capuchon. Les Cordeliers prirent un vêtement de gros drap brun ou noir, accompagné d'un manteau, d'un chaperon et d'un petit capuce de même étoffe, et se ceignirent les reins d'une grosse corde à trois nœuds,

qui, sous la dénomination de cordon de Saint-François, servit spécialement à les désigner. Leur chaussure fut une simple sandale de bois.

Une fille de Louis IX, Blanche, fonda une confrérie de *Cordelières* qui adoptèrent le costume des Cordeliers.

Chaque année, les populations du moyen âge saluaient, avec le retour du printemps, l'apparition de longues files d'hommes coiffés d'un large chapeau, vêtus d'une longue robe toute parsemée de coquillages, une calebasse en sautoir et une sacoche sur le dos. Ces hommes étaient des pèlerins, dont le fameux *bourdon* laissa longtemps sur toutes les routes d'Europe et d'Asie une trace qui, plus d'une fois, indiqua à la chrétienté le chemin d'une nouvelle croisade !

« En 1799, des fouilles pratiquées sous le grand autel de l'église de Saint-Germain des Prés, à Paris, mirent à découvert un squelette vêtu, à côté duquel reposait une longue canne, sceptre ou crosse de bois, terminée à sa partie supérieure par une pomme d'ivoire en forme de béquille. On jugea que ce tombeau était celui de l'abbé Morard, mort en 990. Voici la description du vêtement de cet abbé :

« Il était double. Le premier présentait un ample manteau, dont les extrémités descendaient jusqu'aux pieds. Ce manteau était de satin, d'un tissu très-fort, à grands dessins et d'une couleur rouge foncé. Le second vêtement consistait en une tunique de laine, couleur pourpre brun, ornée d'une broderie de laine aussi, sur laquelle on avait gaufré des ornements. Des espèces de pantoufles,

d'un cuir noir et bien tanné, lui servaient de chaussure; elles n'avaient ni oreilles, ni boucles.

« On découvrit un second tombeau, et on conjectura qu'il était celui d'un abbé Ingon, mort en 1025. Son squelette était couvert d'un vêtement de taffetas violet, ressemblant assez à l'habit des Bénédictins. Les coutures de chaque pièce de cet ample vêtement étaient couvertes d'un galon de soie verte, avec étoiles en broderie d'or. Cette espèce de tunique avait pour bordure une large bande d'étoffe à grands dessins, relevés en dorures sur le fond. Sa coiffure consistait en une mitre de soie blanche moirée; ses mains étaient couvertes de gants d'un tissu de soie à jour, fait à l'aiguille. Il avait au doigt une bague dont le chaton, en forme de croissant, renfermait une turquoise décolorée. Sa chaussure consistait en une espèce de guètres d'une étoffe de soie, couleur violet foncé, ornées de dessins très-variés et du meilleur goût; on y voyait des cartels d'une forme polygone, où se trouvaient tracés en or des levriers et des oiseaux. Ces riches étoffes se fabriquaient en Orient. » (Dulaure, *Histoire de Paris.*)

II

## HAUT CLERGÉ

Rares, très-rares même sont, jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, les souvenirs que nous ont laissés de la physionomie du clergé le pinceau ou le ciseau des artistes. Aussi est-ce à la Mosaïque qu'il faut arracher le secret de ce curieux passé, quoiqu'à cet égard elle ne soit guère moins discrète que la Peinture et la Sculpture.

Il est permis de supposer qu'avant la révolution apportée dans les mœurs, les usages et la discipline ecclésiastiques par l'établissement du pouvoir temporel de la Papauté (756), le costume de l'*évêque de Rome* ne différa que faiblement de celui d'un évêque ordinaire.

C'est à cette première période de l'histoire pontificale qu'appartiennent évidemment les deux personnages dont l'image nous est conservée par les mosaïques de l'Église romaine de Sainte-Agnès et sous les traits de qui l'on croit reconnaître ce que l'on nomme assez improprement, suivant nous, les *papes* Symmaque (498) et

Honorius I[er] (630). Ni leur surplis, ni leur chape, ni leur étole décorée de glands et de croix, rien, enfin, ne distingue leur costume de celui du reste de l'épiscopat : ajoutons que rien ne saurait l'en avoir distingué.

Sans doute, il put rejaillir sur le siége épiscopal de Rome quelque reflet de l'éclat dont continua à briller, même après la chute de l'Empire d'Occident, l'antique capitale de l'univers. Mais ni la faveur intermittente des pouvoirs qui s'y succédèrent, ni les relations plus ou moins étroites que l'évêque de Rome fut appelé par ses fonctions à entretenir avec eux, ni les services que, parfois, il rendit ainsi à l'Église tout entière, ne purent *canoniquement* lui assurer un droit de primauté sur les autres évêques. L'évêque de Rome demeura purement et simplement... l'évêque de Rome, exerçant dans son diocèse les fonctions d'ordinaire, qu'*encore aujourd'hui* il n'a pas le droit de remplir dans d'autres diocèses, et jouissant, au dehors, d'une suprématie morale qui, sous des pontifes tels que les saint Léon et les Grégoire le Grand, ne fit, il est vrai, que grandir jusqu'au jour où les prérogatives de la puissance temporelle la transformèrent en souveraineté effective.

Cette courte digression était nécessaire pour expliquer une particularité du costume ecclésiastique, qui se fait remarquer sur tous les monuments antérieurs au XI[e] siècle. Jusqu'à cette époque, les membres du clergé y sont représentés la tête nue, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils soient placés. Ainsi nous apparaissent Symmaque et Honorius dont nous parlions tout à l'heure. Il tombe pourtant sous le sens qu'il devait exister à leur usage une coiffure

qui, d'après ce que nous venons de dire plus haut, ne devait point différer de celle des autres évêques; mais qu'était-ce que cette coiffure? Ce ne pouvait être la *mitre*, « dont le terme lui-même ne se trouve, dit l'Abbé Pascal, dans aucun ouvrage ecclésiastique, avant le x[e] siècle, et qui ne commence à faire son apparition sur les monuments qu'à partir du xii[e]. Selon quelques auteurs, c'était une sorte de bandeau de drap d'or qui entourait la tête; selon d'autres, une espèce de coiffe ou *cuphia* qui ressemblerait beaucoup à un mouchoir roulé autour de la tête et retenu sur l'occiput par un nœud. » Quoi qu'il en soit, du jour où l'évêque de Rome fut admis au rang des souverains temporels, il dut adopter l'insigne particulièrement distinctif de son nouveau pouvoir. Sur ce point, notre opinion se trouve pleinement confirmée par une miniature de notre Bibliothèque Nationale. Cette remarquable pièce de la fin du xii[e] siècle reproduit l'image d'un pontife romain, — Grégoire le Grand, dit-on, — dans le costume *épiscopal* duquel nous retrouvons l'indice très-caractéristique de l'influence que le style byzantin exerçait encore sur les modes européennes, deux siècles avant la chute de Constantinople (Pl. 4 *du supplément*).

Si l'on veut se convaincre de la justesse de cette observation, il faut se bien pénétrer, comme d'un principe, de cette vérité que, dans tout le cours du moyen âge, les artistes se bornèrent à représenter les divers personnages de leurs compositions dans le vêtement, voire même sous les traits des personnages qu'ils avaient sous les yeux. Pour n'en citer qu'un exemple, d'après une miniature de la collection du *British Museum*, voici un artiste du xi[e] siècle,

auquel échoit la tâche de retracer l'image de saint Dunstan, qui vivait dans le siècle précédent. Que fait-il? Sans prendre la peine de puiser aux sources du passé le type exact de son sujet, il copie tout simplement celui d'un évêque du XI^e siècle.

Et c'est ainsi que la logique de ce système nous conduit directement à un résultat doublement précieux. En effet, à l'aide de ces deux miniatures, nous arrivons déjà à découvrir le modèle de la première coiffure pontificale dont il doive être question dans l'histoire avant l'apparition de la *mitre* et de la *couronne*. Mais, de plus, en la voyant à la fois sur la tête du pontife romain et sur celle de l'évêque anglais, nous pouvons légitimement affirmer que cette coiffure, avant de devenir celle de tout l'épiscopat, fut l'insigne distinctif de la souveraineté temporelle du pape; car ce n'est ni plus ni moins que la *barrette* royale dont nous avons eu déjà l'occasion de faire la description, dans le cours de notre premier chapitre, alors qu'elle venait de succéder au diadème antique, et qui, au moyen âge, remplaça, dans la vie privée des monarques de l'Europe, la couronne dont ils ne faisaient usage qu'à l'occasion d'une solennité publique. Or, selon le *Mémorial de Chronologie* (Paris, 1829), ce fut seulement en 1059 que fut déposée, par l'archidiacre Hildebrand (depuis, Grégoire VII) sur la tête de Nicolas II, la première couronne royale qu'ait jamais portée le successeur du *Prince des Apôtres*. Elle était formée de deux cercles superposés : sur le cercle inférieur, on lisait : *Corona regni de manu Dei*, et sur l'autre : *Diadema imperii de manu Petri*. De là, le nom de *regnum*, qui lui resta jusqu'à Boniface VIII (1294).

N'est-il pas, entre parenthèse, assez piquant de voir le chef spirituel de la catholicité accepter la couronne presque au moment même où, par un sentiment plus digne de l'humilité chrétienne, un prince temporel, Godefroy de Bouillon, refusait de la ceindre?

Donc, jusqu'au XI[e] siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où fut officiellement consacré par cet emblème, et, comme nous l'avons dit, par un solennel décret de Grégoire VII, le double caractère de la souveraineté pontificale, la barrette le réunit en elle seule. Et voilà pourquoi du jour où elle s'en démit en faisant place à la mitre et à la couronne, elle put devenir la coiffure honorifique des grands corps de l'Église et de l'État. Nous allons tout à l'heure la retrouver parmi les détails du costume des cardinaux et, dans le cours de cette histoire, sur la tête de nos premiers magistrats.

Nous avons dit, au début de la première partie de ce chapitre, que le *haut clergé* se compose du pape, des cardinaux et des évêques. Quoique rigoureusement exacte en principe, cette assertion ne serait pas absolument conforme à la réalité des faits, si nous ne prenions la peine de restituer aux *patriarches* et aux *archevêques* le rang qu'après les cardinaux et comme eux, ils occupent, entre le pape et les évêques, dans la hiérarchie plutôt *administrative* que CONSTITUTIVE de l'Église. Cette restitution, d'ailleurs, en complétant la classification des personnages du haut clergé, nous permettra d'étudier plus minutieusement le costume de chacun d'eux : cela seul suffit donc à nous la faire opérer.

Les insignes du pape sont : la *tiare*, la *mitre précieuse* à cercle d'or, le *fanon*, le *pluvial* orné d'un *formal*, la *croix papale* avec ou sans Christ.

Ceux des cardinaux sont : la *barrette*, le *chapeau*, la *soutane*, la *chape* dite *cardinalice*, la *mozette*, le tout de couleur rouge, et le *formal*, lorsque le cardinal est évêque.

Ceux des patriarches et des archevêques : le *pallium* et la *croix* portée devant eux.

Ceux des évêques : la *mitre*, la *crosse*, la *croix pectorale*, l'*anneau*. Les deux derniers appartiennent aussi aux papes et aux archevêques. La mitre est commune à tous. Le *pallium* est aussi un insigne du pape, et la crosse est pareillement celui des patriarches et des archevêques.

Les abbés bénits portent aussi la mitre, la crosse, la croix pectorale et l'anneau.

Insignes particuliers du Pape. — Le titulaire de la chaire de saint Pierre a la tête couverte de la *tiare* dans les cérémonies solennelles. C'est un bonnet de drap d'or rehaussé de trois couronnes superposées et dont le sommet est orné d'une petite croix. Derrière la tiare pendent deux bandes de drap d'or, terminées par des franges. Cette coiffure pontificale est enrichie de perles et de pierreries : aussi en a-t-on vu atteindre des prix fabuleux.

Jusqu'au pape Boniface VIII, avons-nous dit, la tiare ne fut, sous le nom de *regnum*, décorée que d'une seule couronne. Ce pontife y en ajouta une seconde. Enfin, Jean XXII (1314), selon certains écrivains, Urbain V (1362), selon d'autres, firent de la tiare, en l'entourant d'une triple couronne, ce que les Italiens nomment *il triregno*, le trirègne.

La *mitre precieuse* ou *glorieuse* est garnie d'un cercle brodé

d'or; la face antérieure en est enrichie de lames d'or qui s'étendent jusqu'au sommet; en outre, elle est parsemée de pierreries. Cette mitre semble un diminutif de la tiare. Les autres mitres papales moins riches sont pareilles à celles des évêques et servent dans des occasions moins solennelles.

Le *fanon* est une sorte de pèlerine de soie rayée de diverses couleurs et d'une extrême délicatesse de tissu. Le pape en a les épaules couvertes avant de mettre la chasuble. Lorsqu'il a été revêtu de celle-ci, comme le fanon est double, on retire de dessous la chasuble la partie supérieure qui en est rabattue, tandis que la partie inférieure reste sur la dalmatique que le pape porte sous la chasuble. C'est donc une sorte de *mozette* qui apparaît sur les épaules du pontife immédiatement sur la chasuble et sous le pallium.

Vasari parle de deux dalmatiques, d'une chasuble et d'une chape de brocart tissues d'un seul morceau et brodées par Paolo de Vérone, sur les dessins du peintre Antonio del Pollaiuolo. « Le brodeur, dit-il, rendit les figures avec l'aiguille aussi bien qu'Antonio aurait pu le faire avec le pinceau. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer du beau dessin de l'un ou de l'étonnante patience de l'autre. Cet ouvrage demanda vingt-six années de travail, et retraçait les principaux traits de la vie de saint Jean-Baptiste. »

On conserve aussi au Trésor de Saint-Pierre, à Rome, une superbe dalmatique, dite du pape Léon III. Sur ce vêtement en soie d'un bleu sombre sont brodés plusieurs sujets, en or et couleurs, dont le plus remarquable représente le Christ dans toute sa gloire. Assis sur l'arc-en-ciel, les pieds sur des cercles de flamme, la main

droite étendue, de la gauche, il tient l'Évangile ouvert à ce passage : « Venez à moi, les élus de mon Père. » Au-dessus de sa tête apparaît la Croix couronnée d'épines. Autour de lui se pressent la Vierge, le chœur des anges, celui des saints, David et Salomon, plusieurs évêques et des religieux.

Sur la partie inférieure de cette dalmatique sont représentés, à droite, saint Jean-Baptiste ; à gauche, Abraham recevant les âmes des justes, et sur la partie supérieure, à la hauteur des épaules, Jésus, donnant la communion, d'un côté sous l'espèce du vin, de l'autre sous celle du pain.

Quand le pape est revêtu pontificalement, hors de la messe, il porte un *plucial* ou chape de drap d'or qui se rattache sur la poitrine au moyen d'une agrafe appelée *formale*. Cette agrafe est formée de trois pommes de pin en or et en pierreries, disposées en triangle.

Le *formale* ou formal est un souvenir ou une imitation du *rationale* du grand prêtre d'Israël. Les cardinaux-évêques jouissent, quand ils sont en chape, du privilége de porter le formal ; mais le leur diffère de celui du pape en ce que les trois pommes de pin en sont rangées sur la même ligne.

Parmi les bijoux que renfermait naguère la célèbre collection Debruge-Dumesnil, brillait un formal d'argent doré, œuvre du XIV^e siècle, que décrivait ainsi le catalogue de cette longue série de merveilles : « Il est en forme d'un quatre-feuilles, dont les points d'intersection sont surmontés de petits lobes. Cette partie du bijou est ornée d'émaux incrustés et de huit médaillons en cristal de

roche qui recouvrent des reliques. Un losange, dont le contour est décoré de pierreries de diverses couleurs et de perles, est inscrit dans le quatrefeuilles. Il renferme un aigle couronné vu de face, dont le corps et les ailes sont enrichis de pierres fines, rubis, saphirs et grenats cabochons. »

Le pape porte, dans la vie privée, la soutane de soie blanche, serrée au corps par une ceinture (*falda*), la *mule* ou soulier de pourpre orné d'une croix d'or, la barrette de velours et le rochet. De chaque côté de son cou descendent les extrémités de l'étole décorée de trois croix. Sur ses épaules est jeté le manteau ou camail de velours rouge pendant l'hiver, et l'été, de satin incarnat. L'anneau pastoral demeure toujours à son doigt. Enfin, en temps ordinaire, il porte un surplis de soie blanche et un chapeau de velours ou de soie ponceau.

L'*Iconographie* (Pl. 4 du *supplément*) nous offre le modèle du curieux costume d'un PONTIFE ROMAIN de la fin du XII[e] siècle, dont il nous est arrivé de parler dans les premières pages de ce chapitre. C'est le plus ancien spécimen de ce genre qui soit parvenu à notre connaissance, et nous ne croyons pas qu'il en existe de plus complet. Indépendamment de la barrette royale, toute constellée de pierreries dont nous avons fait ressortir l'importance historique et qui n'est pas le détail le moins intéressant de ce morceau, les deux bandelettes, qui y sont suspendues, dites *scapulaires* et brodées d'or à chacune de leurs extrémités, le superhuméral gemmé, le *pallium* radicalement transformé en ce qu'à peu de chose près il est aujourd'hui, la chasuble encore dans son antique ampleur et ornée

de chaque côté, à la hauteur du bras, de ces *callicules* que nous avons fait remarquer ailleurs, une sorte de tunique d'une incomparable richesse ouverte sur les côtés et assez courte pour laisser voir le bas de la robe du pontife, tout, enfin, dans ce costume, indique clairement la difficulté qu'éprouve le goût de l'époque à s'affranchir du joug byzantin.

Le XIV<sup></sup>e siècle marque le terme de cette lutte. Il est aisé de le constater, en voyant combien le costume pontifical de cette époque (Pl. 39) diffère de celui des siècles précédents.

Tout d'abord, voici l'un des premiers types du trirègne, peut-être même le premier, si l'on s'en rapporte à la version qui en fixe l'origine à la seconde moitié du XIV<sup></sup>e siècle. Trois cercles d'or étincelants de pierreries entourent cette coiffure, à la partie postérieure de laquelle se laissent entrevoir les deux *scapulaires* brodés d'or. Une magnifique chasuble de pourpre, constellée de semblables broderies et donnant, de chaque côté, accès aux bras du pontife, tombe majestueusement sur une tunique blanche dont le bas ondoie en plis d'un gracieux effet. Sur la chasuble et allant, comme un collier, d'une épaule à l'autre, apparaît le *pallium* transformé en une bande de laine blanche parsemée de croix noires au milieu de broderies d'or, et qui, à la hauteur de la poitrine, descend sur une longue et large bande de drap d'or ayant quelque ressemblance avec une étole. Des gants blancs à manchettes également brodées d'or recouvrent les mains de ce pontife.

Cette peinture d'un grand caractère nous prouve qu'au XIV<sup></sup>e siècle l'art italien sentait frissonner en lui le premier souffle de la Renaissance.

La *croix papale* est de deux sortes. Celle que le chef de l'Église porte en guise de crosse, quand il consacre un évêque, n'a pas de Christ, et est, en tous points, semblable à la croix que nous avons mise à la main de notre *pontife romain* (Pl. 4 du *supplément*).

Celle qu'on porte devant le pape est, au contraire, ornée d'un Christ attaché à la croix, montée sur une hampe et, par conséquent, plus haute que l'autre. C'est afin de laisser voir à nos lecteurs en quoi elle diffère de la précédente que nous la faisons tenir par un PAPE OFFICIANT (Pl. 56 de l'*Iconographie*).

Chacune de ces croix est à un seul croisillon et jamais à triple traverse, comme on se plaît, surtout en France, à figurer la croix papale. « *Il n'a* JAMAIS *existé à Rome de croix à triple ni même à double croisillon.* » (L'abbé PASCAL, *Institut. chrét.*)

INSIGNES DES CARDINAUX. — En costume d'apparat, les cardinaux se coiffent alternativement, selon le cérémonial, de la *barrette* et du *chapeau*.

La barrette est une sorte de calotte de velours dont la forme a cessé d'être demi-sphérique pour devenir quadrangulaire.

Le chapeau (*ombrellino*, en italien) est très-plat et à larges bords, de chaque côté desquels pendent plusieurs rangées de glands de soie garnis de cordons qui les unissent les uns aux autres. Quand les cardinaux sont coiffés de la barrette, le chapeau est porté devant eux, comme marque de leur dignité.

La soutane est une robe qui ne se distingue de la soutane ordinaire du simple prêtre que parce qu'elle est de soie.

La chape cardinalice est un ample manteau à très-longue traîne.

Quand les cardinaux siégent dans une circonstance quelconque, cette chape, quoique toujours attachée à leur cou, est pliée et roulée derrière eux par leurs chapelains. Lorsqu'ils vont à l'*obédience*, ils laissent traîner cette longue chape, qui alors est complétement déployée et produit un effet aussi imposant que magnifique. Dans quelques solennités, le pape porte aussi une grande chape traînante en étoffe brochée d'or ou d'argent. Elle est attachée sur sa poitrine par une agrafe que recouvre le formal.

Enfin les cardinaux portent un capuchon qui leur couvre le derrière de la tête et les épaules, et est désigné sous le nom de *mozette* (*mozetta*).

Dans ce costume, capuchon, chape, soutane, chapeau, barrette et mozette, tout est de couleur rouge, jusqu'aux bas, que les cardinaux ne portent violets qu'à l'occasion de fêtes déterminées.

Le chapeau rouge leur fut donné, en 1245, par Innocent IV; la soutane écarlate ou pourpre, en 1299, par Boniface VIII, et la barrette de semblable couleur, en 1464, par Paul II.

Insignes des Patriarches et des Archevêques. — Le premier de ces insignes est le *pallium*. Il fut, dans le principe, un vrai manteau, comme l'exprime son nom, et se réduisit, plus tard, à une bande de laine blanche parsemée de croix noires. Cette bande forme d'abord, autour du col, sur les épaules, une espèce de collier, accompagné par devant et par derrière d'une bande de même forme dont les bouts se terminent par de petites plaques de plomb, afin de les empêcher d'ondoyer sur la poitrine et sur le dos. En France, les évêques d'Autun et du Puy sont, par un privilége attaché à leur siége, décorés du *pallium*.

Devant les archevêques et même devant les évêques qui ont droit au *pallium*, on porte une croix montée sur sa hampe. Cette croix est, comme celle du pape, à une seule traverse, et n'a rien qui la distingue des croix processionnelles de chapitre ou de paroisse, si ce n'est peut-être qu'elle est dorée.

Nous rappellerons, en passant, que le patriarche n'est rien autre qu'un archevêque qui jouit du privilége de se distinguer de ses collègues par un titre traditionnellement décerné aux titulaires de quelques siéges archiépiscopaux, comme Lisbonne, Aquilée, Venise, Jérusalem, par exemple.

Insignes des Évêques et des Abbés. — Les évêques et les abbés bénits ont pour insignes : la *mitre*, la *croix pectorale* et l'*anneau*, qui sont communs à tous les successeurs des apôtres. Seule, la crosse est le privilége de la dignité épiscopale.

Nous avons eu, à propos de la mitre papale, l'occasion de signaler quelques particularités de la mitre et de faire remarquer qu'elle ne commence à être positivement connue que vers le x[e] siècle. C'est à partir de cette époque, en effet, que, de très-basse qu'elle était, elle se serait insensiblement exhaussée au moyen de futaines qui en maintenaient l'étoffe. On comprend le progrès que dut faire cette coiffure épiscopale. Les cordons qui, dans l'origine, servaient à la fixer, devenus inutiles par la forme qu'elle prit, se changèrent en simples fanons de drap d'or ou d'argent qu'on laissa pendre sur les épaules. Sa hauteur pourtant ne dépassa pas neuf pouces jusqu'au xv[e] siècle; mais nous verrons, par la suite, qu'elle ne s'en tint pas là.

La matière de la mitre est le drap ou toile d'or que l'on enrichit de broderies. La mitre d'argent est réservée aux cérémonies funèbres.

La croix pectorale en or ou en vermeil est un autre insigne de la dignité épiscopale; les membres du clergé la portaient suspendue à leur cou. Il en a été de cela comme de plusieurs autres usages insensiblement négligés ou abandonnés par les prêtres. Au bout de quelques siècles, les évêques, plus soigneux de conserver les anciennes coutumes que leurs inférieurs, ont dû à leur persévérance ce privilége. Il est vrai que certains auteurs ont attribué l'usage de la croix pectorale pour les évêques à l'envoi d'une croix d'or qu'en 811 le patriarche de Constantinople aurait envoyée au pape Léon III. Cette croix était enrichie d'un morceau de bois du Calvaire, et le Pontife, par un sentiment de vénération, voulut, dit-on, la porter habituellement sur la poitrine. De là le nom grec d'*Encolpion* donné à cette croix, c'est-à-dire *objet porté sur le sein*. La croix dont les femmes, en général, se sont toujours plu à orner leur cou n'est qu'un vestige de cet ancien empressement des chrétiens à se décorer du signe caractéristique de leur religion.

La croix pectorale est d'une dimension d'environ trois pouces. On la fait toujours en or ou en argent doré. Quelquefois elle est creuse et la cavité en est enrichie de reliques. L'art y exécute des ciselures, y inscrute des pierres précieuses. Sa forme est constamment celle de la croix latine. Le pape et les cardinaux ont toujours cette croix cachée sous leur *cappa* ou mozette. Les abbés conventuels portent aussi cette croix.

L'anneau, signe de l'union de l'évêque avec son Église, est d'une haute antiquité. Dès le IVe siècle, il fut donné aux évêques à la cérémonie de leur ordination. Ils le portèrent d'abord au doigt *index* de la main droite, puis au quatrième doigt de la même main. Le pontifical veut que cet anneau soit d'or, orné d'une pierre précieuse unie et sans aucune gravure. L'abbé porte aussi l'anneau.

L'on peut voir au Musée de Cluny une de ces bagues d'or avec chaton renfermant un saphir-astérie : elle remonte au XIIIe siècle.

La crosse est le symbole de l'autorité dans la main des évêques et des abbés. On se plaît à y reconnaître un emblème de douceur. Jésus-Christ avait déclaré être le bon pasteur. La crosse est donc la houlette pastorale, et c'est d'ailleurs ainsi, *pastorale*, que la nomment les Italiens. Dans les anciens monuments de la tradition, elle est nommée *pedum*, *ferula*, *lituus*. Peut-être aussi ne faut-il, à l'exclusion de toute idée symbolique, voir en ce bâton qu'un appui naturel de la vieillesse des premiers évêques, auquel il aurait insensiblement été donné une forme plus solennelle.

Le quatrième concile de Tolède fait mention de la crosse remise à l'évêque à son ordination.

Le bois, l'ivoire, le cuivre, le plomb, l'argent et l'or ont été employés comme matière de cet insigne; mais, pendant plusieurs siècles, la crosse fut exclusivement en bois léger, particulièrement en sureau. On sait que le bois de sureau est entrecoupé de nœuds par intervalles à peu près égaux. C'est pour cela que la tige de la crosse est garnie de divers anneaux qui, au moyen de vis, présentent l'avan-

tage de pouvoir la démonter en plusieurs tubes, afin de la rendre plus portative dans les visites épiscopales.

La sommité du bâton pastoral est recourbée. Anciennement ce bâton était beaucoup plus court et surmonté d'une traverse horizontale qui lui imprimait la figure d'un T. De là, indubitablement le nom de crosse, en italien *croce*, qui dérive manifestement du latin *crux*, croix. Telle est encore la forme des crosses orientales. Quelquefois ce sont deux serpents entrelacés dont les têtes se regardent. Cependant, depuis plusieurs siècles, la sommité du bâton s'est recourbée. Au XIII$^{e}$, Guillaume Durand dit que souvent autour du globe d'où part cette tige recourbée en volute, on gravait le mot : *homo*, pour rappeler au prélat qu'il ne devait point s'enorgueillir d'une dignité qui ne le plaçait pas au-dessus de la condition ordinaire de l'humanité. Le même auteur dit que, sans doute aussi dans la même intention, cette pomme qui terminait la volute figurait une tête d'homme, et ceci est une nouvelle particularité relative à la crosse du moyen âge.

La sommité recourbée, le tube de la tige et la pointe de l'extrémité ont été l'objet d'un symbolisme exprimé par le vers suivant :

*Attrahe per primum, medio rege, punge per imum.*

« Attirez par le haut, gouvernez par le milieu, corrigez par la pointe. »

De même que tous les autres objets du culte, la crosse a subi l'influence du style des époques qu'elle a successivement traversées.

C'est ainsi que, romane-byzantine jusqu'à la fin du XII$^{e}$ siècle, elle redevient gothique du XIII$^{e}$ au XV$^{e}$, et même, à la fin de ce dernier, se montre ultra-Renaissance dans l'excès de sa décoration.

La crosse est aussi portée par les abbés mitrés et par quelques abbesses privilégiées, mais alors la sommité en est entourée d'un linge qui descend jusque vers la partie centrale de ce bâton.

Dès la première moitié du XII$^{e}$ siècle, les crosses artistement travaillées sortaient, pour la plupart, des ateliers limousins, dans ce temps les plus fameux du monde occidental de l'Europe. Le 2 octobre 1868, MM. Martineau et Pongerville découvrirent, sur l'emplacement de l'antique abbaye de Nieul-sur-l'Autise (Vendée), plusieurs tombeaux, dans l'un desquels fut trouvée une crosse précieuse dont la volute, couverte d'écailles imitées de celles du serpent, est terminée par une fleur épanouie. Le nœud découpé à jour en est orné de dragons entrelacés, dont l'image apocalyptique demeura si longtemps chère à l'art chrétien. Sur la douille courent des rinceaux et des fleurons disposés avec un goût des plus délicats.

Il a été découvert au même endroit une seconde crosse dont la volute est, à sa partie centrale, formée de deux personnages de l'Annonciation.

Le Musée de Cluny en possède une autre en cuivre doré et incrusté d'émaux, travail de style byzantin fait à Limoges dans le cours du XII$^{e}$ siècle.

La figure du Christ donnant la bénédiction occupe, entre l'*alpha* et l'*oméga* symboliques, le milieu de l'enroulement sur l'une des deux faces; de l'autre côté, la Vierge est assise sur un trône et tient

l'Enfant-Jésus. La douille est couverte d'animaux chimériques, et l'extrémité de l'enroulement est formée d'une tête de serpent. Les figures et les têtes des chimères sont rehaussées de perles en émail.

Dans la collection du même établissement se fait remarquer aussi la crosse des abbés de Clairvaux, en cuivre doré, décorée d'émaux et de pierreries, et représentant dans son enroulement l'agneau crucifère, travail également de Limoges et de la même époque que le précédent.

Parmi les productions de l'art anglo-saxon, il convient de citer un bâton pastoral, dit de saint Mélis, œuvre irlandaise du XII^e siècle. Il est en bois d'if recouvert de bronze, embelli d'ornements en relief et garni de deux rangées de clous tour à tour de corail et de cristal.

A l'extrémité de la volute est ménagée une petite niche bordée de lames d'argent, et au fond de laquelle apparait la figure d'un évêque.

L'Académie irlandaise possède un bâton pastoral, dit la crosse de Clomnacnoise, en bois recouvert de bronze, dont la volute est ornée d'entrelacs d'argent niellé, surmontée d'une file d'animaux de bronze d'une physionomie étrange et joints l'un à l'autre, et se termine par une sculpture représentant un évêque foulant aux pieds un dragon.

Dans les dessins de Villard de Honnecourt, architecte français, qui vivait vers le milieu du XIII^e siècle, est figuré un évêque en costume pontifical, coiffé de la mitre basse et vêtu de l'aube à manches étroites, de la tunique et de la chasuble. Autour de son

cou se montre le bord de l'amict, laissant voir la partie supérieure de l'aube. Il tient la crosse de la main gauche.

Tous les évêques de cette époque sont d'ailleurs représentés non plus nu-tête, mais mitrés et la crosse en main.

Tel est l'évêque de Tournay (1247), que l'*Iconographie* place en compagnie d'un abbé non mitré du x^e^ siècle et d'un chanoine copié d'après un manuscrit antérieur à l'année 1115 et conservé à la bibliothèque de Troyes (Pl. 26).

Enfin, cette nomenclature de crosses et de bâtons ne saurait se clore plus opportunément que par la description d'un très-curieux spécimen de ces objets, quoiqu'il n'appartienne, il est vrai, qu'à un simple maître de chapelle.

Il remonte à la fin du XIII^e^ siècle (1280 environ), et est tout en métal doré. La partie supérieure de sa hampe prend la forme d'une petite vasque ornée de trois lézards ou dragons, et sert ainsi de piédestal à un bouton de cristal de roche, d'où partent en sens contraire deux volutes qui font surtout l'originalité de cette pièce unique en son genre. Entre chacune d'elles, et verticalement, se trouve une très-belle statuette de l'archange Michel terrassant le dragon. L'une de ces volutes renferme dans son enroulement la figure d'une sainte tenant entre ses mains sa tête décapitée et supportée par un ange qui semble sortir d'un nuage, tandis que l'enroulement de la seconde présente l'image d'un évêque debout devant un autel sur lequel on remarque le Calice recouvert du *corporal*. Ces sujets se rapportent à la Résurrection de sainte Valérie par saint Martial, deux patrons de Limoges. Des bandes de filigrane s'enroulent enfin,

accompagnées de gros cristaux en cabochon, autour de ces volutes dont l'extrémité se termine en une guirlande de feuillage.

Comme toutes les pièces de ce genre, ce bâton appartient à l'art limousin.

---

# PLANCHES A CONSULTER

---



## Supplément



---

Note pour le relieur: VII^e Chapitre.

## CHAPITRE VIII

# LES ÉVÊQUES EN GUERRE

## FASTE DU CLERGÉ

« SAGITTARIUS, évêque de Gap, et Salonius, son frère, évêque d'Embrun, ont, je crois, dit DULAURE, donné dans la Gaule le premier exemple de l'étrange association du casque et de la mitre. Dans une expédition contre les Lombards, en 572, ils marchèrent en armes contre l'ennemi. Grégoire de Tours s'en plaint comme d'un forfait inouï : « Ils se montrèrent à la guerre, raconte-t-il, non munis du signe céleste de la Croix, mais armés comme des guerriers, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, et, qui plus est, ils versèrent le sang de plusieurs ennemis! » (*Histoire de Paris.*)

Avec l'habitude que prenaient alors les rois de donner ou de vendre les évêchés à leurs créatures, il faut avouer pourtant que l'épiscopat devait se recruter plutôt dans les rangs de l'armée que dans ceux du diaconat. C'est ce que reconnaissait lui-même Grégoire le Grand, lorsqu'il s'écriait si éloquemment : « Sans avoir été sol-

dats, ils entrent dans la milice sacrée!... Je le dis en pleurant, le sacerdoce, une fois tombé au dedans, ne pourra plus subsister au dehors! »

« Abusant de leur droit de confirmer un évêque, dit M. ZELLER, les rois mérovingiens ou leurs maires du palais, dans les longues orgies des villas royales, payaient d'un évêché les flagorneries de quelque servile Gallo-Romain, la scandaleuse capacité de l'ivrogne barbare qui leur tenait tête, la bravoure profane de quelque clerc au bras robuste. Les biens qui appartenaient aux évêchés en étaient séparés ou ces évêchés donnés à des guerriers qui ne savaient point lire, et qui s'installaient avec leurs femmes, leurs soldats et leurs chiens de chasse dans les riches palais épiscopaux et ne s'en croyaient pas moins évêques, quand ils avaient coupé en rond sur leur crâne leurs longs cheveux roux et endossé une chasuble par-dessus leur jaque de fer. » (*Entretiens sur l'Histoire.*)

Aussi ne faut-il pas s'étonner outre-mesure de voir de semblables prélats apporter dans l'exercice de leurs fonctions sacerdotales plus de brutalité militaire que d'onction évangélique et demeurer, à l'occasion, plus fidèles aux traditions de leur ancien métier qu'aux devoirs de leur nouvel état. L'armure sur la chape, on les vit, à la bataille de Tours, aller de rang en rang, inspectant les armes et distribuant les bénédictions, suivre les expéditions de Charles Martel contre les Saxons et tomber bravement au premier rang, comme l'évêque de Mayence, Gérold, dont le fils et successeur, Gewielieb, envoya, plus tard, défier le meurtrier de son père et lui passa son épée au travers du corps. « *Personne ne s'avisa de lui*

*imputer ce meurtre à homicide*, » dit la chronique. Sous ces prélats guerriers, très-amoureux des faucons, des chevaux et du beau sexe, mais point théologiens, encore moins lettrés, la foi et la discipline subissaient une égale décadence. A l'exemple de leurs chefs, on voyait les clercs se livrer à l'ivrognerie et à l'adultère... » (*Entretiens sur l'Histoire*.)

Mais la voix de saint Boniface s'élève; des conciles s'assemblent en Germanie, à Leptines, dans les Ardennes (743) et à Soissons (744). On y rappelle à la subordination ecclésiastique les évêques, les prêtres et les clercs; on leur interdit l'usage des armes et des habits laïques, les plaisirs de la chasse, le meurtre des païens, le mariage et, *à fortiori*, le concubinage. Tous, il est vrai, ne se soumirent pas, sans résistance, à des prescriptions si contraires à leurs inclinations naturelles. Le brutal Milon, le compagnon d'armes de Charles Martel, se maintint dix ans, les armes à la main, dans les deux diocèses de Trèves et de Reims : il fallut qu'un sanglier l'éventrât à la chasse pour en débarrasser la chrétienté.

Dans une assemblée (748), les Francs déposèrent l'archevêque de Mayence, Gewielieb, ce vaillant prélat qui, quelques années auparavant, avait tué en combat singulier le meurtrier de son père. Ce n'est point assurément ce meurtre qui devint l'unique motif de cette rigueur, car, en 755, nous voyons un envoyé de Pépin auprès d'Étienne II, l'abbé Werner, seconder la défense de Rome contre les Lombards avec une bravoure militaire assez remarquable pour mériter le surnom d'*Athlète du Christ*, *bonus athleta Christi*.

Insensiblement tombent dans l'oubli les prescriptions des pré-

cédents conciles; les armes, les chevaux, les chiens, les faucons accompagnent, avec la galanterie, le retour de la licence dans les palais épiscopaux, et il faut toute la fermeté de Charlemagne pour que la foule de ces plaisirs mondains disparaisse comme une ombre devant la rigueur des Capitulaires de 769, de 801 et de 803. Défense aux clercs de tenir des cours de justice, d'aller en personne à la guerre, à la tête de leurs hommes, comme ils le faisaient auparavant : il leur est seulement permis de les y envoyer bien armés, sous les ordres de chefs que désignera l'Empereur. Les ecclésiastiques ayant paru penser que cette interdiction avait pour but de rabaisser leur position sociale, le monarque se crut obligé d'expliquer les motifs de ses décisions et de déclarer qu'il n'avait voulu que rappeler le clergé au respect des convenances.

Tout rentre dans l'ordre pour quelque temps; mais, après la mort de Charlemagne, le scandale reparaît. Louis le Débonnaire s'indigne : à sa voix, les évêques et les clercs déposent les ceintures et les baudriers d'or, les poignards enrichis de pierreries, les éperons, les riches vêtements, et abandonnent l'usage des mules, des palefrois et des freins d'or. « Il est monstrueux, disait ce prince, qu'un homme admis dans la famille du Seigneur aspire aux signes extérieurs de la gloire séculière! »

Vains efforts! A cette époque déjà, le luxe avait envahi l'Église de manière à rendre inutiles toutes les tentatives qu'on aurait pu faire pour l'en expulser. Les prêtres laissaient croître leurs cheveux pour dissimuler leur tonsure. Ils donnèrent une tournure élégante à leurs aubes, à leurs dalmatiques, à leurs chasubles qu'on nom-

mait aussi *planètes*, suivant une expression que nous avons signalée précédemment dans une citation de du Cange. L'étole était enjolivée d'or, de pierreries, de broderies et même de clochettes de métal. Ils officiaient le coutelas au côté et en bottines éperonnées. « *Nullus in calcaribus vel cultellis missam cantet, quia indecens et contrà regulas Ecclesiæ est.* » (Homelia *de cura pastorum*, par le pape Léon IV.) Walafrid Strabon, poëte du IXe siècle, blâme les tendances mondaines des prêtres du palais impérial : « ... Ils aiment mieux, s'écrie-t-il, se parer d'un magnifique habit que d'une belle vie!... *Ornantque magis se veste polita quam radiis vitæ...* » (*Vision du moine Wétin*, dans le tome II des *Antiquæ lectiones.*)

Le costume de tous les ecclésiastiques était d'une grande richesse. Parmi les legs que fit à son église, en l'année 915, Rieulfe, évêque d'Elne en Roussillon, on remarque deux paires de bottines, un peigne d'ivoire, quatre manteaux dorés, un rochet de pourpre rehaussé d'or, deux *pallia* fabriqués en Grèce, cinq ceintures dorées, dont l'une garnie de pierreries; quatre étoles dorées, dont l'une est bordée de clochettes; six *manipules* ou essuie-mains dorés, dont l'un est également bordé de clochettes; une chasuble verte, un anneau d'or incrusté de pierreries, une paire de gants (*wantos paria unum*), trois dalmatiques ornées de pourpre, une autre teinte avec du kermès. Ce faste pouvait être justifié par la nécessité de rendre imposantes les fêtes catholiques, mais rien ne l'excusait dans les couvents qui, suivant la pensée de leurs fondateurs, auraient dû servir de refuge à la règle ecclésiastique. « Les religieux, dit M. E. de la Bédollière, substituaient à leurs soques de bois, à leurs

pantoufles de laine, des bottines d'étoffe dont les cordons montaient jusqu'aux genoux. Leurs capes, leurs *scapulaires* ou mantelets étaient de peaux de moutons, de boucs, d'agneaux, de lièvres, d'écureuils, d'hyènes ou de renards. Le 15 octobre 908, l'évêque d'Augsbourg, Adalbéron, distribua aux moines de Saint-Gall des capes teintes de pourpre, des manteaux verts brodés à la main, des saies de laine blanche, des pelisses et des chemises de lin : ce qui ne nous explique guère la rigueur avec laquelle le célèbre chroniqueur de cette communauté ne cesse de blâmer le luxe du clergé séculier. Dans le synode tenu, en 972, à Reims, par un autre Adalbéron, archevêque de cette ville, — celui-là même qui, quinze ans plus tard, devait consacrer solennellement la royauté de Hugues Capet, — Raoul, abbé de Saint-Remi et président des abbés, s'emporte en violents reproches contre les penchants mondains des religieux. « Il y en a, dit-il, qui se montrent au public avec des calottes à oreilles (*pilea aurita*), ou garnies de fourrures étrangères. Ils ont des tuniques du plus haut prix; ils les serrent sur les hanches; ils y adaptent des manches larges et en étalent les pans, si bien qu'avec leur taille mince et leurs fesses saillantes, on les prendrait moins pour des moines que pour des courtisanes. Parlerai-je de la couleur de leurs habits? Ils dédaignent, comme trop vulgaires, le fauve, le mélange de noir et de blanc, le noir qui n'est pas nuancé par des sucs d'écorce; ils emprisonnent leurs pieds dans d'étroites chaussures auxquelles ils adaptent des becs, et qu'ils font cirer, pour qu'elles reluisent, par des serviteurs exercés. Passerai-je sous silence les toiles ouvragées et les fourrures? Nos prédécesseurs ont involontai-

rement ouvert la porte au luxe, en tolérant qu'on remplaçât la laine par des peaux communes. Maintenant, les moines se couvrent d'étoffes étrangères. Et leurs chausses, qu'en dois-je dire? Elles sont d'un tissu si fin, qu'elles laissent voir ce qu'elles devraient cacher. »

Martinien, moine de Rabais, au x[e] siècle, reproche aux gens d'Église leurs habitudes militaires : « Est-ce votre loi, leur demande-t-il, de porter une épée mortifère, de revêtir une cuirasse de fer ; de vous charger la tête d'un casque ; de souiller vos mains sacrées d'une lance ou de divers instruments à l'usage des guerriers ; de pendre à votre cou ces remparts portatifs que vous appelez des boucliers?... »

Les croisades fournirent naturellement aux prélats l'occasion de paraître à la tête des armées. Parmi eux se distinguèrent particulièrement l'évêque d'Orange, Guillaume, et celui du Puy, Adhémar, dont la renommée guerrière a mérité d'être immortalisée par les chants du Tasse :

*Poi duo pastor de' popoli spiegaro*
*Le insegne lor, Guglielmo ed Ademaro.*

« Puis furent déployées les enseignes de deux pasteurs des peuples, Guillaume et Adhémar. »

L'auteur de la *Science héroïque*, Wulson de la Colombière, nous fait admirer l'art avec lequel le clergé a, de tout temps, su concilier au mieux de ses fantaisies les doctrines les plus opposées. « Les

ecclésiastiques, dit-il, qui allaient en guerre, ne portaient aucun glaive poignant et taillant, — car l'Église, QUI ABHORRE LE SANG, le leur défendait, — se contentant de la masse d'armes avec laquelle ils assommaient les ennemis. »

Tel fut Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, qui demeure, dans l'histoire, le type le plus parfait du prélat guerrier. Fils de Robert de France, comte de Dreux, il avait été, malgré ses inclinations belliqueuses, destiné au sacerdoce. Élevé au siége épiscopal de Beauvais, il se croisa pour la Terre-Sainte et se signala devant Saint-Jean d'Acre en 1191. Philippe Auguste ayant, peu de temps après, déclaré la guerre à l'Angleterre, Philippe de Dreux reprit les armes avec les Français, et, à la nouvelle de l'approche des ennemis, fortifia la ville de Beauvais, en arma les habitants et se mit à leur tête, coiffé du casque et revêtu de l'armure. Fait prisonnier dans une sortie, il fut si durement traité par les Anglais, que le roi de France crut devoir demander au pape Innocent III de solliciter, en faveur du prélat, la clémence de Richard Cœur de Lion : ce que fit le pontife, en intercédant pour Philippe comme pour son fils. Le roi d'Angleterre, alors, envoya à Rome la cotte d'armes tout ensanglantée de l'évêque, et fit dire au pape, comme autrefois les frères de Joseph à Jacob, leur père : « Reconnaissez-vous les vêtements de votre fils? — Puisque cet évêque a abandonné la milice du Christ pour suivre celle des hommes, répliqua Innocent sans se troubler, il mérite le traitement qu'on lui fait subir. » Rendu plus tard à la liberté, l'incorrigible Philippe reparut sur les champs de bataille, entre autres, à Bouvines (1214), où, « pour donner une

preuve de sa modération, » il ne voulut se servir ni d'épée, ni de lance, mais s'arma d'une massue de fer, avec laquelle Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, nous apprend que le prélat frappait à tour de bras et fit tomber à ses pieds tous ceux qu'il pouvait atteindre, particulièrement le comte de Salisbury, à qui il fendit ainsi la tête.

Il revenait d'une expédition contre les Albigeois, lorsqu'il mourut à Beauvais, le 2 novembre 1217, avec la réputation d'un homme qui cachait son humeur sanguinaire sous le masque du zèle religieux.

Un évêque aussi, celui de Senlis, Guérin, membre de la fameuse milice des Templiers, fut l'auteur principal de cette glorieuse victoire de Bouvines. Chargé de ranger l'armée française en bataille, il eut, en effet, l'adresse de placer le soleil dans les yeux des coalisés, ce qui contribua beaucoup à leur défaite.

C'est à cette époque que des abbés et des évêques commandaient des places fortes et des compagnies de cavalerie. (Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*. — Le la Roque.)

Les moines eux-mêmes prenaient leur part de la dépravation générale en se montrant, malgré les représentations de l'archevêque de Trèves, avec « *des solers destranchiés* (des souliers décolletés) *comme chevaliers*, » en chevauchant « *à grandes espées*, *comme un comte*, *les jambes découvertes*... » (Vers 1337).

Jean de Montagu, archevêque de Sens et chancelier de France, portait, selon Monstrelet, le vêtement habituel des gens de guerre, sous lequel il tomba bravement à Azincourt (1415), sans être,

comme nous le verrons, le dernier prélat qui parût sur un champ de bataille.

A une époque où la chasse était, en même temps que le passe-temps ordinaire des gens de guerre, le plus sacré des droits féodaux, il sembla naturel à toute cette noblesse d'Église de partager avec les chevaliers l'honneur de porter le faucon. Maintes fois l'oiseau favori suivit son maître jusque dans l'église où, perché sur un coin de l'autel ou sur le bord de la chaire, il attendait plus ou moins patiemment la fin de l'office. « En vain, dit Lacurne de Sainte-Palaye, des conciles firent les plus puissants efforts pour réprimer ce désordre. Des ecclésiastiques ne rougissaient pas de faire retentir les temples de l'aboiement de leurs chiens et des cris de leurs oiseaux de proie. »

La coutume de prendre ainsi part aux querelles et aux luttes, aux plaisirs et aux fêtes, pour mieux dire à tous les intérêts de la société laïque, n'était pas, — on le comprend sans peine, — de nature à renfermer l'Église dans la sphère de ses attributions spirituelles. Investie, par la faveur des rois, de fonctions politiques, judiciaires, administratives, qui la font descendre au rang de la souveraineté temporelle, elle oublie que, suivant la parole de son fondateur, « son royaume n'est point de ce monde. »

A l'exemple de la papauté, chaque évêque s'entoure, dans son palais, d'une cour plus ou moins brillante, d'un appareil militaire plus ou moins imposant, d'une organisation administrative plus ou moins puissante, suivant les ressources de l'évêché ou la fortune personnelle du prélat; en un mot, croit devoir imiter dans son dio-

cèse ce que l'évêque de Rome fait dans le sien. A partir de l'an 1000, surtout, de cette date fatidique où, selon une croyance généralement répandue, le monde devant finir, chacun s'était empressé, pour sauver son âme, de distribuer ses biens aux couvents et aux églises, le clergé, devenu immensément riche, s'abandonne universellement à tous les excès du faste le plus scandaleux.

« Éadmer, raconte le docteur Rock, qui se rendit, avec l'archevêque de Cantorbéry, au concile de Bari (1098), nous apprend qu'une chape, donnée, quelques années auparavant, par Ægelnoth, primat anglo-saxon, à un archevêque de Bénévent, était d'une beauté que ne surpassait aucun des vêtements qu'il vit en Italie ou dans les rangs de cette nombreuse assemblée. »

Pierre Damien signale la vogue qu'avaient, auprès des évêques du XI[e] siècle, les *pailles* aux couleurs variées et les pelleteries étrangères : « *Regalis itaque purpura, quia unicolor est, vilipenditur. Et cum domestici murices nostris aspectibus sordeant, transmarinorum pelles, quia magno pretio coemuntur, oblectant. Ovium itaque simul et agnorum despiciuntur exuviæ. Ermelini, gebellini, martores exquiruntur et vulpes.* » (*Opuscula.*)

Conséquence inévitable de l'annexion du droit seigneurial au droit ecclésiastique !

L'abbé de Saint-Florent (près Saumur), monastère fameux dans les annales du moyen âge, affectait la singularité de se vêtir d'habits surchargés de figures d'animaux, entre autres de lions et d'éléphants, bordés d'un riche ourlet d'or et quelquefois de petites palmes auxquelles étaient suspendues des clochettes d'argent. Parmi les

présents que firent à cet abbé le roi de France, Robert, et Constance, son épouse, on signale une chasuble de pourpre, une aube dont le collet et les épaulettes étaient tissés d'or, et une dalmatique enrichie d'or incrusté de jaspe.

Il existe, au Musée de Cluny, un fragment d'ornement sacerdotal du XII$^{e}$ siècle, provenant du monastère de Vergy et représentant les figures du comte Manassès et de la comtesse Hermengarde. En haut apparaissent celles des saints Pierre et Vincent et de la Vierge; au centre, l'inscription suivante : *Fratres Petrus offerens super altare hoc vestimentum integrum sacerdotale*; au-dessous, celle-ci : *Comes Manasses et Hermengardis comitissa hujus monasterii fundatores quod Vergeium dicitur, illud Deo offerentes sanctoque Vicentio et beatæ Mariæ atque sancto Petro.*

A Saint-Étienne de Châlons, on conserve une mitre de saint Malachie, archevêque d'Armagh, primat d'Hibernie, ami de saint Bernard, dont le tissu est brodé d'ornements composés d'aigles au vol déployé et de lions passants.

En 1853, à Bayonne, en ouvrant la tombe d'un évêque du XII$^{e}$ siècle, on découvrit les restes d'un vêtement sacerdotal, fait d'étoffes orientales, et se composant d'une tunique de soie, de chausses de soie décorées d'oiseaux et d'ornements tissés, de toiles brochées soie et or, et couvertes de caractères orientaux.

La ville de Sens, où fut exilé, en 1166, le fameux Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, conserve, dans le trésor de sa cathédrale, la mitre de ce prélat, sa chasuble, son aube, sa ceinture et son manipule. Le fond de la mitre est de lin blanc. Brochant

sur le tout, court une broderie délicate en fil d'or, dans le style roman de l'époque, sur de la soie blanche. La bande horizontale qui couronne cette coiffure était jadis toute brodée d'or et incrustée de perles et de joyaux. Cette pièce, faite à l'aiguille, est due à quelqu'artisan anglais du XII^e^ siècle.

En 1862, l'Exposition de Kensigton a remis en lumière une œuvre magnifique de même origine, mais de la seconde moitié du siècle suivant : la chape, dite *de Syon*, un des plus beaux spécimens de vêtements imagés qu'on puisse voir.

De chaque côté elle est bordée d'une large bande d'orfroi, et à sa partie postérieure pendait autrefois un capuchon. Comme d'ordinaire, l'orfroi est agrémenté d'une broderie.

Cette chape, d'un incomparable travail, est revêtue de dessins brodés représentant, à sa partie supérieure, le couronnement de la Vierge; au-dessous, le Crucifiement, et, plus bas, saint Michel terrassant le dragon. Sur chacun de ses côtés apparaît l'image des Apôtres au milieu de divers autres sujets parmi lesquels se font remarquer des chérubins pourvus d'ailes dont les plumes multicolores sont, comme celles du paon, constellées d'yeux, et des anges montés sur des roues.

L'orfroi est façonné et décoré de l'écusson des plus illustres familles d'Angleterre, entre autres, des Newburgh, des Le Despenser, des Mortimer, des Fitz-Allan, etc., etc.

Un de ces contes anglais où, gracieusement enveloppée de la légende, apparaît, comme à travers un léger voile, la vérité historique, nous énumère, avec un *humour* tout britannique, les détails

de la voluptueuse existence que menaient, à cette époque, certains religieux d'outre-mer :

« Il y avait un moine, excellent cavalier et grand amateur de la chasse. Lorsqu'il chevauchait, on pouvait entendre sa bride, ornée de sonnettes, tinter aussi clair et aussi haut que la cloche du couvent, où ce digne homme exerçait les fonctions de gardien.

« Comme la règle de saint Maur ou de saint Benoit est ancienne et quelque peu étroite, ce religieux l'avait mise de côté, et il suivait les errements du monde à la mode; aussi se conduisait-il en galant écuyer, avec une meute de chiens aussi légers que l'oiseau; chevaucher, chasser le lièvre était toute sa passion, et pour ce plaisir il n'épargnait aucune dépense.

« Ses manches étaient garnies au poignet de menu-vair, et du plus beau qui fût dans le pays; une riche épingle d'or lui attachait son capuchon sous le cou ; un *nœud d'amour* élégamment formé complétait sa parure. Sa tête était ronde, brillante comme le verre, et sa face ne lui faisait pas moins d'honneur. Elle semblait enduite d'un vernis. En tout, c'était un seigneur gras en bon point. Son œil vif, profondément enfoncé dans sa tête, luisait comme une fournaise de plomb. Ses bottes étaient bien souples et son cheval dans le meilleur état. » (CHAUCER, *Contes et Recits*.)

De temps en temps, il se réunissait bien quelque part, en Europe, un concile qui anathématisait le luxe des clercs, fulminait contre leur faste insultant et l'ignominie de leurs débauches, tonnait et détonnait contre la préférence qu'ils accordaient à la mode des habits courts, des capuces boutonnés, des souliers à la poulaine, etc.;

mais quel respect les délinquants pouvaient-ils avoir pour de semblables décisions, lorsqu'ils voyaient (1295) le chef de l'Église se rendre, comme Boniface VIII, à l'Office « avec une cape fermée d'écarlate et doublée d'hermine, des mules à pointes brodées de fleurs de soie noire et des bas enrichis de pareille broderie? » (*Livre des Rites.*)

« *Ocreas in cruribus habebat quasi innatæ essent sinè plicâ porrectas,* » écrivait un auteur anonyme du XIII[e] siècle, faisant la description d'un élégant abbé de son temps.

Voici comment un de leurs contemporains chantait, en des vers qu'il nous semble intéressant de reproduire, le soin que certains ecclésiastiques apportaient à leur toilette bien plutôt qu'à l'administration de leurs *bénéfices* :

« Si Diex me saut, n'en voi mais gaires
Qui les déservent bien à droit.
Ils sont plus joint, ils sont plus droit,
Plus acesmé, plus aligné
Et plus poli et plus pignié
Que *robardel* (élégant raffiné) ni damoiseles. »

D'ailleurs, s'il n'était point difficile à tous ces conciles de rendre des décisions, autre chose était de les faire exécuter dans cette multitude de diocèses où, comme autant de roitelets, chaque évêque exerçait une souveraineté véritablement temporelle. C'est ainsi qu'au moyen âge cent trente ans de décrets répétés ne réus-

sirent point à arracher la barbe au clergé se trouvant sous la domination des patriarches de Venise.

Les prélats se succédaient sur les siéges épiscopaux, mais ne s'y ressemblaient point. En 1211, l'archevêque de Milan défend à son clergé de porter des habits de couleurs voyantes, des fourrures, et de laisser croître sa barbe; il lui ordonne de garder la tonsure et d'allonger ses vêtements au moins jusqu'à mi-jambe. (GIULINI, *Mémoires sur Milan.*)

Mais, en 1345, à la tête de ce diocèse, est Jean Visconti, « le plus grand prince italien de cette époque, » dit M. ATTILIO HORTIS, le jeune et savant bibliothécaire de Trieste.

« Naturellement disposé au faste, Jean Visconti aimait à éblouir ses rivaux en pompe et en luxe. A sa cour splendide étaient entretenus de nombreux équipages de chasse, des faucons, des chiens, des chevaux plus beaux et plus richement enharnachés que ceux de n'importe quel prince et quel prélat. Il y vivait, s'il faut en croire son chapelain, Galvano della Fiamma, six cent trente-sept personnes, soit pages, chanteurs, guitaristes, miliciens, licteurs, chanceliers, vicaires, copistes, chapelains, etc.; et la dépense de quatre cardinaux de la cour de Rome pourrait seule, au total, arriver à celle de ce magnifique archevêque et seigneur de Milan.

« Une ancienne peinture de l'église Saint-Jean, à Monza, le représentait dans un costume que GIULINI nous décrit ainsi qu'il suit :

« Agenouillé et dans l'attitude de la prière, Jean Visconti est vêtu d'une tunique rouge fourrée de martre zibeline, à larges manches et à capuchon. Il ne porte point de barbe, et sa tête rasée

ne conserve que la couronne de cheveux que lui forme la tonsure. » (*Œuvres inédites de Pétrarque.*)

Parmi des vêtements ecclésiastiques conservés au trésor de l'église collégiale de Saint-Georges du Puy-en-Velay, et dont l'inventaire a été fait en 1352, on remarque quantité de tissus de soie, d'origine vénitienne pour la plupart, et décorés de l'image de lions ou d'oiseaux, de roues au milieu desquelles apparaît un homme tenant de chaque main soit une fleur, soit un oiseau, et d'insectes à tête d'or dont le corps est vert ou rouge.

Il est fait aussi mention, dans cet inventaire, d'étoffes de soie orientales, dont parle Marco Polo, comme provenant de Bagdad, et qui y sont désignées sous le nom de *panni* ou de *nac*. Il y est également question des *panni rigati* d'Arest (drap d'Arest), qui, selon M. Alfred Darcel, paraissent être la même étoffe que le *nac*. (*Revue des sociétés savantes.* — Juillet, août 1873.)

L'Imprimerie impériale a publié, en 1854, un *Bulletin de l'Histoire*, etc., dans lequel nous trouvons un *Inventaire des biens du chapitre de l'église de Dol en Bretagne*, remontant à l'année 1440, qu'il nous semble curieux de reproduire dans toute l'originalité de son texte :

« .... Une mictre blanche toute d'or, petite et basse de la faczon ancienne » (ce qui nous indique que c'est vers le milieu du XIV^e^ siècle qu'on commença à donner à la mitre épiscopale plus de hauteur et aussi plus d'ampleur), « où il a sur les pinacles, devant et derrière, deux saphir plaz en laquelle a deux grans esmaulx par devant » (c'est par métonymie qu'on appelait *esmail* une enseigne

ou ornement isolé d'or ou d'argent émaillé), par manière de rose à seixte feille, et en chacun esmail un très-gros saphir bellone, et avecques ce, seix très-grosses perles, avecques seix autres petites ataches environ les dites perles, où il y a en chacune d'elles pierres vertes et rouge. Item y a ou devant de la dicte mictre, seix autres ataches d'or en manière de treffles garnies chacune de quatre petites pierres vertes et rouges avecques trois perles. Item ou cerle d'avant de la dicte mictre, y a cinq taboreaulx » (de *taborellus*, ornement rond et saillant, de la forme du taborel ou tabourin) « et quatre ou montant où il a trois saphirs beaux carrez, deux esmeraudes et quatre petites balles, avecques petites chaynetes, entre deux, et perles en l'ournissement » (ornementation et ornement, de *aourner*, synonyme d'orner), « garni chacun taborel de quatre perles et quatre petites pierres rouges et vertes. Item y a ou dit devant par les bors dehors petiz sercles d'or garniz de menues pierres et perles.

« Item de l'autre part et derrière est garnie la dicte mictre, derrière comme devant sans empirance, chacune pierre en sa valeur...

« ... Item une autre petite mictre de l'ancienne faezon, semée de perles à plaz, garnie de esmaulx et de grosses pierres et perles; savoir est : ou devant de quatre gros rubiz et seix saphirs et garnie par les bors de menuz rubis...

« Item une petite mictre couverte de perles et orfraesée de pierres de diverses couleurs, de perles et d'argent doré et autres menus bien jolis.

« Item une mictre de drap de violete, brodée et garnie de petits cloux d'argent dorez.

« Item une grande mictre toute couverte de menues perles en faczon de fleur de liz, garnies de pierres, esmaulx et autres ournissements précieux du prix $\text{VI}^{\text{cc}}$ escuz, que donna l'évêque Estienne Cuevret (1405 à 1429, *dom Taillandier*).

« Item une crosse d'argent dorée et esmaillée pesant XVIII mars d'argent.

« Item une atache d'or » (c'est un pent-à-col ou un mors de chape), « avecques les reliques de monsieur Saint-Morice, garnye de trois dyamans, trois beaux saphirs et douze grosses perles, que donna l'evesque Étienne Cuevret. »

Item une verge d'argent pour le sergent de chapitre.

CHAPITRE IX

# LES ARMES AU MOYEN AGE

---

I. DES ARMES DÉFENSIVES

II. DES ARMES OFFENSIVES




Imp. Falconer Paris 35

## HOMMES D'ARMES D'ITALIE.

PEINTURES CONSERVÉES A BOLOGNE

(BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ.) (ÉGLISE St FRANÇOIS.)

Librairie CH. DELAGRAVE

I

## DES ARMES DEFENSIVES

Les armes se classifient en deux catégories, savoir : les armes *défensives* et les armes *offensives*.

On entend par armes *défensives* les pièces qui sont appelées à protéger le corps ou les membres du guerrier contre les attaques de l'ennemi. Ces pièces sont de deux sortes : en cuir ou en métal.

Les premières se réduisent à un bouclier et à un justaucorps, empruntant parfois plus de résistance et de solidité à une armature de métal (Pl. 8 du supplément).

Parmi les secondes, nous citerons, avec le bouclier de bronze ou de fer, le *casque*, la *cuirasse* et la *cotte de mailles*, à laquelle l'*armure de plaques* arrive peu à peu à succéder, vers le milieu du XIVe siècle, sous le nom d'*armure complète*.

Le caprice ou l'imagination de certains savants ne pouvait s'accommoder de la simplicité de l'étymologie du mot *cuirasse :* aussi

lui en a-t-on prêté de la plus haute fantaisie. Pour nous, comme pour le bon sens, il n'en est pourtant point de plus évidente que sa racine elle-même : *cuir*. N'est-ce pas, en effet, de cuir que l'homme se cuirassa tout d'abord? Le fond de la cuirasse même ne demeura-t-il pas de cuir, malgré les clous, les mailles ou les plaques qui le recouvrirent? Ce mot : cuir, enfin, n'est-il pas vivant, tangible, en quelque sorte, dans le mot *cuirie*, qui, au XIIIe siècle, désigne si bien la cuirasse dans ces vers :

« Li uns endosse sa *cuirie*
L'autre prent son chapel de fer. »

N'insistons point : ce serait faire injure à l'intelligence non des savants en question, mais de nos lecteurs.

Dans la catégorie des armes défensives figurent, avec celles que nous venons d'énumérer, les différentes pièces de cuir et de mailles, ou de plaques de métal qui, au moyen âge, constituaient ce qu'on appelait l'*armure de cheval*, et complétaient, avec l'éperon et l'étrier, l'équipement militaire.

Les armes *offensives* de cette époque étaient, en les classant suivant la théorie d'usage : d'abord, l'*arme blanche*, comprenant l'*épée*, le *sabre* et le *poignard;* puis l'*arme de main*, telle que la *hache*, le *marteau* ou *masse d'armes*, le *fléau d'armes*, etc.; ensuite l'*arme de hast*, c'est-à-dire toute arme emmanchée au bout d'un bâton, comme la *lance*, la *pique*, etc.; enfin, l'*arme de jet* ou *de trait*, telle que l'arc, l'arbalète, les flèches, etc.

Plus tard, à la catégorie des armes de hast, s'ajoutèrent la hallebarde et la pertuisane; et à celle des armes de jet, mais comme plus modernes et formant une classe à part, les armes à feu portatives, telles que l'arquebuse, le mousquet, le fusil, le pistolet, etc., dont nous parlerons au cours de cette histoire, selon la date de leur invention.

Les armes sont de ces reliques du passé qu'on peut retrouver et étudier avec le plus de facilité; car, tout ce qui a paru en ce genre de plus précieux par la beauté du travail, la richesse des ornements, la singularité des formes ou l'importance historique, est par une bonne fortune que, malheureusement, n'ont point partagée les bibliothèques de l'antiquité, tombé dans le domaine des musées de tout l'univers ou des collections privées telles que celles des Meyrick, des Soltykoff, des Basilewski, des Wallace, etc.

La cotte de mailles, le casque, le bouclier et les armes offensives, tels vont être pour nous les divers objets d'une étude qui, commençant au Bas-Empire, s'arrêtera provisoirement au XIV^e siècle, époque à laquelle, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les plaques remplacèrent les mailles dans l'armure.

Les bas-reliefs de Ninive, que possède le Musée du Louvre, nous prouvent que la cotte de mailles n'était point inconnue des Assyriens. De leur pays, sans doute, l'usage en devint familier à tous les Orientaux en général, mais plus spécialement aux Perses, aux Parthes et surtout aux Arabes, chez qui nous le trouverons aussi répandu qu'en Europe. Il ne fut pas non plus étranger aux Romains; pour être suffisamment fixé sur ce point, qu'on veuille

bien consulter seulement un instant les bas-reliefs de la colonne Trajane et se rappeler ce que nous avons dit de l'armement de la cavalerie de l'Empereur Constance (chapitre III).

La cotte de mailles était ou est donc une espèce de chemise faite de petits anneaux de fer entrelacés et presque toujours plaqués ou cousus sur un vêtement de peau.

Grégoire de Tours et nombre d'autres chroniqueurs parlent bien de la *chose;* mais le *nom* (*cotta, cottus*) ne se remarque dans aucun ouvrage avant le IXe siècle, époque à laquelle il est seulement question du *haubert* (« de l'ancien haut-allemand *halsberc*, » dit LITTRÉ), qui, pendant quatre ou cinq cents ans, fut presque la seule armure défensive en usage dans les armées européennes.

On l'appelait aussi *habit maillé.*

« Borghilde regardait son fils, *âgé de douze heures*, déjà revêtu de la cotte de mailles du guerrier, » dit un vieux *barditus* franc.

Le moine de Saint-Gall nous apprend que Charlemagne avait des *brassards* ou manches de mailles, des *cuissards* de lames de fer et des chausses de mailles. Les cavaliers de sa suite, armés de la même manière, ne prenaient point de cuissards, pour monter plus aisément à cheval.

On peut voir dans l'*Iconographie* (Pl. 12) un spécimen très-exact de ces armures de plaques et de mailles du IXe siècle.

Les Normands de Guillaume le Conquérant ne portaient point à la bataille d'Hastings (1066) d'autre armure que le haubert, ce qui probablement n'eût pas suffi à leur assurer la victoire, s'ils n'avaient eu à leur disposition que cette ressource; car Augustin

Thierry nous apprend que leur haubert était hors d'état de résister à la hache des Anglo-Saxons (Pl. 15).

« Des *haubert* et des *broignes* mainte maille faussée..., » dit aussi une vieille poésie de cette époque, le *Roman de Rou*, qui, en même temps, nous fait tout naturellement faire une importante remarque : c'est que le *haubert* et la *broigne* étaient deux objets distincts.

En effet, la broigne était simplement cette armure, dont nous avons parlé précédemment, qui, formée d'un treillis ou *treslis* de mailles de fer et affectant la forme d'un vêtement à jupe, d'une *cotte*, comme on disait alors, devait arriver à notre connaissance sous le nom plus caractéristique de *cotte de mailles*.

> « Sur son dos vest une *broigne treslis*... »
> — « L'escu le perce et la *broigne treslis*..., »

lit-on souvent chez les poëtes du moyen âge.

> « Armez de *cotes* à leur tailles
> Et de bons *auberjons* de mailles, »

vers du XIV^e^ siècle, dans lesquels se retrouve une indubitable distinction entre le *haubert* et la *cotte de mailles*.

La cotte de mailles se faisait d'anneaux ou de petites plaques découpées en forme de losanges ou d'écailles, les unes et les autres de bronze, de fer et même d'argent quelquefois doré, que l'on cousait ensemble avec du nerf de bœuf sur un vêtement de cuir épais. Il existait aussi une cotte dite *à rondelle* ou *rondache*, faite de petites plaques de fer arrondies et toujours cousues sur cuir. Enfin, l'on imagina, vers le XII^e siècle, de renforcer la cotte de mailles d'un *treillis* de petites bandes de peau disposées en losanges sur chacune des coutures qui en soudaient les plaques ou les anneaux les uns aux autres : d'où vint le nom de *cotte treillissée* (GUERRIER, Pl. 12), ou, pour parler le langage du temps, de *broigne treslis*. « La finale *is*, dit à ce sujet LITTRÉ, *ne laisse pas de doute* que ce mot ne représente le bas-latin *tralicium*, *fils croisés*, — encore aujourd'hui *traliccio*, en italien, — formé sur le modèle du latin *trilix*, *à trois fils*, » explication qui nous paraît d'une netteté infiniment plus satisfaisante que l'opinion de M. Paulin Pâris, plus spécieuse que conforme à la donnée étymologique, et suivant laquelle la broigne treslis aurait été une cotte à triple mailles.

Au XII^e siècle, la broigne imitait l'habit bourgeois et montait d'ordinaire, sous la forme d'un capuchon qu'on nommait *camail*, jusque sur la tête pour la protéger (Pl. 20).

Le poids moyen de cette armure variait entre vingt-cinq et trente livres.

La cotte de mailles était simple, sans doublure; elle n'avait pas d'envers, comme la cotte normande, et se passait comme une chemise. On portait en dessous un second vêtement, de même forme




CHEF FRANCAIS. COMMENCEMENT DU XII e S.
MINIATURES DE LA BIBLE DE St MARTIAL DE LIMOGES, A LA BIBLIOTHEQUE IMPle

Imp. Falconer Paris



Librairie CH DELAGRAVE 15 rue Soufflot Paris

que la cotte, en cuir ou en étoffe piquée avec soin : c'est le *gambeson* ou *gamboison*, que le président Fauchet appelle *gobisson*, nous ne savons trop pourquoi, et qui, avec le *haubergeon* ou le *hoqueton*, formait la plupart du temps la seule armure défensive des gens de pied.

On désignait sous le nom de *grand haubert*, *blanc haubert*, *l'armure* COMPLÈTE *de mailles* QUE LES CHEVALIERS AVAIENT SEULS LE DROIT DE PORTER.

« Le *blanc haubert* dont la maille est menue, »

fait déjà parler de lui au XI^e^ siècle. (*Chanson de Roland.*)

Elle se composait d'une tunique longue, à manches allant jusqu'au bout des doigts, enveloppant la main dans une espèce de sac en mailles, d'où sortait le pouce armé de la même manière; d'une coiffe de mailles sur laquelle se mettait le *heaume* (ou grand casque) au moment de combattre, et de chausses complètes. Voici le passage de Joinville qui jette le plus de lumière sur ce qu'on appelait le haubert : « L'escuyer ne doit avoir nulles chausses de mailles, ni brachières, ni coëffettes de mailles sur le bacinet et des autres choses se peut armer comme un chevalier. »

D'où il suit que le chevalier portait les chausses de mailles, les brachières et la coëffette de mailles. Aux chausses s'ajoutaient, selon *le président* FAUCHET, « des éperons à mollettes aussi larges

que la main; car c'est un vieux mot que le chevalier commence à s'armer par ses chausses. »

Le *haubergeon* ou *petit haubert* était porté par les écuyers, les archers, les sergents d'armes, et, en général, comme nous l'avons fait observer plus haut, par ceux des gens de pied à qui leur état de fortune permettait ce luxe. « Maille à maille se fait le haubergeon, » dit un vieux proverbe.

L'œuvre de Villard de Honnecourt (au milieu du XIIIe siècle) fait revivre cette époque sous les traits d'un guerrier imberbe, revêtu d'une cotte de mailles à capuchon et à manches courtes, qui lui descend jusqu'au-dessus du genou. Un *chapel* de fer le coiffe par-dessus le capuchon de mailles, et un vêtement d'étoffe ou de cuir, dit *cotte d'armes*, recouvre son haubergeon passé sur un premier vêtement dont on aperçoit seulement les manches étroites. Une plaque de cuir lui emboîte le genou, à partir duquel la jambe est enveloppée d'un tissu de mailles jusqu'au pied. A son bras gauche est passé un bouclier et demeure suspendue par une lanière une masse d'armes, tandis que sa main droite retient une lance.

Parmi les objets qu'un chevalier bourguignon, mort en 1298, Eudes de Roussillon, lègue à un sieur Pierre de Montencelin, mérite d'être signalée une armure entière composée d'un « heaume à visière, d'un bacinet, d'un *pourpoint de cental*, d'un *godebert*, d'une *gorgerette*, de *boucles*, d'un *godichet*, de *tumelières d'acier*, de cuissots, de gants, d'un *grand couteau* et d'une petite épée, etc. »

Le pourpoint de cental était la cotte d'armes en taffetas, *gamboisée* ou rembourrée, qu'on portait sur l'armure.

Le godebert, une espèce particulière de camail.

La gorgerette, une pièce de mailles, faisant le plus souvent partie de la cotte elle-même et servant de cravate par-dessous le camail : on la voyait quand le camail était baissé. « Que nulles gorgerettes à bacin ne soient fetes que l'endroit et l'envers ne soient nuefes et toutes de coton dedenz, » prescrit le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau.

Les boucles, appelées aussi *poulains*, étaient ce qu'on nomma plus tard les *genouillères*.

Les tumelières d'acier, connues également sous le nom de *grèves*, étaient des plaques qui défendaient les jambes.

Quant au mot godichet, on ne sait ce qu'il exprimait.

Tout, écrits et pièces de ces temps, atteste que l'industrie des armes avait alors de toutes parts pris un développement et atteint une supériorité réellement extraordinaires.

Lorsqu'en effet, l'on voit, soit par les monuments du moyen âge, soit par les descriptions que nous en ont laissées les chroniqueurs, l'habileté avec laquelle un armurier de cette époque savait, en se jouant comme à plaisir de toutes les difficultés de la fabrication, allier à la solidité de la trempe l'élégance de la forme et la richesse de l'ornementation, l'on demeure confondu d'étonnement devant la merveilleuse réalisation d'un accord aussi parfait entre l'art et la science.

« Le chevalier Pierre de Mauvoisin, raconte Guillaume le Breton, à la bataille de Bouvines, saisit par la bride le cheval de l'Empereur Othon, et, ne pouvant le tirer du milieu de ses gens qui l'en-

touraient, un autre chevalier, appelé Girard de Truyes, porta à ce prince un coup de poignard dans la poitrine : mais il ne put le blesser, à cause de *l'epaisseur des armes* dont les chevaliers de notre temps *sont* IMPÉNETRABLEMENT *couverts*, » assertion que confirme ce que nous rapporterons plus loin de Louis VII et de Richard Cœur-de-Lion.

Sans parler des fabriques arabes de Damas et de Tolède, sur l'importance desquelles nous aurons prochainement l'occasion de promener un regard plus attentif, l'Italie commençait déjà à acquérir dans cette spécialité une renommée si brillante et si universellement répandue, que presque toutes les armes de prix sortaient des ateliers de Milan. « En 1288, dit GIULINI, on y comptait plus de cent armuriers, sans comprendre dans ce nombre les fabricants d'épées, de lances et de boucliers; » et les noms de quelques anciennes rues de cette ville (*contrade degli* ARMORARI, SPADARI, SPERONARI, *etc.*) s'accordent parfaitement avec le témoignage du célèbre annaliste.

Dans la noble clientèle de la capitale du Milanais, on distingue le roi Louis le Hutin, parmi les armes de qui un inventaire de 1316 classe « un haubert entier de Lombardie et deux haubergeons de même provenance, » avec une *barbière* et des « collerettes pizaines (gorgerettes de Pise) » d'un tissu de mailles d'acier, dit *jazeran*. La barbière était cette plaque de fer mobile qui s'adaptait, comme une mentonnière, à la partie inférieure de la face du casque, pour protéger le bas du visage.

De haubert les Italiens avaient fait *usbergo*. Cibrario, dans son



BROCARD DE CHARPIGNIE, CHEVALIER ——— GUERRIER 1200-1220

(TOMBE DU MUSÉE DE CLUNY. - CHÂSSE DE St POTENTIEN. MUSÉE DU LOUVRE)

*Dessins inédits*

Imp. Falconer Paris 37

Librairie Ch. DELAGRAVE, 15 rue Soufflot Paris

*Économie politique du Moyen Age*, signale un *usbergo* d'acier, payé, en 1377, environ 752 francs de notre monnaie, et d'un camail de pareil métal estimé 74 francs, en 1384.

Les guerriers du XIII^e siècle nous apparaissent revêtus de pied en cap du haubert de fer, de bronze ou d'argent doré.

Ainsi revivent dans l'*Iconographie* le CHEVALIER BROCARD DE CHARPIGNIE *et un guerrier* (1200-20, Pl. 25) ; un GUERRIER STRASBOURGEOIS (1200-15), le ROI LOUIS IX (1249), HENRY DE MEZ, MARÉCHAL DE FRANCE (1249-50) ; des SOLDATS DE L'ARMÉE DE LOUIS IX, un HOMME D'ARMES (1294, Pl. 27).

Avant de passer à la description de la coiffure militaire du moyen âge, nous ferons préalablement observer qu'en nous servant parfois, pour désigner cette coiffure en général, du mot *casque*, nous consulterons plutôt la commodité à laquelle nous invite cette expression que la vérité historique.

Ce terme, en effet, n'apparaît guère avant le XV^e siècle dans notre langue :

> « Il vaut bien mieux cacher son nez dans un grand verre :
> Il est mieux assuré qu'en un *casque* de guerre, »

lit-on dans les écrits de BASSELIN.

Mais il ne paraît pas s'être sitôt acclimaté chez nous, et surtout chez nos voisins les Italiens, qui, *encore aujourd'hui*, préfèrent au néo-*casco* l'antique *elmo*.

Quant à nous, nous croyons que ce mot, sur l'étymologie

duquel la science elle-même de Littré manque de données positives, pourrait bien dériver du hongrois *shako*, en polonais *czako*, que certaine prononciation de l'x (*cz*, *ics*, métamorphosé en *isc*), très-fréquente dans le langage populaire, aurait aisément transformé d'abord en *casko*, puis francisé en *casque*.

M. Demmin essaye de classer ainsi qu'il suit les coiffures de métal du moyen âge :

Le *casque conique*, appelé en France *normand*, que l'on rencontre déjà sur beaucoup de monuments du x^e^ siècle; le *heaume*, forme anglaise, *à nasal*, et forme allemande *à vue fixe*, des xii^e^ et xiii^e^ siècles; le *heaume à cimier* du xiii^e^ au xv^e^ siècle, le *petit bacinet* ou la *cervelière* porté sous le heaume, le *grand bacinet* des xiii^e^ et xiv^e^ siècles; puis, la *salade* du xv^e^ siècle, dont nous nous occuperons dans l'un des chapitres suivants; enfin, les *chapeaux de fer* et les *pots en tête*, dont on trouve déjà la première trace dans les manuscrits des x^e^ et xi^e^ siècles.

Le *casque* dit *normand*, de la fin du xi^e^ siècle, est conique et porte un *nasal* fixe, faisant partie du casque lui-même. C'est une lame de fer de la largeur de deux doigts, descendant un peu plus bas que le nez et destinée à servir de défense au visage. On peut voir plusieurs exemples de ce casque dans l'*Iconographie* (Pl. 15, 27, et 6 et 8 du supplément), et, chose étrange, une sculpture de la cathédrale de Modène en fournit un des plus curieux.

L'usage du nasal se continua longtemps après le xii^e^ siècle; deux cents ans plus tard, on le retrouve encore dans le casque des sergents d'armes.

Dès les premiers siècles, le mot *helmus* se trouve cité dans le bas-latin du texte des *lois ripuaires*, et ne saurait évidemment dériver que du germain *helm*, devenu *heaulme*, en français, et même en italien, *elmo*.

Peut-être n'est-il point, au reste, inutile d'observer, en passant, avec le comte Perticari, que cette dernière langue a tiré de l'idiome germanique bon nombre de ses termes militaires. Ces rapports, souvent inattendus entre des populations et des époques séparées par d'immenses intervalles de temps et de lieu, ne sont jamais sans intérêt; leur importance est souvent très-grande, car on arrive, en étudiant ces analogies, à constater les affinités qu'ont pu avoir autrefois entre elles des nations qu'on regardait comme complétement étrangères les unes aux autres. « Tenez mon *helme*, » remarque-t-on, dès le XI^e siècle, dans la *Chanson de Roland*, mot qui se retrouve d'autant plus fréquemment dans les écrits du moyen âge qu'il n'en existait point qui caractérisât plus spécialement le casque *de bataille* du chevalier.

Rien de plus singulier que le heaume primitif. Qu'on se figure, en effet, un énorme cylindre de fer assez semblable à un gros tuyau de poêle, dans lequel on se serait introduit la tête : telle était, tout d'abord, la perspective du heaume sur un corps humain. Hermétiquement clos à son orifice supérieur d'une rondelle de fer dont le centre bombé présentait l'image d'un cône plus ou moins prononcé, ce cylindre n'était percé à la hauteur des yeux et de la bouche que de quelques trous auxquels on imagina plus tard de substituer une ouverture carrée, qu'on s'efforça de rendre impénétrable au moyen

d'un grillage ou d'un treillis de gros fils de fer. Jusqu'au XIIe siècle, cette coiffure changea peu de forme, mais au XIIe, l'aspect commença à en devenir moins barbare. Elle se décora de peintures sur émail représentant des écussons ou des dessins fantastiques, et à peu près à la même époque, de cimiers. L'un des casques de Richard Cœur-de-Lion en offre un bel exemple sous la forme d'une crête dorée.

Au siècle suivant, nous voyons cette coiffure abandonner la forme conique pour prendre celle d'un cylindre quelquefois aplati au sommet : tel est représenté, sur un sceau conservé au *British Museum*, le casque de ce comte de Flandre, Baudoin, qui, pour son malheur, commença la série des Empereurs latins de Constantinople (1204).

Mais la mode des casques *à sommet aplati* ne peut résister à l'épreuve de quelques coups de masse d'armes, comme on savait en appliquer dans ce temps-là : aussi ne tarde-t-elle pas à faire place à celle des casques de forme ovoïde, presque au même instant où le heaume subit une transformation complète.

Il ne s'agit plus, en effet, d'opposer aux furieuses attaques de la lance ou de l'épée une défense aussi illusoire que celle du nasal : aussi le heaume du XIIIe siècle couvre-t-il non pas seulement la partie supérieure du visage, mais le visage tout entier jusqu'au menton, d'une armature de métal dans l'épaisseur de laquelle ne sont ménagées que les ouvertures indispensables à l'exercice des fonctions naturelles des yeux, des oreilles et de la bouche. C'est ainsi qu'en face de chaque œil y est pratiquée une fente horizontale à travers

laquelle le regard peut librement se promener dans toute l'étendue du rayon visuel. Dans la suite, rendue mobile, cette nouvelle pièce de défense prit le nom de *visière* (de *vis*, visage, suivant l'acception généralement reçue, mais, à notre avis, bien plutôt du picard *voisière*, fenêtre).

On l'appelait aussi *ventail* (de *ventaculum*, soupirail), comme pouvant autant servir à la respiration qu'à la vue.

Le Code des Assises de Jérusalem prescrit que les hommes de guerre doivent paraître sur le champ de bataille avec le haubert, les chausses de fer et le heaume *à visière*.

On retrouve dans les annales du moyen âge plusieurs exemples d'une pareille recommandation : d'où il semblerait résulter qu'il n'était pas dans les usages habituels des chevaliers de porter ce genre de casque.

En effet, il n'est point difficile de comprendre que, malgré les trous ou les fentes dont en était percée la visière, il devait à la longue, — indépendamment de son poids, — fatiguer passablement la vue et la respiration. Cependant, durant bien des années, les chevaliers ne surent remédier à cette double incommodité qu'en prenant le heaume seulement sur le champ de bataille, en dehors duquel il demeurait confié à la garde ordinaire de leurs écuyers. Enfin survint un jour un homme de génie, — dont il est regrettable de ne point connaître le nom, — qui, aux fentes et aux trous de la visière, substitua un grillage mobile monté sur des charnières et s'ouvrant sur le devant du casque, comme une simple porte de poêle, système auquel devait succéder, — ainsi que nous

aurons lieu de le démontrer, — celui de la visière se haussant et s'abaissant sur le visage.

Cette invention pourtant, quelle qu'en ait été l'utilité, ne paraît pas avoir rendu le heaume moins insupportable en temps ordinaire; et c'est alors que, de la nécessité de ne point demeurer le plus souvent tête nue, naquit, sous le nom de *cervelière*, une légère coiffure de fer de la forme d'une calotte, qui, bientôt après, fut *appelée petit bassinet*, par opposition à un nouveau casque dit *grand bassinet*, créé sur le modèle du heaume primitif, mais moins lourd.

Vers le même temps, l'or vint ajouter plus d'éclat et de magnificence aux peintures héraldiques sur émail dont s'étaient, depuis longtemps déjà, embellis les heaumes, ainsi que nous l'avons signalé plus haut. Il est question, dans la chronique de Joinville, du heaume doré de Louis IX (Pl. 27) : « Il paroit (paraissait) desur toute sa gent dès les espaules en amont (en haut), un heaume doré en son chief... »

Un « chapel de fer doré » est pareillement inventorié, parmi les armes d'un noble Milanais, Guillaume de Pusterla, podestat de Bologne en 1274.

Dès le XII^e siècle, avec le cimier commence à poindre le heaume couronné, sur le caractère duquel a souvent été commise, non-seulement par le vulgaire, mais par plus d'un écrivain recommandable des siècles suivants, une curieuse erreur qu'il convient de relever.

Parmi les cimiers inimaginables dont la mode s'était insensiblement étendue à la généralité des heaumes, il en fut de si mas-

sifs, — dragons, oiseaux à ailes déployées, etc., — qu'il devint nécessaire de les fixer solidement sur la coiffure : résultat qui fut obtenu au moyen d'une calotte de cuir, emboîtant parfaitement la partie supérieure du casque, et sur laquelle fut fortement fixé le cimier.

Cette calotte prit le nom de *timbre*, dans l'une des deux acceptions du bas-latin *tymbrys* (tambour *et casque*). Afin de l'assujétir elle-même plus étroitement au heaume, on l'entoura d'un cercle d'abord tout simplement de fer, comme le heaume primitif. Plus tard, les casques subissant, comme tout le reste, les progrès du luxe et s'enrichissant d'or, ce cercle devint d'or à son tour et prit ainsi la forme d'une couronne commune à tous les porteurs de heaumes, sans distinction de rang nobiliaire, c'est-à-dire à l'universalité des chevaliers. Il semble, néanmoins, qu'il ait été fait, en France, quelque exception à cette règle généralement adoptée en Allemagne, à en juger par la surprise que paraît avoir excitée chez la noblesse française la vue des chevaliers allemands de l'armée d'Édouard III (1337); Froissard lui-même n'a pas l'air d'avoir échappé à l'étonnement général. « En ce temps, écrit-il, parlait-on de heaulmes couronnés, et ne faisoient les seigneurs nul compte d'aultres gens d'armes, s'ils n'estoient à heaulmes et à tymbres couronnés. » Mais le chroniqueur ajoute : « Or, est cest estat devenu tout aultre maintenant...; » et cette dernière phrase nous fait voir que l'usage allemand ne put prévaloir en France, comme d'ailleurs nous le verrons par la suite.

Avant d'entreprendre la description du *bouclier*, nous croyons

nécessaire de faire une réserve sur l'acception moderne du nom de cette arme défensive.

Bouclier, en bas-latin, se disait *buccularius* (sous-entendu *clypeus*), parce que souvent, au centre de la surface de cet engin, était dessinée ou gravée une tête dont la partie saillante offrait l'image d'une bouche plus ou moins largement ouverte (*bucca*, *buccula*), d'où vint *bucler*, *escu bucler* ou *bouclier*, qui n'était ainsi qu'une épithète signifiant *bombée*.

Telle est du moins, à cet égard, l'opinion de Littré, à la haute autorité de laquelle nous n'hésitons pas à nous soumettre une fois de plus.

Mais, comme on le verra tout à l'heure, le mot bouclier, en partageant avec d'autres expressions la dénomination de cette arme, ne semblerait avoir été, dans tout le cours du moyen âge, qu'un terme générique indistinctement appliqué aux divers modèles de cet objet de défense.

« Le rôle que le bouclier a joué chez les peuples du Nord, dit le savant M. Demmin, et particulièrement chez ceux de race germanique, où il fut même la cause de la création d'un art original et tout à fait opposé à l'art classique, est bien plus important que chez les anciens. C'est sur le bouclier germain qu'il faut rechercher la première manifestation plastique de l'esprit féodal et l'*origine des armoiries*.

« Quand Tacite, qui écrivait dans le Ier siècle de notre ère, dit (*de Moribus Germanorum*) que les Allemands peignaient leurs boucliers de belles couleurs et avec variations, il ne comprenait pas

que ces peintures étaient en quelque sorte des hiéroglyphes qui représentaient les actions d'éclat du chef à qui le bouclier appartenait.

« La coutume chez les Germains de rappeler leurs faits d'armes par l'image sur le bouclier était si répandue, que les mots de peintre, en vieux allemand *schilder*, et de peindre, *schildern*, dérivent même de *schild*, bouclier. Ces actions d'éclat peintes, qui, chez ce peuple, furent reproduites sur le bouclier, soit sous la forme de l'arme à l'aide de laquelle elles avaient été accomplies, soit sous celle de l'ennemi ou du monstre vaincu, restaient, durant la vie du héros, son signe distinctif et constituaient ainsi les premières armoiries, qui n'étaient pas d'abord héréditaires, parce que le fils n'avait aucun droit à la distinction du bouclier paternel; il devait, à son tour, conquérir personnellement, par un fait d'armes, le droit de peindre son bouclier, et restait jusque-là, comme dit Virgile : *Parma inglorius alba*.

« A partir du x^e siècle, où, en Allemagne, les tournois étaient déjà universellement répandus, l'armoirie devint bientôt commune à toute la famille, à toute la lignée, et, en définitive, héréditaire. C'est depuis cette époque et bien avant les croisades que, pour rendre possible le contrôle de la nouvelle noblesse, le chevalier devait déposer à la barrière des tournois son bouclier avec son casque, qui prouvait aux hérauts (de l'allemand *herolt*, noble crieur, d'où dérive héraldique), que le porteur de ces armes avait le *droit de tournoyer*.

« Au xi^e siècle, au commencement des croisades, presque toute l'Europe avait déjà adopté ces signes distinctifs, et dès lors les ar-

moiries et l'art héraldique n'ont plus cessé de régner chez les peuples chrétiens et même parmi les Maures d'Espagne. C'est peu de temps après que les nobles prirent l'habitude de joindre à leurs noms ceux de leurs châteaux et de leurs terres, ce qui créa la *division* dans les armoiries de famille.

« Les Normands, et plus probablement les Francs, déjà avaient apporté de bonne heure en France la coutume des armoiries; les boucliers des chevaliers normands étaient tous peints d'animaux fantastiques et autres sujets, ce qui n'était autre chose que l'armoirie personnelle.

« Le bouclier est l'arme défensive qui a varié le plus dans ses formes. Le bouclier *celtique, germain, scandinave, breton*, etc., *à ombilic*, le bouclier *germanique carré en osier treillissé* des temps antémérovingiens, la *rondache* mérovingienne, carlovingienne et anglo-saxonne, le *long bouclier peint* des x<sup></sup>e et xi<sup></sup>e siècles, appelé en France *normand*, le bouclier *triangulaire* de la même époque, le *petit écu* du xii<sup></sup>e et du xiii<sup></sup>e siècle, le *pavois allemand*, le *manteau d'armes*, la *targe*, la *rondelle* ou *rondache* des xv<sup></sup>e et xvi<sup></sup>e siècles, etc., etc., se sont succédé et offrent un des plus vastes sujets d'études. »

Au xi<sup></sup>e siècle déjà, la *Chanson de Roland* nous parle d'un « escut à fleurs d'or. » Mais ce n'est guère avant le xii<sup></sup>e siècle que, rentrant dans la nuit des temps de la mythologie scandinave, les dragons, les griffons, les chimères et autres emblèmes de même origine disparurent de la surface des boucliers et de l'ornementation des étoffes pour faire place aux premières compositions du style héraldique moderne.

C'est ainsi que, quittant sa femme légitime pour vivre publiquement avec la vicomtesse de Châtellerault, Malborgiane, le duc d'Aquitaine, Guillaume IX, eut la fantaisie de placer sur son bouclier le portrait de sa maîtresse, afin de la porter, dit-il, jusque sur le champ de bataille.

A la fin du XII$^e$ siècle, le bouclier de l'homme d'armes avait la forme, — n'allons pas chercher à perte de vue ce que nous avons tous les jours sous les yeux, — du simple cerf-volant dont les enfants se servent dans leurs jeux.

Il était assez grand pour couvrir en entier le corps qu'il enveloppait de sa convexité, et se portait sur l'épaule gauche, la pointe en arrière, suspendu au col par une large courroie nommée *guige* ou *guiche* dans les anciens manuscrits.

A son col a une targe pendue,
La *guiche* en fut de pourpre et or battu,

trouve-t-on dans le *Roman d'Herris;* et, dans Perceval :

« Et l'écu par la *guige* pend... »

« Il giette les griffes en son escu; si li ront la *guige*, » lit-on aussi dans le *Roman de Tristan.*

Rembourrée d'un matelas de cuir piqué, la partie intérieure

du bouclier renfermait la guige et les *énarmes* ou courroies, à l'aide desquelles l'arme se fixait au bras gauche.

Par les énarmes est li brant jus volé :
La moitié tranche du fort escu bandé...
(*Roman d'Herris.*)

Il fallait que l'écu fût une pièce bien essentielle de l'armement de cette époque, puisque l'impossibilité de le porter sans les énarmes donnait, au siècle du pieux roi Louis IX, aux *lormiers* (bourreliers), le droit, alors inouï, de violer le repos du dimanche : témoin ce passage du *Livre des Métiers :* « Nul ne puet ouvrer au diemenche, se ce n'est pour énarmer un escu au besoing... »

Au centre du bouclier, quand il était circulaire, aux deux tiers de sa hauteur, quand il était ovale, ressortait en saillie une bosse généralement de métal, appelée *ombo*, et parfois armée d'une pointe.

Le bouclier normand était en bois, revêtu de cuir, maintenu par une garniture de fer, souvent peint et orné de figures bizarres, de lions, de griffons et d'autres animaux réels ou imaginaires, par lesquels les chefs se faisaient reconnaître de leurs troupes, lorsqu'ils avaient baissé la visière de leur casque; il ne paraît pas avoir possédé d'ombo.

Au contraire, l'ombo apparaît très-nettement sur le bouclier du XII^e siècle, dont la partie supérieure offre ceci de particulier, qu'au lieu d'être arrondie comme au XI^e, elle est coupée en ligne

droite horizontale. Dans le célèbre émail du Mans, le bouclier a cette forme et porte un ombo très-saillant et doré (Pl. 22).

C'est à partir de cette époque que, se réduisant à des proportions plus modestes, cette arme devient plus légère et par cela même plus utile à la défense du guerrier.

A la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, le bouclier, plus communément appelé *écu*, devient même assez petit pour qu'on puisse le porter suspendu au cou par la guige, mais sans y engager le bras gauche, afin de garder libre la main de la bride.

Racontant le débarquement de Louis IX en Afrique : « Le roy, dit Joinville, sailli en la mer... et ala, *l'escu au col*, le heaume en la teste et le glaive en la main, jusques à sa gent qui estoient sur la rive de la mer. »

C'est cette manière de porter le bouclier qu'on nommait *enchanteler* ou *encanteler* l'écu, mettre l'écu *en cantel* ou *en chantel*.

Quand le Breton les vit, le cheval va brochant,
*L'escu mist en chantel*, la lance va branlant,

poésie du XIVe siècle, qui nous indique qu'au temps de du Guesclin, cette expression n'avait rien perdu de son sens propre.

Au XIIIe siècle, l'écu finissait en une pointe assez effilée pour pouvoir le planter en terre, à l'occasion, et peut-être même s'en faire une sorte de retranchement : ce que laisserait à supposer ce passage de Joinville : « Quant nous les vismes venir, nous fichâmes les pointes de nos escus au sablon. »

Quelquefois aussi l'écu se porte à la ceinture.

Le bouclier du XIII^e^ siècle est toujours cintré et généralement peint et armorié, surtout à partir du règne de Saint-Louis. Sur le cuir ou le métal de l'extérieur, on appliquait une couche épaisse d'un enduit qu'on appelait *plâtre à pincel*, qui se faisait d'un mélange de plâtre ou de colle. C'est dans cette couche qui acquérait, en séchant, une grande dureté, qu'on sculptait les ornements, puis on peignait et on dorait.

Vers cette époque, le mot *targe*, qui jusqu'alors semble, d'après les anciens écrivains, avoir été, comme le mot bouclier, indifféremment appliqué aux divers modèles de cette arme, commence à désigner spécialement certain bouclier, variant de forme et de qualificatif suivant les pays.

Lor *targes* roées (ornées de ronds...), lit-on, dès le XI^e^ siècle, dans la *Chanson de Roland*. « Et avint un jour que li rois Richars aloit... une *targe* devant lui, » remarque-t-on au XIII^e^ siècle dans la *Chronique de Rains*, et au XV^e^ encore, dans Froissard : « *La targe au col*, le glaive au poing... » A cette époque même ce mot, qui parait désigner plus directement le bouclier des archers et des hommes d'armes, donne même naissance à un verbe qui nous est parvenu presque sans modification :

« Barons et chevaliers de Bretaigne, rebellans au duc, lesquels ne veulent obéir à leur seigneur... *se targent* (se targuent) du roi de France. » (Froissard.)

La *targe allemande* était ordinairement carrée, à surface *concave*, — contrairement à la généralité des boucliers qui étaient à surface

convexe, — et portait quelquefois à l'un de ses angles une échancrure à travers laquelle se passait la lance.

Cette arme était de deux tailles, suivant qu'elle servait aux gens de pied ou aux cavaliers : grande pour les premiers (Pl. 22), petite pour les seconds. L'arbalétrier la portait sur son dos, parce qu'en se retournant pour tendre son arme, il était protégé dans ce mouvement par la targe.

Le cavalier portait à gauche la sienne, suspendue à son cou par la guige, autrement dit, l'*enchantelait*.

Enfin il existait, pour de légères escarmouches ou les combats singuliers, un petit bouclier, appelé *rondelle à point* ou *rondache*, que l'on prenait seulement dans les occasions où l'on devait combattre sans être armé de toutes pièces, et avec lequel disparut, au XVI$^e$ siècle, l'usage du bouclier dans les armées du continent.

---

II

## ARMES OFFENSIVES

Lorsque le chevalier se rendait au combat, coiffé du heaume, l'*écu en chantel* et monté sur son fier *palefroi* ou *destrier*, il avait pour armes offensives la *lance* dans la main droite, l'*épée* au côté; à la ceinture, un ou plusieurs *poignards* de différentes formes et grandeurs, et à l'arçon de sa selle pendaient, avec une petite épée, d'un côté, une hache d'armes; de l'autre, une *massue* ou un *fléau*.

De tout ce formidable arsenal, l'épée était l'arme noble par excellence, celle de préférence à toute autre qu'ont toujours illustrée les romans de chevalerie et dont ils ont chanté les vertus et la gloire. Qui ne connaît, en effet, — pour n'en citer que deux, — le glaive de Charlemagne et celui de Roland?

Ajoutons, en passant, — nous en avons le droit, — que l'épée

fut surtout et est restée une rame éminemment *française*, dans toute l'acception chevaleresque de ce mot. Encore aujourd'hui, l'Italien conserve le poignard; l'Espagnol, le couteau; l'Anglais ou l'Américain a adopté le revolver; l'Allemand... le canon; seule, à l'honneur de son tempérament national, la France a gardé le culte de la brave et loyale épée!

A tout seigneur, donc, tout honneur. Sous les Carlovingiens, l'épée ne différa que faiblement de ce qu'elle était devenue au cours de la période mérovingienne. Il faut traverser rapidement les ténèbres du x<sup></sup>e siècle et arriver à la fin du xi<sup></sup>e, voire même au xii<sup></sup>e, pour discourir, en toute connaissance de cause, sur l'état de cette arme à cette époque. Les monuments nous la représentent large, peu aiguë, assez courte et surtout propre à frapper de taille. La pointe n'en est pas formée par la diminution progressive de la lame; elle est recoupée comme la pointe de certains glaives antiques. A partir du talon, une gorge d'évidement destinée à diminuer le poids de l'arme s'avance jusqu'aux deux tiers de sa longueur. Le pommeau est plat et circulaire, les quillons (les deux branches de la croix) sont droits, quelquefois légèrement tordus à leur extrémité ou contournés en volute.

*L'épée d'armes* conserva cette forme pendant les trois siècles suivants; son poids, les dimensions et la nature de sa lame subirent certaines modifications, mais la poignée resta sensiblement la même, simple, à croix droite.

Seules la force et la longueur de cette arme varièrent beaucoup. Quelles furent celles de ces fameuses *épées à deux mains*, dont

parlent les historiens des croisades? Il n'est guère possible d'émettre à cet égard une opinion positive en l'absence de document d'une authenticité irrécusable, et nous devons nous contenter du simple témoignage de l'écrivain.

Dans cette catégorie figure ainsi une épée avec laquelle, dit-on, Godefroy de Bouillon pourfendit un jour un Sarrazin de telle sorte qu'une moitié du corps de ce malheureux tomba d'un côté du cheval. « Je me suis convaincu de la possibilité de ce fait, dit du Cange (verbo *spatha*), depuis que j'ai touché l'épée d'Ogier le Danois, conservée au monastère de Saint-Pharon de Meaux. La vue de ce glaive et sa pesanteur m'ont facilement persuadé. Suivant Mabillon, son poids était de cinq livres un quart. L'épée de ce genre fut, plus tard, appelée espadon. »

Au XIII<sup>e</sup> siècle, cette arme était courte, aiguë et à double tranchant. En 1266, à la bataille de Bénévent, gagnée par Charles d'Anjou sur Mainfroy, « les Allemands et les Sarrazins leurs auxiliaires, dit un chroniqueur, combattaient avec de longues épées, des haches et des massues, et n'approchaient leurs adversaires que de la longueur des premières; mais les Français, se joignant à eux aussi près que l'ongle de la chair, leur perçaient les flancs avec leurs courtes épées... Le roi Charles criait à ses chevaliers : « Frappez de la pointe, frappez de la pointe, soldats de Jésus-Christ !!! »

La richesse des épées d'armes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles était souvent remarquable. Quelques passages des romanciers de ce temps-là donnent à ce sujet des détails assez curieux :

« D'or est li *helz* et de cristal li *punz*. »

(*Roman de Ronceraux*.)

L'*helz* est la garde (en italien *elsa*); le *punz*, le pommeau : ainsi cette épée avait la garde en or et le pommeau en cristal de roche. Le vieux mot l'*enhendure*, qui se rencontre fréquemment dans le style du moyen âge, signifie la poignée proprement dite : c'est ce que nous nommons la *fusée*. « Le dus (duc) dona une moult riche espée dont le pomiaus et l'enhendure estoient du fin or... » (*Chronique de Saint-Denis*, commencement du XIV[e] siècle.)

On disait de l'épée qu'elle était *enhandee* ou *enheldee* d'or ou d'argent : « ... Ceinent (ceignent) espées enheldées d'or muèr (pur)... » (*Roman de Ronceraux*.)

Le ceinturon est appelé *renge*.

« . . Et prent l'espée par la renge d'or fin. »

(*Garin le Loherain*, tome II, 94.)

Dans l'inventaire de Louis le Hutin, dont nous avons déjà parlé, on trouve mentionnés les articles suivants :

« Quatre espées garnies d'argent, dont les deux sont garnies de samits et les deux de cuir.

« Une espée garnie d'or et de cuir.

« Une espée à parer garnie d'argent, le pommel et le poing émaillés... »

Et nous verrons, par la suite, que la richesse des épées ne fait que s'accroître avec celle de toutes les armes, en général.

Outre la grande épée d'armes, il existait, bien antérieurement à celles dont parle cet inventaire, une petite épée fine et tranchante dont font fréquemment mention les écrits des XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Elle se nommait *haussart* ou *faussard*, et *coustel à plates*, tous noms bien significatifs qui exprimaient parfaitement que cette arme avait pour fonctions de trouver les *défauts* de l'armure et particulièrement de l'*armure à plates*. On l'appelait aussi *alenas*.

Cil (Étienne de Longchamp) fut assené laidement
En l'yaume, sus la visiagère
D'un *alenas* parmi l'uillière.

(*Branche aux réaux lignage*, II.)

Elle était plus longue que la dague ordinaire et descendait jusqu'à mi-jambe, en se portant par devant au milieu de la ceinture de chevalerie, quand l'homme était à pied. Lorsqu'il était à cheval, elle se suspendait au pommeau de la selle, conformément à des prescriptions dont nous trouvons un exemple manifeste dans les *Assises de Jérusalem*, et en vertu desquelles le chevalier est tenu de porter « l'une de ses deux espées atachiées à l'arson devant de la scelle, et l'autre (la grande) deit avoir ceinte. »

Cette petite épée fut, à Bouvines, d'une grande utilité aux troupes de Philippe Auguste, au témoignage des historiens de cette

mémorable bataille : « *Habebant cultellos* longos, graciles, triacumines, quolibet acumine indifferenter secantes, a cuspide usque ad manubrium, *quibus utantur pro gladiis*... » (RIGORD.)

Cette petite épée était propre à combattre de près, dans la mêlée. Quand on se battit à pied, vers 1346, la grande épée devint moins lourde, moins épaisse, plus large et plus tranchante, et finit, en réunissant ainsi tous les avantages, par demeurer seule en usage.

Les Italiens se distinguèrent à toutes les époques dans la fabrication de l'épée, et leurs produits rivalisèrent avec ceux des fabriques espagnoles.

« Valence, dit *le comte* CIBRARIO, était renommée pour ses lames d'épée, ses poignards ; mais dans le château de Milan, on avait aussi des épées et des poignards d'une trempe excellente. A Brescia, maître Serafino faisait des merveilles ; il avait fabriqué, pour un grand prince, une épée si remarquable, qu'elle lui fut payée cinq cents ducats. »

Les ateliers des Abramo, de Pégin de Feltran, de Gran Donato, d'Andrea dei Ferrari, jouissaient d'une renommée qui, depuis longtemps déjà, avait franchi les bornes du territoire bergamasque, de Serravalle, de Cividalle de Frioul, pour se répandre dans l'Europe entière.

Les poignées d'épée étaient, comme nous le verrons à la fin de ce chapitre, l'objet d'une fabrication spéciale à laquelle l'armurerie proprement dite restait absolument étrangère.

Jusqu'au XIV^e^ siècle, la ceinture à laquelle était attachée l'épée

se porta diagonalement du sommet de la hanche droite au bas de la hanche gauche; de 1350 à 1410, on la fit régner tout autour du corps, à la naissance des cuisses, et comme pour servir de bordure à la cotte. Des anneaux fixés au côté droit et au côté gauche servirent à accrocher la dague et l'épée, qu'avec ce système, il eût été impossible de suspendre par des courroies. Plus tard, enfin, l'épée fut attachée à un baudrier semblable à ceux que portent encore les suisses des églises.

Une boucle de ceinturon, de baudrier ou de harnais se nommait *fermail;* et, si minime qu'en soit la valeur, cet objet, comme la *molette* de l'éperon, comme la *bouterolle*, dont nous allons dire un mot plus loin, figurait honorablement dans les armoiries, tant était profond le respect du chevalier pour tout ce qui touchait à l'état militaire!

L'origine du fourreau se perd, avec celle de l'épée, dans la nuit des temps. Il est probable que les Francs connurent de bonne heure l'usage de cet appendice, s'il faut en croire le Moine de Saint-Gall, auquel nous avons, si l'on s'en souvient, emprunté précédemment (chapitre V) la description d'un fourreau « de bois de hêtre, recouvert de cuir, puis d'un morceau d'étoffe très-blanche consolidée avec de la cire. » Le *Testament d'Hermentrude* (700), dont nous avons rapporté (même chapitre) plusieurs dispositions, indique également le prix d'une épée avec ou sans fourreau. Toujours est-il que la *Chanson de Roland* fait mention du fourreau :

Contre deux deies (à deux doigts près) l'ad du *furrer* jetée (son épée),

et qu'au XIII^e siècle, suivant la *Chronique de Rains*, les guerriers « traisent les espées des *fuerres*. »

Au bout du fourreau s'appliquait une garniture d'un métal plus ou moins précieux, suivant le rang ou les ressources de l'homme d'armes : cette garniture se nommait et se nomme encore *bouterolle*.

Dès la constitution de la monarchie franque dans les Gaules, la lance partagea les prérogatives nobiliaires de l'épée en devenant l'arme distinctive des *hommes libres*, privilége qu'elle garda avec un soin jaloux longtemps après l'établissement du système féodal. Dans tout le cours de la période carlovingienne, en effet, il fut expressément défendu aux serfs de se servir de cette arme, et, au XI^e siècle, elle formait encore, avec l'épée, ce que la législation de l'époque appelait des *armes libres*, c'est-à-dire à l'usage des personnes de condition libre. « Tradidit illi *arma libera*, scilicet lanceam et gladium, » lit-on dans une loi de Guillaume le Conquérant sur l'affranchissement d'un serf, loi qui, comme toutes celles de la conquête normande, n'était qu'une reproduction de la loi française.

Un jour vint pourtant où, reconnaissant la supériorité de la lance, les seigneurs finirent par accorder à leurs vassaux le droit d'en porter une, mais seulement pendant la durée de la guerre, sous la réserve d'enlever à cette arme tout caractère de ressemblance avec celle du chevalier.

La lance était ordinairement en bois de frêne, fort longue et armée d'un fer très-aigu, tantôt en forme de losange, tantôt barbelé.

Les fers du Poitou, de Toulouse et de Bordeaux étaient les

plus estimés. Vers le XIV$^{e}$ siècle, cette pointe devint semblable à la lame d'un poignard. Enfin, pour pouvoir être plus facilement maniée, la lance fut amoindrie un peu avant son extrémité inférieure, « et, dit *M. le général* AMBERT, garnie à cet endroit d'une rondelle de métal qui lui servait de garde et protégeait ainsi la main du chevalier. »

« La lance, dit *le président* FAUCHET, s'appelait *bois*, je croi, par excellence, et encore *glaive*... Encore que les chevaliers n'eussent point d'*arrest ferme*, à cause que leurs haubers étant de mailles, les chevaliers ne laissoient de clouer sur la selle, ou appuyer le gros bout contre l'arson de la selle de leurs chevaux, je croi, bardé de fer à langloise. »

C'était donc sur la selle même, comme on le fait dans nos carrousels modernes, que le chevalier appuyait l'extrémité inférieure de ce que nous nommons aujourd'hui la *hampe*, ou, pour mieux dire, la *douille*, au moment où il se disposait à engager le combat. Mais avant d'entrer dans les détails de cette rencontre, nous ne pouvons laisser passer sans observation la citation que nous venons d'emprunter au président Fauchet.

S'il est vrai que, dans le langage populaire, la lance fut, à une certaine époque, appelée *bois*, il paraît beaucoup plus positif qu'au XII$^{e}$ siècle déjà, cette arme portait le nom propre qu'on lui donne encore aujourd'hui; on en voit la preuve irréfutable dans les écrits du temps, entre autres, dans celui-ci :

Toute plaine sa *lance* (il) l'abat mort au sentier.

Au commencement même contrairement à la fin du XIIe siècle, bien loin de se confondre encore dans un sens identique, le mot *lance*, en désignant nettement l'arme dont il s'agit ici, se trouve avec le mot *glaive*, qui s'applique absolument à l'épée, dans une opposition flagrante sur laquelle ce passage de Villehardouin ne laisse aucun doute :

« Et li chevalier issirent des huissiers (vaisseaux) et saillirent en la mer jusques aus ceintures, les hiaumes laciés, les *lances* es poins, les GLAIVES es mains. »

Mais du jour où, franchissant les Alpes, le mot italien *spada* (en allemand *spath*), emprunté, comme la plupart des noms d'armes, à la langue germanique, se transforme chez nous en *spede*, comme le prouve un texte du Xe siècle, le mot *glaive*, pris dans le sens du latin *gladius*, fait place au dérivatif de *spede : espée*, et commence à désigner plus spécialement d'abord le fer de la lance, peut-être en raison de la forme de ce fer, puis, par métonymie, la lance elle-même.

« Tous ces que tu ne conois, soupeçonne que il soient ti ennemi... se il porte *glaive* va à sa destre, et se il porte espée va à senestre. (Brunetto Latini.)

« Là fu navré (blessé) mons Hugue d'Escos de trois *glaives* au visage, et monseigneur Raoul et monseigneur Ferri de Loupey d'un *glaive* parmi les espaules. » (Joinville.)

Le combat à la lance, pour les cavaliers, ne durait qu'un instant, parce que le bois se brisant souvent dès le premier choc, on le jetait et l'on en venait à l'épée.

Après les froisseis des lances
Qui jà sont par terre semées,
Giettent mains à blanches espées
Desquelles ils s'entre-envahissent;
Hyaumes, et bacinets tentissent;
Et plusieurs autres ferreures...,

rapporte Guillaume Guyart dans son récit de la descente de saint Louis auprès de Damiette.

Au xiv^e siècle, même usage :

« Quant ils orent emploié leurs glaives, il sachièrent (tirèrent) leurs espées et commencèrent à ferir à destre et à senestre. » (Lacurne de Sainte-Palaye.)

Au reste, l'exercice de la lance ne différait alors que faiblement de ce qu'il est encore aujourd'hui. Faisant face à l'ennemi, le chevalier tenait sa lance « haut et ferme » en l'appuyant sur l'arçon de la selle, suivant ce que nous avons dit plus haut. Le moment de charger arrivait; alors, l'abaissant horizontalement devant lui, il en affermissait le port dans sa main, en tenant serrée entre son bras et son corps l'extrémité inférieure de l'arme. « Si eurent mis les glaives soubz les esselles, dont les lances furent courtes et grosses, et les fers tranchans. » (*Lancelot du Lac*, dans Lacurne.)

Entre parenthèses, dans un style aussi précis que concis, ce passage nous fait de la lance, au xv^e siècle, une description dont l'exactitude nous permet de compléter les explications que nous avons

fournies précédemment à cet égard. Le glaive était donc devenu la dénomination de l'arme tout entière, remplaçant ainsi, dans son acception primitive, le mot *lance*, qui ne désignait plus que la *hampe*.

S'il arrivait au bois de la lance de résister à un premier choc, le chevalier relevait aussitôt son arme, en continuant sa course à travers les rangs de l'ennemi ou à distance de son adversaire, de manière à « prendre du champ, » pour revenir « à la rescousse. »

« Et se consuivirent sur les heaumes et se donnèrent grands horions; et passerent outre et porterent leurs glaives toutes droites. » (FROISSARD).

Mais, généralement, quand deux troupes armées de lances combattaient entre elles, et que dans l'une on voyait des lances levées, la déroute de cette dernière était proche.

Lorsqu'enfin les chevaliers descendaient de cheval pour combattre à pied, — ce qui n'arrivait que rarement, — ils accourcissaient leurs lances, en les coupant par le bas de la hampe, ce qui s'appelait *retailler les lances*.

A côté de la lance de la chevalerie, il existait, à l'usage des gens de pied, surtout au XIV$^{e}$ siècle, une lance qui avait beaucoup d'analogie avec le *hang* des Francs, et au moyen des crochets de laquelle le fantassin cherchait à saisir l'armure par une de ses saillies et à renverser le cavalier.

Parlant du *godendart*, qui paraît avoir été une arme du même genre, des vers de 1302 disent :

Chacun levant son godendart
A leurs bastons ont accrochiéz
Les chevaliers qui la gisoient
Et tout ainsi com les tiroient
Les demenoient à martyr.

(*Chronique de Godefroi de Paris.*)

« Au siége de Mortaigne par les Hennuyers, en 1340, rapporte de son côté Froissard, le sire de Beaujeu tenoit un glaive (lance) roide et fort à un long fer bien acéré, et dessous ce fer avoit un havet (crochet) aigu et prenant, si que, quand il avoit lancé et il pouvoit sacher (tirer) en fichant le havet en plates ou en haubergeon dont on étoit armé, il convenoit que on s'en venist ou que on fust renversé en l'eau. »

La catégorie des lances peut enfin se clore par une « lance agüe bien amourée, » que, suivant Guillaume de Nangis, on appelait *boutehache*, à deux ou trois fourchons, mais qui, peut-être, n'était qu'un de ces expédients que le dédain aristocratique de la chevalerie abandonnait volontiers à la « pédaille » de l'époque.

Nous avons dit qu'à la ceinture ou à l'armure du chevalier et qu'à l'arçon de sa selle étaient accrochés un ou plusieurs poignards, une hache, une massue, etc.

Quelques vers d'Eustache Deschamps nous fournissent une énumération assez complète des armes de ce genre usitées au moyen âge :

De male *dagues* de Bourdeaux...,
De *dondaines* et de *couteaux*
D'acier qui à Milan se font,
De *haiche à marte* qui confond,
De *croque pois*, de *fer de lance*,
D'*archegaie* qu'on jette et lance,
De *faussards*, *espaphus*, *guisarmes*,
Puis t-il avoir plaine sa pance
Qui ne requerra se faire armes.

« Espées, guisarmes, machues, miséricordes et *fauchons*... » les noms de toutes ces armes reviennent sans cesse sous la plume des écrivains des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. On voit qu'entre les moyens de passer de vie à trépas, nos pères n'avaient que l'embarras du choix.

Parmi toutes ces armes, la plus familière à la main du chevalier était une dague à lame triangulaire et effilée, destinée à pénétrer sous la visière ou au défaut de la cuirasse. C'était avec elle que, dans un combat singulier, l'on donnait le *coup de grâce* au vaincu, et c'est pourquoi elle portait le nom de *miséricorde*. Guillaume Guiart veut sans doute la viser, lorsqu'il parle de « coutiaux » qui « transpercent armeures... » Dans un inventaire royal, dont nous avons plusieurs fois parlé déjà, celui de Louis le Hutin, se trouvent mentionnées quelques *misericordes*, entre autres, une dite de *Verzi*, probablement d'origine milanaise, comme le nom de son fabricant.

La dague était fort à la mode en Italie, bien avant qu'on ne la connût en France. Le second concile de Pise crut même devoir

s'en occuper, — nous ne voyons trop pourquoi, — en défendant de porter des dagues de plus d'une palme.

A cette époque, cette arme, que l'on portait concurremment avec l'épée, était tellement en usage chez nos voisins d'outre-monts, que les dames en ornaient leur corsage, comme d'un objet de parure ou de défense contre toute insulte. Cette dague était une sorte de tiercet, c'est-à-dire qu'elle était à trois pans, à peu près comme une baïonnette de fusil.

La plus célèbre manufacture de dagues était celle de Pistoïe, et c'est pour ce motif que de vieux auteurs donnent à ces armes le nom de *pistolet*, une sorte de coutume faisant indifféremment appeler ainsi tout ce qui sortait des fabriques de Pistoïe.

Le *braquemart*, le *couteau d'armes*, la *coutille* ou *stocco* sont aussi des armes d'origine italienne.

Le *braquemart* était une épée à lame courte et large, connue tout d'abord, au XIV^e siècle, sous les noms de *bazelaire* ou de *bergaman*, suivant DU CANGE, qui, d'autre part, en donne, sous une autre dénomination, la définition suivante : « Le dit Camus geta un grant coustel, que l'en dist *bragamas*, contre la teste du dit Huchon. » Ailleurs encore, le même écrivain l'appelle *bagamar*. Enfin, dans une citation empruntée à un ouvrage du XV^e siècle, il lui restitue le nom plus moderne sous lequel cette arme nous est connue : « Un grant coustel d'Allemaigne nommé bracquemart... »

Le *couteau d'armes* était un long poignard à lame étroite et acérée. Avec le braquemart, le couteau d'armes fut en usage en Italie vers le XIV^e siècle; les gens de guerre s'en servaient avec une

grande habileté et en apprirent plus tard le maniement aux Allemands.

La *hache d'armes* était faite, parfois, comme une hache ordinaire, hormis qu'elle avait le manche plus long et le tranchant plus fort, plus large et plus acéré ; d'autres fois, elle avait un long manche, en manière de hampe de pertuisane, avec un grand fer au bout en forme de tranchet de cordonnier, mais bien plus long.

Cette arme fut l'arme nationale des Anglo-Saxons à la fin du XI^e siècle : on la voit fréquemment représentée dans la fameuse tapisserie de Bayeux.

La *hache ordinaire* ne cessa jamais d'être employée au moyen âge. Elle avait un manche assez menu et était ordinairement munie d'un fer court, large, qui traversait le manche, et qui se terminait soit par une longue pointe de fer, soit par un autre fer tranchant. Les haches danoises étaient les plus renommées.

Au XII^e siècle, Baudoin VII, comte de Flandre, fut surnommé *à la Hache*, parce qu'il ne dédaignait pas, dit-on, de faire de sa propre main justice des malfaiteurs, en se servant d'une hache qu'il portait habituellement à sa ceinture.

La *guisarme*, dont il est souvent question vers cette époque, était une hache à double tranchant. On la nommait encore *jusarme*.

Li ars (l'air) resplendit touz des splendissours, des armes,
Des armez (armets), des aubers, des lances, des jusarmes....,

remarque-t-on dans une poésie du XIV^e siècle.

La *massue* ou masse d'armes, usitée dès les temps les plus

reculés, le fut beaucoup au moyen âge, sous des formes très-diverses. Le Père Daniel a donné le dessin et la description de massues, qui passaient pour avoir appartenu à Roland et à Olivier, et que l'on conservait encore au dernier siècle à l'abbaye de Roncevaux. Ces armes sont tout à fait semblables à celle que porte l'une des statues de ces deux héros, dont est décorée la façade de la cathédrale de Vérone, et qui datent du XIIe siècle.

La massue d'Olivier consiste en un long bâton mesurant environ deux pieds et demi de longueur, assez gros, et à l'une des extrémités duquel est suspendue par trois petites chaînes une grosse boule de métal pesant huit livres : ce qui lui donne une grande ressemblance avec le *fléau d'armes* dont nous allons parler.

Au XIIe siècle, il existait une variété de la massue qui portait le nom de *tinel*, dont fait mention un écrit du temps :

Lors commença son *tinel* à branler.

Au XIVe siècle, la massue s'appelait *mache* ou *machue* :

De la mache de fer le feri li marchis
Par dessore le hiaume qui bien estait burni.

Le *fléau d'armes* était généralement un boulet de fer armé de pointes et lié par une chaîne à maillons allongés à une forte hampe de bois garni de fer et, à l'une de ses extrémités, d'un anneau à longues branches auquel se fixait la chaîne.

Mais il existe des exemples de fléaux d'armes où le boulet est remplacé par une simple barre de fer.

Avant d'entamer la question de l'arc et de l'arbalète, il n'est point inutile de faire préalablement observer que jamais la chevalerie ne se servit ni d'armes de jet, comme la *javeline*, ni d'armes de trait; et que, jusqu'à son dernier jour, elle tint constamment les unes et les autres dans le plus profond mépris. En effet, ayant la plus aveugle confiance dans la vigueur de son bras, le chevalier n'admettait le combat que corps à corps, et le propos dédaigneux qu'un des compagnons de Bayard tint sur le coup d'arquebuse qui tua le brave chevalier, résume parfaitement l'opinion générale de la noblesse du moyen âge sur l'arc et l'arbalète.

L'arc, comme la fronde, le *fustibale* et toutes les armes de construction aussi simple, avait été connu de l'antiquité la plus reculée. Nous l'avons vu, au IVe siècle, en usage chez la plupart des hordes barbares de l'invasion : aussi, ne faut-il point nous étonner de le retrouver entre les mains des Francs, ainsi qu'en témoignent deux articles de la loi salique, punissant quiconque se servait de flèches empoisonnées ou coupait à un homme le second doigt (qui servait à bander l'arc).

Sur la tapisserie de Bayeux, Normands et Anglo-Saxons sont armés d'arcs, et l'on doit admettre qu'à la bataille d'Hastings, les uns et les autres en firent fortement usage. Mais les Allemands, jusqu'à l'apparition de l'arbalète, n'accordèrent qu'une faible estime aux armes de trait.

L'arc du Normand était petit, d'un mètre à peu près, tandis

que les arcs italien et allemand ne mesuraient qu'un mètre et demi de longueur.

Au XII^e siècle, l'archer portait deux étuis : l'un pour son arc, l'autre pour ses flèches. Le premier s'appelait *archais*, le second (le carquois), *couire* ou *couin;* en anglais, *quiver* ou *guiver*.

L'archez sunt primiers issus
Dun à chescun son arc tendu
*Couire* et *archaiz* el lez pendu...
. . . . . . . . . . . . .
*Couire* emplir, arc encorder.
Cuir or ceintz et *archaiz*.

(*Roman de Rou.*)

Dans les anciens manuscrits, les mots de *pilles*, de *sayettes* (évidemment du latin *sagitta*) signifient des flèches (de l'allemand *flitz*), de formes et de longueurs diverses. « Furent plusieurs gettés tous vifs contreval tout hérissés de *pilles* et de *sayettes.* » (*Chronique de Saint-Denis.*)

« Et nous estions tous couverts de *pilles* et de trets qui eschappoient des Turcs. » (JOINVILLE.)

Le fer des flèches était ordinairement carré, comme celui des traits d'arbalète (d'où le vieux mot *carrel*, et plus tard *carreau*), à deux, trois et même quatre pointes, et aussi à barbes, comme les pointes des flèches antiques.

Dans les fers de flèche trouvés sur le champ de bataille de

Crécy et que possède le Musée d'artillerie, on en remarque de barbelés et d'autres très-effilés, dont l'emploi était probablement de gêner à la longue les mouvements du guerrier, en s'accrochant en grand nombre à son armure de mailles.

Il en existait encore en tire-bouchons, à pétales; d'autres, enfin, appelées *lunes*, affectaient la forme d'un croissant et servaient à couper les jarrets des hommes et des chevaux.

L'arc le plus célèbre du moyen âge est le grand arc anglais du XIV^e siècle, qui mesurait presque deux mètres, en variant selon la grandeur de l'homme à laquelle il fallait qu'il correspondît exactement, puisqu'il devait avoir la longueur de la distance qui existe entre les deux extrémités des doigts du milieu, c'est-à-dire mesurer un peu moins du double de la longueur de la flèche. Le bois d'if était particulièrement employé pour sa confection; le bois de frêne, pour celle des flèches. Chaque archer avait dans sa trousse une provision de vingt-quatre flèches. Meyrick en donne le prix au XV^e siècle. Un lot de vingt-quatre flèches à pointes aiguës valait 1 schelling 2 pences. Ces flèches étaient empennées de cuir ou de plumes quelquefois de paon ou de cygne.

Pour tirer, l'archer tenait son arc verticalement et le tendait à la hauteur de l'oreille. Dans les exercices, il ne pouvait viser à un but éloigné de moins de deux cent vingt verges (ou mètres). Sous Édouard I^er, aux encouragements duquel l'arc dut ses premiers succès, on faisait peu de cas d'un archer qui ne tirait pas douze flèches dans une minute, et qui, sur ce nombre, manquait un homme à deux cent quarante verges. Suivant les ordres de ce prince intelli-

gent, tous les hommes étaient tenus à s'exercer à tirer de l'arc les jours de fête : aussi, put-il, en 1306, entreprendre l'expédition d'Écosse avec de nombreux archers, tellement adroits, qu'ils perdaient rarement une de leurs douze flèches, et disaient, en plaisantant, qu'ils avaient douze Écossais dans leurs trousses.

Ce grand mouvement national se continua ainsi sous le règne de tous les Édouards, procurant à l'Angleterre les éclatantes victoires de Crécy (1346) et de Poitiers (1356), après quoi la supériorité de l'arc anglais sur l'arbalète française étant définitivement reconnue, Charles V créa des corps d'archers dont l'habileté ne tarda pas à porter ombrage à la noblesse qui les fit dissoudre.

Remis en honneur en France par Louis XI, l'arc partagea la disgrâce des francs-archers de la garde écossaise, le jour où la hallebarde suisse devint à la mode, et, après un long oubli, ne reparut un instant, sous Louis XII (1514), avec les archers à cheval des compagnies d'ordonnance, que pour disparaître à tout jamais avec eux de l'armement réglementaire de notre armée.

Toutefois, l'Angleterre le garda longtemps encore, et, dans un traité avec Charles IX, en 1572, Élisabeth s'engagea à fournir à ce prince six mille hommes armés, partie d'arcs, partie d'arquebuses : les premiers étaient tous pourvus de casques et de brigantines. En 1627 même, au siége de la Rochelle, des archers anglais, à la solde du cardinal de Richelieu, figuraient à l'attaque de l'île de Ré.

L'arc, au moyen âge, décida plus d'une fois du sort des batailles. Dans un combat livré à Turold, en 1124, par Henri Ier d'Angleterre, à l'un de ses vassaux révoltés, Galéran, comte de Meulan,

« avant que les troupes des chevaliers, dit GUILLAUME DE JUMIÉGES, se fussent rencontrées, le parti du comte fut presque entièrement détruit par la vigueur des archers qui l'écrasèrent d'une foule de flèches vers le côté droit où les ennemis n'avaient pas de boucliers pour se défendre. »

Des tireurs d'élite, comme « Périgas Blondel, et avec lui d'autres hommes que leur habileté d'archers avait rendus précieux au roi, » rapporte également GUILLAUME LE BRETON, rendirent aussi de grands services à Philippe Auguste.

Enfin les affreux désastres de la France durant la terrible guerre de Cent ans sont là pour attester l'irrésistible supériorité de l'arc entre les mains des archers anglais.

Dans l'origine, l'*arbalète* ne fut évidemment qu'un arc perfectionné qui traversait un *fust* (bâton, manche ou chevalet). Le fust en était de bois et mesurait d'un pied et demi à trois pieds de longueur; l'arc fut de bois aussi d'abord; plus tard, de corne et enfin d'acier. Le fust, ou fût, également appelé *arbrier*, avait, vers le milieu, une petite ouverture ou fente de la longueur de deux doigts. Dans cette ouverture était une petite roue solide et mobile en acier, au travers du centre de laquelle passait une vis qui lui servait d'essieu. Cette roue sortait en partie dehors, au-dessus du chevalet, et avait une coche ou échancrure où s'arrêtait la corde de l'arbalète quand elle était tendue, et, dans la partie opposée de sa circonférence, une autre coche bien plus petite, par le moyen de laquelle le ressort de la détente tenait la roue ferme. Cette roue s'appelait noix. Sous le chevalet, en approchant vers la poignée, était la clef

de la détente, assez semblable à celle d'un mousquet; par le moyen de cette clef, le ressort laissait le mouvement libre à la roue qui arrêtait la corde, laquelle, en se débandant, faisait partir le dard. Sur le chevalet, au-dessous de la petite roue, était une lame de cuivre qui se levait et se couchait, et était attachée, par ses deux extrémités, aux côtés du chevalet : c'était le fronteau de mire. Elle était percée tout en haut de deux petits trous l'un sur l'autre, et, quand la lame était levée, ces deux trous répondaient à un globule qui n'était pas plus gros que le grain d'un chapelet, lequel, tout au bout de l'arbalète, était suspendu à un fil très-menu et attaché à deux petites colonnes de fer perpendiculaires au fût, une à droite, l'autre à gauche; et ce petit globule, répondant aux trous de la lame, servait à régler la mire, soit pour tirer horizontalement, soit pour tirer de haut en bas. La corde de l'arc était double; les deux cordons en étaient séparés l'un de l'autre par deux petits cylindres de fer, à égale distance des deux extrémités de l'axe et du centre. A la partie centrale de ces deux cordons était fixé un anneau de corde qui servait à arrêter à la coche la corde de l'arbalète. Suivant que l'arbalète était plus ou moins légère, on la bandait à l'aide de la main ou du pied et même des pieds, ainsi que l'exprime ce vers de Guillaume le Breton :

Balista, duplici tensa pede, missa sagitta,

double procédé sur lequel peut se baser la classification suivante des arbalètes les plus connues, telle que l'établit Littré.

Disons tout d'abord qu'il existait deux sortes d'arbalètes : celles *de guerre* et celles *de chasse*.

Les *arbalètes de guerre* étaient :

1° *Simples*, c'est-à-dire se bandaient avec le bras ou le pied, sans mécanisme accessoire;

2° *A pied de chèvre* ou *de biche*. L'arc en était tendu à l'aide d'un levier, terminé par une fourche qui embrassait la corde;

3° *A cric*. La tension de la corde était produite par un petit cric qu'on fixait à l'arbrier au moment du besoin;

4° *A tour* ou *de passot*. Cette arbalète se bandait au moyen d'un tour ou d'une moufle que le soldat portait à sa ceinture et fixait à l'arbrier quand il voulait tendre l'arc;

5° *A rindas*, à signolle, toutes arbalètes qui se bandaient avec des espèces de treuils.

L'arbalète *à pied de chèvre* était une arme de cavalerie.

L'arbalète *à cric de manivelle*, appelée aussi arbalète *à cranequin*, devint l'arme spéciale des arbalétriers à pied, qui en tirèrent le surnom de *cranequiniers*. Le chroniqueur Monstrelet (1390-1453), cependant, les nomme *pétaudiers* et *bilaudiers*, sans qu'on sache pour quel motif.

L'arbalète *à tour*, très-propre aux siéges et aux tirs à la cible, était, à la bataille d'Azincourt (1420), l'arme des arbalétriers génois.

Pour la chasse, on ne se servait que d'arbalètes *à jalet* ou *à baguette*.

L'arbalète *à jalet* ou *galet* était semblable à l'arbalète simple, mais la corde en était redoublée, de manière à former, en son

milieu, une sorte de poche pour recevoir un projectile de plomb ou de terre glaise.

L'arbalète *à baguette* portait une sorte de canon ouvert par une fente dans laquelle on faisait glisser la corde, pour la tendre, au moyen d'une *baguette* ou enrayoir qu'on introduisait dans le canon et sur laquelle on appuyait avec force.

L'arbalétrier portait à sa ceinture un carquois en cuir qui contenait sa provision de traits et un crochet en fer au moyen duquel il tendait son arme. Pour cela, l'arbalétrier posait devant lui l'arme renversée, passait le pied dans une sorte d'anneau qui était au bout de l'arbalète et la corde dans le crochet; puis, se redressant, il armait, visait et tirait, en se cachant derrière l'orbe de son immense écu, comme l'explique Froissard : « Dont se mirent gens d'armes en ordonnance d'assauts, et tout leurs arbalestriers pavoisés devant. »

Les traits qu'on lançait le plus ordinairement avec l'arbalète, hormis l'arbalète *à jalet*, s'appelaient *garrots*, *quarrels* ou *carreaux*, parce que le fer qui en garnissait la pointe était ordinairement carré; ou *viretons*, lorsque le *carreau* était empenné de plumes ou de lames de bois, de métal ou de cuir, inclinées sur l'axe pour imprimer au trait un mouvement de rotation destiné à en accélérer la rapidité ou à en augmenter la puissance de perforation.

Il en existait encore un, sous le nom de *matras*, beaucoup plus long et plus gros que tous les autres, et terminé par une grosse boule de fer finissant brusquement en pointe : il était si pesant, qu'on ne pouvait le lancer qu'avec l'arbalète *à cric* ou celle *à tour*, et paraît d'ailleurs avoir été employé plutôt à la chasse qu'à la

guerre, pour assommer le gibier dont on voulait conserver la dépouille intacte et sans taches de sang.

L'arbalète paraît être une invention de l'Europe centrale et remonter tout au plus au x<sup></sup>e siècle. Au siége de Senlis par le duc Conrad (949), « les assiégeants, raconte une chronique du temps, se trouvant trop exposés aux arbalètes des habitants (*arcobalistis urbanis*), ne purent leur résister. »

C'est la première mention qui soit faite de cette arme dans un texte connu.

Les premières arbalètes reproduites dans les peintures du temps sont, suivant M. Demmin, celles d'un manuscrit anglo-saxon du xie siècle, conservé au Musée britannique, qui ne permettent plus de douter que l'on se soit servi de cet engin à la bataille d'Hastings, comme, au reste, l'affirme Guillaume de Poitou.

Un passage de la *Chanson de Roland* établit d'ailleurs très-nettement l'existence de l'arbalète à une époque bien antérieure au xie siècle :

D'une arbaleste il ne puet traire un quarrel.

Il en est aussi beaucoup question sous Louis le Gros (1108-37).

Ce qu'il y a de curieux à noter, c'est qu'à cette époque, l'arbalète était encore complétement ignorée des Grecs, à en juger par un passage de l'*Alexiade*, où la princesse Anna Comnène décrit en ces termes l'arbalète d'un des soldats du comte de Provence :

« C'est un arc d'une fabrique *inconnue des Grecs* et à l'usage des Barbares. Ce n'est pas en tirant la corde avec la main droite et en repoussant l'arc avec la gauche que l'on se sert de ce terrible instrument. Celui qui l'emploie le couche à la renverse, et, appuyant les deux pieds sur le demi-cercle, il tire la corde avec les deux mains. Au milieu de la corde, il y a un tuyau en forme de demi-cylindre, de la grosseur d'un trait. On met dedans des traits fort courts et garnis de fer. Lorsqu'on lâche la corde, le trait part du tuyau avec une impétuosité contre laquelle rien n'est à l'épreuve. Il ne perce pas seulement un bouclier, il traverse de part en part une cuirasse et un homme. On dit même qu'il rompt des statues de bronze, et que, quand les murailles des villes et des forteresses sont fort épaisses, il enfonce dedans si avant, qu'on ne le voit plus. Quiconque en est frappé meurt avant d'en avoir senti le coup. L'invention de cette machine semble tout à fait digne de la malice des démons. » (*Curiosités militaires.*)

Peut-être cette arme, qui, pour être bandée à l'aide des deux pieds, devait être fort lourde et fort difficile à manier, était-elle une de ces arbalètes que l'on nommait en flamand *voetboge*. Anna Comnène l'appelle *tzagra;* Guillaume de Tyr en signale l'existence au temps de la première croisade (1098).

Cette ignorance des Grecs à l'égard de l'arbalète s'explique pourtant d'autant moins aisément que, quarante ans plus tard, l'usage de cet engin meurtrier était devenu assez commun, en Occident, pour appeler sur lui les foudres de l'Église. En 1139, en effet, le second concile de Latran n'hésitait pas à le proscrire for-

mellement entre chrétiens, comme odieux, impie et trop homicide, décision à laquelle Louis VII se soumettait humblement.

Tous les princes de l'Europe, il est vrai, ne se montrèrent pas d'aussi bonne composition, et, malgré le bref d'Innocent III (1189-90), Richard Cœur-de-Lion ne craignit pas de prendre des arbalétriers à sa solde. Ce prince passa même pour avoir introduit l'arbalète en France, c'est-à-dire dans les pays en deçà de la Loire. Cette assertion, absolument contraire à tout ce que nous apprennent les écrivains que nous avons cités plus haut, est néanmoins fournie par Guillaume le Breton et confirmée par un poëte du XIII[e] siècle, G. GUIART, qui s'exprime ainsi :

> Venus estoit nouvellement
> Des arbalestes li usage ;
> Richart, qui de tiex fais iert sages,
> Tout soit il d'autre déporté,
> L'ot issi ains en France aporté,
> Si com les croniques desqueuvrent.

Plus loin, il ajoute, en parlant de la mort du même prince frappé par un trait d'arbalète devant le château de Chalus (1199) :

> Ainsi fina par le quarel,
> Qu'Anglois tindrent a deshonneste,
> Le roi Richart, qui d'arbaleste
> Aporta le premier l'us en France,
> De son art ot male chevance.

Nous croyons, quant à nous, que, sans prendre à la lettre les affirmations de tous ces chroniqueurs, démenties péremptoirement

par les faits, l'on peut attribuer à l'intime alliance que Philippe Auguste contracta avec le roi d'Angleterre, au commencement de la troisième croisade, la réapparition de l'arbalète dans les armées françaises. Ce qu'il y a de certain, c'est que Philippe Auguste en fit usage au siége de Ptolémaïs (1191), et qu'à son retour dans ses États, il s'empressa d'en armer la plus grande partie de ses troupes, en créant les premières compagnies d'arbalétriers à pied et à cheval qu'on ait jamais vues en France, et en donnant à la charge de *grand maître des arbalétriers* une importance telle, qu'elle resta la première dans l'armée après celle de maréchal de France, jusqu'au moment où elle fut réunie à celle du grand maître de l'artillerie, à l'avénement de François I[er] (1515).

La charte de Théobald, comte de Champagne (1220), dit : « Chacuns de la commune de Vitré aura vingt livres, aura *aubeleste* en son ostel et *quarriaux*, etc. » On trouve également une mention sur les arbalétriers dans la Chronique de Saint-Denis.

Des fresques exécutées au dôme de Brunswick (sous Henri le Lion, mort en 1195) et à la chapelle de Saint-Jean, à Gand, au XIII[e] siècle, nous permettent de constater la figure de cette arme à ces diverses époques.

L'arbalète, en effet, était alors en usage dans toute l'Europe. En 1260, parmi les troupes que la ville de Sienne envoyait à l'attaque de Montalcino, on comptait huit cents arbalétriers.

On sait que, dès l'année 1286, Boleslaus, duc de Schweidnitz, introduisit dans ses États le *tir à l'arbalète*, innovation qu'imitèrent, peu de temps après, Nuremberg et Augsbourg.

L'arbalète devint ainsi l'arme favorite des Allemands, qui la perfectionnèrent de différentes manières, entre autres, en introduisant un rouet d'engrenage dans l'arbrier.

Au commencement du XIV^e siècle, par un sot orgueil national, cette arme jouissait encore, en France, de la même faveur, quoiqu'il ne fût déjà plus possible de se faire illusion sur ses nombreux inconvénients. L'arbalète, plus lourde que l'arc, plus difficile à bander, exigeait beaucoup plus de temps pour être utilisée. Pendant qu'un archer lançait dix ou douze flèches, l'arbalétrier pouvait à peine fournir trois *carreaux*. En effet, au moment de combattre, l'archer plaçait à terre ses flèches, le fer tourné à gauche, et mettait le pied dessus; il n'avait donc qu'à se baisser pour les prendre, sans dépenser, dans ce mouvement, le quart du temps que l'arbalétrier perdait à armer son arbalète. En outre, la pluie détendait la corde de cette dernière arme, en la privant de sa force, tandis que la corde de l'arc pouvait facilement être mise à l'abri de l'humidité, double avantage qui, à Crécy et à Poitiers, affirma, nous l'avons déjà dit, la supériorité de l'arc anglais sur l'arbalète française.

Vers la fin du XIV^e siècle, deux grandes arbalètes ne valaient déjà plus, en Italie, qu'environ 118 francs, tandis qu'en 1326, l'on avait payé une grande arbalète à tour jusqu'à 188 francs. (CIBRARIO, *Economie politique du moyen âge*.)

En vain, l'aveuglement de Charles VII voulut-il avoir raison d'un fait acquis, en faisant planter dans tous les cimetières de la Normandie des ifs destinés à la fabrication de l'arbalète; elle eut, bientôt après, à lutter contre une arme beaucoup plus redoutable

que l'arc, l'*arquebuse*, et ne fut plus conservée en France que comme une arme de parade, jusqu'au XVIIe siècle, où les corps d'arbalétriers furent définitivement supprimés.

Nous ne pouvons clore ce chapitre des armes au moyen âge sans accorder une mention spéciale au cheval et à l'armure qui lui était consacrée.

Le noble animal, au reste, était encore l'une des nombreuses prérogatives de l'aristocratie féodale. Dans les circonstances difficiles où se trouvèrent placés, pour le recruter, les chevaliers du royaume chrétien de la Terre-Sainte, il leur fut bien toléré, il est vrai, de former, à côté de l'infanterie vulgaire, une infanterie d'élite, mais sous certaines réserves comme celles-ci : « Toutes manières de gens *autres que chevaliers* ne se devent combatre à pié, en bliaus ou en cotes rouges et chauces rouges à estrivières, sans soliers... » (*Assises de Jérusalem*, XIIIe siècle.)

Partout ailleurs, en Europe, le cheval constitua la monture distinctive de la noblesse, comme l'indique évidemment le terme même de chevalier : « Et s'il sunt gentil home, il se doivent présenter sur cevax (chevaux) armés de toutes armes. » (BEAUMANOIR, ibid.)

Les éperons d'or, cette marque essentielle de la chevalerie, méritent l'honneur d'une mention spéciale dans la *Chanson de Roland* :

Esperuns d'or (il) ad ses piez fermez...,

voire même l'étrier :

L'estreu lui tint son oncle Guinemer.

Les prélats jouissaient également du privilége de monter à cheval : on en trouve la preuve dans toutes les chroniques du moyen âge, et, entre autres, au XII^e siècle, dans la *Vie de saint Thomas le Martyr* (Thomas Becket) :

« Sun estriu li teneit li reis al remunter,
Et quant li arcevesques le voleit refuser,
Nel lairrai, faiseit il... »

(GARNIER DE PONT-SAINTE-MAXENCE.)

L'on sait que la faveur de *tenir l'étrier* à un personnage de marque fut toujours fort recherchée des courtisans de tous les pouvoirs : encore aujourd'hui, le tenir à une dame est un honneur des plus précieux pour un galant homme.

Au XIII^e siècle, il est encore fait, comme pour les *bouclier*s (fabricants de boucliers), une exception à la règle du repos dominical en faveur des bourreliers appelés alors *lormiers* : « Nul ne puet ouvrer au diemenche... se ce n'est pour mètre uns estriez et un poitral à une sele ou un harnais à some atachiez. » (*Livre des Metiers.*)

L'ouvrage d'Étienne Boileau nous donne, par la même occasion, une explication très-précise de la profession de lormier, en nous apprenant que les lormiers de Paris peuvent tailler « leur renes, leur chenetes, leur poitriaux, leur estrivières et toutes les choses *qui appartiennent à leur metier.* »

C'est aux xi^e et xii^e siècles surtout que les chevaux de guerre apparaissent revêtus d'un ample tissu de mailles de métal. Dans sa *Philippide*, Guillaume le Breton fait la description d'un cheval couvert ainsi d'une armure dont il est enveloppé, comme le chevalier de son haubert.

> Ses cevaux fu de fier couvers,
> Par deseure ot un cendal piers,
> A fleurs d'or des armes le roi
> De France, et s'ot tout le convoi...,

rapporte de même Philippe Mouskes.

Les armures défensives du cheval ont subi l'influence de la mode, ainsi que celles de l'homme, car la cannelure maximilienne de la cuirasse se retrouve sur les *bardes*, le *chanfrein*, les *flançois*, la *croupière* et la *garde-queue de panoplie* de la monture.

Le plus ancien exemple de ce genre d'armure que l'on connaisse est celui que présente un denier frappé sous Henri le Lion (mars 1195). Sur l'une de ses faces est représenté le cheval du duc, couvert d'un *treillis* à têtes de clous, exactement semblable à celui que reproduit un des dessins de Henri de Waldeck, dans un manuscrit allemand (l'*Énéide*) du xiii^e siècle, conservé à la Bibliothèque de Berlin.

Il existe un autre manuscrit de la même époque, *Tristan et Isolde*, dont les peintures nous montrent des chevaliers en armures

*à plates*, coiffés de heaumes et montés sur des coursiers entièrement revêtus d'armures.

VILLEHARDOUIN parle souvent de ces animaux tout cuirassés : « Et furent tuit armé, et li hiausme lacié, et li cheval furent tuit couvert et enselé. »

A cette époque, le harnachement du cheval commence à devenir très-luxueux : on voit des brides « à un tissu de rouge soye, à claus esmaillés. » (DE LABORDE.) Aux hommes de fer de cette époque, il fallait des chevaux de fer : aussi leurs *palefrois* ou *destriers* étaient-ils d'une taille dont on ne retrouve, pour ainsi dire, plus d'exemple, et qui, avec des selles garnies par devant et par derrière de hauts arçons, offraient au cavalier, par de solides points d'appui, bien plus de moyens de résister aux coups de lance que les petits chevaux et les selles basses. La selle offrit des formes très-variées, particulièrement celle des tournois. La fameuse selle allemande en bois, du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle, sur laquelle le jouteur ne pouvait se tenir assis, est la plus rare à retrouver; mais heureusement, les monuments nous en ont conservé l'image (Pl. 16 du supplément). A peu de chose près, c'est, comme on voit, la *selle dite hongroise*, telle que s'en servait encore, il y a une quinzaine d'années, la cavalerie française.

Dès le XI^e^ siècle, l'arçon commence à dessiner plus régulièrement la forme de la selle (Pl. 18). La *Chanson de Roland* en dit un mot :

Plaine sa hauste (il) l'abat mort des arçons.



Communiqué par J. Gatton

Imp. Falconer Paris 38

XIV S. 2me moitié

CONDOTTIERE ITALIEN

PEINTURE DE MICHEL MATTEI PINACOTHÈQUE DE VENISE

Librairie CH. DELAGRAVE rue Soufflot Paris

A l'instar des Sarrasins, les croisés y suspendent souvent la tête d'un ennemi vaincu.

C'est par un vice de l'arçon de sa selle que Guillaume le Conquérant fut assez grièvement blessé au ventre pour en mourir, en assiégeant Mantes (1087).

Au XIII^e^ siècle, la solidité de l'*assiette* s'accroît sur le devant de la selle par le *pommeau*, et postérieurement par le *troussequin*, qui lui sert de dossier. Comme toutes les autres parties du harnachement, la selle se fait remarquer par une magnificence dont elle emprunte probablement l'exemple à la richesse du harnachement oriental tel que le dépeint la *Chanson d'Antioche* :

Uns Turs i mist la sele, qui fu à or vernis,
Moult fu riches li frains qu'il li a el chief mis;
Son poitral li laça qui fu de cuir bolis.

La Collection Debruge-Dumesnil renfermait un dossier de selle dans le bois duquel est inscrit dans un losange un quatre-feuilles qui, en occupant le milieu, renferme une tête de race éthiopienne; à gauche, un homme velu aux prises avec un lion; à droite, un chevalier revêtu de l'armure du XIII^e^ siècle et combattant une lionne.

Vers le même temps, l'on vit des selles dont l'arçon était d'ivoire sculpté : il en est fait mention dans *Flore et Blancheflore*,

Sele ot de moult riche façon
D'ivuire furent li arçon.

Au sujet de ce luxe des selles, nous ne pouvons omettre d'extraire d'un excellent ouvrage manuscrit de l'époque, que nous aurons d'ailleurs plus d'une fois l'occasion de citer, un passage qui, en touchant quelque peu la question des armes, a, par conséquent, doublement le droit de prendre place dans ce chapitre :

« Le rapprochement ordinaire des peintres qui se trouvent en rapport avec les selliers et les fabricants d'armures, la réunion des selliers et des peintres dans une même catégorie au *Livre des Métiers* (page 207), nous donne une haute idée des progrès de l'art au moyen âge. Car il ne faut pas se figurer que les individus qualifiés *paintres* aient toujours été des peintres de tableaux. Cet art (la peinture artistique), tel qu'il exista au moyen âge, était dans le domaine des *paintres-ymagiers*, suivant leur propre *statut* qui donnait ce nom à quiconque pouvait « ouvrer (travailler) de toutes manières de fust, de pierre, de os, de yvoire et de toutes manières de peinture bones et céans. » (*Livre des Métiers*.)

« L'autorisation accordée aux selliers d'avoir deux apprentis, l'un pour peindre et l'autre pour garnir les selles, prouve l'intime relation des deux professions. D'un autre côté, il ne faut pas considérer la peinture des arçons comme une simple mise en couleur; car nous voyons dans Théophile (écrits divers de Lessing, nouvelle édition publiée par Maltzahn, XI, 383), qu'il était d'usage de peindre sur les selles des animaux, des oiseaux et des feuillages. Les anciens poëmes, dans lesquels sont décrits des combats de chevaliers,

font également mention de fleurs et d'animaux peints sur les selles.

Des seles furent tuit doré li arçon
A flors, à beste pointuré environ.

(Gérard de Vienne.)

« Cette circonstance, que l'art du ciseleur et de l'orfévre était aussi mis à contribution, prouve le mérite que devaient avoir ces peintures. Quiconque, au reste, conserverait un doute sur ce point, n'a, pour le dissiper, qu'à consulter les savants articles de de Laborde (*Glossaire*, v. *peintre*, *faudesteuils*, *litières*, *selles*, etc.). » (*Paris au* XIII[e] *siècle*, par A. Springer.)

C'est à partir de cette époque que l'industrie des armes, du harnachement et de leur décoration prit en France un développement assez considérable pour éveiller l'attention de l'étranger : d'après un Rôle de 1292, Paris seul, en effet, comptait en tout :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 22 armuriers, | dont | 19 | appartenaient à la ville; |
| 4 haubergiers, | — | 4 | — |
| 8 archiers, | — | 7 | — |
| 36 boucliers, | — | 32 | — |
| 35 forbeurs (fourbisseurs), | — | 20 | — |
| 6 arçonneurs | — | 6 | — |
| 52 gueiniers (gaîniers), | — | 46 | — |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 39 | lormiers. | dont | 37 | appartenaient à la ville ; |
| 51 | selliers. | — | 44 | — |
| 15 | baudroiers (fabricants de baudriers). | — | 14 | — |
| 116 | orfèvres. | — | 91 | — |
| 24 | ymagiers. | — | 19 | — |

qui se groupaient aux environs du Châtelet.

Cette industrie, à la vérité, aurait pu acquérir beaucoup plus d'extension si mille entraves ne fussent venues en arrêter à tout moment l'essor.

Tantôt les armuriers se plaignaient de ce que les fabricants de poignées d'épée s'immisçaient dans leur profession (*Livre des Métiers*) ce qui fut défendu à ces derniers, qui allèrent s'établir à Saint-Denis, d'où ils fournissaient le marché de Paris.

Tantôt un édit royal défendait à la population civile de porter des armes, celui de 1288, entre autres : ... « Ordinatum fuit in presenti pallamento quod nullus portaret Parisius, custellum ad cuspidem, nec boclerium nec ensem nec arma similia... »

Précédemment déjà (1280), Philippe III avait suspendu momentanément les tournois. Seize ans plus tard, Philippe le Bel interdit, pour toute la durée de sa guerre avec l'Angleterre, tous « torneamenta, joste vel *equitationes*. » (*Considerations sur les tournois*, par du Cange.)

# PLANCHES A CONSULTER

---

12. — Personnages de l'Epoque carlovingienne ix^e et x^e siècle.
13. — Guerriers normands xi^e —
18. — Chefs français. xi^e —
20. — Chef français xii^e —
22. — GEOFFROY LE BEL PLANTAGENET xii^e —
23. — BROCARD DE CHARPIGNIE, chevalier xiii^e —
27. — Guerriers français xiii^e —

## Supplément

6. — Chefs allemands et roi de France xii^e —
8. — Hommes d'armes d'Italie xii^e et xiii^e —
16. — Condottière italien xiv^e —

---

(Note pour le relieur) IX^e Chapitre.

# CHAPITRE X

# LES CROISADES

---

## I. MUSULMANS. — II. CHRÉTIENS

I

## MUSULMANS

Par leur influence sur la civilisation autant que par leur situation chronologique, les croisades forment, en quelque sorte, le point culminant du moyen âge. Nous y voici parvenu. Mais, avant d'en entreprendre la description, commençons d'abord par jeter un regard rétrospectif sur la voie que l'histoire doit parcourir pour arriver jusque-là.

Cette voie, c'est celle de l'Islamisme auquel, nous le verrons, Mahomet, cent ans auparavant, avait donné naissance en Orient, de l'Islamisme qui avait vaincu l'Asie et l'Afrique, subjugué l'Espagne, et dont nous avons vu (chap. V) Charles Martel arrêter tout d'un coup l'envahissement, aux deux journées de Tours (octobre 732), à cette sanglante bataille, où la rapide et légère cavalerie des enfants d'Ismaël vint se heurter aux lourds coursiers de la Germanie, et les riches armures musulmanes se briser sous les longues épées et les

marteaux d'acier des soldats de l'Austrasie et de l'Aquitaine. (De Doncourt.)

Mais donnons tout d'abord un coup d'œil aux premiers peuples que devait conquérir l'Islam.

Chose digne de remarque! au moment où les Parthes disparaissent comme expression géographique de la carte de l'empire romain, surgit tout à coup à leur place, et pour continuer leur haine séculaire contre l'insatiable conquérant, une nation qui semble renaître de ses cendres : la Perse, la Perse contre laquelle viennent successivement s'abattre les efforts de Constance II (355), de Julien (363), du grand Théodose lui-même (380), et, pendant deux siècles, de tous leurs successeurs, malgré les avantages éphémères de Bélisaire et de Maurice (528, 589).

Dans cet intervalle, à la faveur d'un effroyable despotisme, le luxe féerique des Darius et des Xercès reparaît à la cour de Ctésiphon qui, sous le règne des Khosroës surtout (528-628), devient la véritable capitale de l'Orient.

En 614, Jérusalem tombe au pouvoir de Shaharbarz, un des lieutenants de Kosroës II, avec la lance, l'éponge et la vraie croix de la Passion; et c'est alors qu'Héraclius entreprend la première expédition qu'on doit réellement désigner sous le nom de *croisade*.

Mis en déroute, Shaharbarz abandonne à l'ennemi son bouclier d'argent, son épée, sa lance, sa ceinture d'or et de diamants, ses satrapes, ses femmes et l'élite de ses soldats.

Pendant ce temps, le petit-fils du grand Kosroës, livré à toutes les voluptés, s'enivrait, au fond de son palais de Dystargerd, d'un

faste dont les annales de l'Orient offrent peu d'exemples. A sa cour se pressaient, disent les historiens arabes, douze mille jeunes beautés « aussi suaves que l'ambre, aussi agréables que l'astre des nuits. » Son trône avait été fait par trois mille ouvriers qui avaient consacré deux années à ce merveilleux ouvrage ; on y avait employé cent quarante mille clous d'argent, et on l'avait revêtu d'or et de pierres précieuses. Les écuries du despote contenaient cinquante mille chevaux et douze mille éléphants. Quand il sortait, deux cents esclaves brûlaient devant lui des parfums, et mille porteurs d'eau arrosaient son chemin.

Tout cet éclat ne devait pas le préserver du coup qui le menaçait. En vain, pensant avoir plus de succès que son lieutenant Shaharbarz, veut-il, à la tête de sa garde, aux lances d'or, s'opposer en personne à la marche d'Héraclius, il est défait complétement à son tour ; et le vainqueur, maître de Ctésiphon, s'empare des innombrables trésors de son rival, entre autres des monceaux de soieries qu'il découvre dans le fameux palais de Dystargerd (627).

En effet, dès cette époque, la fabrication de cette sorte d'étoffes faisait la réputation de l'industrie persane à la tête de laquelle pouvait seule marcher de pair, avec elle, la fabrication des armes. L'une et l'autre, d'ailleurs, allaient prendre un nouvel essor, sous l'influence d'une nouvelle religion arrivant des contrées environnantes.

Au sud des États de Kosroës, c'est-à-dire dans cette partie occidentale de l'Asie qui forme la péninsule arabique, vivait, depuis les temps les plus reculés, immobilisé dans une civilisation jusqu'alors inconnue, mais qui ne fait aujourd'hui de doute pour per-

sonne, un peuple que cette obscurité semblait fatalement devoir condamner à disparaître prochainement, quand tout à coup, d'un bout à l'autre du vieux monde, retentit, terrible et menaçant, le cri de guerre de cette nation lancée à la conquête de l'univers : « *Allah! Dieu est grand et Mahomet est son prophète!!!* »

Mahomet, en effet, né le 10 novembre 570, venait d'entreprendre la prédication de l'*Islam* ; et, avec la première année de l'hégire (vendredi 16 juillet 622), s'ouvrait l'ère historique du peuple de l'Arabie!

Sous ce brûlant climat, si le sol est infertile, la race humaine est féconde ; dans l'espace d'un siècle, une famille devient une tribu et la tribu un peuple. Aussi, la race arabe, sans aucun doute, se fût-elle assez rapidement multipliée pour peupler depuis longtemps l'Asie, mais, jusqu'à Mahomet, une coutume barbare faisait obstacle à la reproduction de l'espèce, en donnant au pauvre le droit d'enterrer vives ses filles, au moment de leur naissance, afin de les sauver du déshonneur auquel pouvait les entraîner la misère ; et c'est seulement du jour où cette coutume fut anéantie par les rigueurs de la loi du Prophète que se formèrent ces innombrables nations de pasteurs conquérants que la péninsule arabique, inépuisable réservoir d'hommes, lança, à certaines époques de l'histoire, sur l'ancien continent.

Quel pouvait être le costume de ces fils d'Ismaël? Si vagues que soient, à cet égard, les données historiques, il est à présumer qu'il ne devait guère différer de ce qu'il était au temps des patriarches, suivant les traditions bibliques, et de ce qu'il est resté chez la population arabe de nos jours.

« L'habillement complet de l'Arabe, rapporte à ce sujet un observateur consciencieux des us et coutumes de cette race, se compose d'une chemise descendant à mi-jambe, sans collet, et à manches très-larges.

« Sur cette chemise passe un haïk de laine ou de soie qui enveloppe la taille, la poitrine et la tête, autour de laquelle il se dispose en plis majestueux, retenus par les huit ou dix tours d'une corde en poil de chameau blanche ou brune. Par-dessus tout cela sont superposés deux ou trois burnous. La chaussure ne protège que le dessous et les côtés du pied, hormis cette espèce de bottes en maroquin rouge, appelées *témag*, à l'usage du cavalier.

« L'Arabe, se préparant à une course aventureuse, ne garde qu'une calotte rouge pour toute coiffure et sa chemise, qu'il relève au-dessus du genou au moyen d'une ceinture de cuir dont il se serre la taille.

« Les manches de cette chemise, dont l'ampleur lui serait incommode, sont relevées par dessus l'épaule et attachées derrière le dos. » (Jules Gérard, *le Tueur de lions.*)

Que le lecteur fasse abstraction des armes à feu et de leurs accessoires, en y substituant la lance, encore en usage cependant dans certaines tribus, et l'habillement reste bien certes ce qu'il était au temps du Prophète.

La simplicité de ce costume, en effet, n'exclut-elle pas l'hypothèse d'une modification quelconque? Quant à nous, dans cette page détachée d'un ouvrage des plus modernes, il nous semble retrouver une description exacte de ce que devait être le costume arabe, même aux premières années du VII$^e$ siècle.

Tel fut toujours celui de Mahomet lui-même, à qui l'enivrement de la souveraine puissance ne put faire perdre l'antique habitude des grossières étoffes de laine de mouton, et des cordes tressées de poil de chameau, alors que ses guerriers, depuis longtemps déjà, ne portaient plus que le turban de coton blanc des Indes.

Les relations commerciales de l'Arabie avec les pays d'alentour avaient, il est vrai, insensiblement altéré le caractère du costume, surtout dans la classe élevée de la population, en introduisant chez elle l'usage des soieries, des armes de luxe et tous les raffinements de la civilisation byzantine ou persane ; mais rien ne devait plus contribuer à cette altération que le mélange des Arabes avec les nations qu'ils allaient soumettre à la loi du Coran.

Forcé par les persécutions incessantes des Coraïtes, ses ennemis, de sortir de la Mecque, Mahomet, réfugié à Médine (622), s'y était immédiatement occupé des moyens de donner l'appui de la force à ce qu'il regardait comme sa mission. Quelques mois après, à la tête de trois cent quatorze combattants montés sur soixante-quatorze chameaux, il ne craignait point d'affronter le hasard d'une première bataille. Deux drapeaux, l'un noir, l'autre blanc, étaient portés devant lui par Ali, son fidèle disciple, et par un habitant de Médine. « Voilà, s'écrie éloquemment LAMARTINE, l'armée qui allait changer la face du monde ! » (*Histoire de la Turquie.*)

Vainqueur à la bataille de Béder, Mahomet essuie, à celle d'Ohud, une sanglante défaite, dans laquelle il manque de perdre la vie. Renversé de cheval, la lèvre inférieure fendue, il ne doit son salut qu'au fanatisme avec lequel ses guerriers lui font de leurs




Imp. Falconer Paris 39

Librairie CH. DELAGRAVE [illegible] rue [illegible]

corps un rempart infranchissable. Dans cette circonstance commence à se dessiner plus nettement la physionomie de l'armée arabe. Des drapeaux de diverses couleurs en distinguent les différents corps. La cavalerie commence à en grossir les rangs, en y confondant avec *les buveurs d'air* les chameaux « ces vaillants fils du désert. » Les uns et les autres servent indifféremment de monture au Prophète. Le sabre et l'arc jouent, dans chaque rencontre, le principal rôle ; cependant l'armure défensive y fait aussi son apparition. A la bataille d'Ohud, Mahomet est coiffé d'un casque dont les anneaux entrent dans la chair de ses joues, au moment où il roule ensanglanté sous son cheval.

Il en fut délivré par Abou-Obeydah.

Mais c'est surtout à la prise de la Mecque (629) que se révèlent les progrès de sa puissance militaire. Son armée, en effet, ne comprend pas moins de dix mille hommes, émigrés de cette ville, ou auxiliaires de Médine. Frappé de terreur à cet aspect, Abou-Sofyân, l'un des chefs coraïtes, fait sa soumission à la loi du Prophète ; et, contemplant l'effrayant défilé des troupes victorieuses du triomphateur : « Quels sont, demande-t-il à l'oncle de Mahomet, Abbas, ces hommes tellement bardés de fer qu'on ne voit que leurs yeux à travers la visière de leurs casques ? — C'est le Prophète et sa garde, répond Abbas. »

Rentrant enfin dans la ville conquise, le vainqueur apparut, monté cette fois sur un chameau et ayant en croupe l'enfant de Sayd, l'un des premiers martyrs de sa cause. Aboubeckre et Oçayd, ses lieutenants, se tenaient à cheval à ses côtés, tandis que devant et

derrière lui marchait, « comme un nuage sombre, » cette garde masquée de fer dont l'aspect avait tant étonné Abou-Sofyân. Dans cette circonstance, Mahomet avait pris un turban noir, signe de terreur, qu'il n'avait jamais ceint jusqu'à ce jour et qui, dans la suite, marqua le deuil chez les musulmans.

A cette époque, comme de nos jours encore, avec ces armées improvisées marchent et combattent les femmes arabes, non moins vaillantes, non moins terribles dans la mêlée que leurs pères, leurs frères ou leurs époux. Ainsi les voit-on, à la bataille d'Ohud, entre autres, lutter, le sabre au poing, pour ou contre le Prophète, avec un acharnement indomptable et sous le commandement de la belle Coraïte, la fameuse Hind, qui marchait à leur tête.

S'appliquant particulièrement à relever la condition des femmes, Mahomet crut de sa dignité de donner le premier, à l'égard des siennes, l'exemple du respect que ses prescriptions recommandaient à ses fidèles d'observer envers toutes les autres. Il fit du voile la sauvegarde sacrée de la pudeur féminine, hors du foyer domestique, et de la fidélité à cette coutume, un des plus rigoureux articles de la foi musulmane.

Les *Mémoires* de la fille d'Aboubeckre nous fournissent de précieux renseignements sur la manière dont faisait route, à la suite de « l'Apôtre de Dieu, » l'une ou l'autre de ses femmes. « Quand il partait de Médine, raconte Aïché, pour une expédition contre ses ennemis ou pour un voyage, il emmenait avec lui une de ses épouses. Elle le suivait accompagnée de quelques-unes de ses esclaves, enfermée dans une litière grillée qu'on recouvrait d'un voile et qui

se trouvait suspendue aux flancs d'un chameau... » C'est encore ainsi que voyagent les femmes arabes dans le désert. « Le sort, continue Aïché, était tombé sur moi pendant la campagne du Prophète contre l'infidèle Abdallah. Lorsqu'on se mettait en marche le jour ou la nuit, je sortais de ma tente et me dérobais, selon le précepte, aux regards des hommes. Je me couchais dans ma litière ; deux esclaves la soulevaient et l'attachaient aux flancs du chameau. Une litière pareille, occupée par une femme de ma suite, faisait contre-poids du côté opposé. Je pesais peu à soulever, car j'étais mince et légère à cause de ma tendre jeunesse... »

La femme arabe porte un burnous comme son époux ; mais au lieu du capuchon rattaché par des cordes en poil de chameau, elle a sur la tête une couverture de laine blanche dont la frange est à la hauteur du front et dont elle ramène les deux pans devant son visage, de manière à ne laisser voir qu'un œil. Mais les deux pans ne sont ainsi ramenés que dans les villes et là où il y a des Européens ; dans la campagne, sous la tente ou dans le *gourbi*, la femme arabe a le visage découvert. Il est vrai que, dans les villes même, si l'on regarde bien fixement cet œil unique, le voile se desserre, et l'on aperçoit alors un sourire demi-moqueur, demi-provoquant ; mais il est bien rare qu'on voie ou que l'on devine un joli visage.

Les petites filles sont très-coquettes ; celles qu'on voit dans les rues (jusqu'à dix ou douze ans, elles ne portent pas de voile) sont vêtues de robes chamarrées des couleurs les plus éclatantes ; elles portent au cou et aux oreilles des anneaux gigantesques et des

bracelets-colliers au bas des jambes ; entre leurs sourcils est peinte une ligne noire ; leurs ongles sont teints en jaune, et un dessin de la même couleur figure des sandales sur leurs pieds nus.

Que le lecteur veuille bien reporter à l'époque qui nous occupe en ce moment la description qu'il vient de lire ; et, à quelques détails près, il aura un tableau très-exact de ce qu'a toujours plus ou moins été le costume des femmes arabes en général.

Comme nous venons de le signaler, l'habitude de se teindre ou de se peindre certaines parties du visage et du corps (le bord des paupières, les lèvres, les ongles, etc.), a, de tout temps, joué un grand rôle chez les descendants d'Ismaël, parmi les soins de la toilette féminine ou masculine. Bien antérieurement à Mahomet déjà, le *henné* colorait en rose non-seulement les ongles, mais encore la barbe blanche de plus d'un vieillard, et le Prophète lui-même ne sut pas dédaigner cette antique coutume. Son portrait, d'ailleurs, tel que nous l'ont transmis les historiens du temps, est celui d'un homme qui paraît avoir emprunté à la coquetterie naturelle des Orientaux la sauvegarde de sa dignité personnelle.

Mahomet avait la taille élevée, la stature imposante, la peau fine et blanche, légèrement empourprée sur les pommettes. Ses yeux, ses cheveux et sa barbe étaient noirs. Ses vêtements étaient ceux du pauvre : ainsi que nous l'avons rapporté plus haut, la toison des brebis et le poil du chameau lui en fournissaient la matière première. Assis par terre sur une natte de paille, il les raccommodait lui-même. S'appliquant toujours à ne paraître en public que dans la tenue la plus décente, il peignait ses cheveux et sa barbe avec un

soin scrupuleux, en suppléant à l'absence du miroir par un seau rempli d'une eau claire dans laquelle il se mirait, pour enrouler convenablement le turban autour de sa tête.

La barbe avait, de tout temps, été chère aux peuples de l'Orient; chez les Musulmans, elle devint un ornement en quelque sorte sacré et la coutume en fut conservée avec une si religieuse fidélité, qu'en Turquie il était formellement interdit à l'esclave de la laisser croître. « De là, écrivait Volney en 1785, l'impression défavorable que cause à tout vrai croyant l'aspect d'un visage européen complétement rasé. »

Parmi les successeurs de l'Apôtre-guerrier, l'on remarque Aboubeckre, Omar, Othman et Ali (632). L'extérieur ascétique d'Aboubeckre répondait à son moral austère. Il avait la taille élevée; une barbe peu épaisse recouvrait à peine ses joues amaigries; ses yeux enfoncés dans leur orbite brillaient d'un feu sombre; son dos était voûté. Mais l'ampleur de son front attestait combien, sous cette frêle enveloppe, l'esprit était supérieur à la matière. Aboubeckre, fidèle continuateur de l'œuvre de Mahomet, proclame la guerre sainte, et la conquête du vieux monde commence. Le croyant qui rejoignait l'armée devait s'équiper pour la campagne.

L'enthousiasme militaire avait gagné jusqu'aux femmes; ces amazones, en effet, étaient placées sur les derrières de la bataille pour atteindre de leurs flèches tout Musulman qui aurait lâché pied dans le combat.

A la terrible bataille de l'Yarmouk (634), rompue par les auxiliaires arabes d'Héraclius, la cavalerie musulmane allait en-

traîner dans sa déroute l'armée de Khaled tout entière, quand les femmes, frappant au visage les fuyards avec les piquets des tentes, les forcèrent par leurs coups et leurs injures à retourner au combat.

Au cours de l'expédition de Syrie, la mort d'Aboubeckre appelle Omar aux honneurs de la souveraine puissance.

En ce fils d'El-Kattab s'incarne le type du Musulman primitif, ennemi de l'orgueil et du faste, à l'exemple du Prophète.

Quelle noble et grande physionomie que celle de ce redoutable chef de l'Islam, apparaissant à la mosquée, coiffé de son long bonnet noir, vêtu d'une tunique de coton bordée de jaune et de brun et tellement usée, dit Aboulféda, qu'elle avait jusqu'à douze morceaux; un fouet à la main, pour en donner les coups prescrits! Quel saisissant spectacle que celui de son entrée à Jérusalem, non en conquérant, mais en pèlerin, monté sur un chameau, au cou duquel pendent deux sacs, l'un rempli de dattes, l'autre d'orge, une outre d'eau devant lui, un grand plat de bois derrière sa selle: il s'avance lentement à travers le désert, couvert d'un grossier manteau de poil de chèvre et suivi d'un seul esclave, à la fatigue duquel il ne dédaigne pas de venir plus d'une fois en aide, en lui cédant sa monture, tandis qu'il marche pieds nus sur le sable. A son approche de la ville sainte, ses généraux arrivent à sa rencontre, montés sur leurs chevaux et recouverts de leurs plus brillants costumes de guerre, où se mêlent l'or et la soie, produit du pillage des riches cités de la Syrie.

« Ne portez pas d'habits de soie, répète Omar d'après le Prophète; celui qui s'en revêt dans ce monde n'en aura point dans

l'Éternité! » Et il les leur fait déchirer sur le dos; puis il entre avec eux dans Jérusalem, sans modifier aucunement la simplicité de son propre costume.

De toutes parts, pourtant, lui parvient la soumission des princes les plus puissants. L'un d'eux, Djaballah, chef converti de la Syrie romaine, commandant la tribu des Arabes Ghassanides, vient même en personne, à Médine, lui apporter la sienne. Le successeur du Prophète l'emmena en pèlerinage à la Mecque, où Djaballah fit une entrée des plus brillantes, vêtu d'habits de soie, coiffé d'une couronne de perles qui rappelaient la magnificence des pendants d'oreilles de Maria la Copte (une des femmes de Mahomet), escorté d'un de ses Bédouins que recouvrait un riche manteau et suivi de la foule de ses superbes coursiers du Nedjed, que des esclaves conduisaient en mains.

A la conquête de la Syrie succède celle de l'Egypte (641), qui marche de front avec celle de la Perse.

Les préparatifs de cette dernière entreprise sont poussés avec vigueur. Nommé par Omar généralissime de cette expédition, Saad partage son armée en divisions, subdivisions et compagnies fractionnées en escouades de dix hommes, ayant chacune un chef particulier, à l'imitation de ce que Mahomet avait coutume de faire au commencement d'une campagne. Tous les officiers sont choisis parmi les plus anciens Mulsumans, et surtout parmi ceux qui ont combattu sous le Prophète, et l'armée arabe se met en marche pour aller renverser le trône du dernier des Sassanides, le jeune Jezdedgerde.

A la voix de son habile et intrépide vizir, Roustem, est déployé

l'étendard national persan, sous lequel accourent se ranger les forces suprêmes du pays.

Cet étendard était le tablier de cuir du célèbre forgeron d'Ispahan, qui l'éleva, comme drapeau, lorsqu'il appela ses concitoyens à la révolte contre le tyran Zohhak, dont parle Ferdousï dans son poëme du Chah-Nameh. Le jeune roi Feridoun convertit en étendard royal le tablier du courageux artisan. Il fut couvert de pierres précieuses, et conservé soigneusement par les monarques persans, jusqu'au moment où le sort des armes le fit tomber dans les mains du calife Omar.

Dans cette guerre se fait remarquer l'intrépidité du fameux Khaled qui, en présence des deux armées, tue, en combat singulier, le général persan Hormouz dont la tiare, décorée de pierreries d'un prix inestimable, devient la propriété du vainqueur.

Lorsque Ali, l'époux de Fatime, la fille chérie du Prophète, prit possession du khalifat, il fit son entrée dans la mosquée, coiffé de son turban vert, qui faisait ressortir sa figure illuminée et vénérable, tenant d'une main ses pantoufles, pour ne pas fouler avec elles le sol sacré, et s'appuyant de l'autre sur son arc redoutable qui lui servait de bâton (655).

Comme en Syrie, en Égypte et partout où ils devaient étendre leur domination, les Arabes se familiarisèrent promptement avec la civilisation du pays qui venait de tomber en leur pouvoir.

Il est vrai de dire que cette civilisation, alors à son déclin, brillait encore de son antique éclat, dans certaines de ses branches, telle que l'industrie des tissus et des armes.

Maîtres de la Perse, les Arabes y donnèrent un nouvel essor à la fabrication de ces soieries qui avaient une réputation universelle et ne trouvaient de rivales que dans celles de la Chine. En peu de temps, ces riches étoffes devinrent aussi recherchées des Musulmanes qu'elles l'étaient déjà de toute la chrétienté. Le Prophète avait dit : « La soie et l'or sont permis aux femmes, défendus aux hommes ; pour les femmes on en recommande l'usage comme un moyen d'attirer les hommes et d'arriver ainsi à acquérir une longue postérité. »

Les étoffes arabes avaient un caractère tout différent de celui des tissus d'Occident. Les Musulmans, ayant pour principe qu'il ne fallait pas reproduire la nature animée, s'étaient adonnés à l'ornement proprement dit et à l'étude de la flore asiatique, donnan ainsi naissance à une école arabe dont l'influence est surtout évidente dans les dessins des étoffes en vogue aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. L'art d'entrelacer les feuillages et les fleurs en mille enroulements capricieux, et de reproduire les figures les plus compliquées résultant de calculs mathématiques, tel fut l'art arabe.

Mais il n'est pas moins vrai qu'il sortit des fabriques musulmanes nombre de tissus sur lesquels sont représentés même des animaux.

Au milieu des méandres gracieux et des feuillages finement découpés, les Arabes, — et c'est encore là un type qui leur est particulier, — plaçaient des incriptions : tantôt une formule religieuse, à l'imitation des anciennes légendes que les chrétiens brodaient sur leurs vêtements ; tantôt le nom de la personne, —

khalife ou grand personnage, — pour laquelle était fait le tissu; tantôt encore une affectueuse salutation qu'on adressait avec le vêtement.

Le vêtement impérial, dit manteau de Nuremberg, conservé à Vienne, en outre des animaux qui le décorent, porte une inscription que M. Reinaud a traduite en ces termes : « Fabriqué dans le magasin royal, séjour du bonheur, de l'illustration, de la gloire, de la perfection, etc., etc., avec le sentiment de l'honneur, du dévouement, de la conservation, de la sympathie, du bonheur, de la santé, du secours et de la satisfaction, dans la ville de Sicile, l'an 528. » (*Journal asiatique*, avril 1846.)

L'an 528 de l'hégire correspond à l'année 1133 de l'ère chrétienne. Ce manteau, fabriqué pour le roi normand Roger I^er^, fut emporté en Allemagne par les empereurs de la maison de Souabe; il atteste l'habileté des ouvriers et des dessinateurs arabes de Palerme.

Ces inscriptions arabes, dont les caractères étranges ont tant impressionné nos ancêtres, donnèrent ainsi naissance à un genre d'ornementation dit *à lettres sarrazinoises,* fréquemment mentionné dans les comptes et inventaires des XIV^e^ et XV^e^ siècles.

Les khalifes Ommiades, avec lesquels prit naissance le faste proverbial des princes musulmans de l'Orient, donnèrent une grande impulsion à la fabrication et au commerce de la soierie.

Ces khalifes établis à Damas sous leur chef Moawiah s'y installèrent solennellement l'an 660.

Les quatre premiers khalifes prirent indistinctement pour em-

blème la couleur blanche ou noire ou verte. En adoptant le vert surtout pour sa coiffure, Ali voulut rendre hommage à la prédilection que le Prophète avait pour cette couleur. Le blanc devint ensuite la marque distinctive de la dynastie des Ommiades, de même que le noir devint celle de la dynastie qui leur succéda : les Abbassides, comme nous le verrons dans la suite.

Ajoutons enfin que le blanc et le vert sont encore deux couleurs dont le sultan ne se revêt que dans les plus grandes cérémonies, et que, si tout Musulman a le droit de s'habiller de vert, il n'est permis qu'à un émir de porter la coiffure de cette nuance.

Selon l'Arabe Ebn-Kaldoun, c'est aux khalifes Ommiades qu'il convient d'attribuer la fondation du premier *Hôtel du Tiraz*. On appelait ainsi une manufacture de soie que ces princes, et, à leur exemple, la plupart des souverains musulmans établirent dans leur propre palais, afin d'y faire tisser, pour eux ou pour certains personnages de marque, des robes avec inscriptions dites *tiraz*, sur la façon desquelles la *Chrestomathie* arabe de M. DE SACY fournit les précieux détails qui suivent :

« Un des insignes des monarques de l'Orient et l'un des usages des dynasties souveraines, c'est qu'on mette les noms des princes, ou certains signes qu'ils ont adoptés spécialement, dans l'étoffe même des vêtements destinés à leur usage et faits de soie (*harir*), de brocart (*dibaj*), ou de filosèle (*abrisam*). C'est en formant le tissu même de ces étoffes qu'on y fait entrer les figures des lettres dont ces noms se composent, tant dans la chaîne que dans la trame, soit

en fils d'or, soit en fils d'une couleur différente de celle des fils dont se compose le fond de l'étoffe sans or. Par là, les habits des souverains se trouvent garnis d'une bordure qui porte cet insigne : c'est une sorte de décoration, soit pour le monarque, soit pour les personnages d'un rang moins élevé qui usent de ces vêtements, et aussi pour ceux à qui le prince en fait don ou qu'il investit d'une des charges de sa cour.

« Avant l'Islamisme, les rois de Perse faisaient mettre dans l'étoffe de leurs vêtements leurs propres figures et leurs portraits, et, dans ceux qu'ils se proposaient de distribuer, certaines figures appropriées à l'usage auquel étaient destinés ces vêtements ; mais les princes musulmans substituèrent aux figures leurs noms, auxquels on joignit d'autres mots qui étaient regardés comme de bon augure, ou des formules de louanges et de bénédiction. Sous les dynasties des Omniades et des Abbassides, cela était considéré comme un objet des plus importants et du plus grand intérêt. »

A la direction des ateliers de cet établissement était préposé un haut fonctionnaire qu'on nommait l'*Intendant du Tiraz*.

Les armes que les Arabes, à leur arrivée en Perse, y trouvèrent en usage, avaient, depuis bien des siècles, peu changé de forme, comme, au reste, dans tout l'Orient. On s'y servait toujours du *cimeterre* et du *sabre*, déjà employés par les Daces, à l'époque de Trajan, du *khandjiar*, du *flissa*, du *yatagan*, du *kourkis*, offrant autant de variétés que la dague, le poignard et le stylet européens. Mais l'ornementation de ces armes et la perfection de leur fabrica-

tion en faisaient autant de merveilles d'une valeur inestimable, avec lesquelles ne pouvaient manquer de vouloir rivaliser les produits de l'industrie arabe.

Aussi vit-on, aussitôt après la conquête musulmane, éclore en Perse une multitude de chefs-d'œuvre de ce genre, surpassant (nous le croyons du moins) tout ce que le monde avait admiré jusque-là. Dans le nombre, il faut citer un sabre de la collection *Debruge-Dumesnil* dont nous donnerons ici la description : la garde et les garnitures du fourreau sont en damas doré et enrichi d'émaux translucides sur relief des plus brillantes couleurs, représentant des fleurs et des animaux. Le fourreau est en peau de chagrin dorée ; la lame, en damas à rubans, est d'une qualité supérieure ; le ceinturon, formé d'une tresse d'or, à dessins de couleur, est orné de boucles et de bossettes en damas, à ornements émaillés.

Une arme semblable, exposée au palais de l'Industrie en 1874, était décrite de la sorte dans le catalogue :

« Sabre persan ou *assad allah* en damas, dédoublé à la pointe et creusé de rainures dessinant une sorte de grecque. Vers la poignée est incrustée en or cette inscription : Abbas Sarlahnaber a fabriqué le *Lion de Dieu*. Il n'y a de prophète qu'Ali ; il n'y a de glaive que Zoulfikar. »

Ce n'est pas seulement en Occident que des épées (comme *Joyeuse, Durandal*, etc.) ont été rendues célèbres par les poètes. Non moins fameux est chez les Musulmans le sabre à double lame nommé *Dzoul-Fekar*, laissé à Ali par le Prophète et qui, perdu dans

une bataille par Mohammed, khalife de Médine, tomba au pouvoir des Abbassides, et dont l'un des chefs le rompit à la chasse. C'est ce sabre qui se trouvait naguère représenté sur les étendards ottomans.

Parmi les poignards d'origine persane, mentionnons-en un dont la lame est de damas, la poignée d'un morceau de jade façonné en tête de cheval et le fourreau en velours cramoisi garni en vermeil. On le voit à notre musée d'artillerie.

Les Musulmans n'excellèrent pas moins dans la fabrication des armes défensives, comme en témoignent encore toutes les armures orientales dont ont pu s'enrichir quelques collections publiques ou particulières. C'est ainsi que, dans la collection Basilewski entre autres, mérite d'être particulièrement distinguée une armure persane composée d'un *timbre hémisphérique à rappel mobile*, avec son *couvre-nuque en mailles*, et d'une *chemise de mailles*, recouverte de quatre pièces forgées, articulées ensemble et qui portent le nom des *quatre-miroirs*.

Parmi les collections particulières dans lesquelles se rencontrent quelques rares souvenirs de l'antique splendeur de la Perse, citons : celle du célèbre artiste *Jules Jacquemard* qui possède des bottes de cavalier, bottes en chagrin vert, dont le bout finit en pointe terminée par une languette de cuir, ayant le talon très-petit et ferré comme pourrait l'être un pied de gazelle.

Installé à Damas, l'ambition de Moawiah se sent mal à l'aise au contact d'un voisin dont la richesse, plus encore que la puissance, éveille la jalousie musulmane.




ANCIEN GUERRIER
DE L'ASIE
EN ARMURE INDIENNE DU CABOUL.
COLL^n DE L'EMP^R DE RUSSIE.

En face du nouveau siége de l'Islamisme surgit, en effet, comme sentinelle avancée du christianisme, la grande capitale de l'empire grec et du monde civilisé : Constantinople !

Constantinople, le vrai marché de l'univers, où se donne rendez-vous tout le commerce de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, pour y apporter les armes de l'Allemagne, les draps de la Frise et des Pays-Bas, les toiles de la Saxe et de la Franconie, les pelleteries de la Russie, les étoffes de coton de la Cyrénaïque, les soieries de la Perse, etc., etc.; Constantinople, avec laquelle toutes les nations s'efforcent de multiplier leurs relations; Constantinople, enfin, dont la conquête, suivant la parole de Mahomet, doit absoudre de leurs péchés tous les Musulmans qui y auront pris part; tel est le but auquel tendent en un instant toutes les forces et la volonté de Moawiah et qu'il poursuit avec acharnement, mais devant laquelle il échoue. L'impossibilité d'étendre de ce côté les progrès de l'invasion oblige l'Islamisme à s'ouvrir ailleurs une voie nouvelle.

Pendant qu'Omar était au pouvoir, six étrangers, les cheveux et la barbe rasés, étaient venus le trouver, lui demandant à embrasser le culte du Prophète. Ces personnages étaient de la race des habitants de l'Atlas, qu'on nommait *Berbers*, et qui transmirent à leurs descendants cet indomptable esprit de résistance à la conquête, que l'on retrouve encore chez les *Kebaïles* ou KABYLES de la colonie française d'Algérie.

La fidélité de ces peuples à leurs plus antiques coutumes nous porte à répéter ici ce que nous avons dit ailleurs des Arabes en

général : à savoir qu'à peu de chose près, le costume kebaïle doit à peine différer de celui des anciens Berbers. Aussi ne nous paraît-il point trop hardi d'essayer de recomposer ce dernier sur les données que nous fournit, à cet égard, l'admirable ouvrage d'un célèbre officier de l'armée d'Afrique, *M. le général* DAUMAS. Voici, telle qu'il nous la donne dans son livre : *les Chevaux du Sahara*, la nomenclature des effets qui constituent l'habillement d'un chef arabe de la partie nord-ouest du continent africain.

Le vêtement d'un chef de tente, en temps ordinaire, se compose :

D'une calotte rouge (*chachia* ou *fessy*) du Maroc, entourée d'une corde en poil de chameau (*haïck*) ;

D'une chemise de laine (*habaya*);

D'une ceinture (*maharema*) en maroquin rouge (*filaly*) brodée de soie ;

D'un *bernouss* (burnous) blanc ;

De savates de Maroc (*belghra*).

Pour les grands jours, voici le vêtement complet :

Même coiffure, avec cette différence que la corde en poil de chameau fait place à un *haïck* de soie ; une veste (*oughrlila*) ; un gilet (*cedria*); une culotte (*seroual*); un burnous en drap.

Le costume des femmes n'est guère plus compliqué, si ce n'est par la foule des bijoux dont il est surchargé, comme l'indique l'énumération suivante, dont nous retranchons tout détail superflu :

Une coiffe de soie (*benica*), entourée d'un *haik* rouge (*bueca*)

ou blanc (*haouly*), que fixe à la tête une corde en fil (*aâsaba*), et dans les plis duquel excelle à se draper la femme arabe ;

Une ceinture de laine, qu'elle ôte la nuit, pour la remettre au point du jour ;

Des bottes (*guergue*) en *filaly* brodé ;

Aux oreilles, la femme arabe porte deux paires de boucles d'oreilles (*ounaiss*) en argent montées en corail, et une chaîne d'argent (*sensela*) avec une plaque au milieu nommée *aguereub* (le scorpion) ; cette chaîne va d'une oreille à l'autre.

Sous le menton, le *haouly* est retenu, après avoir entouré la tête, par une boucle dite du gosier (*bezimat el guersi*). Semblable boucle rassemble ailleurs les plis du *haïk*, de concert avec une grosse épingle d'argent.

A son cou, la femme arabe suspend une boîte d'argent (*kuerraba*) pleine de benjoin (*zebeud*), dont les Italiens ont fait *zibetto,* avec plusieurs colliers (*mekhrengua*) : les uns faits de clous de girofle, semés de corail ; les autres, de corail et de pièces d'argent.

Autour de ses poignets s'enroulent des bracelets (*souar*), ou, quand ils sont de corne de djamous, *melyaca*.

Enfin ses doigts disparaissent sous des bagues d'argent (*kratem*).

Comme on le voit, au désert, l'argent remplace l'or dans la parure féminine.

Dans une consciencieuse étude sur les *Kebaïles du Djerdjera*, publiée en 1859, nous trouvons aussi sur le costume féminin de ce

peuple des renseignements d'autant plus précieux pour nous qu'en dépeignant ces mœurs et coutumes, écrit l'auteur, je me suis attaché généralement à leur conserver le caractère d'originalité qu'elles avaient « *avant notre conquête définitive*, » et que « certaines particularités de ces mœurs, incompatibles avec notre manière de voir, *ont forcément disparu*. » (*Le capitaine* Devaux.)

Ajoutons également que, par sa position d'ancien chef de bureau arabe, l'honorable officier que nous venons de nommer nous semble, à tous égards, avoir droit, dans l'espèce, à une parole devant l'autorité de laquelle nous sommes heureux de nous incliner. « ... Dans les fêtes, écrit-il, la femme kebaïle s'orne de tous ses bijoux et d'un immense haïk de laine du poids de plusieurs kilogrammes qu'elle fixe sur les épaules au moyen d'épingles-crochets nommées *ibezimen* et qu'elle retient sur les hanches par une ceinture de laine ou de soie aux couleurs vives et variées. La coiffure, plus soignée ce jour-là, n'est pas la même dans toutes les tribus : chez les unes, elle ressemble à celle des femmes des environs de Montbéliard, tandis que, chez d'autres, *j'ai cru retrouver la forme que les tableaux bibliques donnent à la coiffure de la Samaritaine*.

Les postiches ne sont pas inconnus dans ces montagnes ; et, malgré l'épaisseur de leur chevelure, les femmes ne dédaignent pas d'y ajouter des tresses ou des nattes de laine noire, mais ce n'est ici qu'un ornement et non une supercherie destinée à faire croire à la présence de ce qui n'existe plus.

Elles aiment à se parer de colliers (*thazath*), faits avec des perles en verroterie, de petits coquillages, des pièces de monnaies,

des morceaux de corail. Elles y suspendent des boutons métalliques, de petites glaces de provenance européenne, enfin tous les objets brillants qui peuvent leur tomber sous la main.

Elles recherchent les mouchoirs de coton ou de soie de nuances brillantes. Celles qui sont riches surchargent leurs bras de bracelets en argent (*dah*) et leurs pieds de *khalkhal* du même métal; les plus pauvres les portent en cuivre, en corne, en bois (*amkies*).

Les boucles d'oreilles (*kouneïs*, nom générique) sont de deux sortes, en argent et garnies de corail. Les unes sont si lourdes qu'on les agrafe dans les cheveux au moyen de petites chaînes, pour soulager les oreilles : on les nomme *zerouïar;* les autres, appelées *thiounissin,* sont plus légères et pendent librement.

La tête est ornée de parures (*thacebt*) affectant tantôt la forme de ferronnières, tantôt celle de diadèmes; elles sont en argent ou en cuivre, enjolivées de corail, d'émaux de diverses couleurs, et garnies de chaînettes auxquelles se balancent de petites plaques de métal ou des perles.

Peu de femmes portent de la chaussure; si quelques-unes en mettent, ce n'est que dans leur intérieur.

A l'instar des Arabes ou des Mauresques, elles se teignent les ongles avec du henné, s'allongent les sourcils avec du noir et se bleuissent le dessous des yeux avec du sulfure d'antimoine.

Les petits tatouages qu'elles portent toutes sont aussi leur ouvrage; elles les placent habituellement entre les deux yeux, sur une narine et quelquefois sur une tempe...

Mariées à des hommes riches ou pauvres, elles ont les mêmes

occupations : le tissage des burnous et des haïks, la teinture des laines, le tannage des peaux de bouc, etc... »

Rapportant ailleurs un combat entre tribus kebaïles, l'écrivain cité nous montre « chacun occupant, au moment de l'attaque, la place qui lui avait été assignée.

« Les femmes jeunes ou vieilles se réunissaient parées de leurs bijoux, et, se tenant par la main, entonnaient un chant de guerre. De temps en temps elles poussaient des cris pour stimuler le courage des défenseurs. Ces chants, ces cris de guerre jetés par les femmes au milieu de la fusillade, sont d'un effet saisissant. Ayant été appelé plusieurs fois à conduire des contingents kebaïles à la défense d'un village menacé, j'ai compris, en entendant les excitations des épouses, des mères, combien devait y être sensible la fibre guerrière des combattants. »

En vérité, qu'on retranche de cet extrait le mot tout moderne de *fusillade*, et, nous le demandons à tout homme de bonne foi, ne croirait-on pas lire une page de l'histoire des guerres du Prophète, telles que nous les avons décrites au commencement de ce chapitre? Oui, encore une fois, tout prouve surabondamment que les mœurs et coutumes de ces peuples du désert et, par conséquent, que leurs vêtements sont encore aujourd'hui presque en tous points semblables aux habillements et us de leurs ancêtres, les contemporains d'Omar. Cette remarque même de l'écrivain précité, remarque fort juste que nous avons soulignée et suivant laquelle il a cru retrouver dans la coiffure des femmes de certaines tribus kebaïles « la forme que les tableaux bibliques donnent à la coiffure de la Samaritaine, »

cette remarque, disons-nous, en indiquant précisément la source à laquelle l'art n'a pu s'empêcher de venir puiser ses plus nobles inspirations, ne démontre-t-elle pas que notre opinion sur l'immuabilité du vêtement oriental n'est pas nouvelle? Et, d'ailleurs, pour être fixé sur ce point et clore une parenthèse peut-être un peu longue, qu'on revoie les admirables toiles d'Horace Vernet, où l'artiste a su allier à la poésie antique du sujet le réalisme des costumes arabes qu'il a eus sous les yeux.

Poursuivant leurs conquêtes, les Arabes débarquent en Espagne le 30 avril 711, et, trois mois après, défont l'armée des Wisigoths dans les plaines de Xérès. « Le combat, dit M. Zeller, dura trois jours. Ni le nombre, ni les armes n'étaient en faveur des Arabes, vêtus de leurs longues draperies blanches, l'arc à la main, la lance au côté et l'épée pendue au cou. Les Goths, tout hérissés de fer, couverts de leurs boucliers, résistaient, du haut de leurs forts chevaux andalous, par la lance et le glaive, aux charges furibondes de la légère cavalerie ennemie. Le troisième jour, la désertion préméditée des fils de Witiza et une attaque désespérée de Tarik décidèrent du sort de la sanglante bataille. Le roi des Wisigoths, Roderic, vaincu et abandonné de tous les siens, se précipita dans le fleuve sur son bon cheval Orilla. Mais il sombra sous le poids de ses armes et fut englouti par le courant... »

Malaga, Grenade, Cordoue, Tolède tombent en peu de temps au pouvoir des envahisseurs. Maître de cette dernière cité, Tarik s'y empare des vingt-cinq couronnes d'or déposées successivement par chacun des souverains wisigoths dans le trésor royal. Plusieurs

de ces couronnes trouvées à Guerrazar, en 1858, font partie du Musée de Cluny et de la collection de l'*Armeria* de Madrid.

Sous la domination musulmane, Tolède et Damas vont enfanter d'inestimables chefs-d'œuvre.

Les Arabes, en effet, avaient déjà pénétré tous les secrets de l'art, alors que, tâtonnant encore au milieu des ténèbres de cette époque, l'Europe cherchait péniblement la voie de la civilisation. Nous avons eu l'occasion de signaler les progrès qu'avait faits, avec l'appui des Ommiades, l'industrie des tissus de Damas. En transportant le siège du khalifat à Bagdad, les Abbassides ne se montrèrent pas moins favorables à des établissements qui pouvaient leur procurer si largement les moyens de satisfaire leur amour du luxe et de l'apparat. L'un des princes de cette dynastie, Haroun-al-Raschid, surtout, est demeuré le type des plus brillants souverains de l'Orient, celui dont la magnificence paraît avoir assez fortement frappé l'imagination arabe pour être devenue proverbiale.

A sa cour, au souvenir de laquelle l'auteur des *Mille et une Nuits* doit évidemment ses meilleures inspirations, l'or et l'argent brillaient sur les ceintures, les épées et les riches vêtements de soie, comme une preuve manifeste de la prospérité générale. Les chroniques arabes font ainsi mention d'un habit de gala donné en présent au vizir Djafar-ben-Yahia, en l'évaluant au chiffre exorbitant de quatre cent mille pièces d'or.

Dans son palais de Bagdad, Haroun sembla aux ambassadeurs de Charlemagne dépasser en fait de pompe tout ce qu'ils pouvaient imaginer. Des soldats d'élite se pressant à tous les abords de la

royale demeure ; sept cents gardes distribués dans les appartements ; sept mille eunuques, dont trois mille noirs, chargés du service ; tous les Musulmans prosternés aux pieds de ce commandeur des croyants qui pouvait, en un jour, distribuer à ses courtisans quatre cent mille dinars et entretenait dans son harem des milliers de beautés, à sa table les meilleurs poëtes et les musiciens les plus renommés, dans ses écuries la fine fleur de la race du Nedjed, tel fut le spectacle devant lequel s'arrêtèrent, éblouis et confondus d'admiration, les envoyés de l'empereur d'Occident, le jour de leur réception officielle et surtout dans un banquet que leur offrit le khalife, banquet où l'on ne se servit que d'étoffes tissées avec des fils d'argent, sorties des manufactures de l'Irak et de la Syrie.

Sur ces entrefaites, les premiers Turcs s'agitent.

En Afrique, enfin, Ibrahim-ben-Aglab établit sur les ruines de Carthage une nouvelle dynastie de souverains arabes.

C'est à ce prince qu'il convient, sans nul doute, de faire remonter l'origine de la fortune de Tunis, au moyen âge. Grâce à l'étendue de son commerce avec l'Occident, cette ville, en effet, ne tarde pas à se faire renommer pour son opulence, dont elle était redevable, surtout, à sa population israélite.

« C'est probablement au retour de son expédition contre Tunis, dit un écrivain qui a analysé les événements de cette époque, qu'Ahmed-ben-Saïd fit au khalife Abderrahman III, en 950, ces présents prodigieux, dont les auteurs arabes nous ont conservé le détail, et parmi lesquels nous relevons : trente robes de soie blanche brodées d'or, cent dix vestes garnies de fourrures fines du Kho-

rassan, quarante-huit caparaçons en or et en soie fabriqués à Bagdad et travaillés avec la plus rare perfection, pour parer les chevaux aux jours de processions et de cérémonies publiques... » (ROMEY, *Histoire d'Espagne*.)

Ce souverain de Cordoue, d'ailleurs, surpassa tous ses prédécesseurs en splendeur, en richesses et en dépenses. Ses sujets, à l'envi l'un de l'autre, étalaient la plus grande magnificence. Il est possible de se faire quelque idée du luxe et de la grandeur du peuple arabe au x^e^ siècle, en lisant l'énumération suivante des présents qui furent offerts à Abderrhaman III par son grand vizir Aboumelik (938), telle que nous la donne le *Voyage en Espagne* :

« Trente pièces d'étoffes en tissu d'or, si riches qu'il n'y avait que le khalife qui pût les porter ;

« Dix garnitures de fourrures du Khorassan ;

« Cent garnitures de fourrures moins précieuses ;

« Quarante-huit assortiments de longues housses traînantes, tissées d'or et de soie, pour les chevaux ;

« Quinze chevaux de main, arabes, aussi richement caparaçonnés que ceux que le khalife avait coutume de monter ;

« Cent chevaux d'un prix inférieur ;

« Vingt mules avec leurs accoutrements. » (HENRY SWINBURNE.)

Suit le complément accoutumé de tous les cadeaux des Arabes à leurs souverains :

« Quarante jeunes hommes et vingt jeunes filles d'une beauté parfaite, tous habillés de la manière la plus somptueuse.... » et dont la provenance nous semble tout naturellement indiquée par

M. Pariset, dans les lignes suivantes : « Ce qu'on exporte du Magreb, ce sont des domestiques noirs du Soudan, des domestiques blancs de l'Espagne et des filles esclaves d'un haut prix. Une fille et un esclave, sans qu'ils connaissent aucun métier, se vendent seulement pour leur beauté au prix de mille dinars et même davantage. » (*Histoire de la soie.*)

Au moyen âge, ce pays du Magreb était pour les Arabes une mine inépuisable d'où ils tiraient des feutres et des chaussures pour la selle, du corail, de l'or même, la soie, l'ambre et des vêtements en drap de laine très-fine.

Dans l'énumération précitée des présents d'Aboumelik, nous remarquons encore :

« Huit cents cottes de mailles en fer, pour les chevaux de guerre ;

« Mille boucliers ;

« Mille flèches. »

L'industrie des armes, en effet, n'avait pas pris, chez les Musulmans, moins d'extension que celle des tissus. Aucune armurerie d'Europe ne savait, comme les fabriques arabes, unir à la légèreté et à l'élégance cette solidité qui a assuré aux lames de Damas une renommée que le temps a respectée, et aux produits des manufactures de Tolède une supériorité marquée sur tous ceux des manufactures de la chrétienté.

La trempe des armes espagnoles était ainsi réputée la meil-

leure par tous les Africains : ce qui faisait en quelque sorte de l'Espagne l'arsenal dont ils tiraient leurs cuirasses, leurs boucliers, leurs casques, leurs cimeterres et leurs dagues.

Le passage suivant d'une *Histoire de Grenade* (écrite en 1378 par un Arabe) jette quelque lumière sur le costume national et militaire des Maures de l'Espagne :

« Leur habillement (celui des Arabes) est rayé, fait à la manière des Perses ou des Turcs, mais du plus grand prix, soit de laine fine, de toile, de soie ou de coton. Dans l'hiver, ils portent l'*albornos* (bernouss) ou manteau africain ; dans l'été, une robe blanche, large et volante. Les soldats d'extraction espagnole ont coutume de porter à la guerre une cotte de mailles fort courte, des casques légers, et, pour leurs chevaux, des harnais arabes, un bouclier de cuir et une lance très-mince. Ceux qui sont nés en Afrique portent de très-longs bâtons qu'ils appellent *amras*... »

Le Musée de Cluny compte au nombre des plus précieux souvenirs de cette époque, un casque sarrazin cannelé, à timbre conique, avec oreillettes et nasal, et entièrement couvert d'arabesques damasquinées en or.

Nous avons eu nous-mêmes l'occasion de contempler, au Musée d'antiquités de la ville d'Anvers, une armure sarrazine des plus rares, qui passe pour avoir été rapportée de la Terre-Sainte par les croisés flamands. Composée de plaquettes et de mailles, elle demeure l'un des plus curieux spécimens de l'art arabe, au temps des croisades.

On sait le rôle important que jouèrent dans presque toutes ces

expéditions la plupart des comtes de Flandre. Ce fut dans le cours de la troisième croisade (1190) que l'un d'eux, Philippe d'Alsace, conquit sur un chef musulman, l'émir de l'Abilène, l'écu d'armes auquel la Flandre emprunta ses armoiries : *d'or au lion de sable* (noir), *lampassé et armé de gueules*.

Dans le même temps, à l'autre extrémité de l'empire musulman, se maintenait plus éclatante que jamais, en Europe et dans tout l'Orient, la réputation séculaire de Constantinople, dont le luxe va, justement, surexciter la naïve admiration des chroniqueurs des croisades, et demeurer le type sur lequel doit se modeler le cérémonial de toutes les cours européennes, et particulièrement de celle de France aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

« A voir, dit M. PARISET, le soin avec lequel l'un de ses propres souverains, Constantin Porphyrogénète, note dans son livre : *De Ceremoniis aulæ byzantinæ*, tout ce qui concerne l'étiquette de la cour impériale, on ne peut douter de l'importance qu'y attachaient les Grecs du Bas-Empire.

L'ordre des processions, les costumes que chaque dignitaire doit revêtir, tout est décrit avec de minutieux détails par le prince-écrivain. Dans les cortèges, les chevaux s'avancent enharnachés et couverts de housses brodées où étincellent les pierreries ; les bannières d'or et de cendal miroitent au soleil ; les soieries, les pourpres et les fourrures mêlent, pour former les costumes, leurs teintes si variées.

Les étoffes n'apparaissent pas, dans Constantin Porphyrogénète, uniquement pour ces jours de grande solennité ; elles sont men-

tionnées à propos des vêtements qui doivent former l'approvisionnement ordinaire du vestiaire impérial.

Avec les croisades, un grand mouvement se fait dans la consommation des soieries, et, par la suite, dans le commerce et dans l'industrie de la soie que les Vénitiens, à la grande admiration des peuples d'Occident, vont chercher dans le Cathay. Ainsi devient italienne, au XIV<sup>e</sup> siècle, une industrie qu'au X<sup>e</sup>, les Arabes avaient réussi à monopoliser complétement entre leurs mains.

C'est à la suite de ces expéditions religieuses que les étoffes *velues* entrent dans la consommation européenne, où elles prirent le nom de *samits*, alors en vogue. Mais bientôt, lorsque, par suite d'une nouvelle révolution dans les costumes, la mode de s'italianiser succéda à celle de s'orientaliser, le *velours* acquit son nom définitif et devint le tissu préféré par l'aristocratie, répandant partout avec lui la réputation des fabriques de Venise, de Gênes, de Florence et de Lucques. » (*Histoire de la soie.*)

Chose curieuse ! Alors que la soie était, depuis des siècles, d'un usage général à Constantinople, elle jouissait encore en Europe, même à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, d'une telle considération, qu'en 1098, après la prise d'Antioche, les croisés se firent une loi expresse de réserver à l'habillement de leurs prêtres les soieries qui leur échurent en partage.

Sæwulf, traçant l'itinéraire de son voyage à Jérusalem, en 1102, dit que son navire toucha à l'île d'Andros, « où se font des cendaux précieux, des samits et des draps de soie. »

Après la fondation de l'empire latin de Constantinople (1204),

se transporte à Trébizonde, avec le siége d'un nouvel empire grec, le mouvement commercial et industriel de la cité de Constantin : ce qui suggère à Eugénicus les réflexions suivantes : « Trébizonde est la seule ville qui, avec un très-petit nombre d'autres, suffise à des travaux et à des industries de toutes sortes, et qui trouve en elle-même de quoi satisfaire tous les arts et tous les métiers : les fabricants de lances ou d'arcs, les tailleurs de pierres fines, les brodeurs, les tisseurs, les forgerons, tous les artisans, en un mot... Elle fournit aux tisserands comme à la science des fabricants et à l'habileté des brodeurs : le lin, la laine et le fil des vers à soie... »

Alors donc nos croisés se trouvèrent en présence d'une civilisation toute nouvelle pour eux, qu'ils se firent un point d'honneur d'imiter aussitôt. Ainsi y devinrent à la mode, avec la magnificence orientale du costume, les étoffes bigarrées à l'instar des couleurs de l'habillement grec ou asiatique.

Quel imposant spectacle devait présenter le camp musulman, qui avait rassemblé sous ses étendards les Arabes, les Turcomans, les Persans, ayant à leur tête des soudans de l'Égypte, de Nicée, d'Antioche, d'Alep, de Babylone, de Damas, etc., etc.!

« A l'époque des croisades, raconte l'historien Michaud, les Musulmans ne marchaient jamais à l'ennemi qu'en poussant des cris formidables et en frappant avec force leurs boucliers, leurs tambours et leurs tymbales, » (*Histoire des croisades*), réflexion, d'ailleurs, basée sur les témoignages de Joinville, entre autres sur celui-ci : « Et semblaient que foudre cheist des ciex au bruit que

les nacaires (castagnettes ou tymbales), les tabours et les cors sarrazinois menaient. »

Suivant une antique coutume de l'Orient, les Musulmans, comme encore aujourd'hui, ne laissaient jamais, pour ainsi dire, échapper l'occasion de trancher la tête à leurs ennemis. Ainsi périrent, au témoignage du chroniqueur, beaucoup de malheureux dont le sort faillit être partagé par le sénéchal de Champagne lui-même.

Telle était, au XIII^e siècle, la physionomie des armées musulmanes, lorsque de nouvelles hordes parurent en Orient.

Dans la partie centrale de l'Asie vivait en effet, depuis des siècles, à l'état barbare, une multitude de tribus nomades, mélange de la race jaune avec la race caucasique, auxquelles l'histoire a donné indifféremment le nom de Mongols, de Kalmouks ou de Tartares.

Un savant missionnaire dans cette partie du monde, le P. Huc, en fait la description suivante : « Le Tartare a le visage aplati, les pommettes des joues saillantes, le menton court et retiré, le front fuyant en arrière, les yeux petits, obliques, d'une teinte jaunâtre et comme tachés de bile, les cheveux noirs et rudes, la barbe peu fournie, la peau d'un brun très-foncé et d'une grossièreté extrême. Il est d'une taille médiocre; mais ses grandes bottes de cuir et sa large robe en peau de mouton semblent lui raccourcir le corps et le font paraître petit et trapu. »

Comme celui des peuples de l'Orient, leur costume n'a guère, depuis des centaines d'années, plus varié que leurs mœurs; aussi,

quoique s'appliquant à notre époque, la description suivante d'un camp turcoman nous semble-t-elle retracer assez exactement, en les prenant dans leur ensemble, les principaux traits de la physionomie de ces barbares, aux XIIIe et XIVe siècles, pour trouver place ici.

De longs bâtons, ornés de panaches de crin de cheval à l'un de leurs bouts, sont plantés en terre et forment plusieurs lignes droites et parallèles : ce sont des piques.

Sur le sable, des armes et des brides enrichies d'argent et incrustées de turquoises gisent éparpillées en désordre. De distance en distance, accroché à trois piques qui forment un faisceau, un bouclier peint en bleu et orné de monnaies d'or brille au soleil.

Des hommes sont groupés autour d'un brasier. Ils sont vêtus de robes aux couleurs variées et éclatantes, ensevelies dans de larges pantalons de cuir à broderies de soie. Leur aspect est étrange et leurs chapeaux en feutre gris, pointus et à larges bords, rendent plus farouches encore leurs figures osseuses et barbues.

Un grand narghilé en coloquinte circule parmi ces hommes, qui le fument à tour de rôle.

Ce sont des Turcomans noirs des environs de Merv. Sauvages et taciturnes, ils n'aiment pas à frayer avec leurs voisins.

L'un d'eux, leur chef sans doute, Safar-Hadgi, est magnifiquement vêtu. Il porte une robe de soie rouge, frangée de zibeline, serrée à la ceinture par une écharpe de cachemire bleu à glands d'or; son turban bleu est d'un fin tissu de laine, et des boucles d'argent, enrichies de pierres précieuses, ornent ses bottes de

maroquin jaune, à pointes recourbées selon la mode invariable du pays. Du plus pur type mongol, ses traits sont beaux et réguliers, et sa barbe soyeuse est admirablement soignée. — De sa ceinture sort le manche d'un riche poignard.

Près de lui se tient une jeune femme. C'est une grande et svelte créature de race caucasienne. Ses traits ont une régularité biblique, et deux longues tresses de cheveux noirs lui descendent aux hanches. Elle est vêtue d'une chemise de soie rouge serrée à la taille par un cordon jaune. La chemise tombe jusqu'à ses pieds chaussés, comme ceux du chef, de bottes de maroquin jaune aux talons de cuivre et aux pointes recourbées.

Ces Turcomans regardent un danseur, un jeune homme, presqu'un enfant. Lui aussi est vêtu d'une chemise rouge qui lui descend jusqu'aux chevilles; une calotte, également rouge, brodée d'or, posée sur le sommet de sa tête, laisse échapper deux longues tresses de cheveux noirs dans lesquelles des monnaies d'or et des verroteries s'entrelacent en dessins bizarres. Ses pieds et ses bras sont nus. Les traits de ce jeune homme sont beaux, efféminés, son visage complètement épilé, ses yeux brillants, son regard effronté et cruel. (Le prince Lubomirski.)

En 1335, ces nomades étaient, depuis plus d'un siècle, soumis à la domination des fils ou petits-fils de Gengis-Khan, lorsque naquit l'homme auquel la race tartare devait emprunter le rayonnement magique d'une illustration éphémère : Timour-Leng (Timour le boiteux), plus communément appelé Tamerlan par les écrivains du temps.

Le portrait que nous en a laissé la plume imagée de Lamartine mérite d'être reproduit *en entier :*

« Soit que le sang de Gengis-Khan, qui coulait dans ses veines, eût ennobli sa tribu, soit qu'il fût né d'une de ces mères indiennes ou persanes dont la beauté transformait dans les harems de Samarcande l'épaisseur et la rusticité de la race tartare, le jeune Timour n'avait rien de sa tribu que le génie nomade et le courage. Aussi appartenait-il aux Turcs orientaux plutôt qu'aux Tartares proprement dits. Son extérieur et son éducation étaient d'un prince et non d'un pasteur de chameaux. Sa taille était haute, mince et souple comme celle d'un Arabe, son teint blanc et coloré comme celui d'un Hindou. Les traits de son visage, au lieu d'être aplatis comme ceux des Tartares, étaient ceux d'un Grec du type d'Alcibiade. Les yeux bien fendus, le nez presqu'aquilin, la bouche modelée, les joues ovales, le front large et élevé, l'intelligence, la force et la grâce dans le sourire, la parure indienne, les armes enrichies de pierres précieuses, les châles de la vallée de Kachemyr en ceinture et en couronne autour de la tête, le sabre de Damas, l'arc de corne ciselée sur l'épaule, le carquois orné d'arabesques en relief, le cheval du Nedjed, dont la crinière et la queue étaient teintes du suc doré du *henné*, enfin deux pendants d'oreilles, formés chacun d'une perle ovale flottant sur ses joues, relevaient la beauté à la fois mâle et efféminée de sa personne. Une seule chose contrastait, selon les historiens tartares, avec cette jeunesse et cette grâce de son visage : c'étaient ses

cheveux qui avaient blanchi sur sa tête, alors qu'il était au berceau. » (*Histoire de la Turquie.*)

Par cette admirable description, dont la fidélité, basée sur une scrupuleuse recherche de la vérité historique, ne saurait être contestée, l'on voit que le type réel du héros tartare s'éloigne tout à fait de ce qu'il a plu à certains historiens de nous le représenter, en le peignant sous les couleurs les plus noires et des traits d'une férocité repoussante.

Il est même curieux de le remarquer : c'est le petit-fils de ce chef redoutable, Mohammed-Mirza, qui, le premier des princes de l'Asie, impose un uniforme à ses troupes. L'historien Chereffedin, cité par de Hammer, le rapporte expressément. Ce fait eut lieu en 1401 ou 1402, dans la campagne du khan des Tartares contre Bajazet.

« Les cavaliers de Mohammed-Mirza avaient leurs drapeaux, leurs caftans, leurs housses, leurs selles, leurs carquois, leurs boucliers, et jusqu'à leurs cuirasses et leurs masses d'armes, peints en rouge. L'infanterie était revêtue de rouge et de blanc. Des escadrons entiers portaient la cotte de mailles...

« Dans cette même campagne, l'on vit, chargés de tours, cinquante éléphants former autant de citadelles mobiles sur le front de l'armée... » (Lamartine.)

C'est en voulant s'emparer de Smyrne, alors au pouvoir des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, que, selon une habitude conforme au précepte du Coran, qui ordonne d'offrir toujours avant la guerre la capitulation et la paix, Timour fit élever au sommet

de sa tente, pendant toute la première journée qui précéda l'assaut, un drapeau blanc, en signe de négociations; le second jour, un drapeau rouge, signal de la déclaration de guerre, et enfin, le troisième, un drapeau noir, annonçant un carnage implacable et la mort.

Tout, dans l'histoire de cet homme étrange, tient, en vérité, du prodige, jusqu'à son faste auprès duquel deviennent bien pâles, — avouons-le, — les plus pompeuses descriptions qu'il nous est arrivé de faire du luxe européen. « C'est dans le palais de Samarcande qu'il célébra, en un seul jour, le mariage de six de ses petits-fils, parvenus à l'adolescence, pendant qu'il était absent de sa capitale. *Les fables arabes n'atteignent pas la splendeur historique de ces fêtes*. Les dépouilles de l'univers jonchaient les appartements et les jardins sous les pieds des jeunes époux. Les perles, les saphirs, les diamants pleuvaient comme une poussière sur leurs têtes. Les animaux rares de toutes les contrées du globe, depuis les girafes de l'Éthiopie jusqu'aux autruches du Sennaar et aux lions de l'Afrique, y furent présentés aux fiancés. Neuf fois on revêtit ces derniers, sous les yeux de Timour, de vêtements magnifiques, qu'ils dépouillaient à l'instant pour en revêtir de nouveaux; neuf fois on leur ceignit des ceintures solides d'un tissu de perles et de diamants; neuf fois on leur posa sur la tête et on leur en enleva pour les y reposer encore des couronnes et des diadèmes persans; neuf fois ils se prosternèrent dans la poudre d'or aux pieds de leur aïeul, en frappant le plancher de leur front (1404). » (LAMARTINE.)

Scènes incroyables, qui semblent n'avoir jamais existé que dans l'imagination des poëtes orientaux et dont l'authenticité, pourtant, appuyée des témoignages les plus complets, ne saurait être niée aujourd'hui.

Cependant, tandis que le conquérant tartare commençait à éblouir ainsi le monde de l'éclat de son luxe et de ses merveilleux succès, grandissait aux côtés de l'empire mongol une puissance avec laquelle il ne pouvait manquer un jour ou l'autre d'entrer en rivalité : l'empire ottoman, qui, à cette époque, avait à peine un siècle d'existence.

En 1288 (687 de l'hégire), en effet, au moment même où l'empire seldjoucide de l'Asie-Mineure agonisait sous le joug des descendants de Gengis-Khan, l'un des chefs d'une tribu turque récemment arrivée des bords du Gihon, Othman, venait de s'emparer de la ville de Kara-Hissar. Obligé de lui en donner l'investiture, le sultan seldjoucide Alaeddin le décora du titre d'*émir* ou prince, en lui remettant comme insignes de cette dignité un drapeau, une timbale et une *queue de cheval*. De ces trois objets, le dernier seul devait jusqu'à nos jours demeurer en usage chez les Ottomans, comme une marque officielle de l'investiture d'un haut fonctionnaire, en se modifiant quelque peu, sous le règne d'Amurath II (1447), par l'institution du premier pachalick *à trois queues*, en la personne de Timourtasch.

Le tambour au son duquel Othman conduisait ses troupes à la victoire se voyait encore, il y a quelques années, sur son tombeau, à Brousse, ainsi que le chapelet de bois à grains énormes

que ce Tartare converti roulait d'ordinaire entre ses doigts, en énumérant les perfections de Dieu. Son sabre et son drapeau sont restés intacts au Trésor de l'empire, à Constantinople, et de ce sabre terrible dont la double pointe menaçait et l'Asie et l'Europe, la postérité du fondateur de la monarchie turque a fait un emblème toujours visible sur les étendards de l'armée ottomane (Pl. 190).

La simplicité primitive des mœurs de ces barbares se révèle tout entière dans celle du costume de leur fameux chef. Il portait une veste courte (caftan) en gros drap de poil de brebis doublé de même étoffe, dont les manches vides pendaient habituellement sur ses épaules; et, noué par un cordon à la taille et au-dessus des chevilles, un large pantalon à plis enveloppait ses jambes, leur laissant la faculté de s'entrecroiser, suivant un usage encore aujourd'hui si cher aux Orientaux.

En héritant de la puissance d'Othman, son fils paraît avoir eu les goûts modestes de son père. C'est ainsi qu'Orkhan ne porta jamais que l'habit du cavalier tartare, même après que, maître de Brousse, il y eut établi la capitale de son empire. Sa coiffure seule prit la forme de la tiare, cette antique marque de la souveraineté persane (1326).

A cette époque encore, les Turcs ne portaient que des bonnets de feutre rouge, jaune ou noir (*kulahh*), dont la coutume, au reste, était très-répandue dans une certaine partie de l'Asie. Mais, au contact de la population musulmane de l'Asie-Mineure, généralement coiffée du turban arabe, ils ne tardèrent pas à s'en composer un, en enroulant autour de leurs bonnets des *shall* de mousseline

blanche de l'Inde qui, avec l'avantage de préserver leur front du soleil, leur offraient surtout celui d'amortir le choc d'un coup de sabre sur la tête. Dans la suite, les sultans se plurent à enrichir leur turban de broderies d'or et lui donnèrent, selon leur caprice, des plis plus ou moins semblables à la mitre des Mages persans ou à la corde en poil de chameau qui ceint la coiffure des Arabes.

Très-attentif aux progrès de la puissance ottomane, Orkhan s'appliqua tout particulièrement à la baser, avant tout, sur des institutions militaires très-remarquables chez un peuple aussi barbare, et au premier rang desquelles il convient de placer l'organisation du fameux corps des janissaires qu'un derviche vénéré, consulté sur le nom à donner à cette milice, répondit qu'il fallait appeler *jenitcheri* ou nouveaux soldats.

Les janissaires se recrutaient parmi les jeunes chrétiens enlevés à leur pays.

Il y avait en outre, dans les armées musulmanes, une infanterie irrégulière appelée *azab*, et des cavaliers réguliers ou *sipahi*.

Après la prise de Nicomédie et de plusieurs autres places de l'Anatolie, jugeant nécessaire au prestige de ses troupes victorieuses de les distinguer complétement des populations subjuguées, il eut également l'idée de donner un uniforme aux milices de l'Empire (1351), ainsi que le rapporte l'historien turc Chodgia-Effendi, et leur imposa, à cet effet, l'obligation de porter un habit de laine écarlate et un bonnet de feutre rouge ou noir, obligation à laquelle l'armée ottomane demeura rigoureusement astreinte, surtout sous le règne d'Amurat Ier (1360-1389).

Ce prince, zélé continuateur de l'œuvre de son aïeul, compléta l'organisation de ses forces militaires, en les soumettant aux lois d'une discipline de fer qu'il s'appliqua à entourer de tout le respect et de tout le prestige possibles par la création des insignes distinctifs du grade. Lui seul ainsi portait un bonnet en drap d'or, tandis que ses officiers en portaient un brodé d'or; mais, à son exemple, les principaux d'entre eux et tous les courtisans étaient habillés d'une veste et d'un caftan de laine écarlate.

S'efforçant toujours d'exalter chez ses soldats le sentiment de leur nationalité, il la symbolisa à leurs yeux par un étendard absolument différent de tous ceux des autres peuples musulmans. En effet, tandis que, pour le leur, les Arabes, obéissant à l'injonction du Prophète, avaient adopté le jaune, couleur du soleil; les Fatimites, le vert, couleur de la terre; les Ommiades, le blanc, couleur du jour; les Abassides, le noir, couleur de la nuit; les Byzantins, le bleu, couleur du ciel, Amurat adopta le rouge, couleur du feu et du sang, emblème de sa mission conquérante.

Non moins empressé à préparer la paix que la guerre, il profita de la circonstance de son mariage, à Andrinople, pour envoyer les princes de Servie et de Valachie porter de sa part à Sigismond, roi de Hongrie, des présents, consistant en chevaux turcomans, en armes persanes, en brocarts de Bagdad, etc. De son côté, le monarque chrétien lui fit parvenir des draps de Flandre, des chevaux de la Frise, des dentelles de Malines, des pommeaux de selle en or, des velours d'Utrecht et jusqu'à des bourses de florins d'or.

Moins vigilant que ses prédécesseurs, Bajazet Ier (1389-1403), laissa abandonner par ses troupes la coutume de l'uniforme. Sur la fin de son règne, pourtant, un de ses généraux la remit en vigueur, avec l'approbation du Sultan, par un règlement en vertu duquel le bonnet de feutre noir fut spécialement affecté à la cavalerie, et le bonnet de feutre rouge aux courtisans et aux officiers de la cour.

Ce fut, toujours au témoignage de Chodgia-Effendi, Mahomet II qui donna le turban blanc aux janissaires, lesquels mirent, les premiers, en usage la quantité de plis que l'on voyait à la mousseline dont il était entouré. Cette assertion de l'écrivain turc, d'ailleurs, en ce qui regarde l'ampleur énorme du turban des vainqueurs de Byzance, s'accorde parfaitement avec le portrait d'un de ces guerriers, peint par Gentil Bellini et qu'on voit actuellement à la Pinacothèque de Milan.

Quoique nous nous réservions de donner de plus amples détails sur les peuples dont nous venons de parler, et surtout à la fin de notre dernier volume, nous allons reproduire ici, d'après le R. P. Laorty-Hadji, la description des guerriers druses du Liban, comme complément et ensemble d'une étude prise sur nature. Nous l'avons fait suivre de l'entrée du sultan Abd-el-Kader dans sa ville de Masena au Soudan, comme une sorte de corollaire à ce que nous avons exposé dans ce chapitre.

« Lorsque l'émir (Beschir) habitait son palais de Bettedin, sa garde affidée se composait de ces guerriers druses dont le costume frappe l'œil par son éclat et sa richesse. C'est d'abord un turban

immense, sur lequel s'enroulent des châles aux vives couleurs; puis une espèce de tunique courte et rouge, tissue, suivant le grade, de coton et d'or, ou de soie et de coton, avec des enroulements bizarres sur les reins et la poitrine. Sous d'immenses pantalons à mille plis, paraissent des bottines en maroquin rouge, s'emboîtant elles-mêmes dans des babouches de maroquin jaune. Une veste fourrée, assez semblable au dolman hongrois, flotte sur les épaules du cavalier, tandis que sa large ceinture blanche soutient un arsenal d'armes. On y voit les manches de deux ou trois candjars ou de yatagans et les poignées de deux pistolets, incrustées d'or ou d'argent.

« ... Outre ces armes qui ne les quittent jamais, les guerriers druses ou arabes portent à cheval une lance d'un bois mince, souple et dur, semblable à un long roseau. Quand ils cheminent, ils tiennent cette lance, ornée de houppes flottantes, la pointe en l'air, perpendiculairement ; ce qui donne à leur escadron groupé dans le désert l'aspect de l'une de ces phalanges de Saladin qui parcouraient les plaines d'Ascalon. Mais quand les Arabes lancent leurs coursiers au galop, ils brandissent la lance horizontalement sur leurs têtes, et, après une longue oscillation, la décochent à de très-grandes distances. Cette lance ainsi jetée n'est pas perdue pour eux. Ils courent sur elle, et la ramassent, toujours au galop, mieux que ne pourrait le faire un écuyer, dans les jeux de nos cirques européens. L'exercice du cheval est d'ailleurs l'éducation presque exclusive des populations arabes. Quand la guerre ne fournit pas d'occasions sérieuses, les guerriers ont recours aux courses du

*djerid*, espèce de tournoi simulé. Dans ce jeu, la lance est remplacée par une espèce de bâton court, le *djerid*, que le cavalier brandit en courant et envoie loin avec grande justesse. » (*La Syrie, la Palestine et la Judée.*)

Voici le défilé du potentat africain en 1851. — Il ne reste plus guère sous le drapeau du Sultan que les sept ou huit cents cavaliers appartenant à la capitale, dit le témoin oculaire.

« A la tête de cette troupe marchait le Visir qui a gouverné pendant l'absence du Souverain. Après lui venait un officier d'un grade supérieur, derrière lequel on portait une longue lance servant d'étendard; puis le commandant en chef; puis, enfin, le Sultan vêtu d'un burnous jaune et montant un cheval gris, dont les formes, très-belles sans doute, étaient cachées par un brillant *Libbedi* d'étoffe rayée. Le prince, entouré de ses officiers, s'avançait entre deux esclaves tenant au-dessus de sa tête deux parasols, l'un vert et l'autre rouge, tandis que six autres serviteurs, suivant les premiers, agitaient, au bout de longs bâtons, des éventails en plumes d'autruche. Je remarquai dans le groupe royal une trentaine de cavaliers, au plus, revêtus de burnous : tous les autres portaient une simple tunique noire ou bleue et avaient la tête nue. Immédiatement après l'entourage du Sultan, on voyait le chameau chargé de ses timbales de guerre et de son timbalier; celui-ci s'efforçant, à tour de bras, de faire preuve d'habileté. Deux ou trois joueurs d'une espèce de trompette paraissent ensuite. Ils précédaient la partie la plus intéressante du cortége, à savoir quarante-cinq des épouses ou esclaves favorites du Sultan, toutes à cheval,

enveloppées de la tête aux pieds par une draperie noire et marchant à la file, chacune entre deux esclaves. Une douzaine de chameaux portant le bagage et un petit corps d'infanterie formaient l'arrière-garde. La foule était immense, toute la population de la ville étant sortie pour jouir de ce spectacle. » (*Revue britannique*, octobre 1857.)

---

II

## CHRÉTIENS

Un spectacle nouveau dans l'histoire des peuples va fixer notre attention, lorsque retentissent dans toute l'Europe les accents entraînants de Pierre l'Ermite qui viennent changer en croisades célèbres les pacifiques pèlerinages au tombeau du Christ (1095-1099).

Mu tout à coup par un enthousiasme religieux et guerrier, l'Occident se précipite sur l'Orient : et, durant deux siècles, le berceau du monde sert de champ de bataille à plusieurs millions de chrétiens, parmi lesquels l'Europe compte trois des plus grands souverains de la France, autant d'empereurs d'Allemagne, des rois d'Angleterre, de Danemarck, de Hongrie, de Bohême, de Navarre, de Sicile, des doges de Venise, cent princes fameux par leur puissance et leur courage, presque toute sa noblesse et ses preux les plus renommés.

Au point de vue du costume, quel contraste que celui de tous

ces peuples aux habits bigarrés marchant ensemble sous des milliers de bannières, toutes diverses, et timbrées d'un même emblème : la croix ! Aussi le Tasse, ébloui de son sujet, débute-t-il ainsi dans son grand poëme :

Je chante la croisade, et ce grand capitaine
Qui du Christ, aux saints lieux, délivra le tombeau.

Cent mille nobles environ, la fleur de la chevalerie, se groupaient en effet autour de Godefroy de Bouillon, de Hugues le Grand, frère du roi de France, Philippe Ier; d'Adhémar, évêque du Puy; d'Étienne de Blois, de Robert de Normandie, l'intrépide comte de Flandre, Robert II, à qui la part active qu'il allait prendre à la prise de la ville sainte devait faire décerner par ses compagnons d'armes le glorieux surnom de *Robert de Jérusalem*, et tant d'autres héros dont retentissent les hauts faits.

A leur tête s'avançait, monté sur une mule, le crucifix de bois dans la main, un homme maigre et à la mine austère et ascétique, sans chemise, sans braies, les pieds nus, n'ayant pour tout vêtement qu'une tunique de laine, un capuchon et un manteau de bure, et devant qui s'inclinaient les grands personnages. C'est cet homme qui avait été l'un des plus ardents promoteurs de la guerre d'outremer. Sa voix seule avait suffi à réveiller la foi chrétienne de cette multitude et à l'opposer comme une digue aux progrès de l'Islamisme. Cet homme enfin que, la veille encore, on ne connaissait que sous le nom de Pierre d'Achères, de Pierre au Capuchon,



XII. S. CHEFS CROISÉS DE NATIONS DIVERSES.

D'AP LES ETUDES DU PRINCE DE HOHENLOHE-WALDENBURG, etc.

Allemand. Genois Ecuyer. L'Empereur et un baron. Tancrède

Imp Lemercier Paris 41

« *Petrus de Acheris*, *Heremita ambianensis* » (d'Amiens), devait porter, jusqu'à la postérité la plus éloignée, le glorieux surnom de PIERRE L'ERMITE !

Contraste frappant entre l'apparence physique de cet être et sa toute-puissance morale, que le Tasse fait si magnifiquement ressortir en ces vers, où il le montre siégeant au grand conseil de l'armée :

Ma sorse poscia il solitario Piero,
Che privato, fra principi a consiglio
Sedea, del gran passagio autor primiero.

A l'appel de Pierre l'Ermite, toute la chrétienté s'empresse de prononcer son vœu de pèlerinage et de se faire coudre à la tunique, au manteau, au bonnet ou à l'épaule droite, une croix de drap en mémoire de celle qu'avait portée Jésus-Christ.

Il est dit, dans l'*Histoire des Croisades*, que les Français se revêtirent de la croix rouge ; les Anglais, de la blanche ; les Flamands, de la verte ; les Allemands, de la noire, et les Italiens, enfin, de la jaune.

Après sa prédication de la deuxième croisade à l'assemblée de Vézelay (31 mars 1146), les croix que l'abbé de Clairvaux avait apportées n'ayant pu suffire au grand nombre de ceux qui se présentèrent, on le vit partager son manteau en une foule de morceaux, pour en faire de nouvelles, qu'il distribua à Louis VII et aux seigneurs de la suite, tous humblement prosternés à ses pieds.

Lors de la quatrième croisade (1202), de même le doge Henry Dandolo attache, en l'église Saint-Marc, la croix sur sa barrette (MICHAUD) :

> Alors fu une croiserie
> Dont on portoit la croix partie ;
> Les croix furent, si comme semble,
> De blanc et de vermeil ensemble,

rapporte une poésie du XIII<sup>e</sup> siècle. (LITTRÉ.)

La croix, en effet, fut d'une ou de deux couleurs, en certains cas, comme par exemple dans la guerre des Albigeois (1208-29), où on la fit indifféremment de couleur rouge, ou blanche et noire.

« Je ne boirai ni mangerai, disait le roi Louis IX, au cours d'une dangereuse maladie qu'il fit en 1244, jusqu'à ce que j'aie à l'épaule la croix d'outre-mer. »

Et pendant qu'on se demandait, un certain jour, s'il était mort ou vivant, « le bon roi, raconte avec une délicieuse naïveté la chronique, soupira, puis étendit les bras ; et, d'une voix creuse et sourde, dit : « Celui qui se lève d'en haut m'a visité par la grâce de Dieu et m'a rappelé d'entre les morts. » Puis il fit mettre la croix rouge sur son lit et sur ses vêtements.

La sixième croisade (1248) venait d'être décidée !

Enfin, l'on sait que le signe de la croix a servi de marque distinctive aux chevaliers Hospitaliers et à d'autres ordres créés à cette époque ; ce que nous verrons du reste au chapitre suivant.

Les croisés des diverses nations européennes avaient adopté

une bannière uniforme, mais la couleur de la croix comme celle du *champ* différait : les Français portaient la croix de *gueules* (rouge) sur *champ d'argent* (blanc); les Allemands, la croix de *sable* (noire) sur *champ d'or* (jaune); les Anglais, la croix *d'argent* (blanche) sur *champ de gueules* (rouge); les Italiens, la croix *d'or* (jaune) sur *champ d'argent*. Indépendamment de cette bannière nationale, les comtes et chevaliers-bannerets avaient leurs bannières particulières, d'abord emblématiques, plus tard armoriées. Ainsi, tandis que la bannière des croisés flamands était d'argent à la croix de sinople (verte) en sautoir, celle de leurs chefs, les comtes de Flandre, gironnée de dix pièces, était d'or et azur (bleu) avec un écu de gueules en surtout.

Dès la première croisade déjà se révèle, avec la présence des femmes au sein de ces armées, la preuve manifeste d'un courage qui ne le cède en rien à celui des héroïnes de l'Islam. Comme ces dernières, chevauchent dans les rangs des soldats les belles comtesses de Flandre, de Blois et de Toulouse; Florine, fille du duc de Bourgogne, accompagnant son illustre amant, et tombant percée de sept flèches, en combattant à ses côtés; Gandechilde, épouse de Baudoin; Ide, comtesse du Hainaut; Batilde, fidèle compagne du roi de Danemark, Eric III; la margrave d'Autriche, enfin, qui doit disparaître un jour au milieu d'une bataille, etc., etc.

Ducs, comtes, évêques, clercs, religieux, hommes libres et serfs se mettent en route par une inspiration commune. Dans cette foule immense et tumultueuse, les uns, pensant qu'il fallait aller au sépulcre de Jésus-Christ avec le costume de la douleur et de la

pénitence, se revêtaient du froc et du cilice, ou du drap mortuaire dont se couvraient les pèlerins en entrant à Jérusalem, et qu'ils réservaient ensuite pour y être ensevelis. Armés de cordes et de fouets, ils déchiraient leurs membres ensanglantés et avec un feu ardent imprimaient la croix sur leur sein. Les autres, au contraire, croyant que les chrétiens devaient s'approcher avec joie de la ville sainte, se paraient d'habits de fête, étalaient sur leurs riches manteaux des croix en broderies d'or et balançaient dans leurs mains des rameaux et des tiges de fleurs. Ceux-ci, portant le faucon sur le poing, se faisaient suivre de leurs équipages de chasse et de pêche; ceux-là marchaient avec le bourdon, la panetière et l'escarcelle du pèlerin; plus loin, on en voyait munis du rosaire, du crucifix, ou chargés de flûtes, de harpes, de buccines et de guitares. Quelques-uns portaient des épées ou des lances rongées de rouille; la plupart n'étaient armés que d'épieux ou d'instruments aratoires. Plusieurs étaient montés sur des chevaux, d'autres sur des ânes et sur des mulets; le plus grand nombre s'en allaient à pied.

De nobles dames dont nous avons parlé, *travesties* en hommes, se mêlaient en troupe avec pages et écuyers; de pauvres femmes cheminaient en filant et en tournant leur fuseau ou en allaitant leurs nourrissons. « *Innumerabiles feminas secum habere non timuerunt, quæ naturalem habitum in virilem nefarie mutaverunt*, remarque-t-on dans l'ouvrage *Gesta Urbani II*; et le *Recueil de Bongars* énumère également : « *Sex centa millia, præter clericos, mulieres et parvulos.* »

Selon un vœu solennel qui fut généralement observé surtout à

la première croisade, les chefs de l'armée ne portaient point de barbe.

Arrivons maintenant à l'organisation de cette armée.

Elle se divisait en trois classes : les novices; les simples chevaliers ou bacheliers, « *minores milites*, *milites mediæ nobilitatis*, » dit le *Concile* de Saint-Gilles, en 1056 ; les bannerets (*bannereti*), qui tenaient le premier rang et commandaient la milice séculière; enfin, les *damoisels*, remplissant chacun, auprès de leurs seigneurs respectifs, l'honorable et pénible tâche d'écuyers, sous les noms de *valets*, *varlets* ou *valetons* (*armigeri*, *valeti*, *famuli*).

Chaque seigneur en avait à son service un ou plusieurs qui l'habillaient, tenaient en mains son *destrier*, portaient ses armes, le suivaient au milieu de la mêlée, et liaient les prisonniers qu'il faisait. Les fonctions de *porte-écu* (*scutiger*, *scutifer*), et de *porte-épée* (*spatharius*), étaient divisées ou réunies, selon la richesse du maître. Pendant la marche des chrétiens vers Jérusalem, les écuyers se dispersant à travers les campagnes, allaient chercher la paille et les fourrages nécessaires *(paleas, equisque necessaria)*.

L'écuyer, après avoir reçu la ceinture militaire, faisait dès lors partie de l'ordre équestre, auquel appartenait le privilége de combattre à cheval, d'endosser le haubert, de se coiffer d'un heaume et de déployer sur le champ de bataille l'étendard triangulaire appelé *pennon* (*pannus, penno);* il ne mettait jamais l'épée à la main sans avoir préalablement déployé son enseigne. Guilbert de Nogent parle d'un chevalier qui, s'étant aventuré dans les montagnes de la Palestine avec deux de ses frères d'armes et un écuyer,

fut surpris inopinément par les Sarrazins, et, avant d'entamer l'action, déchira sa chemise pour s'en faire un drapeau. (*Concisia camisia quam subuculam dicunt, hastæ pro vexillo apposuit.* Bongars.)

La physionomie des écuyers en campagne est assez joliment rendue dans ces vers d'un poëte du XIV<sup>e</sup> siècle :

Trois escuyers qui portent les escus,
Et en lor poins les trois espiès molus,
Devant eux mènent les auferans (chevaux) crenus.

(Guillaume Guiart.)

Les chevaliers bannerets, reconnaissables à la forme carrée de leurs bannières, comprenaient les comtes, princes, marquis, barons, tous les seigneurs assez puissants pour entretenir ou soudoyer une imposante *maisnie (maisonnée*, clientèle de serviteurs). Chacun d'eux avait d'ordinaire un cri d'armes particulier; mais, pour constater l'unanimité avec laquelle ils concouraient à la guerre sainte, ils adoptèrent pour cri général de ralliement l'exclamation : Diex le volt ! (Dieu le veut!!!) « *Remota varietate signorum, humiliter conclamabant :* « Deus el vult! Diex el volt! » (Bongars.)

C'était une brillante armée, dont la belle tenue charmait les yeux, émouvait l'âme et enflammait le cœur d'un irrésistible enthousiasme! « *Erat ibi considerare florem militiæ, in equestri loricatorum galeatorumque decore.* » *(Id.)*

Les bannières étaient de pourpre ou de drap d'or et sur les

boucliers ou l'hast des lances, resplendissaient le vert, le rouge et d'autres couleurs éclatantes.

*Campus equorum,*
*Lore nitebat*
*Et phalerarum*
*Forma sonusque*
*Cuique placebat.*
(*Ibid.*)

Les *destriers* avaient tous des *collières* de tête dorées *(Roman de Parthenopeut de Blois)*, des selles peintes, des caparaçons de soie. Les freins, les éperons étaient d'or ou d'argent, rehaussés de pierreries. « *Depingitis hastas, clypeos et sellas; frena et calcaria auro et argento, gemmisque circumornatis... et cum tanta pompa ad mortem properatis...,* » s'écrie Saint Bernard. De riches baudriers, retenus par des agrafes d'or, suspendaient les fourreaux des épées, dorées elles-mêmes. « *Mea spada cum auro et ipso fodoro de auro, et rengas, cum ipso fibulo de auro. (Marca hisp. append.)* Tant de luxe n'ôtait rien à l'excellente trempe de ces armes : maint coups d'épées fameux, celui de Godefroy de Bouillon, que nous avons cité entre autres, en est la preuve.

De son côté, le haubert était fait de manière à prévenir d'aussi terribles entailles; sous son impénétrable tissu, les chevaliers demeuraient intacts et n'étaient vaincus que par la chute de leurs destriers. Nous avons, à cet égard, le témoignage des historiens arabes eux-mêmes.

« Ce qu'il y a d'étonnant dans ce combat (la bataille de Tibériade, 1187), raconte l'un d'eux, c'est que les cavaliers francs restèrent impénétrables à nos attaques tant que leurs chevaux ne furent pas renversés. Couverts de la tête aux pieds d'une sorte de cuirasse composée d'anneaux de fer entrelacés, ils ressemblaient eux-mêmes à une masse de fer que les coups atteignaient en vain. Mais quand le cheval venait à tomber, le cavalier était vaincu et fait prisonnier. » C'est ainsi que fut pris dans la mêlée Guy de Lusignan, dernier roi de Jérusalem. (*Vie de Noureddin et de Saladin.*)

On vit aussi Richard Cœur-de-Lion sortir de plus d'une mêlée tout criblé de flèches encore attachées à son armure, qu'elles n'avaient pu transpercer; ce qui fournit à un historien anglais l'occasion de le comparer à une pelote d'aiguilles. (MICHAUD.)

Pour égayer l'aspect sombre et triste du haubert, on le décorait de soie; on laissait voir sous lui les manches et l'extrémité traînante d'une ample chemise, *panniculis sericis*, dit SAINT BERNARD, et, raconte-t-il, pour expliquer l'envahissement de la mode des grandes manches : *Profusis camisiis propia vobis vestigia obvolutis, manus amplis et circumfluentibus manicis sepelitis.*

Par-dessus on jetait une rhénone, *tunicam ex peregrino mure pelliciam, quam Renonem vocitant (Guiberti opera)* ou une chlamyde, autrement un manteau qui avait pour ornement des broderies d'or ou d'argent nommées *orfroy*. *Chlamydes aut alias vestes geminis aurifragiis ornatas.* (*Thes. anecd. de* MARTENNE).

Des bandes de pourpre, de précieuses fourrures selon le rang



LA PRINCESSE IRENE
MERE
D'ALEXIS COMNENE.
PEINTURE DU MONASTERE
PRES TREBISONDE.

ou la richesse du guerrier; l'hermine, la martre, le petit-gris, le *vair* étaient la parure favorite de la noblesse européenne, mais surtout de la noblesse française. *Niveo opere harmelino, et mardrino, grisioque, et vario, quibus Gallorum principes præcipue utuntur.* (Bongars.)

Tant de magnificence pourrait sembler étonnant chez des nations que l'Orient regardait comme encore à demi barbares, si l'histoire n'avait, sur ce point, l'opinion d'une princesse de la cour de Byzance elle-même, Anna Comnène qui, parmi les détails d'un luxe à la vue duquel elle ne cherche nullement à dissimuler sa stupeur, énumère les tissus d'or et les fourrures « à la mode française, » dont étaient revêtus les croisés à leur arrivée à Constantinople (1097). *Miratur eos in splendore et ornatu preciosarum vestium, tam ex ostro quam aurifrigeo.* (Bongars.)

Leur aspect, au physique, ne laisse pas que d'exciter aussi chez la fille de l'astucieux Alexis un mélange de surprise et d'effroi : en particulier, le fils de Robert Guiscard, Bohémond, qui va ceindre, un an après, la couronne d'Antioche et « passait les plus grands d'une coudée, large des épaules et de la poitrine. »

A la différence des autres guerriers, dont la chevelure flottait jusque sur les épaules, celle du prince de Tarente ne tombait pas plus bas que ses oreilles. Mais comme celui de tous les chefs, son menton était soigneusement rasé. « Voilà, s'écrie l'historien Nicétas après l'entrée en conquérants des croisés dans Constantinople, ce que nous promettaient ces casques dorés, ces hommes aux sourcils

élevés, cette barbe rase, etc. » (1202-04). Il faut donc mettre au compte du dédain qu'ils avaient pour ce peuple dégénéré, et non de leur ignorance des modes orientales, ce que cet écrivain nous raconte de leur manière de s'affubler de robes peintes enlevées aux Grecs, et de coiffer leurs chevaux de couvre-chefs de toile en usage à Byzance, desquels ils attachaient, au cou de l'animal, les cordons que, selon la mode, on laissait pendre derrière soi.

Le cérémonial, que l'empereur Baudoin Ier (1204) adopta pour son couronnement, prouve, au contraire, qu'il n'existait entre la civilisation occidentale et l'orientale d'autre différence que celle à laquelle pouvait donner lieu la variété des mœurs et des coutumes. Élevé et porté en triomphe sur un bouclier jusque dans l'église Sainte-Sophie, l'ancien comte de Flandre y vint recevoir la pourpre des mains du légat pontifical, tandis que deux chevaliers portaient devant lui le laticlave des consuls romains et le glaive impérial. (MICHAUD.)

Quelque rude que fût leur vie guerrière, les croisés, en effet, ne se privaient nullement du bien-être ni d'aucun des plaisirs auxquels ils avaient pris l'habitude de s'abandonner si volontiers en temps de paix : aussi avaient-ils réuni autour d'eux tout ce qui pouvait charmer les ennuis d'un long voyage. Des joueurs de trompettes, de cors et de toute espèce d'instruments avaient ainsi la tâche d'entretenir constamment la bonne humeur sous les tentes et les pavillons brochés d'or, *papilliones et tentoria deaurata*. (*Museum italicum*.)

A la deuxième croisade, une suite de gais troubadours et



ALEXIS 1er COMNENE
EMPEREUR D'ORIENT.
(1095 – 1100.)
*Fresque du Monastère près Trébizonde.*

H. DELAGRAVE 15 rue Soufflot Paris

de joyeux ménestrels accompagnait, avec la reine Éléonore de Guyenne, le roi de France Louis VII, son époux (1147); et, à la troisième (1190), fidèle héritier des goûts paternels, Philippe Auguste charmait les ennuis du siége de Ptolémaïs en se livrant autour de cette ville aux plaisirs de la chasse au faucon. Un jour même, l'oiseau royal, s'envolant sur les murs de la cité, fut capturé par les infidèles ; et, « pour le ravoir, raconte un chroniqueur arabe, les Francs proposèrent mille écus d'or. Ils ne l'obtinrent pas. » (Michaud.)

Pour compléter le coup d'œil que nous venons de jeter sur la physionomie des milices qui entreprenaient la conquête de la Judée, joignons-y les prêtres qui, revêtus de leurs ornements sacerdotaux, ne craignaient pas d'affronter les hasards des batailles, se mêlant à la foule des guerriers, comme Raoul de Caen nous les montre au dernier assaut de Jérusalem, pour transporter les échelles ou les consolider. N'oublions pas non plus les ouvriers, dont le travail devait nécessairement pourvoir à l'entretien d'un matériel considérable, à savoir : des selliers, palefreniers, fabricants de boucles, corroyeurs, lormiers, etc., des mains desquels sortaient les brides, les éperons, les mors argentés, dorés ou étamés, *sellarii*, *equestratores, bucleri*, *corrigiarii, loremarii* ou *loriminarii*. (Cartulaire de S. Père.) Puis venaient les *ribauds* ou enfants perdus, les *pékins* ou valets d'armée (*ribaldi*, *piquichini*), les *truands*, « *trudennes*, *qui ex eo sic appellantur*, *quia trudunt, id est leviter transigunt quaquaversum peragrantes agros* » (*Gesta Dei*), vagabonds s'avançant à l'avant-garde, les pieds nus, sans armes et ayant fait vœu de

pauvreté, dont les os devaient joncher de leurs blancs débris les affreux déserts de l'Asie Mineure.

A leur tête marchait un chevalier normand que la misère avait dégradé au point de le contraindre à vendre ses armes et à accepter le commandement de ces bandes désordonnées, sous le titre pompeux de roi des Thafurs (*thafur*, en langue turque, *vagabond*). Toujours au premier rang, les truands formaient, malgré leur triste mine, une infanterie plus d'une fois redoutable à l'ennemi.

L'expérience, pourtant, en refroidissant peu à peu la foi religieuse de la multitude, modifia par la suite l'organisation de ces expéditions d'une manière plus conforme aux traditions et à la science militaires. C'est ainsi que l'on ne saurait établir une comparaison entre le tableau que nous venons de donner des armées de la première croisade et la physionomie de celles de la sixième (1248), entreprise, comme nous l'avons dit précédemment, par Louis IX.

Voici comme en parle, d'après Joinville et les auteurs arabes, un voyageur qui, à la fin du dernier siècle, a visité en détail le terrain sur lequel se sont accomplis la descente de Damiette et les événements qui la suivirent :

« ... De la flotte on voyait l'armée égyptienne disposée en bon ordre à deux cents pas du rivage. Les drapeaux déployés flottaient au gré du vent. Les armes éclatantes réfléchissaient les rayons du soleil. Un bruit confus de tambours et de trompettes se faisait entendre. Cet appareil guerrier en imposait et jetait l'effroi dans les esprits. Le roi manda ses barons pour les consulter sur le parti

qu'il y avait à prendre ; ils lui conseillèrent d'attendre le reste de ses troupes avant de hasarder une descente en présence d'un ennemi bien retranché. Saint Louis rejeta ce conseil pusillanime...

« Le vendredi 4 juin 1249 l'armée française, descendue dans des bateaux, vogua vers le rivage. A l'instant où elle prit terre, la cavalerie ennemie vint fondre sur elle ; mais les soldats, ayant fiché leurs écus dans le sable et présenté le fer de leurs lances, formèrent un mur hérissé de pointes. Cette contenance fière arrèta l'impétuosité des Mahométans. Ils se contentèrent de caracoler autour des bataillons et de lancer leurs javelots. Aussitôt que le roi vit l'oriflamme flotter sur la rive, il s'élança de son bateau dans la mer et marcha aux ennemis l'épée haute, ayant de l'eau jusqu'aux aisselles. Les Français, encouragés par sa présence, coururent sur les Egyptiens et leur livrèrent un combat sanglant... Le lendemain matin, les Français entrèrent dans Damiette sans résistance.

« Le dimanche, les drapeaux français y étaient arborés sur les tours. On y trouva une prodigieuse quantité d'armes... » (Savary, *Lettres sur l'Égypte*.)

A cette époque régnait sur l'Égypte, en la personne de Nejm-Eddin, la dynastie des Ayoubites. Nejm-Eddin était un prince brave et entreprenant dont le courage ne pouvait défaillir devant un premier revers. « Il fit couper la tête à cinquante des principaux officiers qui avaient abandonné leur poste, se transporta à Mansoure qu'il s'efforça de mettre en défense ; et, décidé à attendre les ennemis dans ce poste avantageux, il envoya quelques escadrons de cavalerie légère inquiéter le camp des Français...

« Les Arabes y entraient à la faveur des ténèbres, y faisaient des prisonniers et égorgeaient ceux qu'ils ne pouvaient enlever... Le roi fit environner le camp de fossés profonds et plaça alentour des archers à pied qui devaient y monter la garde pendant la nuit... » (*Id.*)

Mais, désespérant de s'y maintenir longtemps, il prit, d'accord avec son frère Robert, comte d'Artois, la résolution de marcher sur la capitale de l'Égypte (le Caire). Malheureusement l'imprudence que commit le comte, en s'écartant du gros de l'armée, coûta à l'armée française la perte de ce prince et de la funeste journée de Mansoure.

« ... Le corps que commandait saint Louis s'avançait dans la plaine et soutenait l'effort de toute la cavalerie musulmane. Le monarque, monté sur un beau cheval, paraissait comme un héros au milieu de ses escadrons. Sa tête était couverte d'un casque doré. Il tenait dans sa main une épée d'Allemagne. Toutes ses armes étaient resplendissantes (Pl. 27). La fermeté qu'il montrait au milieu du carnage animait ses guerriers. Les Français et les Égyptiens étaient si pressés qu'on ne faisait usage que de la masse, de la hache et du sabre... »

Cependant, enveloppée de tous côtés par l'ennemi, l'armée française commence à faiblir, et le roi à être sérieusement en danger.

« Six de ses adversaires, ayant saisi la bride de son cheval, l'emmenaient prisonnier. Ce péril n'effraya point son courage. Au

contraire, rassemblant ses forces, il terrassa à lui seul ces six ennemis... »

Pendant que ces choses se passaient, Joinville, aidé du comte de Soissons et du chevalier Pierre de Néville, se mit en devoir d'empêcher l'armée d'être prise à dos, en défendant le passage d'un pont. « Ces trois chevaliers, la lance en arrêt et couverts de leur bouclier, arrêtèrent tous les ennemis qui se présentèrent.

« Devant eux se tenaient deux vaillants gardes du roi, nommés Guillaume de Boon et Jean de Gomaches, que les Turcs ne purent faire reculer d'un pas. Les armes de ces généreux guerriers étaient hérissées de traits. Pierre de Néville y reçut un coup de masse sur la tête, Joinville fut blessé de cinq javelots et son cheval de quinze... »

Rendus plus hardis par le succès, les Égyptiens se mettent immédiatement à attaquer le camp des Français, à l'aide de leurs machines de guerre. « A quelque distance de là, huit d'entre eux bien armés, retranchés derrière un monceau de pierres et soutenus d'un gros de cavalerie, tiraient à la volée sur le camp et blessaient beaucoup de monde. Joinville était résolu d'aller les attaquer pendant la nuit et de détruire leurs retranchements. Jean de Vassey, un de ses prêtres, fut moins patient. Il se coiffa d'un chapeau de fer, se couvrit d'une cuirasse; et, cachant sous son bras un large cimeterre, il marcha vers eux. Les ennemis firent peu d'attention à un homme qu'ils voyaient seul. Il s'avançait insensiblement. Lorsqu'il fut près d'eux, il tira son sabre, s'élança sur eux; et, frappant à grands coups, les mit tous les huit en fuite... »

Sur ces entrefaites, Nejm-Eddin étant mort, fut remplacé par son fils Touran-shah qui se rendit à Mansoure. Il parut à la tête de ses troupes; et, leur montrant la cotte d'armes du comte d'Artois, leur assura que c'était celle du roi de France et les prépara ainsi à une attaque prochaine. Le lendemain, en effet, au lever du soleil, « on le vit, monté sur un cheval superbe, les ranger en bataille... Il plaça la cavalerie dans les premiers rangs et l'infanterie derrière. Il renforçait ses lignes à proportion des ennemis qu'elles avaient en face. Vers midi, toutes ses troupes étant prêtes pour l'attaque, il fit déployer ses drapeaux et sonner la charge. On entendit un bruit épouvantable de trompettes et de tymbales, et l'armée égyptienne vint assaillir de toutes parts les Français...

« Le comte d'Anjou, second frère du roi, fut le premier attaqué. Les cavaliers fondirent sur lui; et, s'ouvrant un chemin à grands coups de sabre, pénétrèrent dans les retranchements. Le prince combattait à pied au milieu de ses soldats; car, à la journée de Mansoure, presque toute la cavalerie avait été démontée... On vint annoncer cette nouvelle au roi. Il vola au secours de son frère avec les cavaliers qui lui restaient. Il s'enfonça si avant dans la mêlée que *la collière* de son cheval fut couverte du feu grégeois et qu'il faillit lui-même en être embrasé... » (*Ibid.*)

Les Égyptiens, désespérant enfin de triompher de l'intrépidité des Français, s'arrêtèrent au parti d'en avoir raison par la famine, en coupant toute communication entre le camp et Damiette qui le ravitaillait. Forcé alors de se reployer sur cette ville, saint Louis ne put le faire qu'au prix d'un combat acharné, où il fut fait pri-

sonnier en combattant avec la plus éclatante bravoure à l'arrière-garde de l'armée, aux côtés de Guy de Châtillon. Ce seigneur « était armé de toutes pièces et monté sur un bon cheval. Il tenait en main une épée redoutable, et lorsque les Égyptiens paraissaient, il volait à leur rencontre en criant : « Châtillon ! Châtillon ! où sont mes prud'hommes ? » Lorsqu'il avait renversé ceux qui étaient en face de lui, il tournait bride et courait sur d'autres qui venaient l'assaillir par derrière. Il avait tué un grand nombre d'ennemis ; mais, hérissé de flèches, épuisé de fatigue, et perdant tout son sang, il tomba, et on lui coupa la tête... » (*Ibid.*)

Joinville, couvert de blessures, n'évita le même sort que grâce à la générosité d'un Arabe qui, « le serrant dans ses bras, cria de toute sa force : « C'est le cousin du roi ! c'est le cousin du roi ! »

Le monarque, ses frères et toute l'armée furent faits prisonniers (1270).

Le sultan envoya cinquante habits au roi et aux seigneurs qu'il détenait. Ces derniers s'en revêtirent, mais saint Louis refusa de le faire, disant fièrement qu'il était souverain d'un royaume aussi grand que l'Égypte et qu'il était indigne de lui de se couvrir de l'habit d'un autre prince. (*Ibid.*)

Nous ne pouvons clore ce long chapitre sans faire remarquer que c'est dans les croisades que la France a puisé l'habitude d'un luxe nouveau et le goût des riches objets d'outre-mer.

L'Europe, tout en s'ouvrant à une civilisation nouvelle, laissait encore, aux rudes compagnons de Baudouin, de Philippe Auguste et de saint Louis, à apprendre beaucoup de choses que ne

tarda pas à leur révéler la civilisation orientale. Tout d'abord ils s'étonnèrent un peu de trouver des hommes vêtus si noblement et si richement équipés. A l'admiration succéda bientôt le désir de les imiter. Rien ne leur était plus facile : tous ces trésors qu'ils avaient sous les yeux, ils étaient à eux. Ils pouvaient les emporter dans leur pays et en orner à leur tour leurs personnes et leurs demeures féodales.

A chaque nouvelle croisade, en effet, le pillage devenait plus général ; c'était à qui rapporterait les objets les plus précieux, les étoffes les plus soyeuses, les armes les mieux damasquinées, toutes ces merveilles enfin qui, pendant plusieurs siècles, ont fait l'orgueil et la richesse de maintes églises et d'illustres familles en Europe.

---

## CHAPITRE XI

# LA CHEVALERIE

Au point où nous sommes arrivés, il est nécessaire de faire connaître l'importance de la chevalerie, qui, au moyen âge, était le rang le plus illustre qu'un homme de guerre pût ambitionner.

L'institution de la chevalerie, on n'en saurait douter, contribua plus que toute autre à adoucir les mœurs farouches des peuples de cette période reculée.

La noblesse de ce temps, fière de son ignorance, méprisait tout ce qui pouvait l'éloigner de la profession des armes, regardant comme indigne d'elle toute occupation autre que celle qui lui pouvait procurer gloire et renom de par la lance et l'épée.

La chevalerie, son origine, ses duels, ses exercices, ses tournois, ses joutes et ses lices pourront, nous l'espérons du moins, offrir un attrait tout particulier aux lectrices de ce livre, quand elles sauront le beau rôle qui était réservé à leur sexe, alors qu'après le

combat et le jugement du tournoi de nobles dames ou damoiselles, qui souvent avaient rendu ce jugement, allaient, sans fausse honte, chercher le vainqueur et le conduisaient en grande pompe au lieu du festin qu'elles devaient présider.

L'origine de la chevalerie, comme celle de presque tous les anciens établissements, se perd dans la nuit du moyen âge ; on ne peut, du reste, la faire remonter au delà des x^e^ et xi^e^ siècles.

Suivant Châteaubriand, la chevalerie est le résultat du mélange des nations arabes et des peuples méridionaux, et il en retrouve les éléments dans la fidélité sentimentale des Germains unie à la nature galante des Maures, revêtues par le christianisme d'une forme religieuse, — il remarque le respect que professaient pour les femmes les hommes du Nord et les Arabes.

On ne peut affirmer, dit Vaublanc, que la France fût le berceau de la chevalerie ; l'origine de ses formes appartient à toute l'Europe germanique, ce qui semblerait devoir lui en attribuer l'institution.

Il nous faut pourtant dire qu'au moyen âge l'Europe était une fédération d'États différant l'un de l'autre, mais tous soumis aux mêmes courants intellectuels et artistiques, si nous pouvons dire ainsi, tout en conservant néanmoins leurs tendances et leurs affinités.

La France, dit Walter Scott, fut le pays où fleurirent, par excellence, les romans de chevalerie. En effet, quand ils parurent aux xii^e^ et xiii^e^ siècles, ils furent bientôt de mode en Angleterre. Les romans féeriques du cycle d'Arthur et des chevaliers de la

Table ronde qui reproduisent les traditions de la vieille Armorique, mêlées à des récits considérés comme historiques, rappelaient aux habitants des highlands d'Ecosse, de Cornouailles et de Galles les souvenirs patriotiques de leurs luttes contre les envahisseurs, saxons, au v^e siècle et devinrent même plus populaires en Angleterre qu'en France.

Les aventures de Merlin l'Enchanteur, d'Ogier le Danois, de Parthenepœut de Blois, de Lancelot du Lac, de Perceforest, de Floir et Blanceflor, fournissent à maints auteurs du temps nombre de traits que vient enguirlander en quelque manière la fiction, parer une ardente imagination, de telle sorte qu'ils apparaissent encore vifs et saisissants à travers les âges. Dans *la Divine Comédie* du Dante, Françoise de Rimini lisant avec son Paul le roman de Lancelot du Lac, ne dit-elle pas :

Noi leggevamo un giorno per diletto
Di Lancilloto come amor lo strinse!.....

Le mot chevalier, on l'a deviné sans doute, vient du latin *caballarius,* qui monte à cheval, d'où l'italien *cavaliere* et l'espagnol *caballero.*

Au x^e siècle, la chevalerie n'a pas encore de code spécial, mais les militaires forment une caste à part. Ils jouissent seuls de la prérogative de porter la cuirasse, le casque, l'écu, l'épée et la lance. Leur principal attribut est, comme chez les Romains, la ceinture, *cingulum militare*, *militiæ cingulum.*

Ed ei mi cinse di sua milizia,

dit messire Cacciaguida, à propos de l'ordre de chevalerie à lui conféré par l'empereur Conrad III. (DANTE, *Paradis.*)

On ne recevait la chevalerie qu'après un noviciat, *militare tyrocinium ;* on ne la déposait que quand on faisait publiquement pénitence ou lorsqu'on abandonnait le monde pour le cloître.

Les Croisades eurent d'immenses résultats pour les institutions de noblesse et de chevalerie qui, au XI<sup>e</sup> siècle, incertaines et sans règles fixes, s'établirent sur des bases solides.

Des premiers devoirs qui lui furent imposés, le chevalier dut savoir *bien ferir* de la lance et honorer et servir les dames, reines des fêtes, des tournois et des carrousels, dans lesquels leur puissance et leur autorité sont toujours respectées.

En effet, à la seule vue d'une coiffe de dame, abaissée par un juge de camp devant un chevalier assailli, contre les règles, par plusieurs combattants, ceux-ci s'arrêtent, immobiles, et les bras armés retombent sans frapper! Aussi le *romancero*, en parlant d'une dame du XII<sup>e</sup> siècle, lui fait-il dire :

Si je savoie un courtois chivalier
Qui, de ses armes fu loués et prisiés
Je l'aimeroie de gré et volontiers.

(LITTRÉ, *Dictionnaire.*)

Du reste, l'influence des dames était si grande au moyen âge, qu'un proverbe d'alors disait :

Faveurs, FEMMES et deniers
Font de vachiers, CHEVALIERS.

C'était par de rudes travaux et prouesses que se préparait le nouvel apprenti-chevalier, et les jeux chevaleresques devinrent utiles comme école d'application.

Pour briller un jour dans la lice et pour obtenir un baiser de *s'amie*, le jeune chevalier supportait des épreuves inouïes dont l'éducation militaire actuelle ne saurait donner une idée.

L'historien de la vie de Boucicault donne une description détaillée des exercices auxquels devaient se soumettre les jeunes hommes qui se destinaient à la chevalerie.

Cette description offre trop d'intérêt pour ne pas trouver place ici : « ... Il s'essayoit à saillir (sauter) sur un coursier tout armé ; puis autre fois couroit et alloit longuement à pied pour s'accoustumer à avoir longue haleine, et souffrir longuement travail ; autre fois ferissoit (frappait) d'une coignée ou d'un mail grande pièce et grandement pour bien se duir au harnois, et endurcir ses bras et ses mains à longuement férir, et pour qu'il s'accoustumast à légèrement lever ses bras, il faisoit le soubresaut armé de toutes pièces, fors le bacinet, et en dansant le faisoit armé d'une cotte d'acier ; sailloit, sans mettre pied à l'étrier, sur un coursier armé de toutes pièces. A un grand homme monté sur un grand cheval, sailloit de

derrière à chevauchon sur ses épaules, en prenant ledit homme par la manche à une main, sans autre avantage..... en mettant une main sur l'arçon de la selle du grand coursier et l'autre emprès les oreilles, le prenoit par les creins en pleine terre, et sailloit par entre ses bras de l'autre part du coursier..... si deux parois de plastre fussent à une brasse l'une près de l'autre qui fussent de la hauteur d'une tour, à force de bras et de jambes, sans autre aide, montoit tout au plus haut, sans cheoir au monter ne au devaloir. Item, il montoit au revers d'une grande échelle dressée contre un mur, tout au plus haut sans toucher des pieds, mais seulement sautant des deux mains ensemble d'échelon en échelon, armé d'une cotte d'acier, et osté la cotte, à une main sans plus montoit plusieurs échelons..... Quand il estoit au logis, s'essayoit avec les autres écuyers à jeter la lance ou autres essais de guerre, ne ja ne cessoit. »

Le roman de la Rose, au XIIIe siècle, rapporte ainsi les prouesses d'un chevalier revenant du tournoi :

Cil chevalier novelement,
Fu venus d'ung TOURNOIEMENT
Où il ot faite pour s'amie
Mainte jouste et mainte envaïe (assaut)
Et percié maint escu bouclé.

Eustache Deschamps, dans ses poésies manuscrites, a donné au XVe siècle le résumé de toute la morale du chevalier ; citons une ballade :

Vous qui voulez l'ordre de chevalier,
Il vous convient mener nouvelle vie ;
Dévotement en oraison veillier,
Péchié fuir, orgueil et villenie :
L'Eglise devez deffendre,
La vefve, aussi l'orphenin entreprendre ;
Estre hardis et le peuple garder ;
Prodoms, loyaulx, sanz rien de l'autruy prendre :
Ainsi se doit chevalier gouverner.

Humble cuer ait, toudis (toujours) doit travailler.
Et poursuir faitz de chevalerie,
Guerre loyal, estre grand voyagier,
Tournoiz suir (suivre) et jouster pour s'amie :
Il doit à tout honneur tendre,
Si c'om ne puist de lui blasme reprandre,
Ne lascheté en ses œuvres trouver ;
Et entre touz se doit tenir le mendre (moindre) :
Ainsi se doit gouverner chevalier. etc., etc.

(J. Ambert, *l'Armée française.*)

Dans son histoire des ordres de chevalerie en France, M. F.-F. Steenackers attribue l'origine de cette institution à la rivalité qui existait, au commencement de la féodalité, entre les grands seigneurs. Tous, à l'imitation du roi, voulant avoir une cour somptueuse, en donnant à chaque gentilhomme, avec le titre de chevalier, des fonctions importantes auprès d'eux, établirent dans leurs châteaux des « écoles de noblesse » où les jeunes seigneurs étaient reçus et élevés, où on leur donnait, comme le dit Jean de Saintré dans sa chronique, « les premières leçons qui regardaient l'amour de Dieu et des dames. »

Les abbés des monastères eurent aussi leurs chevaliers, et dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* de dom Félibien, nous trouvons que « lorsque l'abbé de Saint-Denis allait en campagne, il était accompagné d'un chambellan et d'un mareschal dont les offices étaient érigés en fief. » (1189-1241.)

Les premières fonctions que l'on donnait à remplir aux jeunes gens, quand ils sortaient des mains des femmes, étaient celles de *paige*, page, *varlet*, *enfant d'honneur* ou *damoiseau*.

Le page quittait à l'âge de douze ans le toit paternel et s'attachait à la maison de quelque illustre chevalier pour y recevoir les premières leçons du métier qu'il devait embrasser.

Entre autres attributions, il devait toujours accompagner son seigneur, tenir en bon état son haubert, les bardes de son cheval, et enfin préparer le bain des chevaliers errants.

Vers l'âge de quatorze ans, et au moment où les jeunes gens allaient passer de l'état de page à celui d'écuyer, la religion avait introduit une espèce de cérémonie dont le but était de leur apprendre l'usage qu'ils devaient faire de l'épée qui, pour la première fois, allait leur être remise.

Le jeune gentilhomme nouvellement sorti hors de page était présenté à l'autel par ses père et mère, qui, chacun un cierge à la main, allaient à l'offrande. Le prêtre célébrant prenait dessus l'autel une épée et une ceinture sur laquelle il faisait plusieurs bénédictions, et l'attachait au côté du jeune écuyer qui alors commençait à la porter.

C'est peut-être, comme le fait remarquer Lacurne de Sainte-

Palaye, à ces sortes de cérémonies, et non à celles de la chevalerie propre, qu'on doit rapporter ce qui se lit dans nos historiens de la première et de la seconde race, au sujet des premières armes que les rois et les princes remettaient avec solennité à leurs enfants.

L'écuyer était chargé de porter l'écu du chevalier, c'est-à-dire la pièce complémentaire de l'armure à laquelle on attachait le plus de considération. Il avait pour mission spéciale, dans les combats où il servait de second au chevalier, de lui conserver cet écu portant sa devise et ses symboles.

Une ancienne poésie caractérise ainsi ces servants d'armes :

Au temps présent on dit escuyers
Comme portant escus, bannières, targes,
Et comme estans des princes familiers
Pour les servir en actes singuliers.

(Boucher, *Triomphe de François Ier*).

Au chapitre précédent nous avons vu que les chevaliers avaient souvent plusieurs écuyers attachés spécialement à leur service. « Si voit venir monseigneur Gauvain et deux écuyers, dont l'ung menoit son destrier en destre et portoit son glaive, et l'autre son heaume et son escu, » dit un texte ancien.

La chevalerie était donc une institution militaire propre à la noblesse féodale et consacrée par la religion ; aussi voyons-nous l'Église accompagner de cérémonies pieuses et touchantes la remise de l'armure du chevalier, et le poursuivant de chevalerie, c'est ainsi qu'on nommait celui qui aspirait à la recevoir, être pompeusement

conduit dans une chapelle, pour y passer la nuit en prière, ce que l'on appelait « faire la veille des armes. »

L'écuyer, que sa naissance appelait à l'honneur d'être fait chevalier, vêtu d'une longue tunique de drap gris-brun, qui lui tombait jusqu'aux talons et que ne distinguait aucun ornement d'or ou de fourrure, se rendait à cheval à la *chapelle* ou à l'*abbaye* où sa réception devait s'accomplir ; le harnais du cheval même, quel que fût le rang de son cavalier, était de la plus grande simplicité.

Ces préliminaires accomplis, le novice, revêtu d'habits blancs en signe de pureté, recevait la communion.

L'on ne pouvait être armé chevalier avant l'âge de vingt et un ans accomplis ; pourtant cette règle n'était point invariable.

Le manteau du récipiendaire devait être en étoffe d'or et les chausses sans jarretières ; la selle du cheval en cuir noir, ainsi que les étrivières à fer doré ; le poitrail de même couleur avec une croix pattée se répétant au front ; le frein était noir également, et les arçons blancs.

Devant l'aspirant chevalier se tenait l'écuyer déchaperonné et portant les éperons du novice, ainsi que son épée dont le ceinturon et le fourreau étaient de cuir blanc.

De même était blanc l'écu du chevalier qui paraissait pour la première fois dans un tournoi, et devait conserver cette couleur jusqu'à ce que sa valeur et ses exploits lui eussent donné le droit d'y faire peindre des armoiries.

Le chevalier qui avait assisté deux fois à un tournoi solennel était reconnu pour noble, et avait le droit de porter des trompes

en cimier sur son casque, comme ayant été blasonné et publié. De là tant de cimiers à deux cornets sur les monuments, surtout en Allemagne.

En général, le costume du chevalier s'attestait par un extérieur magnifique.

Un historien, au commencement du XVe siècle, lui donnait le précepte suivant : « Si les hommes qui ne sont point chevaliers sont obligés d'honorer le chevalier, à plus forte raison doit-il s'honorer soy-même par beaux et nobles vestements, chevaux, harnais et serviteurs. »

Le chevalier portait le manteau long et écarlate doublé d'hermine ; on l'appelait le manteau d'honneur. Ce vêtement était généralement donné par le souverain dans les premiers temps de la chevalerie, et on peut en voir plusieurs exemples dans les comptes de la chambre du roi Philippe le Bel (*l'abbé* LEBŒUF).

Il y avait des étoffes exclusivement réservées aux chevaliers pour leur costume, et des fourrures spéciales, telles que le vair, l'hermine et le petit-gris.

L'adoub ou adoubement d'un chevalier se disait de la cérémonie qui inaugurait son adoption. *Adobare*, en latin barbare et en italien, veut dire *orner*, *rehausser*.

Au XIIe siècle, Hugues de Tabarie ou de Tibériade, chapelain de Saint-Omer, dans son poëme intitulé : *l'Ordène de chevalerie*, a voulu commenter les formules de l'*adoubement*. Il se met lui-même en scène, et se suppose chargé d'instruire un récipiendaire.

Le poëte naïf le choisit parmi les Sarrazins. C'est le sultan

Saladin en personne, qui, à force de prières et de menaces, oblige Hugues, son prisonnier, à lui conférer *l'ordène* de chevalerie, en précisant le sens mystérieux des rites d'initiation.

Hugues, en premier lieu, lui ordonne de se peigner les cheveux et la barbe, et de se laver avec soin le visage.

Caviaus, et barbe, et li viaire
Li fist appareiller moult bel ;
Ch' est droit à chevalier nouvel.
Puis le fist en un baing entrer.
Lors li commanche à demander
Le soudan, que che senefie.

« Sire, répond Hugues, pareil à l'enfançon qui sort des fonts lavé du péché originel,

Sire, tout ensement devez
Issir sanz nule vilonnie,
Et estre plains de courtoisie,
De ce baing, car chevalerie
Si doit baingnier en honesté,
En courtoisie et en bonté,
Et fere amer a toutes gens.

— Par le grand Dieu, dit Saladin, voilà un beau début !

Quelques instants après, il ajoute, en l'habillant des pieds à la tête : « La chemise de lin, toute blanche, dont je vous revêts, et qui touche à votre peau, vous donne à entendre que vous devez

garder votre chair de toute souillure, si vous voulez parvenir au ciel. Cette robe vermeille indique

Que votre sanc devez épandre,
Pour Dieu servir et honnorer,
Et pour défendre sainte Eglise :
Car tout chou doit chevalier faire,
S'il veust à Dieu de noient plaire,
Ch' est entendu par le vermeil.

« Quant à ces chausses de soie brune, elles doivent vous rappeler, par leur couleur sombre,

La mort, et la terre où gisrez,
Dont venistes, et ou irez.
A chou doivent garder votre eil ;
Si n'enkerrez pas en orguel,
Car orgueus ne doit pas régner
En chevalier, ne demorer.
A simpleche doit toujours tendre.

« Cette blanche ceinture, dont j'entoure vos reins, vous engage de nouveau à tenir votre corps en garde contre la luxure. Ces deux éperons dorés serviront à exciter votre cheval : imitez son ardeur et sa docilité ; et de même qu'il vous obéit, obéissez au Seigneur. Maintenant, je vous ceins l'épée ; frappez vos ennemis avec ses deux tranchants ; empêchez les faibles d'être opprimés par les forts. Je vous mets sur le chef une coiffe toute blanche, pour vous indiquer que votre âme doit être pareillement *sans ordure*. »

Nous allons maintenant présenter la description des rites et les développements qu'offrait l'*adoubement* public.

Tous les novices, nous prenons ici pour exemple Geoffroi Plantagenet, avaient à faire deux toilettes : l'une civile, l'autre militaire ; ce qui rendait les frais de la réception si considérables, que les meilleurs gentilshommes restaient souvent écuyers, faute d'argent.

Le bain et le premier costume étaient de simples préliminaires. La condition du candidat n'était réellement modifiée, que lorsqu'il avait reçu, en présence de ses frères d'armes, l'écu, le heaume, le haubert, les éperons et le *branc acérin*, épée à deux tranchants.

Raoul l'adoube, qui estoit ses amis ;
Premiers li chausse ses esperons massis,
Et puis li a le branc aus costel mis.

(*Roman d'Auberi.*)

Il était alors *armé chevalier*. Les éperons d'or fin étaient quelquefois chaussés par une dame. Nous voyons en effet dans un des fabliaux de Méon une jeune fille remplir cet office.

La fille li duc li chauca,
Uns esperons, puis l'acola,
Et dit : de m'amors vos soviegne,
Portez en une guimple à enseigne.

Le nouveau chevalier portait son épée au cou, d'où les parrains la détachaient pour la lui mettre à la ceinture ; de cet usage,

nous retrouvons la trace dans le roman de Parthenopœut de Blois, où nous lisons :

S'espée à son col li pendoit,
Tant que le sire li prenoit
Pour çaindre lui, et mettre al lès (au côté).
Si li a bel del col ostée,
Des renges (courroies) l'a par les flans çaint,
Et fait le neut et bien l'estraint.

On n'oubliait pas de lui amener le destrier qui devait partager avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats.

On li amaine le destrier
Qui plutost cort c'oisiax ne vole.
(*Fabliaux de* Méon.)

Venait ensuite l'acolée, sorte de grand coup administré avec la paume de la main sur la nuque du récipiendaire. *Rex Bohemiæ grandem dedit ictum in collo tyronis.*

Armes li donne et un riche destrier
Et de sa paume li donne un coup plenier.
Du Cange, *Arma dura* (XIII[e] siècle).

En appliquant ce coup, on adressait au novice une apostrophe, soit pour lui déclarer qu'il était définitivement reçu, soit pour l'encourager à soutenir glorieusement son nouveau titre. « Au nom du Dieu tout-puissant, je t'ordonne chevalier et je te reçois de grand

cœur en notre collége. *Ad honorem Dei omnipotentis, te militem ordino, ac in nostro collegio te gratenter accipio* (1247). » (JEAN DE BEKA.)

Biaux sire, pensez de bien faire.
(*Fabliaux de* MILON.)

Que le Seigneur Dieu, qui fut mis en la croix, vous donne pouvoir contre vos ennemis !

En col li fiert, si con il ot appris
« Tiens, Auberi, dit Raols li Gentis,
Que Dame Diex, qui en la croix fust mis,
Te doinst pooir contre tes ennemis. »
. . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Que Dieu vous donne d'être bon chevalier !
(*Roman* D'AUBERI.)

Saintré, prêt à combattre les infidèles en Brandebourg, pria le roi de Bohême de lui accorder l'ordre de chevalerie par Dieu, Notre-Dame et monseigneur saint Denis.

*Tibi balteum dono*, disait celui qui ceignait pour la première fois le baudrier au chevalier.

Déjà, en parlant du comte Macon, chevalier, Grégoire de Tours dit qu'il portait un grand baudrier d'or, orné de pierres précieuses, auquel était attachée une très-belle épée à poignée d'or et de pierreries.

Comme sorte de corollaire à ce que nous venons de dire sur

l'adoubement des chevaliers, nous allons décrire l'armement de Geoffroi le Bel Plantagenet, d'après une chronique du XII[e] siècle, œuvre d'un religieux de l'abbaye de Marmoutiers (*Historia comitum andegavensium, ad annum* 1137, *auctore Monacho Majoris Monasterii*).

« Le jour de la Pentecôte de l'an 1127, Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, se rend à Rouen, près de Henri I[er], roi d'Angleterre, dont il devait épouser la fille, la princesse Mathilde. Il se fait préalablement admettre dans l'ordre de chevalerie. Au jour fixé, après le bain de rigueur, on le revêt d'une chemise de soie, d'une *cyclade* tissue d'or, d'une chlamyde teinte de pourpre et de chausses de soie brodée; ses pieds sont munis de souliers qui portent sur la surface des *lionceaux* d'or. *Bisso retorta ad carnem induitur cyclade auro texta super vestitur. Chlamide conchili et muricis sanguine tincta tegitur. Caligis holosericis calciatur. Pedes ejus solutaribus in superficie* LEUNCULOS AUREOS *habentibus muniuntur.* »

C'est ainsi que, brillant comme une fleur de lis, le gendre royal, quittant la chambre à coucher, se présente en public à la tête d'un brillant cortége. On lui amène un cheval d'Espagne d'une rare beauté; on lui passe un haubert incomparable, dont les doubles mailles sont à l'épreuve de la lance ou du trait. A ses souliers sont substituées des chausses de fer à doubles mailles; on attache à ses talons des éperons d'or; on suspend à son cou un bouclier décoré de *lionceaux d'or imaginaires. Clypeus* LEUNCULOS AUREOS IMAGINARIOS *habens collo ejus suspenditur.* Son casque est enrichi de pierreries, et de trempe à n'être ni entamé ni faussé par la plus

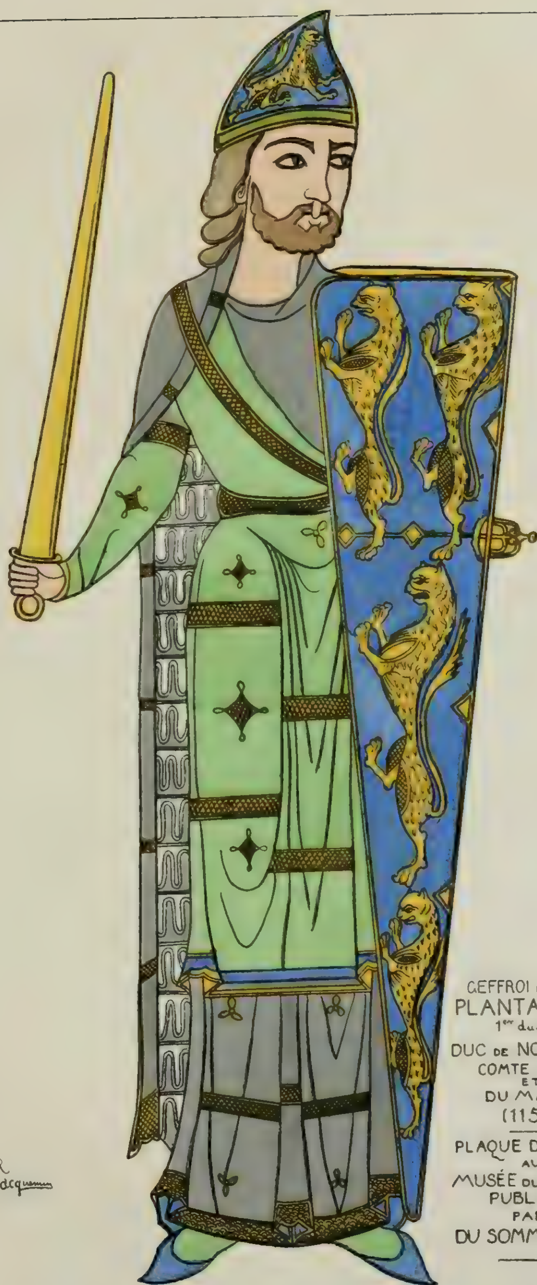
solide épée. Enfin on lui apporte une lance de frêne surmontée d'un fer poitevin, et une épée tirée du trésor royal.

Le fragment précieux que nous venons de citer jette quelques lueurs sur les origines et les applications du blason et nous offre, pour la première fois, le tableau de l'adoubement d'un chevalier.

Les lionceaux imaginaires reparaissent dans un émail sur cuivre, exécuté dix ans après, et que nous avons reproduit à l'iconographie (pl. 22). C'est le portrait d'après nature de Geoffroi Plantagenet. Le prince est vêtu d'une longue robe et d'un manteau fourré de vair; un lionceau d'or décore la partie antérieure de son casque qui affecte la forme d'un bonnet phrygien, et sa targe immense porte d'azur, à quatre lionceaux d'or lampassés de gueules. Or, en comparant ces lionceaux avec les léopards d'Angleterre, on reconnaît au premier coup d'œil que ce sont des animaux absolument identiques.

Nous avons fait remarquer au chapitre précédent que souvent on portait la cotte de maille sur la longue tunique; celle dont est revêtu Geoffroi est probablement la *cotte sarrazine* ou *saladine*, imitation des modèles asiatiques vus à la croisade. Le prince est chaussé d'une espèce de pantoufle, et quoiqu'il tienne l'épée à la main, le vêtement est plutôt seigneurial que militaire : il porte la chevelure longue et la barbe tout entière (1150). Ce précieux monument de travail byzantin se trouve actuellement au musée du Mans.

Voici maintenant un vivant tableau, bien que peut-être un peu grotesque, qui retrace au complet l'*adoub* d'un chevalier, vers le XIIe ou XIIIe siècle :



GEFFROI LE BEL
PLANTAGENET
1er du Nom,
DUC DE NORMANDIE
COMTE D'ANJOU,
ET
DU MAINE.
(1150.)

PLAQUE D'ÉMAIL
AU
MUSÉE DU MANS,
PUBLIÉE
PAR
DU SOMMERARD.

Imp Falconer Paris 44

On lit dans les romans de la Table-Ronde qu'il arriva, un jour, à la cour du roi Arthus, une demoiselle de grande beauté, montée sur une mule fauve, et tenant devant elle le nain le plus contrefait, le plus laid qu'on puisse imaginer. Ce nain, dit la chronique, était camus et boursouflé, avait de longs sourcils roux et recoquillés; la barbe noire tombant jusque sur la poitrine, les cheveux hérissés, les yeux enfoncés dans la tête, les épaules hautes et rondes, une bosse devant, une autre derrière, la main grosse et les doigts courts, les jambes tortues et l'échine longue et pointue.

La demoiselle s'étant présentée au roi obtint de lui la faveur qu'il armât chevalier ladite créature, qui, au dire de la demoiselle, était digne d'un tel honneur, par sa prouesse, sa hardiesse et son gentil lignage; ce qui exposé, on se prépara à l'adoub.

Alors, dit le récit, entrèrent dans la cour du palais deux écuyers montés sur des roncins forts et élancés. L'un portait, suspendu à son cou, par une guiche d'or battu, un écu au champ noir, à trois léopards d'or couronnés d'azur. L'épée était attachée à l'arçon de la selle. L'autre menait en laisse un petit destrier bien taillé, dont le frein était d'or et les rênes de soie. Ils chassaient en avant deux sommiers chargés de riches coffres.

Descendus de cheval, ils attachèrent leurs bêtes, et défermant les coffres, ils en tirèrent un *haubert* blanc à double maille d'argent, *haubert-doublier*, avec un heaume d'argent doré. C'est alors que le roi parut pour revêtir le nouveau chevalier. La demoiselle, pendant ce temps, tira de son aumônière un éperon d'or, enveloppé dans un drap de soie; le roi en chaussa le nain, lui ceignit l'épée,

attacha le haubert, laça le heaume, et, dès qu'il fut armé, lui donna l'acolée en disant : « *Dieu te fasse prud'homme!* »

L'éperon de gauche attaché par la demoiselle, ils prirent congé du roi; alors on leva le nain couvert de ses armes et on le posa sur le destrier; la pucelle remonta sur sa mule et donna congé aux écuyers qui les avaient accompagnés. Pour elle et le nain, continue le récit, ils entrèrent dans la grande forêt aventureuse, etc., etc.

(Paulin Paris.)

Parmi les singularités qu'offrit le cortége des Arts-et-Métiers défilant, à Venise, devant le doge, Laurent Tiepolo et son épouse, à l'occasion de son élection en 1268, on y remarquait, dit le témoin oculaire en sa chronique *(da Canale)*, les maîtres barbiers qui étaient richement vêtus, portaient des couronnes de perles, et menaient avec eux deux chevaliers complétement armés et à cheval, et deux autres à pied, accompagnant quatre demoiselles recouvertes de vêtements étranges, simulant de la sorte d'appartenir à la chevalerie errante. (*Communication du peintre de Trieste*, J. Gatteri, *d'après* l'*Archivio storico italiano.)*

La chevalerie étant acquise par des prouesses personnelles, n'était pas transmissible. *Licet generis nobilitas in posteros derivatur, non tamen equestris dignitas* (Petri de Vineis, epist.) et, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, il ne suffisait pas d'en être reconnu digne pour l'obtenir, mais encore fallait-il pouvoir subvenir aux dépenses qu'exigeait le luxe du cérémonial obligé; aussi cette dignité n'était-elle réellement accessible qu'aux puissants seigneurs dont la richesse égalait presque celle d'un souverain. De

là le faste que se croyait obligé de déployer le chevalier dans ses moindres entreprises ou chevauchées, faste qui, plus d'une fois, fut blâmé au temps des Croisades.

En effet saint Bernard, déclamant contre la chevalerie, s'écrie : « Qu'est-ce donc, ô chevaliers! que cette étonnante folie de guerroyer avec tant de frais? Pourquoi ces chevaux couverts de housses de soie, de lanières flottantes et de draperies singulières? Pourquoi ces lances, ces boucliers et ces selles recouverts de peintures, ces mors et ces éperons d'or ou d'argent, ornés de pierres précieuses? Vous ne savez qu'arranger votre chevelure sur les sourcils comme les femmes, traîner au loin des robes longues et amples, et cacher vos mains délicates sous de grandes manches flottantes. » Ce que nous avons vu au chapitre précédent.

Pierre de Blois dit aussi que la selle des chevaliers, ainsi que leur écu, est bigarré de peintures représentant des combats de chevalerie.

Dans son *Histoire des Italiens*, César Cantu nous parle des dons offerts par la commune de Bologne, à Pierre, fils d'Azzo d'Este, à l'occasion de sa promotion dans l'ordre de chevalerie, en 1307. C'est d'abord, un vêtement d'écarlate, avec son capuchon et la barrette, un tabar *(sorte de manteau)*, pour monter à cheval, tout doublé de menu vair, avec le justaucorps *(giubetto)*, en cendal jaune et azur; puis la ceinture en argent de broderie, avec l'épée dorée et son fourreau garni d'argent, l'estoc, à poignée d'ivoire, également garni en argent, deux paires de gants, l'une en chamois, l'autre en chevreuil, un chapeau à gance de soie, une capeline

fourrée de vair, ainsi que deux bérets; enfin l'aumônière et jusqu'à deux paires de chausses et trois paires de souliers, voire deux paires de mules. Cet équipement auquel se mêlait une sorte de trousseau, se complétait par deux chevaux, dont l'un était richement enharnaché, et un mulet. (*Communication de* J. GATTERI.)

Dans les Prologues et Contes du poète anglais Chaucer, voici comment est décrit le costume d'un chevalier de son temps :

« Ses cheveux, sa barbe étaient couleur de safran et descendaient jusqu'à sa ceinture. Ses souliers étaient en cuir de Cordoue, son brun haut-de-chausses en drap de Bruges, et sa robe en brocart d'or coûtait plus d'un écu de Gênes.

« Il savait chasser le daim sauvage, et, avec un épervier fauve sur le poing, chevaucher le long des rivières. De plus, il était bon archer.

« Faites venir, dit-il, mes ménestrels et mes jongleurs pour me raconter, pendant qu'on m'armera, des chroniques de rois, des romans où il soit question de papes, de cardinaux et d'amoureux désirs...

« Sur sa peau blanche il mit une chemise avec un *haut-de-chausses* de drap fin et éclatant, et par dessus sa chemise un *hoqueton;* par dessus tout cela, une *cotte de mailles* pour défendre sa poitrine. Puis il revêtit encore un magnifique *haubert* sortant tout entier des mains des Juifs et dont l'épaisseur était formidable. Enfin, une cotte d'armes, blanche comme la fleur du lis et dans laquelle il devait combattre, complétait son costume.

« Son bouclier était fait d'un or étincelant; on y voyait une




CONRAD DE THURINGE LANDGRAVE DE HESSE, ERNEST COMTE DE GLEICHEN,
CHEVALIER DE L'ORDRE TEUTONIQUE 1241 CHEVALIER CROISE 1227-64
TOMBES DE MARBOURG, ET ERFURT

Imp. Falconer Paris 45

tête de sanglier avec une escarboucle. Et sire Thopas jura par l'ale et par le pain que celui contre lequel il allait combattre serait tué, quoiqu'il dut advenir.

« Les cuissards étaient en cuir bouilli, le fourreau de son épée en ivoire, son casque en cuivre brillant.

« Dès que sire Thopas voulut s'en aller chevaucher, il monta sur son coursier dont la selle était en os ciselé, et dont la bride reluisait comme le soleil ou comme le clair de lune. Il tenait une grande lance dans sa main; une longue épée était à son côté, car le chevalier allait combattre un géant à trois têtes, pour l'amour et la satisfaction d'une dame brillante de beauté.

« Sa lance était faite d'un cyprès bien droit avec une pointe supérieurement émoulue. Son coursier était gris-pommelé; sur son cimier on voyait une tour d'où sortait la tige d'un lis. »

Vers 1372, le roi Charles V accorda aux Parisiens les mêmes priviléges que ceux de la noblesse; ils consistaient, entre autres prérogatives, à pouvoir faire usage d'éperons d'or et de freins dorés et autres ornements propres aux chevaliers, et enfin à être admis, comme gentilshommes, à l'ordre de chevalerie.

Déjà nous avons eu occasion, en parlant des principaux emblèmes de l'ordre militaire, de citer la ceinture; c'est ici le cas d'en faire ressortir l'importance au point de vue de l'art; que l'on veuille bien consulter notre planche (34), représentant les comtes de Neuchâtel en Suisse, et l'on y verra un très-bel exemple dans cette ceinture qu'ils portent à fond d'or fin émaillé de fleurs et d'ornements rouges et bleus.

L'omission des éperons, dans cette effigie, doit être attribuée à ce que ces monuments sont en demi-relief sur la pierre.

Tous les chevaliers d'Europe portaient ainsi la ceinture que l'on retrouve, soit chez les seigneurs italiens, dont on voit les effigies au couvent de l'église Saint-Antoine de Padoue, soit en Angleterre, où la tombe moulée du prince de Galles, fils d'Édouard III, enrichit le palais de Sydenham.

Cette forme de ceinture, très-richement ornementée, fut également portée par les grandes dames au XIVe siècle; nous en trouvons une preuve dans l'effigie d'Anne de Bohème, femme de Richard II. Son tombeau, à l'abbaye de Westminster, nous montre la princesse portant cet emblème de la même manière et à la même hauteur que le portaient les guerriers des différentes nations à cette époque.

A l'Exposition de 1862, à Kensington, on vit une de ces riches ceintures de dame ; elle était en velours de brocart, or et cramoisi, enrichie de rosettes en précieux travail d'orfévrerie et rehaussée d'émail; l'ardillon de la boucle et ses pendants étaient en argent doré ciselé de feuillages en relief, marqueté de plaques niellées et d'armes figurant les écussons de la famille Malatesta de Rimini et de Cesena (vers 1450-1470).

M. Steenackers qualifie admirablement les ordres de chevalerie en les désignant ainsi :

Ordres hospitaliers, militaires et nobiliaires;

Ordres royaux et nobiliaires;

Et les plus modernes enfin, en ordres égalitaires.

L'établissement de tant d'institutions chapitrales, militaires et

civiles, n'a été inspiré aux souverains, aux législateurs et aux pontifes que comme autant de ressorts d'émulation, dans les sociétés anciennes et modernes, propres à allumer l'amour du bien dans les esprits.

Nous n'avons, dans ce chapitre, à nous occuper que des deux premières catégories, comme appartenant au moyen âge; — pour la dernière, nous en parlerons dans la suite de cet ouvrage.

Les ordres hospitaliers, militaires et nobiliaires prennent, pour la plupart, naissance en Terre-Sainte, du mouvement des croisades et de l'influence des Papes.

Les ordres royaux et nobiliaires, sorte de monnaie honorifique dans la main des rois, furent institués parfois comme opposition gouvernementale; c'est ainsi que Louis XI créa l'ordre de *Saint-Michel*, contre l'ordre de la *Toison de Bourgogne*, et que Henri III fonda celui du *Saint-Esprit,* se trouvant en face de la Ligue.

Parlons d'abord des ordres compris dans la première catégorie :

La chevalerie religieuse, militaire et nobiliaire, compta jadis parmi ses ordres les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, connus d'abord sous le nom de Chevaliers de Saint-Jean-d'Acre, ville où l'ordre fut fondé par Baudouin, en 1104, dit le R. P. Laorty-Hadji. *(La Syrie, etc.)*

Raymond du Puy, devenu grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, conçut le dessein d'en faire un ordre militaire. Son idée fut adoptée avec enthousiasme, et l'institution comprit alors trois divisions : les prêtres ou aumôniers, les frères servants ou hospitaliers et les chevaliers.

Ces moines-guerriers firent leurs premiers exploits en 1122, pour la défense du roi de Jérusalem, se signalèrent aux siéges de Tyr et d'Ascalon, et battirent, en 1126, le sultan de Damas.

Réfugiés, en 1309, à l'île de Rhodes dont ils prirent le nom, ils furent forcés par les Turcs de transporter le siége de leur ordre à Malte, dont le nom leur resta définitivement (1530).

Innocent II donna aux Hospitaliers un étendard de couleur rouge, avec la croix blanche; leur robe était noire et ornée d'une croix également blanche; ce fut le vêtement invariable des chevaliers de Rhodes devenus chevaliers de Malte.

Quoique postérieur au temps qui nous occupe, nous devons ici donner quelques détails sur l'Ordre de Malte pour en éclairer la première période médio-évale.

Dans l'Ordre de Malte on pouvait être reçu chevalier à tout âge et voici, d'après une citation de M. Steenackers, comment avait lieu la cérémonie de réception : le prêtre qui disait la messe bénissait l'épée du postulant; après cette bénédiction, un chevalier la lui ceignait au côté, en lui disant : « Je vous ceins de cette épée, au nom du Dieu tout puissant et de la glorieuse Vierge Marie, de Monsieur saint Jean-Baptiste, notre patron, et du glorieux saint Georges. » Ensuite lui montrant la croix à huit pointes il ajoutait : « Cette croix vous a été donnée blanche en signe de pureté, laquelle vous devez porter autant dans le cœur comme dehors, sans macule ni tache. Les huit pointes que vous voyez en icelle sont en signe de huit béatitudes que vous devez avoir toujours en vous... Pour ce, je vous commande de la porter apertement

cousue au côté senestre *(gauche)* et ne jamais l'abandonner. »

A Malte le grand maître de l'Ordre se donnait, pour second, un *lieutenant du magistère*. Il avait une maison princière, composée d'un grand maréchal du palais, d'un vice-chancelier, d'un maître écuyer, d'un maître d'hôtel, d'un chambrier-major qui présentait la chemise au coucher, d'un sénéchal, d'un fauconnier, d'un capitaine des gardes, d'un maître de la garde-robe, etc., etc. Tout cela ne l'empêchait pas de signer les actes publics : *Magister humilis, pauperumque Jesu Christo custos*. Autrefois les grands maîtres portaient la barbe et les cheveux longs. Ils avaient une robe noire en drap, serrée avec une ceinture à laquelle pendait une escarcelle. Au dessus, ils portaient une robe de velours noir à grandes manches, ouverte par devant sur la poitrine, et sur l'épaule gauche de cette robe de velours était la grande croix de l'Ordre en toile blanche à huit pointes. Ils étaient coiffés d'un bonnet rond en velours ou en taffetas noir, avec six houppes de soie blanche et noire.

D'abord le manteau de Gérard Tunc, fondateur de l'Ordre, fut de laine noire avec une croix en toile blanche. Plus tard les grands maîtres prirent le manteau de taffetas noir, où étaient représentés, en broderie de soie blanche et bleue, les quinze mystères de la Passion, et l'attachèrent avec des cordons houppés en soie blanche et noire. Le bâton de commandement était parsemé de petites croix de l'Ordre.

Dans la suite, les grands maîtres se revêtirent d'un habit écarlate avec un plastron de soie blanche où se trouvait la grande croix; puis enfin ils s'habillèrent suivant l'usage de leur nation, toujours

en noir, avec la grande croix en toile blanche, à huit pointes, sur la poitrine.

Les armes de l'Ordre étaient de gueules à la croix d'argent; l'écu de l'Ordre était timbré d'une couronne fermée, sous laquelle on voyait le bonnet de soie noire des grands maîtres. La devise était *Pro fide*. L'écu était couvert du manteau des grands maîtres.

L'Ordre était partagé en huit langues :

Les chevaliers français avaient, comme signe particulier, la fleur de lis dans les cantonnements de la croix ;

Les chevaliers espagnols avaient comme signe particulier de leur langue les *tours;*

Les chevaliers de la langue anglaise portaient le lion et la licorne dans les cantonnements de la croix de Malte ;

Les chevaliers allemands avaient, comme signe particulier de leur langue, la croix cantonnée d'aigles;

Comme ceux de la langue d'Aragon, les chevaliers de la langue de Castille portaient, comme signe particulier, les tours cantonnant la croix de l'Ordre.

Les grands-croix de l'Ordre entraient dans le conseil ordinaire avec les baillis conventuels et les procureurs des langues. Ils portaient, à l'église, une robe noire ouverte par devant, avec de grandes manches; sur la poitrine, un grand cordon noir moiré soutenant la croix de l'Ordre en or émaillé de blanc; de plus, une grande croix blanche en toile, à huit pointes, sur le côté gauche de l'habit ou du manteau, et l'épée.

Il y avait neuf espèces de chevaliers :

Entre autres les chevaliers *profes*, qui avaient fait, à l'âge de vingt-six ans, les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ils portaient, outre la croix attachée à la boutonnière avec un ruban noir moiré, une croix de toile blanche à huit pointes sur le côté gauche de l'habit. Les grands-croix avaient de plus un plastron noir, avec la croix blanche sur la poitrine.

Les *chevaliers pages du grand maître*, d'abord au nombre de seize, furent élevés à vingt-quatre; ils portaient la livrée du grand maître et le servaient de douze à quinze ans; après quoi ils entraient dans le noviciat.

Les chevaliers de Malte portaient une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, suspendue à un ruban noir moiré. Les Français ajoutaient une fleur de lis d'or à chaque angle de la croix.

Le cri de guerre de l'Ordre était : *Saint Jean! Saint Jean!*

L'étendard était de gueules à la croix d'argent; quelquefois, l'autre face présentait les armes du grand maître brodées.

A peine les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem étaient-ils établis, qu'il y eut aussi des Hospitalières.

Agnès ou Alix, ayant fait le pèlerinage de la Palestine, créa à Jérusalem un hôpital pour les femmes malades sur le modèle de celui que Gérard Tunc avait institué, ou plutôt renouvelé, pour les hommes. Agnès fut naturellement la supérieure de la maison, adopta, pour elle et ses sœurs, la règle de saint Augustin et les statuts de Gérard Tunc, et prit la robe de laine noire avec la croix de toile blanche sur la poitrine.

Après que Jérusalem fut tombée de nouveau aux mains des Musulmans, les Hospitalières se dispersèrent dans l'Occident. Les unes furent recueillies par Henri II en Angleterre, où elles restèrent jusqu'à l'époque de Henri VIII. Les autres se réfugièrent en Aragon. Ces dernières portaient, au chœur, de grands manteaux et et un sceptre d'argent à la main.

Les établissements d'Hospitalières se multiplièrent en Espagne, en Portugal, en Italie, à Malte, en France. Dans ce pays, la principale maison fut celle de Beaulieu, fondée par les seigneurs de Thémines, vers 1120, dans le Quercy. Les religieuses se divisèrent en trois classes : 1° les *Sœurs de justice;* 2° les *Sœurs d'office;* 3° les *Sœurs converses.*

La grande prieure de Beaulieu portait, sur la poitrine et sur le côté gauche du manteau, la grande croix de toile blanche; les sœurs ou chanoinesses de justice avaient une croix d'or sur la poitrine; les autres, une plus petite de toile blanche sur le cœur.

Il est à remarquer que les ordres chevaleresques qui, par leur durée, dépassèrent le moyen âge, en arrivant au XVIII^e et même au XIX^e siècle, subirent, dans leur costume, des changements que la mode du dehors apportait et venait leur suggérer. Ainsi, pour ne parler que des chevaliers de Malte, une peinture de l'époque nous les représente assemblés en concile vers la fin du XV^e siècle, avec une barrette qui était portée dans ce temps et des manches plates. Néanmoins les chevaliers ont leur croix blanche sur la poitrine, et le grand maître la porte sur l'épaule gauche.

Au siècle suivant, ils portent de grandes manches tailladées

et la tunicelle froncée; enfin au XVIII^e siècle, les perruques et les tricornes ne leur font pas défaut.

Mais revenons à l'époque des croisades.

Chez les Templiers, le *grand maître* et chef suprême, avait le rang de prince; les *grands prieurs*, puis les *baillis* et les *prieurs* ou *commandeurs* administraient les provinces. Le *sénéchal* suppléait au besoin le grand maître; le *maréchal* commandait aux chefs d'armée; le *maître trésorier* dirigeait les finances de l'Ordre; le *drapier* présidait à la confection des vêtements; le *turcopolier* commandait la cavalerie légère.

Le vêtement des Templiers était blanc avec la croix rouge sur la poitrine.

Tous les chevaliers portaient une ceinture de fil de lin, en signe de chasteté.

Les ecclésiastiques avaient un vêtement blanc, et les servants et écuyers un vêtement noir ou gris. Chaque chevalier portait sur son armure un manteau blanc orné de la croix rouge à huit pointes.

Dans le cloître, les chevaliers du Temple portaient la longue robe noire, le manteau blanc timbré de la croix, et la toque rouge.

Tous les frères, et principalement ceux qui avaient prononcé leurs vœux, devaient avoir les cheveux courts de façon qu'ils pussent regarder également devant et derrière; la même règle fut observée pour la barbe et les moustaches.

L'étendard des Templiers appelé *Beauséant* était mi-partie de noir et de blanc, avec ces mots en devise : « *Non nobis*, *Domine*, *non*

*nobis, sed nomini tuo, da gloriam.* » C'est-à-dire : « *Ne donne pas à nous, Seigneur, ne donne pas à nous la gloire, mais à ton nom.* »

On donne l'explication des couleurs de cet étendard, en disant que les chevaliers qui étaient *blancs* et bons pour les amis du Christ, étaient *noirs* et terribles pour ses ennemis.

Le cri de guerre des Templiers était : *A moi, beau sire! Beauséant à la rescousse!*

Les harnais de leurs chevaux ne comportaient aucun ornement ; leurs armes sont leur unique parure, dit Pierre le vénérable.

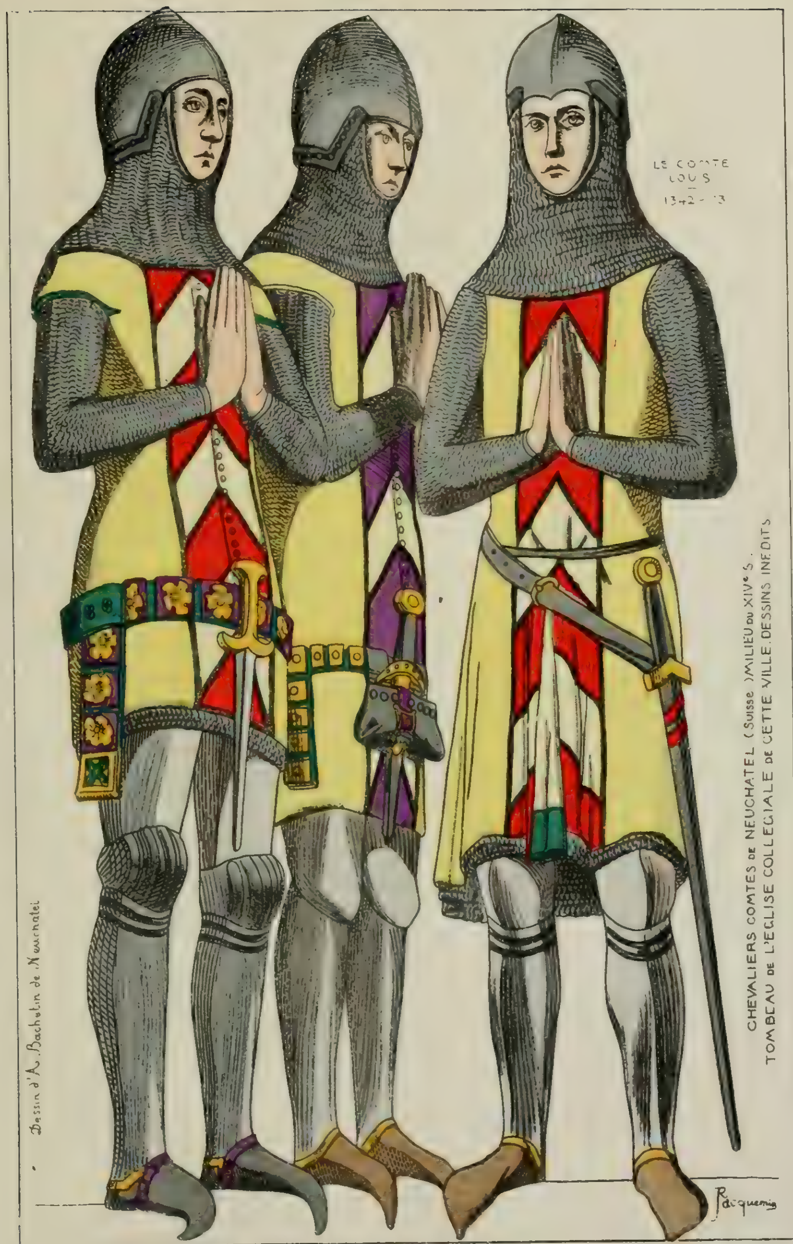
Les Templiers choisissaient de préférence les chevaux noirs; ils ne montaient que des coursiers arabes.

Saint Bernard, qui donna leur règle aux Templiers, les dépeint ainsi : « Cheveux tondus, poils hérissés, souillés de poussière, noirs de fer, noirs de hâle et de soleil... ils aiment les chevaux ardents et rapides, mais non parés, bigarrés, caparaçonnés. »

C'est dans la forteresse construite par leur ordre, à Paris, que s'assemblait le chapitre de toutes les langues : Portugal, Castille et Léon, Aragon, Majorque, Italie, Pouille et Sicile, Allemagne, Angleterre et Irlande. On sait que le pape Clément V, à l'instigation de Philippe le Bel, prononça leur suppression en Europe, au concile général de Vienne (1310.)

Pour l'Ordre de Saint-Lazare, institué à Jérusalem en 1119, et, plus tard, refondu en Piémont avec celui de Saint-Maurice, la robe des chevaliers était noire bordée de blanc et ornée d'une croix verte.

L'ordre du Saint-Sépulcre portait également une robe noire




CHEVALIERS COMTES DE NEUCHATEL (Suisse) MILIEU DU XIV^e S.
TOMBEAU DE L'EGLISE COLLEGIALE DE CETTE VILLE. DESSINS INEDITS

Imp. Falconer Par. 46

mais avec une croix potencée d'or, émaillée de rouge, et cantonnée de quatre croisettes semblables, ce qui est l'arme de la Jérusalem chrétienne.

L'Ordre teutonique, de terre sainte et d'Allemagne, fut fondé en 1190, pendant le siége de Ptolémaïs, par Frédéric, duc de Souabe, qui le destina à se recruter parmi les Allemands, d'où son nom. Le costume était une tunique noire et un manteau blanc sur lequel était posée une croix noire entourée d'une broderie d'argent. A la planche 28 de notre iconographie on voit Conrad, Margrave de Hesse vêtu en chevalier de l'Ordre teutonique (1241) et à la planche 31 un chevalier du xiv[e] siècle appartenant à la même confrérie.

Le pape Célestin III permit le port de la barbe aux membres de cet Ordre.

L'Ordre des chevaliers livoniens dits Porte-Glaive fut créé en 1204 à Dunamünde, par Albert, évêque de Riga. On les nomma aussi chevaliers des Deux-Epées ou Frères-de-l'Épée, parce qu'ils portaient une épée de drap rouge croisée de noir sur l'épaule gauche, et deux épées semblables croisées sur la poitrine.

Pour résumer, et pour donner une idée de la forme sévère et primitive du costume de ces Ordres, nous ne pouvons mieux faire que d'indiquer ici l'antique vêtement des Capucins, dont le froc et le manteau à capuchon rappelle, dans sa forme, celui de ces anciens Ordres participant à la fois du laïque, du monacal et du guerrier.

Passons maintenant à la deuxième catégorie qui est celle des Ordres *royaux* et *nobiliaires*, et commençons d'abord par un des

plus anciens qui se présente, et fut fondé par le roi Louis IX, comme nous allons le voir.

Lors du mariage de ce prince et de Marguerite de Provence (27 mai 1234), la bénédiction nuptiale fut donnée aux jeunes époux, à Notre-Dame de Sens, par l'évêque comte de Noyon, Anselme de Saint-Médard.

Louis présenta pour anneau nuptial à sa fiancée une bague d'or émaillée de lis et de marguerites séparés par un saphir que surmontait un crucifix. On lisait tout autour : *hors cet anel pourrions nous trouver amour?* l'anel portait les emblèmes de Dieu, de Marguerite et de la France. De son côté, Marguerite avait pris pour devise une reine-marguerite avec cette légende composée de latin-roman : *Roigna de parterræ*, *ancilha de Cœly*, reine de la terre, servante du ciel.

Le même jour, Louis IX institua un nouvel Ordre de chevalerie sous le nom de *Cosse-de-Genêt* par allusion à la modestie de Marguerite. Il en reçut lui-même le collier, la veille du couronnement de la reine, des mains de l'archevêque de Sens. Le jour de la Pentecôte, en l'année 1267, le roi conféra l'Ordre de la Cosse-de-Genêt, dans l'église Notre-Dame de Paris, à son fils aîné Philippe, à Robert II, comte d'Artois, et à plusieurs officiers de sa maison. Une conspiration tramée contre la vie de Louis IX ayant été découverte, ce prince choisit cent gentilshommes pour garder sa personne, et les fit habiller d'un hoqueton blanc sur lequel était brodé devant et derrière un arbrisseau de genêt.

Le collier de l'ordre était composé de tiges et de cosses de

genêt (*symbole de l'humilité*), émaillées au naturel et entrelacées de fleurs de lis d'or avec la devise : *Exaltat humiles.* Il n'était destiné qu'aux princes et aux grands du royaume.

L'Ordre de la Cosse-de-Genêt subsista jusqu'au règne de Charles VI, qui le conféra encore à Louis II d'Anjou, roi de Sicile, et à Charles, prince de Tarente.

Depuis des temps très-reculés, les hommes de guerre ont pris saint Georges pour patron, et la république de Gênes s'était placée sous sa protection.

L'art chrétien a représenté saint Georges en costume militaire, monté sur un cheval de bataille et armé d'une lance.

La décoration de l'Ordre militaire de Saint-Georges consiste, en effet, en une image de chevalier terrassant un dragon.

C'est donc sous l'invocation de ce saint patron, que fut institué l'Ordre fameux de la jarretière, un des plus anciens, et dont les rites sont encore observés de nos jours.

Cet Ordre célèbre fut fondé le 19 janvier 1350, par le roi Edouard III, mais on ignore à quelle occasion, comme aussi pourquoi il reçut cette dénomination singulière.

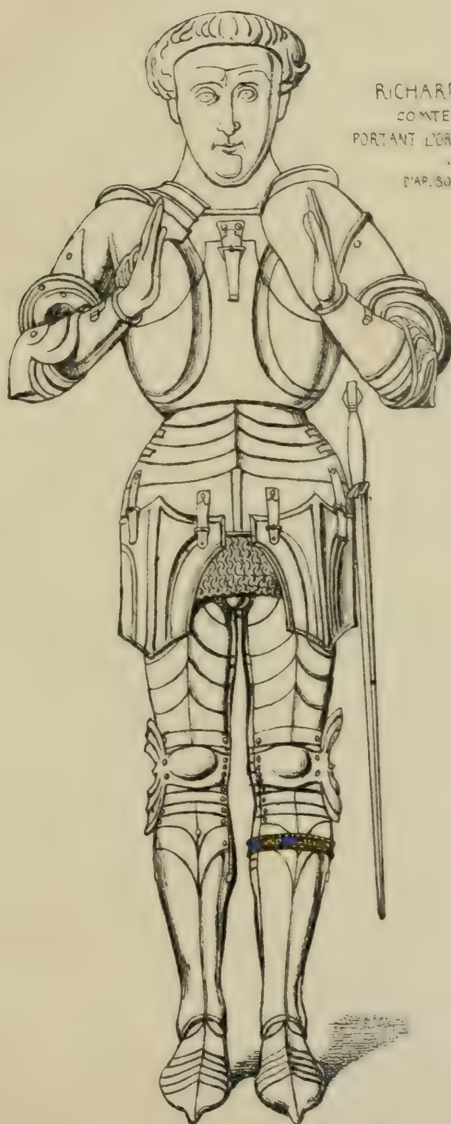
Plusieurs historiens prétendent que, dans un bal de la Cour, la jarretière de la comtesse de Salisbury, maîtresse du roi, s'étant détachée, ce prince l'aurait vivement ramassée, et que, voyant ses courtisans sourire, il se serait écrié : *honni soit qui mal y pense;* et ils ajoutent que, pour consoler la favorite de la contrariété qu'aurait pu lui causer la conduite de ces derniers, il lui aurait promis de placer si haut son ajustement que les

plus fiers gentilshommes brigueraient l'honneur de le porter.

Cette opinion est trop conforme aux idées de l'époque pour qu'on puisse la rejeter entièrement, dit M. *Maigne*, dans le *Dictionnaire des Ordres de Chevalerie;* elle est du reste la seule qui explique, d'une manière assez plausible, le choix de l'insigne et celui de la devise.

Quoi qu'il en soit, malgré les modifications qu'il a éprouvées à diverses époques, notamment en 1522, 1551, etc., l'Ordre de la jarretière est celle des institutions analogues qui s'est le moins éloignée de l'esprit de ses premiers statuts. Son organisation est encore toute féodale. Il est placé sous l'invocation de saint Georges de Cappadoce, patron de l'Angleterre. Le roi est son grand maître. Enfin, il se compose du prince de Galles, des princes descendant de Georges Ier et des vingt-cinq chevaliers choisis dans la plus haute noblesse des trois royaumes, indépendamment des souverains ou des grands personnages étrangers auxquels on le confère quelquefois.

L'Ordre a pour chef-lieu la chapelle du château de Windsor. Il y entretient seize *chevaliers militaires de Windsor*, qui sont tenus de prier nuit et jour pour ses divers membres, et un nombre assez considérable d'ecclésiastiques de divers degrés, pour la célébration des cérémonies. Les dignitaires se composent d'un prélat, qui est l'évêque de Winchester; d'un chancelier, qui est l'évêque d'Oxford; d'un greffier, qui est le doyen de Windsor; d'un roi d'armes, appelé *Jarretière;* et d'un huissier, nommé *Verge noire*, parce qu'il porte un bâton noir dans les cérémonies.


RICHARD BEAUCHAMP
COMTE DE WARWICK
PORTANT L'ORDRE DE LA JARETTIERE.
(1430)
D'AP. SON TOMBEAU.
Jacquemin

L'Ordre célèbre sa fête à Windsor, le 22 avril, jour de la fête de saint Georges. Les chevaliers se réunissent alors en chapitre et prononcent au scrutin les nouvelles admissions. Les voix recueillies, le grand maître décide.

Outre un costume de cérémonie, l'Ordre a pour insignes une jarretière de velours bleu foncé qui s'attache, avec une boucle d'or, au-dessous du genou gauche, et sur laquelle la devise *honni soit qui mal y pense* est brodée en fil d'or. Les chevaliers portent encore un médaillon d'or, appelé le *Georges*, qu'ils attachent à un ruban bleu passé en écharpe de droite à gauche. Enfin, depuis le XVIII[e] siècle, ils piquent une plaque d'argent sur la gauche de la poitrine.

Il y a en outre un collier d'or, composé de vingt-six rondelles qui répètent la jarretière enroulée, auquel est suspendu un bijou représentant saint Georges terrassant le dragon.

Froissard parle de Guillaume de Hainaut qui, depuis peu de temps, dit-il, « *a pris le bleu gertier (jarretière), pour sa chausse lier, qui est l'Ordre et enseigne des Anglois.* »

On lit dans le roman de Perceforest, « que le comte de Charolois, (qui fut depuis Charles le Téméraire,) portait la jarretière. »

Voyons maintenant comment se célébrait, à Windsor, l'adoubement et l'admission d'un chevalier dans cet Ordre et, en nous initiant aux rites mystérieux de cette solennité, rapportons-en la formule, vestige encore subsistant des institutions chevaleresques du vieux temps.

Après quelques préalables empreints d'une sorte de mysticité, le maître des cérémonies, ayant pris la jarretière, s'avançait vers le

chevalier et disait : « A la gloire de Dieu tout puissant, et à la « souvenance de la valeur de celui en l'honneur duquel cet Ordre a « été institué, l'honorable compagnie de la jarretière, par le « consentement et commandement de notre roi, nous a donné « commission de lier votre jambe de cette jarretière, en signe de « quoi vous vous souviendrez, s'il vous plait, d'entreprendre « avec résolution toutes choses justes et raisonnables ès-quelles « vous vous mettrez, et non autrement. » Puis, après avoir passé la robe au récépiendaire, l'officier poursuivait : « Prenez aussi cet « habillement en accroissement d'autant d'honneurs que votre per- « sonne en peut endurer, comme aussi en signe qu'avez été reçu « en cet Ordre; et vous souviendrez de n'épargner votre sang « à la défense de la foi chrétienne, de la justice et de ceux qui, « par nécessité, sont oppressés, et auront affaire de votre secours. » Enfin, le maître des cérémonies, attachant au chevalier le manteau violet, ajoutait : « Prenez encore le manteau de cet Ordre : l'écu « blanc et la croix rouge que vous y voyez vous feront souvenir « qu'étant armé de vertu, le moyen vous est ouvert de ruiner vos « ennemis, et qu'espérance vous est donnée qu'après avoir guer- « royé dans ce monde, la paix éternelle vous est réservée dans « l'autre. »

Cette partie du cérémonial étant terminée, le chevalier s'appro- chait d'un pupitre sur lequel reposait l'Évangile ouvert; et, la tête nue, le genou droit en terre, il prononçait ce serment : « Nous « promettons et jurons que nous garderons et maintiendrons les « statuts et ordonnances de l'Ordre de la jarretière, en tout ce et

« suivant qu'ils ne soient contraires ni dérogatoires d'aucun Ordre « ou serment que nous aurions pris précédemment. »

Alors le récipiendaire se levait, le maître des cérémonies lui ceignait l'épée, et le chapitre se séparait dans un silence religieux, après avoir donné l'accolade au nouveau chevalier.

Plusieurs personnages de l'iconographie se trouvent décorés de l'Ordre de la Jarretière, ainsi que de celui de la Toison d'or, dont nous allons parler; mais, comme ils appartiennent à des époques postérieures au moyen âge, nous les citerons au moment voulu.

Parmi les faits mémorables que nous offre le règne de Philippe le Bon, l'*Institution de la Toison d'or* est certes un des plus saillants. Ce fut dans le *Comté de Flandre*, à Bruges, en 1430, que fut créé cet ordre si fameux qui, aujourd'hui encore, est l'un des joyaux d'honneur les plus considérés et les plus illustres. L'installation de cette nouvelle chevalerie, qui procura à Philippe et à ses successeurs un surcroît d'influence sur la haute noblesse, eut lieu pendant les magnifiques fêtes de son mariage avec l'infante Isabelle de Portugal.

Ces fêtes, dont cet établissement fut l'occasion, retraçaient les institutions de la chevalerie, ses joutes, ses tournois, ses pas d'armes.

La galanterie des poursuivants répondait à leur vaillance.

Si d'abord les chevaliers y parurent avec des habits et des ornements assez modestes, bientôt on y vit briller le velours, le damas, la martre, l'or, les rubis et les diamants.

On est ébloui des descriptions que nous en font plusieurs

auteurs contemporains, entre autres Froissart, Enguerrand de Monstrelet, Mathieu de Coussy, Jacques Du Clercq, Georges Chastellain et Olivier de la Marche, tous appartenant aux États, et les deux derniers à la Maison de Bourgogne.

On conserve encore à Vienne les superbes ornements sacerdotaux que Philippe le Bon avait fait confectionner à Bruges pour les cérémonies religieuses des grandes solennités de l'Ordre. Le docteur Waagen, qui les a examinés attentivement, assure que les admirables figures brodées dont ils sont décorés ont été dessinées par Jean Van Eyck : il cite entre autres le *Père Éternel* et le *Baptême de Jésus-Christ*, des anges et des saints, qui présentent bien tout le caractère de son style. *(Edmond de Busscher.)*

Institué sous le patronage de la Vierge et de l'apôtre saint André, l'ordre de la Toison d'or se composait, d'après les statuts primitifs donnés à Lille, en 1431, de trente et un chevaliers, gentilshommes de nom et d'armes et sans reproche. Le duc Philippe, et après lui ses successeurs de la lignée de Bourgogne, en était le *chef suprême*. Les chevaliers élus devaient quitter tout autre Ordre, hormis les princes souverains, qui pouvaient conserver l'Ordre dont ils étaient les chefs. Les insignes de la Toison d'or consistent en un collier d'or composé de pierres à feu, dit *fusils*, d'où sortent des flammes, et de doubles briquets en forme de B *(Bourgogne)*, auquel est suspendue la toison ou brebis d'or. Le collier porte ces deux devises : *Ante ferit quam flamma micat* (il frappe avant que l'étincelle ne brille), et *Pretium non vile laborum* (pour le travail point de mince salaire).

Le costume des chevaliers était une robe écarlate bordée d'or et doublée de blanc; le chaperon était également écarlate. Chacun d'eux avait de plus le collier auquel pendait la Toison d'or.

Pour le deuil, le vêtement était noir.

La Toison d'or se porte ordinairement suspendue à un ruban rouge.

Les statuts constitutifs de l'Ordre « code d'honneur et de vertu chevaleresque » contenaient en quatre-vingt-quatorze articles les devoirs des chevaliers et les conditions de l'admission. A la mort de Charles le Téméraire, sa fille unique, Marie de Bourgogne, transmit par son mariage avec l'archiduc Maximilien la grande maîtrise de l'Ordre de la Toison d'or à la maison impériale d'Autriche. Depuis Charles-Quint, cet Ordre a été conféré par les rois d'Espagne, comme descendant des ducs de Bourgogne.

Le bijou espagnol diffère, quant à ses ornements accessoires, de celui de l'Autriche.

L'Ordre de Saint-Michel fut créé à Amboise par Louis XI, le 1er août 1469, « *pour la très-parfaite et singulière amour*, dit le préambule des premiers statuts, que nous avons au noble état de chevalerie, à la gloire de Dieu et de la Vierge Marie, et à l'honneur de *Monseigneur* saint Michel archange, *premier chevalier*, qui, pour la querelle de Dieu, batailla contre le dragon, ancien ennemi de la nature humaine, et le trébucha du ciel, etc., etc. »

Les chevaliers portaient un collier d'or composé de coquilles entrelacées et posées sur une chaîne d'or, où était attachée une médaille représentant l'archange. L'Ordre avait pour devise ces

mots : *Immensi tremor Oceani*. Voici pourquoi : Une légende voulait qu'en 709 saint Michel fût apparu en songe à l'évêque d'Avranches, Aubert, et lui eût ordonné de lui élever une chapelle sur le rocher qui, depuis, a reçu le nom de Mont-Saint-Michel. On prétendait en outre que, chaque fois que les ennemis de la France s'étaient approchés de ce lieu, l'archange s'était montré et avait soulevé les flots de la mer. De là la devise.

La médaille de l'Ordre montrait l'image de Saint-Michel foulant aux pieds le dragon. Cet écusson fut dans la suite enchâssé sur la croix d'or à huit pointes, lorsque Henri III refondit l'Ordre. Le ruban était de soie noire, passé de l'épaule droite au côté gauche.

Pour relever l'Ordre, Henri III l'affilia, mais sans l'anéantir, à celui du Saint-Esprit, qu'il venait de créer, et disposa qu'à l'avenir ceux qui seraient admis dans ce dernier prendraient les insignes de Saint-Michel la veille de leur reception; c'est pour cela que, depuis cette époque, les chevaliers du Saint-Esprit portèrent le titre de *chevaliers des Ordres du roi*.

L'habit ordinaire de l'Ordre de Saint-Michel était un manteau de toile d'argent traînant à terre; mais, dans certaines cérémonies, il était de damas blanc, bordé de coquilles semées et de lacs brodés avec une autre bordure d'hermine; le chaperon était de velours cramoisi à longue cornette, pour les chevaliers, mais celui du chef de l'Ordre était d'écarlate moirée.

La veille de la fête de saint Michel, tous les chevaliers de l'Ordre devaient se présenter devant le souverain en son palais, avant les vêpres, et aller ensemble à l'église, revêtus de leurs



CHARLES VIII ROI DE FRANCE (1494-98) TABLEAU D'ANDᴱ SOLARI, AU LOUVRE.

manteaux blancs traînants, bordés d'or, avec les coquilles et lacs d'amour en broderie, et fourrés, la tête couverte du chaperon cramoisi. Le lendemain, ils allaient encore à l'église pour les vêpres; mais ils étaient vêtus de manteaux noirs avec des chaperons de même couleur, excepté le roi qui avait un manteau violet. Ils assistaient aux vigiles des morts, et le lendemain à la messe, à l'offertoire de laquelle chaque chevalier offrait un cierge où ses armes étaient attachées. Le jour suivant, ils retournaient encore à l'église pour entendre la messe que l'on chantait en l'honneur de la Vierge Marie, mais alors ils étaient habillés comme bon leur semblait...

A l'iconographie on voit (Pl. 55) le roi de France Charles VIII, portant le collier de l'Ordre de Saint-Michel, avec les emblèmes décrits ci-dessus. Le médaillon suspendu à son cou représente en effet le saint perçant le démon de sa lance : notons ici, par parenthèse, que quelques érudits ont cru voir dans ce portrait l'effigie de Charles d'Amboise. De toute façon rien n'infirme dans ce cas la belle représentation du collier de l'Ordre célèbre dont nous venons de parler, et qui est pour le mieux dans cette peinture.

Il nous reste maintenant à dire quelques mots d'un Ordre de dames, créé à la fin du moyen âge, par une reine justement célèbre; c'est de l'*Ordre de la Cordelière* que nous entendons parler.

En voici l'origine que nous puisons au *Dictionnaire héraldique* de W. Maigne : « En 1470, Claude de Montagu, de la maison des anciens ducs de Bourgogne, ayant été tué au combat de Bursy, Louise de la Tour d'Auvergne, sa veuve, prit pour devise une cordelière à nœuds déliés et rompus, avec ces mots : « *J'ai le corps délié.* »

M. Steenackers a dit que l'Ordre de la Cordelière, ou des dames chevalières de la Cordelière, doit son institution, peut-être devons-nous plutôt dire sa propagation, à la reine Anne de Bretagne devenue veuve de Charles VIII, en l'année 1498; laquelle institua cet ordre en l'honneur des cordes dont Jésus-Christ fut lié en sa Passion, et pour la dévotion qu'elle avait, comme son père, qui avait placé la corde autour de l'écu de ses armes, à saint François d'Assise, dont elle portait le *cordon*. Elle appela cette Société du nom de *la Cordelière*, et en établit pour insigne un collier fait d'une corde à plusieurs nœuds entrelacés de lacs d'amour. Elle conféra cet Ordre aux principales dames de la cour, en récompense de leur chasteté et de leur vertu, et y appliqua la devise de la dame de Montagu. C'est en réminiscence de cette institution que les veuves entourèrent leur écu d'une cordelière de soie noire et blanche entrelacée.

La Cordelière se trouve sur un grand nombre de monuments du temps, comme le croissant de Diane de Poitiers à l'époque de Henri II.

Une salle du château de Blois est toute remplie de devises de la reine Anne, et des chiffres et armoiries de la reine Claude, où l'on voit ces cordelières diversement entrelacées, et toujours à nœuds serrés comme ceux de Saint-François.

François Ier, époux de la reine Claude, fit aussi sa devise de ce cordon, en l'appliquant au collier de l'ordre de Saint-Michel dont il changea les aiguillettes en une cordelière tortillée et niellée, avec les coquilles de la première institution. (Pl. 69.)

Quelques prélats sortis de l'Ordre de Saint-François, et la maison de Savoie, ont aussi porté cette cordelière autour de leurs armes, y compris, pour cette dernière, le célèbre collier décoré de la légende : FERT, inexpliquée jusqu'à ce jour.

FIN DU PREMIER VOLUME